



# Qualité de vie, habitants, territoires

**Rapport de l'Observatoire des territoires 2014**





# QUALITÉ DE VIE, HABITANTS, TERRITOIRES

---

## RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES 2014



Remis à Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité  
le lundi 11 mai 2015 à Paris 7<sup>e</sup>

### **Directrice de la publication**

Marie-Caroline Bonnet-Galzy,  
commissaire générale  
à l'égalité des territoires

### **Cette publication**

#### **est éditée par le CGET**

5, rue Pleyel

93 283 Saint-Denis Cedex

Tél. : 01 85 58 60 00

[www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)



### **Dépôt légal**

Mai 2015

ISBN 978-2-11-139259-5

# Éditorial

**L'**égalité des territoires, c'est donner à chaque Français une égalité d'accès à l'ensemble des services et équipements essentiels à la qualité de vie. C'est aussi prendre en compte la particularité de chaque territoire en lui donnant les moyens de se développer et de renforcer son attractivité en fonction de ses besoins. C'est l'égalité républicaine. Mais l'égalité ne signifie pas l'uniformité ; ce qui nous demande d'innover et de repenser en permanence les leviers de cette politique.

Sa mise en œuvre, pour être pertinente, nécessite au préalable une connaissance approfondie des territoires, de leurs fragilités, de leurs atouts, de leurs spécificités. C'est pourquoi cette fonction que remplit l'Observatoire des territoires est intégrée dans les missions fondamentales confiées au Commissariat Général.

Ce quatrième rapport de l'Observatoire poursuit une triple ambition.

**La première consiste à analyser les grandes disparités territoriales**, et les principaux processus qui les engendrent. A ce titre, la prégnance des structures démographiques et économiques est considérable, même si des spécificités propres sont conservées. Par ailleurs, la crise économique a constitué une rupture dans les phénomènes de convergence à l'œuvre entre les individus et également entre les territoires depuis plusieurs décennies : la tendance à la réduction des inégalités qui prévalait depuis la fin des années 1990 s'est malheureusement interrompue, voire inversée. La mise en place de politiques fortes de réduction des inégalités sociales et territoriales conduites par le Gouvernement en est une réponse immédiate.

**La deuxième ambition est de mesurer la trajectoire de développement des territoires par d'autres indicateurs que les seules performances économiques**, afin de prendre réellement en compte la qualité de vie de nos concitoyens et leurs aspirations nouvelles. Dans la continuité de cette approche, nos politiques d'aménagement prennent davantage en compte ces attentes.

**Enfin, la troisième ambition de ce rapport est d'informer les acteurs publics**, en mettant à leur disposition des indicateurs et des grilles de lecture permettant de décrire et d'objectiver la diversité des situations rencontrées.

C'est à partir de la connaissance opérationnelle qu'ils ont de leur territoire que les acteurs locaux pourront qualifier certaines disparités et identifier d'éventuelles inégalités. Le guide méthodologique qui accompagne ce rapport donne à chacun les moyens de se saisir de la question de la qualité de vie, et d'élaborer un diagnostic précis, tout en tenant compte des spécificités que je m'attache à préserver et à valoriser.

**Sylvia Pinel** | Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité



# Liste des membres du Conseil de l'Observatoire des territoires

Décret n° 2011- 887 du 26 juillet 2011

L'Observatoire est présidé par le ministre chargé de l'aménagement du territoire et composé des membres suivants :

---

## Pour les administrations

**Marie-Caroline BONNET-GALZY,**  
Commissaire générale à l'égalité des territoires

**Sylvie MARCHAND,**  
représentant le Directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques

**Guillaume QUENET,**  
représentant le Ministre de la modernisation et de l'action territoriale

**Michel DUEE,**  
représentant le Ministre chargé des collectivités territoriales

**Sylvain MOREAU,**  
représentant le Ministre chargé du développement durable

**Jean-Marc MICHEL,**  
représentant le Ministre chargé de l'urbanisme

**Pierre SCHWARZ,**  
représentant le Ministre chargé de l'agriculture

**François MAGNIEN,**  
représentant le Ministre chargé de l'industrie

**Françoise BOUYGARD,**  
représentant le Ministre chargé du travail

**Franck VON LENNEP,**  
représentant le Ministre chargé de la santé

**Isabelle KABLA LANGLOIS,**  
représentant le Ministre chargé de l'enseignement supérieur

**Cédric AFSA,**  
représentant le Ministre de l'éducation nationale

---

## Pour les élus et organismes partenaires

**Françoise DESCAMPS-CROSNIER,**  
députée, désignée par le Président de l'Assemblée nationale

**Rémy POINTEREAU,**  
sénateur, désigné par le Président du Sénat

**René SOUCHON,**  
représentant le Président de l'Association des Régions de France

**Claudy LEBRETON,**  
Président de l'Assemblée des Départements de France

**François BAROIN,**  
Président de l'Association des Maires de France

**Charles-Eric LEMAIGNEN,**  
Président de l'Assemblée des Communautés de France

**François BERTHELON,**  
Président de l'Assemblée des Conseillers Économiques et Sociaux Régionaux

**Jacqueline DONEDDU,**  
représentant le Président du Conseil économique, social et environnemental

**Jean ROTTNER,**  
Président de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

---

## Pour les personnalités qualifiées

**Francis AUBERT,**  
Professeur d'université – AGROSUP Dijon – directeur de la Maison des Sciences de l'Homme.

**Sylvie FOL,**  
Professeure d'université – Paris 1 – Géographie-Cités.

**Claude GRASLAND,**  
Professeur d'université – Paris 7 Diderot – directeur du GIS CIST.

**Eloi LAURENT,**  
Économiste senior au Département des Études de l'Observatoire français des conjonctures économiques – Centre de recherche en économie de Sciences Po.

**Jean PEYRONY,**  
Directeur de la Mission Opérationnelle Transfrontalière.

## Avant-propos

L'Observatoire des territoires remet tous les trois ans au Parlement un rapport sur les disparités et dynamiques territoriales. Ce quatrième Rapport est composé d'une première partie de fiches faisant état des disparités territoriales sur des thématiques clés liées à l'aménagement du territoire, et d'une deuxième partie consacrée au sujet « qualité de vie, habitants, territoires ».

Le conseil de l'Observatoire a validé les orientations du rapport en avril 2013, ainsi que les étapes d'avancement des travaux au cours des réunions semestrielles qui ont suivi.

Le rapport a été réalisé sous la conduite de Dominique Bonnans, conseillère auprès du Délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, responsable de l'Observatoire des territoires, puis de Vivien Roussez, chef du Bureau de l'Observation des territoires du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, au sein de la sous-direction de l'Observation et des analyses statistiques dirigée par Brigitte Baccaini. Les travaux ont été menés dans le cadre d'un réseau de partenaires et d'experts qui ont veillé à la qualité du rapport. Nous remercions tous ceux qui y ont apporté leur concours.

Le groupe d'experts s'est vu confier deux missions principales :

- ▶ un rôle de conseil : il a donné un avis sur la cohérence d'ensemble du dossier et sur sa structuration ; il a proposé au comité de rédaction des éléments bibliographiques susceptibles d'enrichir l'analyse ;
- ▶ un rôle de validation scientifique : il a assuré une lecture critique et indépendante des analyses proposées et des méthodes retenues ; il a émis des recommandations sur la démarche ; il a formulé des propositions de rédaction alternatives pour favoriser une meilleure compréhension du rapport.

### Les membres du groupe de travail sur les fiches thématiques du Rapport (partie I) :

#### Medde/SOeS

- Françoise Nirascou

#### Dares

- Stéphanie Mas

#### GIS CIST/Géographie cité/ Paris 7

- Claude Grasland

#### CGET

- Xavier Drouet

### Les personnes ci-dessous ont participé à la réalisation de l'ouvrage, par des contributions :

#### UMS-Riate

- Marianne Guérois  
- Nicolas Lambert  
- Ronan Ysebaert

#### Medde/SDSLC

- Annie Mesrine  
- Gwendoline Volat

#### Medde/ONML

- Sébastien Colas

#### INSEE, PSAR économie régionale

- François Hild

#### Dares

- Jonathan Bougard  
- Benoît Roumier

#### Insee

- Luc Brière

#### CGET

- Constance Arnaud  
- Marylène Henry  
- Maud Pelletier  
- Céline Schmitt

#### Medde/SDIE

- Irénée Joassard  
- Dorothée Pageaud

#### Météo France

- Patrick Chassagneux  
- Jean-Michel Soubeyroux

#### Drees

- Rémy Marquier  
- Melina Ramos-Gorand

#### Medde/SDSE

- François-Xavier Dussud  
- Sami Louati  
- Céline Rouquette

#### RTE

- Nicolas Kitten  
- Alain Valsemey

#### Depp

- Marie-Laurence Jaspard  
- Roselyne Kerjosse

#### UMR Cesaer

- Francis Aubert  
- Quentin Frère  
- Denis Lepicier

#### Systra

- Denis Coutrot

#### Pôle emploi

- Mireille Cholley  
- Claude Gorges

#### MOT

- Olivier Denert

## **Autour du dossier « Qualité de vie, habitants, territoires » (partie II),**

le groupe d'experts a réuni des personnalités qualifiées dans les domaines de la géographie, de l'économie, de la sociologie et de la statistique, aussi bien chercheurs que professionnels. Leurs travaux portent à la fois sur les aspects théoriques et méthodologiques de la mesure de la qualité de vie, mais également sur l'expérimentation des usages de ces indicateurs :

- Francis Aubert (UMR InRA-Agrosup Dijon)
- Michel David (CGDD/SOeS)
- Lise Bourdeau-Lepage (UMR EVS/IRG-Lyon 3)
- Pierre-Jean Lorens et Grégory Marlier (Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais)

## **Les personnes auditionnées dans le cadre du rapport :**

- Florence Jany-Catrice (CLERSE-Lille 1)
- Claire Plateau (Insee)

## **Les personnes ci-dessous ont également participé à la réalisation de l'ouvrage, par des contributions :**

- Pascal Vialette et Robert Reynard (Insee, PSAR synthèses locales)
- Eric Durieux (Insee, PSAR analyse territoriale)
- Régis Bigot et Sandra Hoibian (Crédoc)
- Grégory Marlier (Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais)
- Nathan Starkman (ingénieur-urbaniste)

## **Le comité de rédaction était composé des membres du Bureau de l'Observation des territoires :**

- Kim Antunez
- Louise Haran
- Vivien Roussez
- Luc Carpentier(\*)
- Marie-Pierre Joubert(\*)
- Gilles Toutin
- Laëtitia Firdion
- Margot Lauzeral(\*)
- Mathieu Garnier
- Cécile Métayer(\*)

La cartographie du Rapport a été réalisée par la cellule de cartographie du CGET : Karine Hurel (responsable de la cellule), Pierrick Hamon et Aurélie de la Seiglière.

La maquette, l'illustration de couverture de l'ouvrage et le secrétariat de rédaction ont été assurés par la société Opixido.

*\* L'organisme de rattachement correspond au poste que ces personnes occupaient, à la date de leur contribution.*

### **Avertissement**

*Les analyses ne sont pas toutes présentées avec les mêmes références temporelles car elles dépendent de la disponibilité des données ou encore parce que des études non actualisables ont parfois été retenues pour la richesse de leur enseignement.*

*La France d'outre-mer prise en compte dans ce document se limite aux DOM (Départements d'Outre-Mer) selon la disponibilité des données diffusées.*

*Les termes en **vert-gras** au fil du texte sont définis à la fin de chaque chapitre.*

# Sommaire

---

Avant-propos	6
<b>SYNTHÈSE</b>	<b>11</b>
<b>1 FICHES THÉMATIQUES</b>	<b>22</b>
<b><u>A</u> Démographie</b>	<b>24</b>
1   Dynamiques de population	26
2   Logement	36
<b><u>B</u> Économie</b>	<b>48</b>
1   Trajectoires économiques des territoires	50
2   Localisation des emplois	58
3   Processus d'innovation	68
4   Cohésion	76
<b><u>C</u> Développement durable</b>	<b>84</b>
1   Environnement	86
2   Énergie et territoires	104
3   Jeunesse	116
4   Vieillesse de la population	126
<b><u>D</u> Structuration du territoire</b>	<b>136</b>
1   Interdépendances	138
2   Services	148

---

---

## **2** DOSSIER « QUALITÉ DE VIE, HABITANTS, TERRITOIRES » 158

### **A** Des aspirations individuelles aux indicateurs territoriaux : comment mesurer la qualité de vie ? 160

- 1 | L'évolution des grandes composantes du bien-être en France 162
- 2 | Les déterminants du bien-être subjectif 170
- 3 | Qualité de vie au sein des régions : une mesure exploratoire 174
- 4 | Des facteurs qui participent de la mesure de la qualité de vie dans les territoires 178

### **B** Des qualités de vie au croisement des caractéristiques de la population et des cadres de vie 204

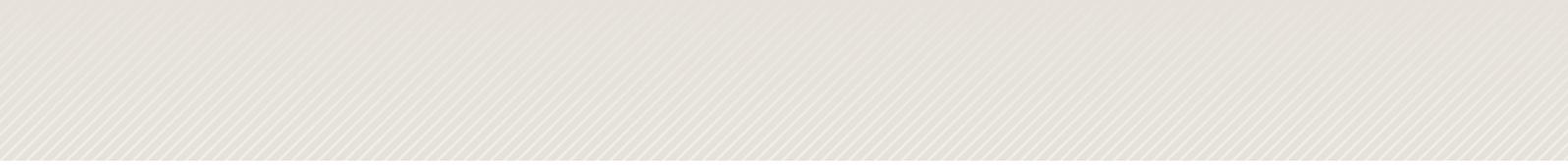
- 1 | Profils sociodémographiques des territoires de vie 206
- 2 | Les différents cadres de vie offerts par les territoires 208
- 3 | Le recoupement entre types de population et de cadre de vie 210
- 4 | La recherche de qualité de vie : quelles dynamiques et quels défis pour les territoires ? 214

Table des figures 226

Liste des sigles utilisés 230

Le décret relatif à l'Observatoire des territoires 232

---





# Synthèse

## Des disparités aux inégalités territoriales

*Les territoires sont divers et présentent des disparités marquées dans les domaines économique, démographique, social, et environnemental. Celles-ci peuvent être liées à des différences structurelles dans le degré de peuplement des espaces, dans les caractéristiques de leur tissu productif local ou encore dans leur paysage. Par exemple, les territoires densément peuplés ou ceux qui sont orientés vers l'économie de l'innovation sont en moyenne plus riches que les autres, et les territoires de montagne présentent des enjeux particuliers en matière d'accessibilité. Les disparités entre les espaces ne sont cependant pas réductibles à ces seules grilles d'analyse ; elles sont aussi liées à des modes de vie et à des pratiques culturelles spécifiques à chaque territoire.*

*Ces disparités évoluent dans le temps : elles sont en recul sur le long terme sur le plan économique, mais les phénomènes de convergence entre territoires sont remis en cause par la crise. Les inégalités entre les territoires et entre les individus augmentent, un phénomène qui affecte avant tout les plus fragiles. Les comportements individuels tendent, eux aussi, à accentuer les spécificités territoriales, à travers les choix de localisations résidentielles différenciés des Français.*

*Toutefois, certains facteurs ou processus atténuent ou contrebalancent ces disparités. Des modèles de développement alternatifs à la métropolisation apparaissent, en lien avec l'attractivité résidentielle ou touristique, par exemple dans les espaces littoraux de l'ouest et du sud-est. Les interdépendances entre territoires impliquent par ailleurs la mise en réseau des différents types d'espaces, et mettent en lumière leurs complémentarités. Les acteurs publics et les citoyens contribuent également à la création d'un équilibre entre et dans les territoires, en adoptant des mesures de préservation de l'environnement, ou en multipliant les canaux de diffusion des services au public dans les espaces qui en sont dépourvus, afin d'assurer une qualité de vie adaptée aux aspirations des résidents.*

*Cependant ces disparités ne constituent pas nécessairement des inégalités entre territoires : elles reflètent aussi la diversité des populations qui les habitent et dont les aspirations en matière de qualité de vie sont en effet variées, car toutes ne recherchent pas un cadre de vie identique. Aussi, la diversité des territoires peut être lue comme autant d'offres à destination de populations aux attentes multiples ou subissant des contraintes différentes. Pour identifier et mesurer cette diversité, il est donc nécessaire de construire des indicateurs complémentaires au PIB, qui fassent consensus auprès des acteurs et des citoyens, et qui rendent compte de différentes dimensions.*

*Ce quatrième rapport de l'Observatoire des territoires propose quelques indicateurs de qualité de vie, mobilisables dès aujourd'hui dans l'ensemble de l'espace français, et un guide méthodologique afin de mettre en œuvre un diagnostic local partagé de la qualité de vie offerte par un territoire.*

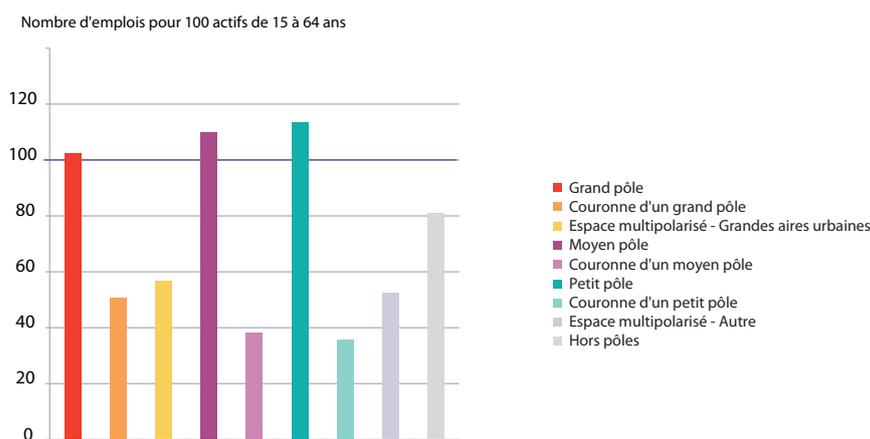
# 1 Les disparités territoriales s'inscrivent dans des structures « profondes »

## Le lien à l'urbain : le déterminant le plus évident des contrastes spatiaux

La France est un pays de plus faible densité que ses voisins européens : on y compte en moyenne 117 habitants au kilomètre carré en 2014, contre 202 en Italie, 232 en Allemagne, ou encore 365 en Belgique\*. Toutefois, cette densité de population présente des contrastes structurants d'un territoire à l'autre : la densité moyenne dans les communes hors influence des villes est de 15 habitants par km<sup>2</sup> en 2011, contre 827 dans les grands pôles urbains. Outre leur densité élevée, les territoires très urbains présentent également de fortes spécificités en termes de composition démographique. Les populations jeunes (18-24 ans), attirées notamment par les infrastructures universitaires et par une offre d'emplois plus abondante et plus diversifiée qu'ailleurs, y sont surreprésentées : elles représentent 10,2% de la population dans les pôles urbains contre 8,6% à l'échelle nationale (et 5% dans les couronnes des petits ou moyens pôles). À l'inverse, les personnes plus âgées résident davantage dans les espaces en dehors de l'influence des pôles urbains : les plus de 65 ans y constituent près du quart de la population, contre 17% en moyenne en France. Par ailleurs, l'implantation des équipements, notamment des équipements relativement rares (hôpitaux, théâtres, hypermarchés), et les disparités d'accessibilité aux services – qui conditionnent en partie les choix résidentiels – dépendent très largement du caractère plus ou moins urbain des espaces. De nombreux autres phénomènes, comme les différences de revenus ou la localisation des emplois, sont également très corrélés à l'éloignement aux espaces denses des villes. Par exemple, dans les pôles urbains – quelle que soit leur taille – le nombre d'emplois est toujours supérieur au nombre d'habitants, alors que dans les couronnes la population est deux fois plus importante que le nombre d'emplois : la prégnance de la structure urbaine dans la répartition des moyens de production est évidente. Le degré de peuplement constitue ainsi une première grille de lecture pour comprendre l'hétérogénéité des territoires.

\*Source : ONU, *World Population Prospects : The 2012 revision*.

Graphique 1 ► La concentration des emplois dans les pôles urbains (Nombre d'emplois pour 100 actifs, par type d'espace)



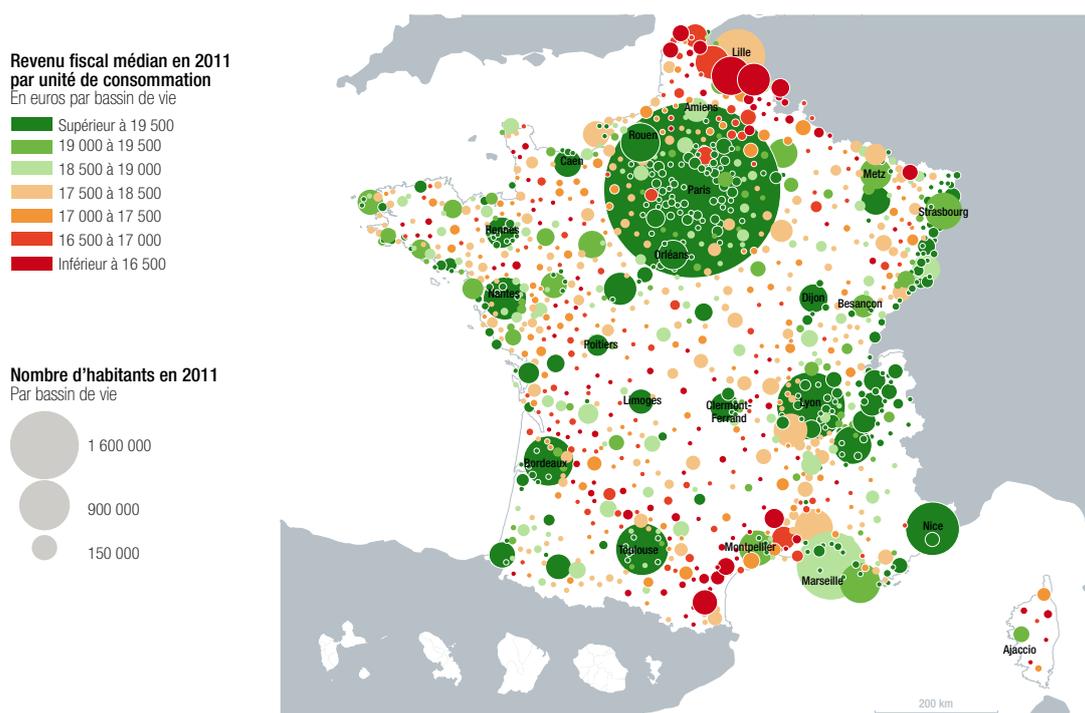
Source : Insee RP 2011 et ZAU 2010, traitement bureau de l'Observation des territoires-CGET, 2014

## Le tissu productif structure également les espaces

L'économie présentielle, qui a vocation à répondre à la demande adressée par la population présente (résidents, mais aussi travailleurs, touristes...), constitue un socle d'emplois et d'établissements commun à tous les espaces, qu'ils soient très urbains ou de plus faible densité. Mais les territoires affichent tout de même des spécialisations plus ou moins marquées, qui ne reflètent pas uniquement les disparités

de peuplement. Les pôles urbains concentrent ainsi les professions très qualifiées : 85 % des emplois de cadres et de professions intellectuelles supérieures se situent dans les grands pôles urbains, alors que ceux-ci regroupent « seulement » 70 % de la totalité des emplois en France (toutes catégories sociales confondues). Les spécialisations des territoires moins denses, quant à elles, sont plus diverses : certains sont plutôt orientés vers l'industrie (Nord-Est français, par exemple), d'autres affichent une spécialisation marquée dans les métiers de l'économie résidentielle et touristique (Sud-Est). Ces spécificités du tissu productif constituent une seconde grille de lecture des disparités entre les territoires : les trajectoires économiques des espaces, mesurées par l'évolution de l'emploi, ou encore l'accessibilité aux équipements, sont en effet nettement conditionnées par ces structures.

**Carte 1 ► En moyenne, les revenus médians sont plus élevés dans les espaces urbains**



Source : Insee RP2011 et RFL2011.

Note de lecture : les cercles sont proportionnels à la population des bassins de vie, et leur couleur indique le niveau de revenu médian (vert pour les revenus élevés, rouge pour les revenus faibles). On remarque qu'à l'exception notable du Nord-Pas-de-Calais et du littoral languedocien, les grandes concentrations de population sont caractérisées par un revenu médian supérieur à celui des bassins de vie peu peuplés.

### ...Mais des spécificités locales subsistent

Si le degré de peuplement, le lien à la ville, et la structure économique des territoires permettent de rendre compte de nombreuses disparités territoriales, ces éléments ne suffisent pas à expliquer toute la diversité des territoires. Certains d'entre eux possèdent en effet des particularités (ou aménités) intrinsèques : les territoires littoraux ou de montagne sont porteurs d'enjeux spécifiques, qui les distinguent d'autres espaces aux densités comparables et qui sont liés à leurs caractéristiques morphologiques ou climatiques. Par exemple, à densité égale, Louviers et Cancale présentent des paysages, des caractéristiques économiques et sociales très différents, qui incitent à adopter des stratégies de développement adaptées. D'autres types de territoires sont porteurs d'enjeux particuliers. Les espaces frontaliers, par exemple, s'inscrivent dans des logiques spécifiques, qui ne sont pas réductibles à leur densité ou à leur spécialisation économique. Les revenus y sont significativement supérieurs à ceux des espaces dont la densité de population est comparable, notamment le long de la frontière orientale du pays. Les espaces littoraux, de par leur attractivité et la réglementation dont ils font l'objet, s'écartent également des schémas explicatifs fondés sur la démographie ou l'économie : les revenus médians et les prix du foncier y sont plus proches de ceux des espaces urbains.

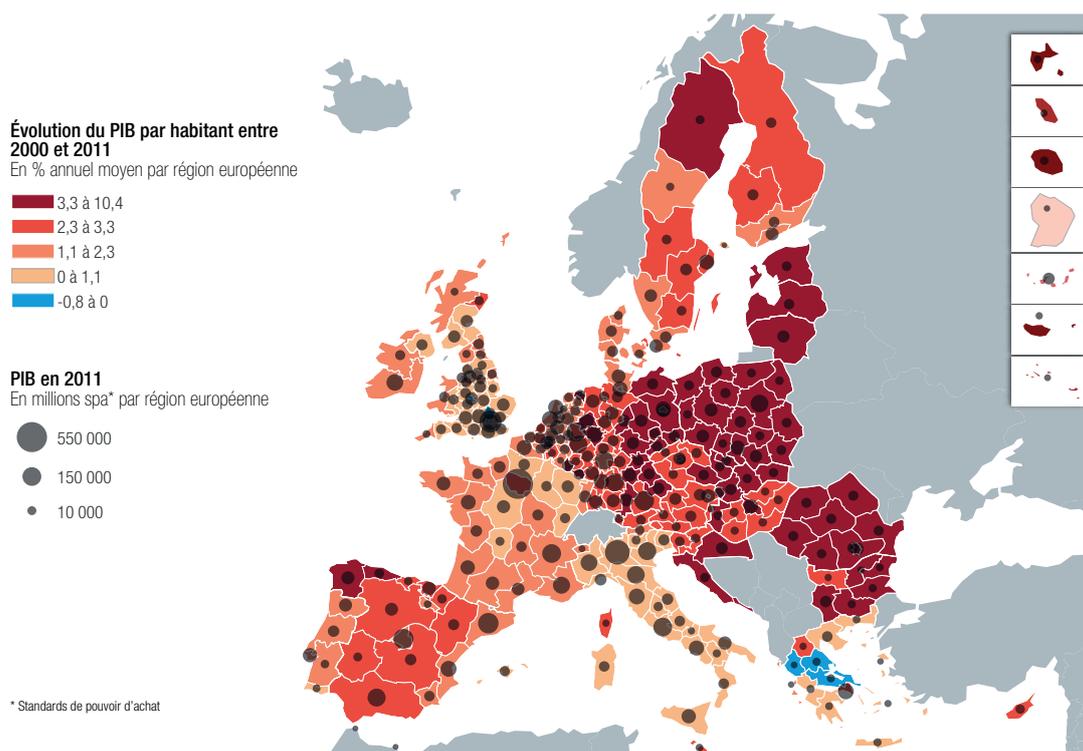
## 2 Certains processus, notamment la crise économique, accentuent des disparités qui avaient tendance à s'atténuer

### Sur le long terme, les disparités s'estompent

Les travaux des géographes mettent en évidence une homogénéisation sur le temps long des modes de vie et des comportements, même dans les espaces autrefois considérés comme ruraux : le modèle urbain s'est peu à peu diffusé des principaux centres urbains vers les centres moyens, puis vers les plus petits. Ce phénomène a notamment été facilité par une mobilité accrue des personnes et des biens. On fait le même constat quant à la convergence des niveaux de vie entre les individus : les différences entre PIB régionaux ainsi que les inégalités monétaires ont eu tendance à se réduire fortement au cours des dernières décennies. Ce phénomène résulte à la fois d'un rattrapage global des économies qui étaient moins développées (pays d'Europe centrale et orientale à l'échelle de l'Europe, départements d'Outre-Mer et Corse à l'échelle de la France), mais également d'une homogénéisation de la structure sociale des espaces : les différentes catégories sociales cohabitent aujourd'hui davantage que dans les années 1960. Cette homogénéisation des espaces n'est pas seulement sociale ou économique, elle est également physique : la croissance démographique, particulièrement vive dans les couronnes des pôles urbains, alimente le processus d'étalement urbain, et les espaces auparavant peu denses autour des villes croissent plus rapidement que les centres. Mais il y a des revers à l'installation de ces nouvelles populations dans le périurbain, notamment la consommation des surfaces agricoles (construction de logement, d'infrastructures de transports, etc.) : ainsi, entre 2006 et 2012, 356 milliers d'hectares de terres agricoles ont été artificialisés\*. De manière générale, la croissance des villes fait peser des menaces sur l'environnement (fragilisation des milieux) et sur les populations (pollution, bruit).

\* Source : SSP, Teruti-Lucas 2006-2012.

Carte 2 ► Les économies dont le PIB est le plus faible croissent plus rapidement



Source : Eurostat

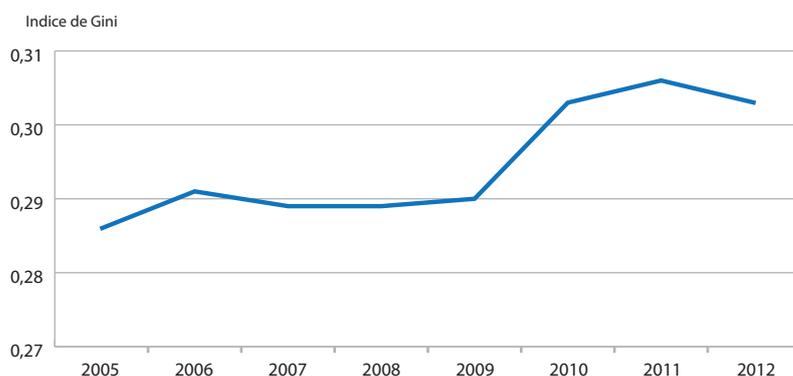
## Mais la spécialisation des territoires s'accroît

Si les écarts de niveau de vie se réduisent sur le long terme, en revanche la spécialisation des territoires s'accroît. Les différentes catégories d'emplois se concentrent de plus en plus, comme les métiers de cadres, dont le nombre augmente là où ils sont déjà les plus représentés. Cette spécialisation accrue représente un danger pour les territoires où sont localisées les activités les plus fragiles, telle que l'industrie, davantage affectée par la crise que l'économie présentielle et touristique ou encore les activités tertiaires à haute valeur ajoutée.

## Et la crise remet en cause les convergences

De fait, dès 2008, la tendance à la réduction des disparités territoriales en termes de revenu des habitants s'est inversée : les écarts se sont creusés, non seulement entre les territoires, mais également entre les individus. Les économies régionales qui étaient les moins dynamiques au cours des décennies 1990 et 2000 ont davantage souffert, et ce sont les populations fragiles (ménages les plus pauvres, métiers ouvriers, etc.) qui ont été les plus affectées.

**Graphique 2 ► Évolution de l'indice de Gini : la crise a accru les inégalités de revenus entre les individus**



Sources : Insee, enquêtes ERFS ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

Note de lecture : L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de salaires (de revenus, de niveaux de vie...). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite (tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie, etc. sont égaux) ; et égal à 1 dans la situation la plus inégalitaire (une personne concentre tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie, etc.). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. On note sur le graphique la forte augmentation des inégalités après la crise de 2008.

## Dans les domaines environnemental et social, les disparités s'accroissent

L'activité économique (pollution industrielle, etc.), ainsi que les comportements individuels (circulation automobile, périurbanisation, etc.), augmentent les risques qui pèsent sur l'environnement, mais les territoires sont inégalement touchés : par exemple, le réchauffement climatique accroît la fréquence des inondations et fragilise les milieux de montagne, plus sensibles aux modifications de l'écosystème. À ces modifications environnementales de long terme s'ajoutent des conséquences plus immédiatement ressenties par la population. La pression sur les marchés fonciers, maximale au cœur des villes, s'étend vers leurs périphéries, où la croissance démographique est particulièrement vive. Les emplois continuant, eux, à se concentrer dans les centres urbains, les navettes domicile-travail des habitants s'allongent : les temps de trajet (aller) sont passés de 20,9 à 22,6 minutes en moyenne (aller) entre 1994 et 2008 en France, mais c'est principalement dans les couronnes et dans les espaces hors influence des pôles qu'ils ont augmenté (de 15,4 à 18,6 minutes). Or, dans un contexte de croissance des prix de l'énergie, cet allongement des trajets se traduit par une vulnérabilité énergétique accrue des populations résidant loin des pôles urbains. Ce sont donc les résidents des espaces dont les revenus sont les moins élevés qui sont davantage affectés par la vulnérabilité énergétique : les écarts de conditions de vie entre espaces denses et peu denses se renforcent.

# 3 Des dynamiques atténuent ou contrebalancent les disparités

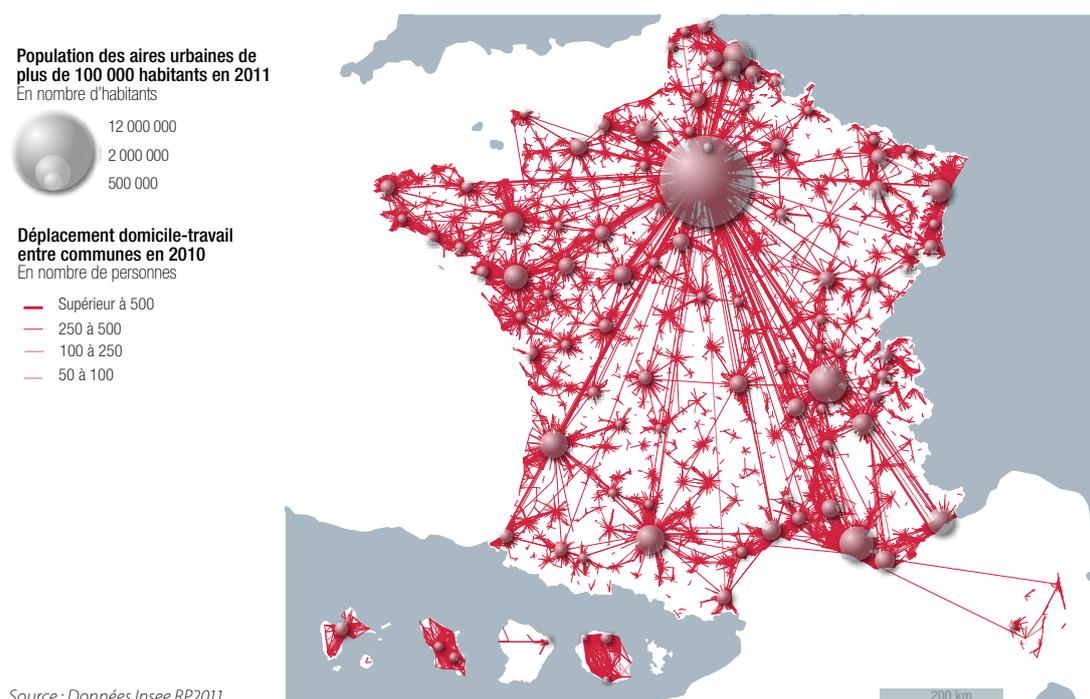
## L'émergence de modèles de développement alternatifs

La concentration des métiers très qualifiés dans les espaces urbains, évoquée ci-avant, correspond au phénomène de métropolisation : afin de bénéficier d'effets de proximité (externalités positives), les activités les plus compétitives au niveau international (pôles de compétitivité, recherche et développement) se concentrent géographiquement dans les pôles urbains, et favorisent ainsi la croissance économique. Toutefois, ce modèle de développement métropolitain n'a pas vocation à s'appliquer à tous les territoires, et l'attractivité résidentielle et touristique de l'ouest et du sud de la France a aussi permis à d'autres espaces de créer des emplois sur le long terme et de mieux faire face à la crise. Ainsi, l'économie présentielle constitue une opportunité de développement pour certains territoires de plus faible densité économique. Ce modèle fait d'ailleurs apparaître un phénomène nouveau : on considère traditionnellement que les individus « suivent » les emplois, mais dans le cas de l'économie présentielle, la relation causale entre croissance de l'emploi et de la population s'inverse : ce sont les emplois qui « suivent » les individus en réponse à la demande que ceux-ci portent.

## L'interdépendance des territoires conditionne leurs trajectoires et révèle des complémentarités

A l'échelle d'un pays, pourtant, l'économie présentielle seule ne peut fonctionner : elle doit être alimentée par des activités dites « productives » : cette dépendance fonctionnelle se traduit par des interdépendances territoriales. Les navettes domicile-travail constituent le lien le plus structurant, car quotidien, entre les différents espaces : elles dessinent des systèmes de proximité et relient des territoires où se concentrent emplois et activités à des espaces plus résidentiels. Il existe également des liens de plus longue portée, comme les relations entre le siège et les différents établissements d'une entreprise, ou encore entre les résidences principales et les résidences secondaires des ménages : tous ces flux lient les territoires les uns aux autres, tant sur le plan économique que fonctionnel. Ainsi, les disparités s'intègrent dans des systèmes qui font que les différents espaces sont complémentaires, interdépendants, et non isolés les uns des autres.

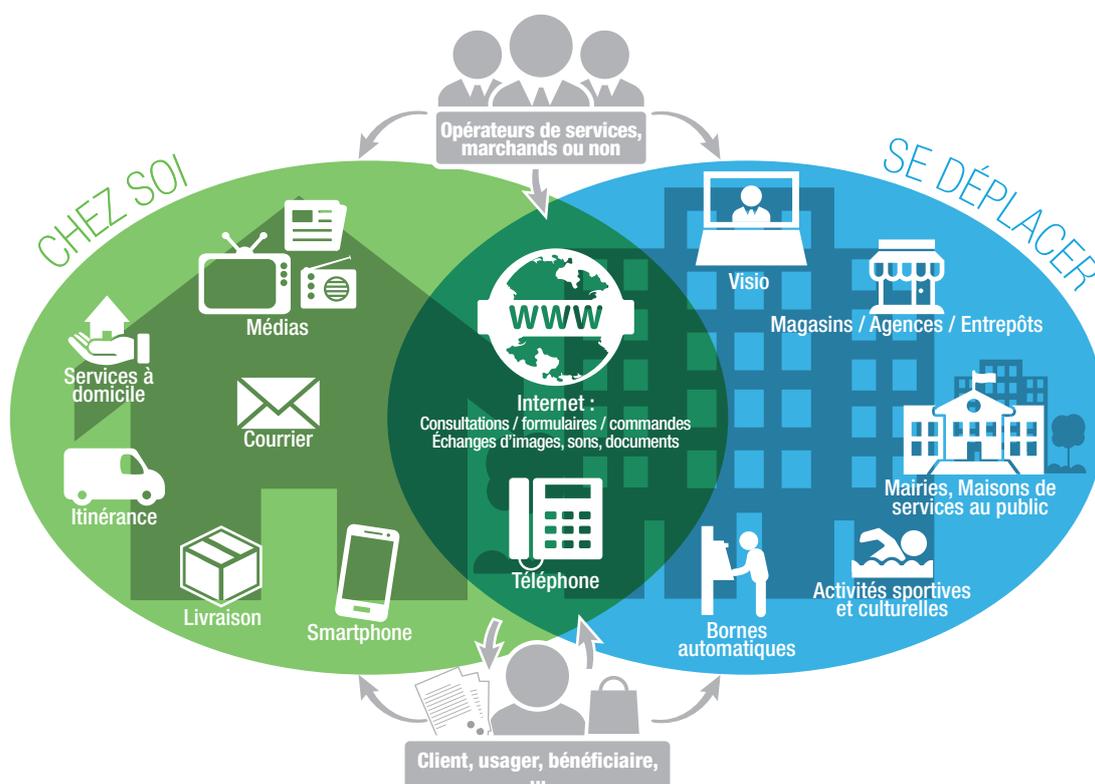
Carte 3 ► Les déplacements domicile-travail dessinent les interdépendances les plus structurantes



## L'action publique et citoyenne : des leviers pour équilibrer les territoires

L'accès aux services publics constitue un enjeu fort d'égalité entre les territoires. Le maintien de certains équipements, pourtant jugés structurants, n'est parfois plus soutenable financièrement au regard de l'évolution des pratiques des habitants qui ne les fréquentent plus autant. Ce phénomène touche particulièrement les zones peu denses, mais aussi les zones périurbaines où l'on relève des taux d'équipement systématiquement plus faibles que dans les pôles urbains. Ceci s'explique notamment par le fait que les actifs fréquentent les services situés à proximité de leur travail plutôt que de leur domicile. Afin de garantir à tous l'accès aux services, de nouvelles solutions innovantes sont donc mises en place pour maintenir un niveau de services satisfaisant dans les zones à l'écart des villes. Que ce soit à travers l'installation de maisons de services au public, le développement de services itinérants ou encore l'extension des zones couvertes par le (très) haut débit qui permet d'apporter des services numériques de qualité, la plupart des territoires peuvent désormais bénéficier d'une couverture de services publics globalement satisfaisante. S'il reste des territoires isolés, pour lesquels des solutions doivent être mises en œuvre, la quasi-totalité (92%) de la population habite en moyenne à moins de 20 minutes d'un ensemble de services d'usage courant.

Graphique 3 ► Les différents canaux de distribution des services : de plus en plus de possibilités pour les usagers



Source : Bureau de l'observation des territoires - CGET.

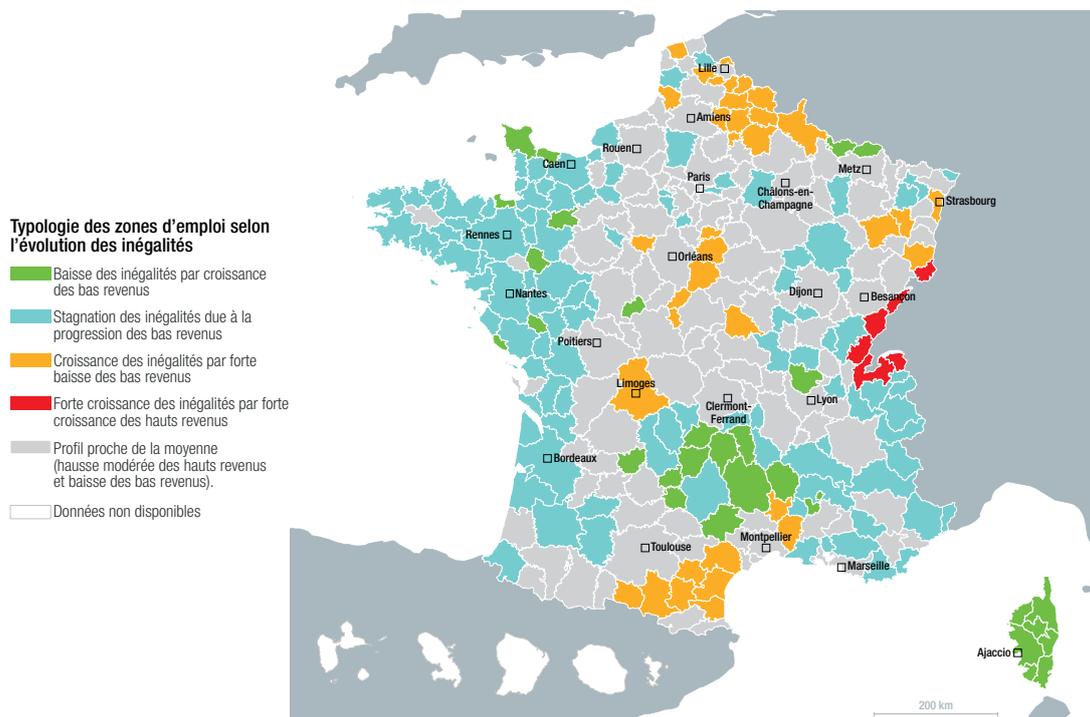
Dans le domaine de l'environnement, l'action publique et l'engagement citoyen permettent d'organiser un développement équilibré des territoires, *via* des mesures de protection des milieux (parcs naturels nationaux, zones *Natura 2000*), de valorisation des ressources locales (parcs naturels régionaux), ou par la promotion de modes de gouvernance associatifs (*Agendas 21*). Ces outils contribuent à mettre en place des modes de vie et de consommation durables, à réconcilier activités économiques et environnement, et à diminuer l'exposition aux risques des territoires et des populations.

# 4 Les disparités entre les territoires sont-elles nécessairement des inégalités ?

## Des inégalités de revenus davantage marquées à l'intérieur d'un territoire qu'entre les territoires

Les disparités de revenus entre les habitants dévoilent des inégalités entre les territoires : les revenus médians sont en général plus élevés dans les zones densément peuplées que dans les campagnes (même s'il existe des exceptions, par exemple dans le nord de la France où les habitants de certains espaces urbains très denses ont un revenu médian plutôt faible, ou encore dans certaines zones peu denses de résidences secondaires où les revenus médians sont bien supérieurs à la moyenne) : le revenu fiscal médian par unité de consommation dans les pôles urbains est de 19 500 euros par an, contre 16 800 dans les espaces hors influence des pôles (voir carte 1 page 13). Ce constat ne vaut cependant qu'en moyenne, et les inégalités sont en réalité moins marquées entre les territoires qu'entre les individus au sein d'un même territoire : par exemple, il y a davantage d'écart de revenus entre les ménages les plus riches et les plus pauvres en Ardèche qu'entre le revenu médian des Ardéchois et celui des Loirétains. Lorsqu'on cherche à identifier l'effet propre du territoire dans les écarts de revenus, il apparaît que celui-ci est relativement faible, car ces derniers sont essentiellement dus aux différences des caractéristiques des individus (diplôme, expérience professionnelle, etc.) qui peuplent les divers espaces, et non à la particularité de ces derniers.

Carte 4 ► Les inégalités progressent au sein des territoires plus qu'entre eux



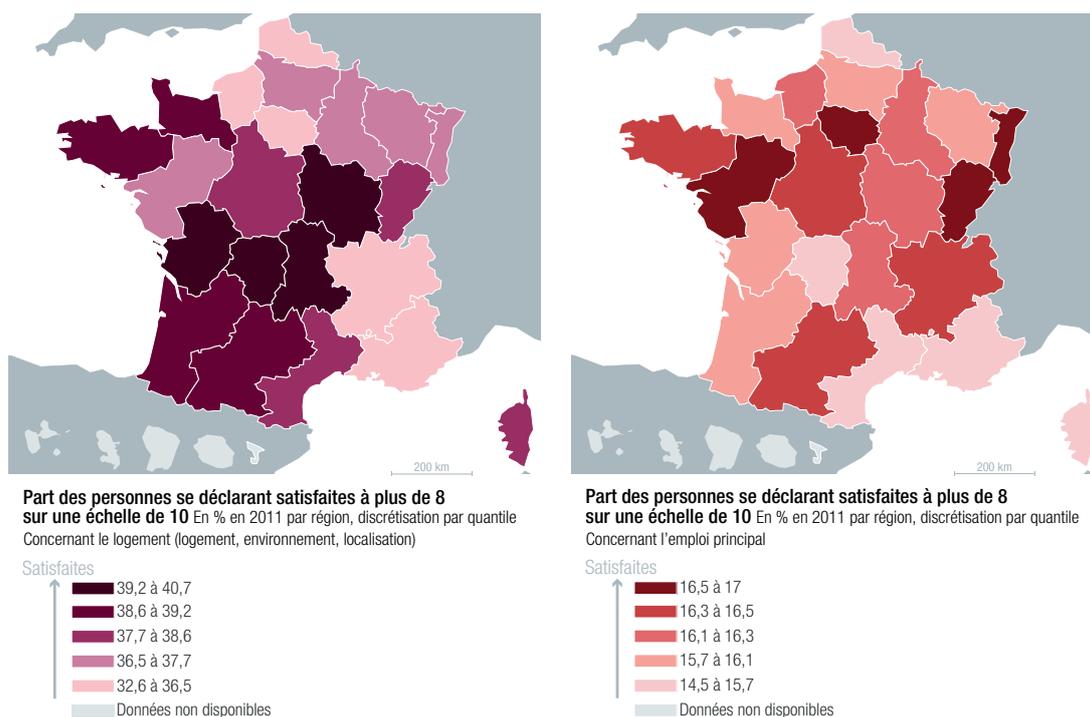
Source : Insee DGFIP RFL 2007 et 2011, traitement bureau de l'Observation des territoires-CGET, 2014

Les inégalités entre les individus d'un même territoire progressent à des rythmes différents selon les espaces considérés : elles ont tendance à diminuer dans le Massif Central sous l'effet d'une croissance des bas revenus, mais elles augmentent au contraire en Midi-Pyrénées et dans le nord-est (où les bas revenus ont fortement diminué) et surtout dans les espaces frontaliers proches de la Suisse, où les hauts revenus ont encore augmenté. Ce sont ces territoires, où les inégalités augmentent, qui doivent, avec ceux déjà identifiés comme étant en décrochage socio-économique, être au cœur des préoccupations.

## Les disparités peuvent ne pas être vécues comme des inégalités

Toutes les disparités que met en avant ce rapport ne relèvent pas nécessairement d'inégalités : certaines reflètent la diversité des territoires, et donc une certaine forme de richesse patrimoniale, économique, sociale, ou environnementale. Or, les aspirations individuelles varient dans l'espace et dans le temps, et l'on n'attend pas d'un territoire les mêmes qualités selon l'âge, la position socio-économique ou encore l'histoire personnelle. Cela se traduit par des différences spatiales marquées dans la satisfaction éprouvée par les résidents quant à leur territoire, et ce sur plusieurs thématiques. Par exemple, les Franciliens sont plutôt satisfaits de leur environnement professionnel par rapport aux habitants des autres régions (près de 17% s'en déclarent très satisfaits), mais peu de leurs conditions de logement (moins de 36,5% de très satisfaits). À l'opposé, la région du Limousin présente un déficit de satisfaction concernant l'emploi (moins de 14,5% de satisfaits), mais répond aux attentes des habitants en termes de logement (près de 40% de satisfaits). Ces disparités de « ressenti » entre les habitants des différents territoires tendent à relativiser certains constats liés aux disparités territoriales : celles-ci peuvent en effet ne pas être ressenties négativement. De fait, le choix résidentiel fait par les ménages résulte d'un arbitrage entre de nombreuses dimensions (disponibilité d'emplois, accessibilité des services, caractéristiques des logements, etc.) et contraintes (financière, familiale) ; aussi la situation d'un territoire par rapport à l'une de ces dimensions (par exemple, les problèmes de logement en Île-de-France) peut être compensée par une autre caractéristique (la variété des emplois offerts dans la région).

**Cartes 5 et 6 ► Degré de satisfaction des résidents quant au logement et à l'emploi : des configurations régionales quasiment opposées**

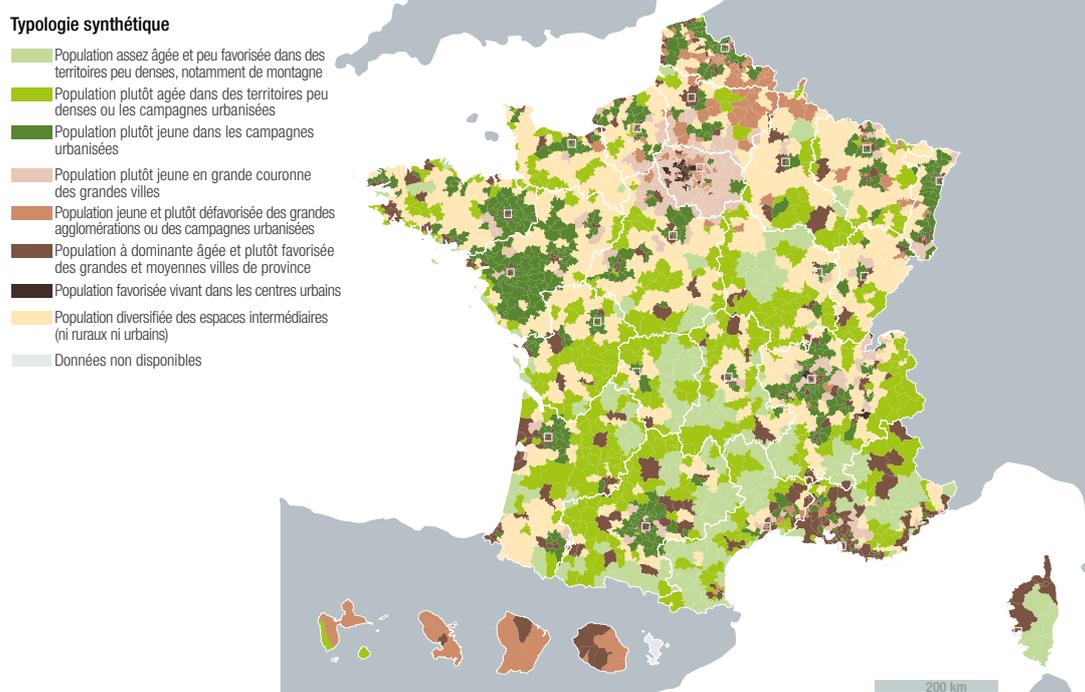


Source : Insee, SRCV 2011, traitement bureau de l'Observation des territoires-CGET, 2014

## La qualité de vie résulte d'une adéquation entre le cadre de vie et les aspirations de la population

Ce rapport présente une mesure expérimentale de la satisfaction des habitants qui a avant tout vocation à illustrer la nécessaire prise en compte du ressenti des individus dans les politiques de réduction des inégalités, et du consensus qu'il faut susciter dans la construction d'indicateurs de développement des territoires. Le postulat de ces travaux est que la qualité de vie résulte de la rencontre entre, d'une part, les attentes des habitants (variables selon le profil sociodémographique de la population des différents espaces) et, d'autre part, le cadre de vie que propose le territoire. Les premières comme le dernier sont très divers. Or, certains profils de population et types de cadre de vie se localisent de la même façon : on trouve par exemple les populations relativement âgées et peu aisées sur le plan économique essentiellement dans des espaces de faible densité, à l'écart des villes. Mais, de manière générale, il n'y a pas d'adéquation systématique entre type de population et type de cadre de vie. Par exemple, les populations (sans distinction d'âge) plutôt défavorisées sur le plan économique résident aussi bien dans des espaces très urbains que dans des territoires de faible densité démographique.

**Carte 7** ▶ Des qualités de vie au croisement des caractéristiques de la population et des cadres de vie offerts par les territoires



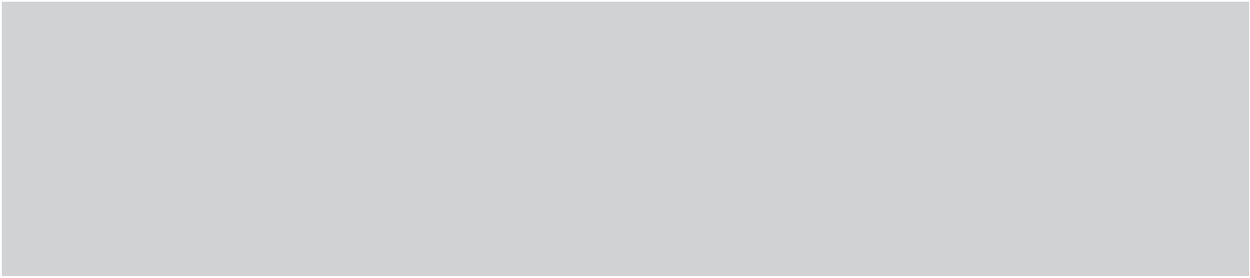
Sources : Insee RP2011, SOeS, DREES, traitement bureau de l'Observation des territoires-CGET, 2014

La qualité de vie d'un territoire dépend donc simultanément du cadre de vie, du profil sociodémographique des résidents (qui permet de prendre en compte leurs aspirations), mais également de l'action publique en matière d'aménagement du territoire. Sans cette dernière, la densification généralisée des espaces, notamment à l'entour des villes, impliquerait une dynamique allant essentiellement dans le sens d'une dégradation de la qualité de vie, à la fois en raison des impacts environnementaux qui altèrent le cadre de vie, mais également des conséquences sociales, avec la précarisation de populations déjà fragiles. Pour développer les atouts des territoires en tenant compte des processus à l'œuvre, une première étape consiste à réaliser une mesure consensuelle – qui tienne donc compte des aspirations des résidents – de la qualité de vie offerte par un territoire. Cette mesure pourra alors orienter les décideurs publics vers des leviers de développement adaptés au contexte local.

## Définitions (à partir des *Mots de la géographie* de Roger Brunet, 1992)

**Disparités** : différences quantitatives mesurables, entre territoires ou entre individus, dans les domaines économiques, sociaux ou culturels.

**Inégalités** : disparités (ou différences) perçues ou vécues comme des injustices, c'est-à-dire comme n'assurant pas les mêmes chances à chacun.





## Partie 1

### FICHES THÉMATIQUES

---

A Démographie

---

B Économie

---

C Développement durable

---

D Structuration du territoire

# A Démographie

Les trajectoires démographiques font apparaître deux processus qui structurent profondément le territoire. Le premier est l'urbanisation : la population est très concentrée dans les pôles urbains et, sur le long terme, la croissance démographique se fait essentiellement au cœur des villes. Cette dynamique relève avant tout d'un phénomène d'inertie : les pôles urbains grandissent grâce à un fort accroissement naturel dû à la jeunesse de leur population, mais ont un solde migratoire déficitaire. Les espaces en périphérie des villes attirent davantage de population et le processus d'urbanisation tend à se développer, davantage du fait des migrations résidentielles que de l'accroissement naturel.

La seconde dynamique marquante est le découplage tendanciel entre croissance démographique et croissance du nombre de logements : sur la longue période, les ménages comptent de moins en moins de personnes. Ce phénomène de décohabitation alimente la demande de logement qui progresse plus rapidement que la population. Par conséquent, certains territoires très densément peuplés, ou très attractifs au plan touristique, présentent des signes de tension sur le marché du foncier.

► **Fiche 1 : Dynamiques de population**

► **Fiche 2 : Logements**

65 millions d'habitants en France, dont 2 millions dans les DOM en 2011 (+0,6% par an entre 1999 et 2011)  
→ 73 millions en 2040.

60% de la population vit dans un grand pôle urbain → sur 7% de la surface du territoire français (+6% de population entre 1999 et 2011 dans les grands pôles, +16% en moyenne dans les couronnes des grands pôles).

5% vit dans une commune isolée hors influence des villes → sur 1/3 de la surface du territoire (+4% de population)

+1,2% de logements par an en France entre 1999 et 2011, +1,6% de logements vacants.

+1,5% de logements par an en moyenne dans les départements littoraux (principalement Atlantique et Méditerranée)

→ Les départements littoraux abritent 10% de la population en 2011 sur 4% du territoire.

Diminution de la taille des ménages : 2,3 personnes par ménage en 2011.

→ Besoin de 300 000 à 400 000 logements par an, d'ici à 2030.

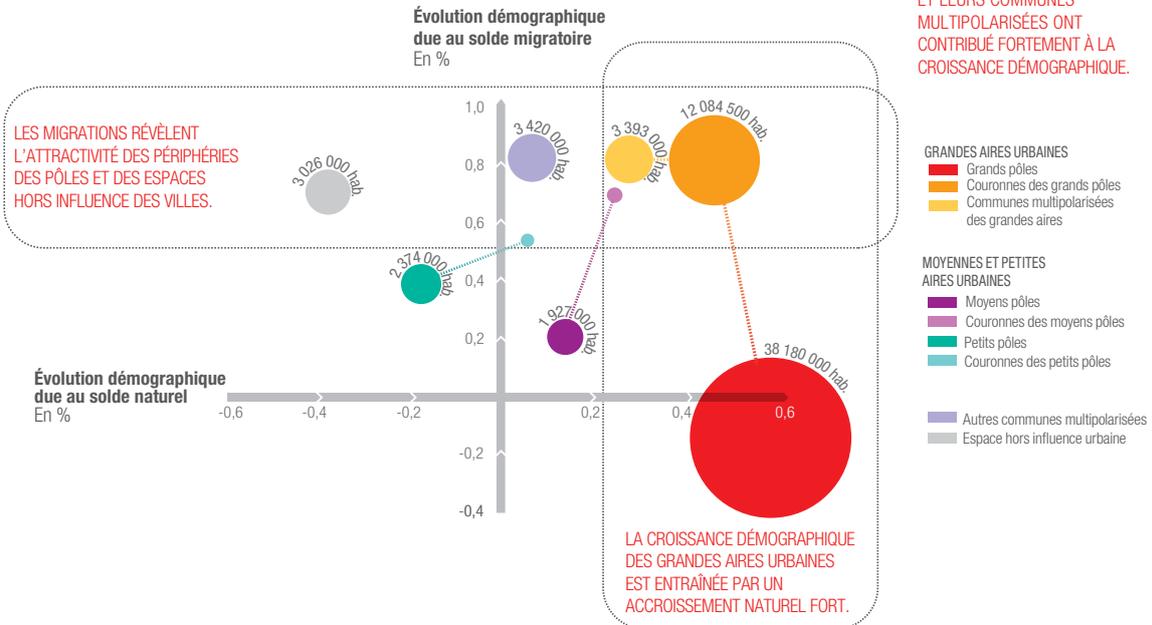
## Pour en savoir plus...

Rapport interactif et indicateurs du site de l'Observatoire des Territoires

Site Insee > Recensements de population

Site METL- SOeS > Logement > Rapport sur l'état du logement en 2011

## DES MOTEURS DE CROISSANCE DIFFÉRENCIÉS PAR TYPE D'ESPACE

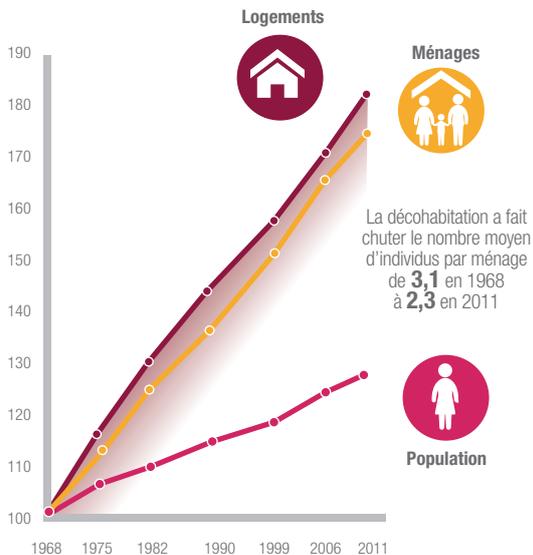


Sources : Insee, RP 2011, Calculs Bureau de l'observation des territoires, CGET 2014.

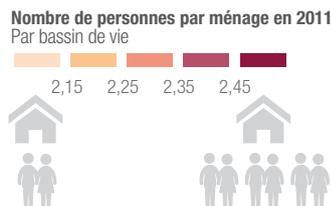
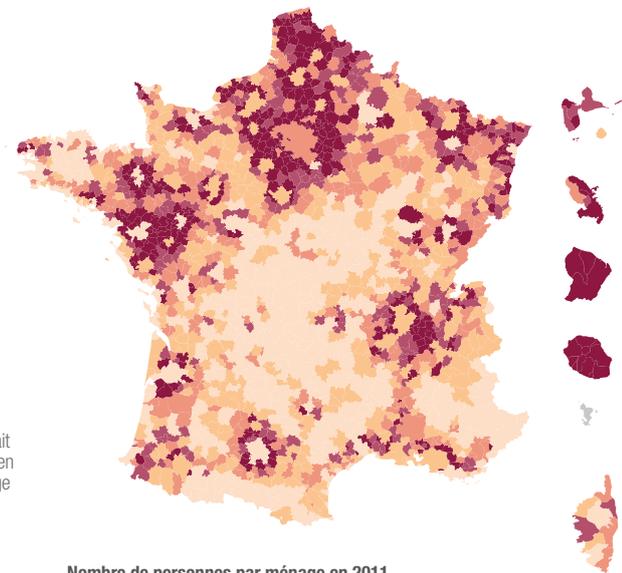
## LA BAISSÉ DU NOMBRE DE PERSONNES PAR MÉNAGE STIMULE LA DEMANDE DE LOGEMENTS

LE BESOIN DE LOGEMENTS CROÎT PLUS RAPIDEMENT QUE LA POPULATION, CE QUI ENTRAÎNE UNE TENSION DANS LES TERRITOIRES DENSES ET MOINS BIEN DOTÉS EN LOGEMENTS.

**Évolution de la population, des ménages et des logements entre 1968 et 2011**  
En base 100 en 1968



Sources : Insee, RP 1968 à 2011



Source : Insee, RP 2011

# 1 | Dynamiques de population

La France conserve son dynamisme démographique à l'échelle européenne et le poids de la quasi-totalité des régions françaises devrait s'accroître en Europe à l'horizon 2050. Cependant, les écarts de dynamisme entre régions françaises se creusent et, selon les projections démographiques, devraient continuer à le faire. Si la croissance démographique française se traduit en premier lieu par la densification et l'extension des aires urbaines, le regain démographique des espaces hors influence des villes est néanmoins avéré.

Les trajectoires démographiques différenciées des territoires résultent d'évolutions naturelles (naissances, décès), mais aussi de mouvements migratoires répondant à des motifs divers : redéploiement des emplois sur le territoire, changement de localisation lors du départ en retraite, choix d'implantation répondant à la recherche d'un certain cadre de vie (aménités naturelles ou urbaines...). La connaissance fine des contributions respectives des soldes naturels et migratoires est un enjeu important de compréhension des dynamiques et de l'attractivité territoriales.

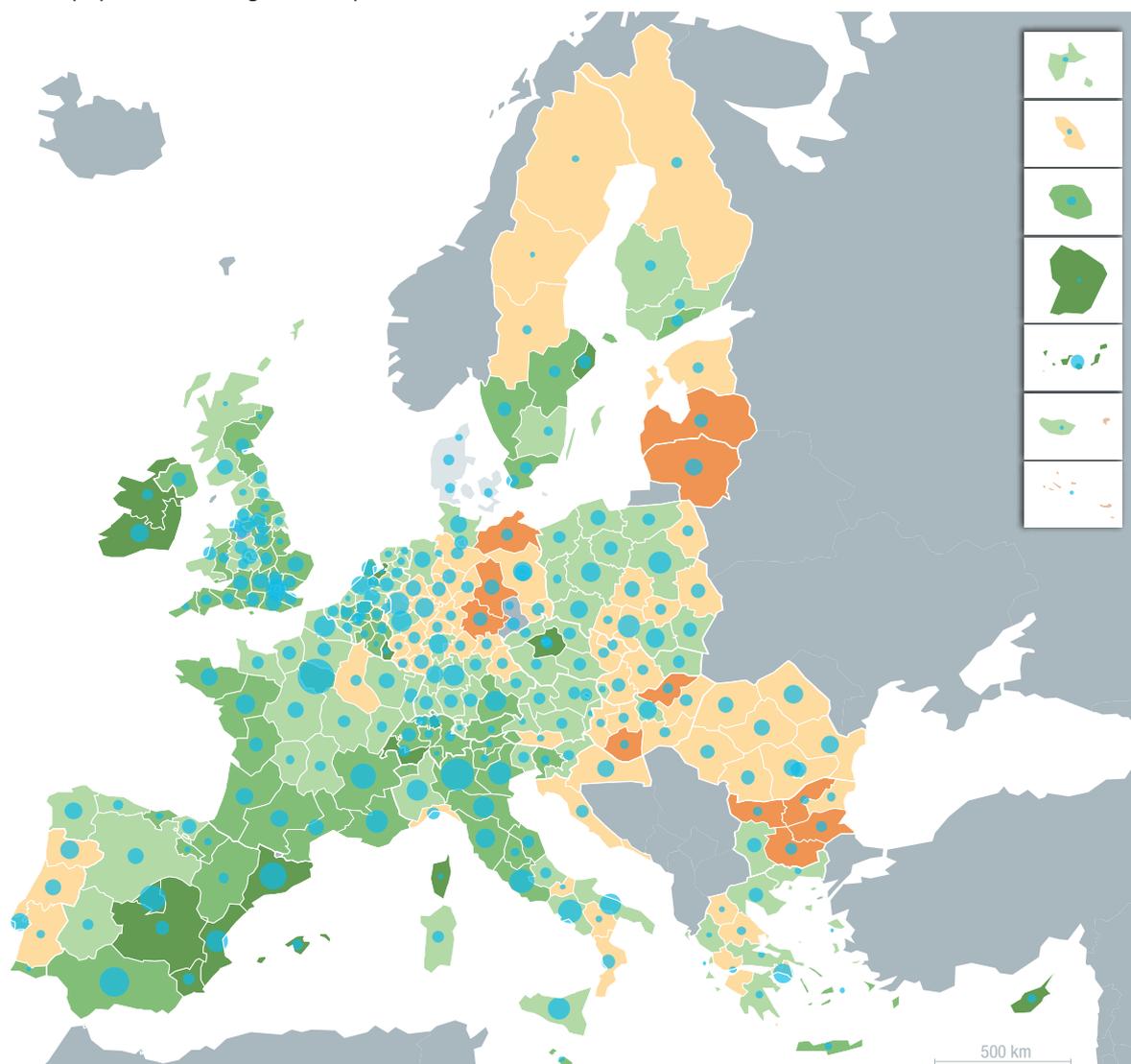
## | Forte croissance démographique de la France à l'échelle européenne

La population des 28 États membres de l'Union européenne est estimée à 507 millions d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Entre 2003 et 2013, la population de l'UE a progressé de 0,33% par an en moyenne, celle de la France de 0,59%.

Chypre avec une progression de 1,9% par an, le Luxembourg (1,8%) et l'Irlande (1,5%) ont les taux d'accroissement de population les plus élevés entre 2003 et 2013. Grâce à la combinaison d'une population nombreuse et d'un accroissement supérieur à la moyenne de l'UE, l'Espagne, le Royaume-Uni, la France et l'Italie sont les moteurs de la croissance démographique.

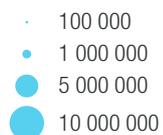
Entre 2003 et 2013, le poids démographique de la France au sein de l'Union européenne est passé de 12,6% à 12,9%. Les régions en croissance sont situées essentiellement sur le littoral, façades atlantique et méditerranéenne. Trois régions françaises figurent parmi les vingt régions les plus peuplées de l'UE : l'Île-de-France, première région européenne en termes de population, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Carte 1 ► La population des régions européennes et son évolution 2003-2013



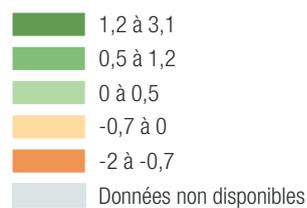
### Population en 2013

En nombre d'habitants par région européenne



### Taux d'évolution de la population entre 2003 et 2013

En % annuel moyen par région européenne



Source : Eurostat, 2013 (données 2012 pour le Royaume-Uni et la Roumanie).

Note de lecture : En France, seule la région Champagne-Ardenne voit sa population diminuer de 0,05% en moyenne annuelle, entre 2003 et 2013.

## ► DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES, 1990-2010 (UMS-RIATE, 2014)

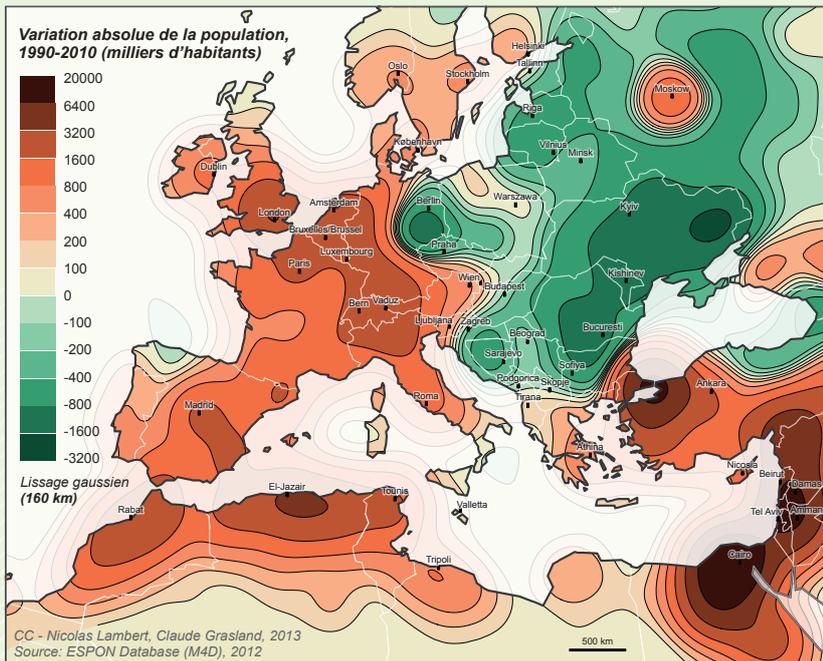
### En Europe

À l'échelle de l'Europe et de ses alentours, cette carte révèle trois configurations majeures :

- à l'exception notable de la région moscovite, l'Europe centre-orientale est globalement concernée par un phénomène de déclin démographique au cours des 20 dernières années ;
- dans le reste du territoire, on retrouve les pics de croissance démographique dans les zones de plus forte concentration de la population (mégapole européenne au nord-ouest, pôles métropolitains périphériques comme Madrid, Barcelone, Stockholm, espaces littoraux du Maghreb...);
- néanmoins, la carte accentue le contraste avec la Turquie et l'Est méditerranéen, qui présentent ces pics de croissance nettement plus marqués : Istanbul, delta du Nil, espace frontalier Israël-Liban-Jordanie-Syrie-Palestine.

### En France

L'étude des dynamiques démographiques rapportée à la France et ses espaces frontaliers (60 km de part et d'autre de la frontière) à un pas de lissage plus faible (20 km) permet d'affiner l'analyse et de faire ressortir des situations localement plus contrastées.



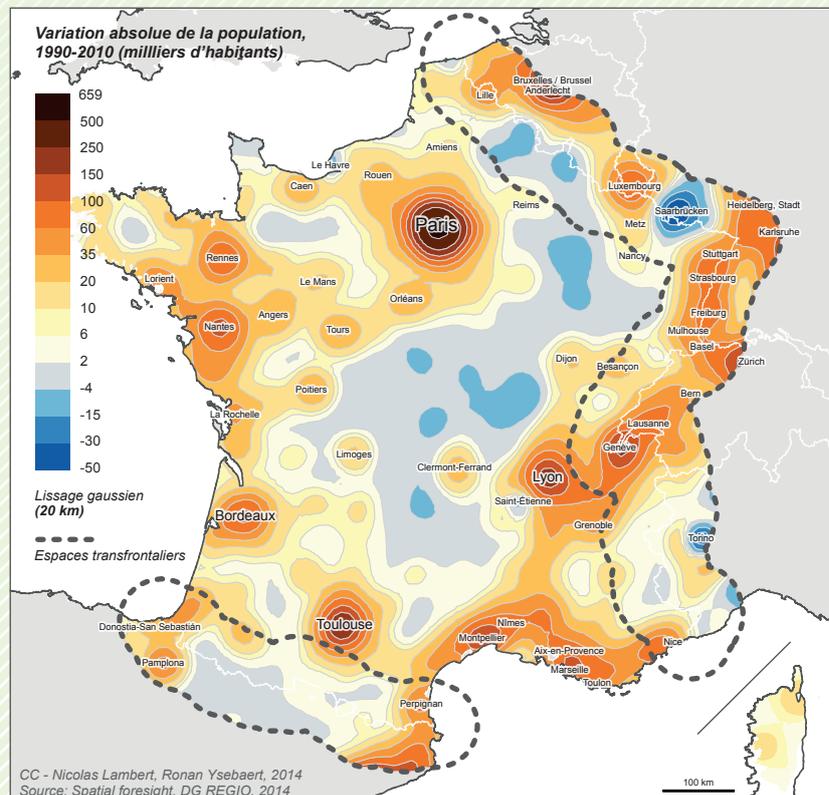
En plus des gains portés par le pôle parisien et les grandes agglomérations françaises, ces cartes mettent en avant la situation des espaces frontaliers, qui se caractérisent globalement par des axes de forte croissance démographique (Lille-Bruxelles, Luxembourg-Metz, Stuttgart-Strasbourg-Freiburg et Grenoble-Genève-Lausanne). L'élargissement du périmètre d'analyse aux pays voisins souligne l'ampleur de ce dynamisme démographique, qui diffère

peu de celle que l'on observe habituellement sur le pourtour méditerranéen (Nice-Marseille-Montpellier) ou dans le sillon rhodanien.

Par ailleurs, les poches de décroissance démographique des espaces ruraux (centre de la France, Ardennes, Centre-Bretagne) sont à relativiser au regard de l'ampleur de la baisse observée autour de Forbach-Sarrebruck.

### Méthodologie

Le lissage par potentiel permet de calculer en tout point de l'espace la valeur d'une variable quantitative absolue (de stock) localisée dans son voisinage. En fixant la forme et la portée de ce voisinage, on peut produire une image simplifiée d'un phénomène géographique. En faisant varier la portée (ici, 160 km pour l'Europe et 20 km pour la France), on produit une représentation plus ou moins généralisée permettant d'embrasser du regard les principales tendances spatiales.



## Des dynamiques démographiques contrastées en France, entre 1990 et 2011

La population française a augmenté de 7 millions d'habitants entre 1990 et 2011, passant de 58,1 à 65,1 millions d'habitants.

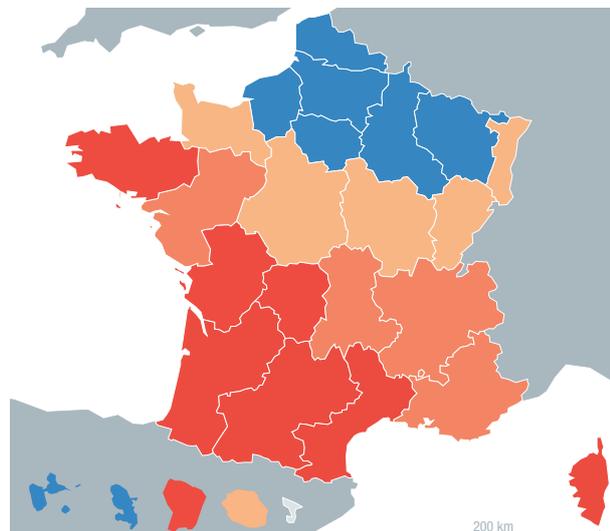
Elle a progressé dans toutes les régions, sauf en Champagne-Ardenne.

Sous l'effet des migrations, les écarts de dynamisme se creusent entre les régions du Sud et de l'Ouest, qui affichent toutes une croissance de population supérieure à la moyenne nationale (+0,5% en moyenne par an), et les autres régions, en particulier celles du quart nord-est

en déficit migratoire. En termes de solde naturel, seul le Limousin compte en moyenne plus de décès que de naissances sur la période 1999-2011.

Entre 1999 et 2011, sept régions (Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine et Bretagne) ont contribué pour près de 60% à la croissance de la population nationale, et la région capitale pour près de 20%. En 2011, ces deux ensembles représentent respectivement 40% et 20% de la population française.

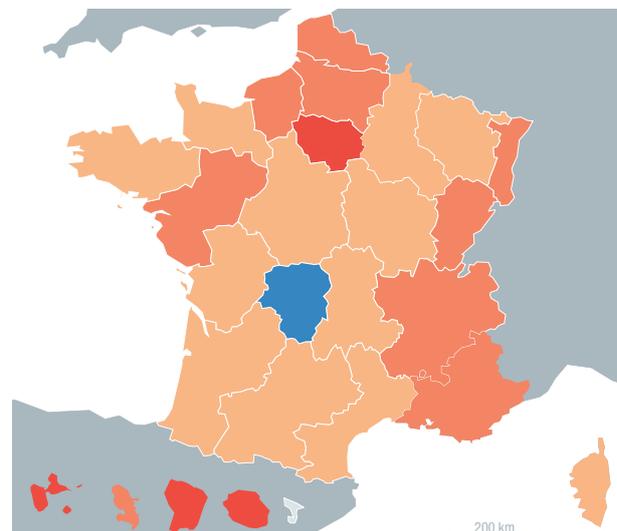
**Carte 2** ▶ Évolution de la population régionale due au solde migratoire apparent (1999-2011)



**Évolution de la population due au solde migratoire apparent**  
 En % par région

- Supérieure à 0,7
- 0,3 à 0,7
- 0 à 0,3
- Inférieure à 0
- Données non disponibles

**Carte 3** ▶ Évolution de la population régionale due au solde naturel (1999-2011)



**Évolution de la population due au solde naturel**  
 En % par région

- Supérieure à 0,7
- 0,3 à 0,7
- 0 à 0,3
- Inférieure à 0
- Données non disponibles

Sources : Insee, RP 1999 et 2011 (Mayotte 2007 et 2012).

Néanmoins, l'observation d'une croissance démographique quasi généralisée à l'échelle des régions masque des trajectoires démographiques départementales plus différenciées.

Dans douze départements, la population a diminué entre 1990 et 2011.

La baisse enregistrée pour dix d'entre eux est continue entre 1990-99 et 1999-2011. Elle demeure égale à -0,5% en moyenne annuelle en Haute-Marne, mais s'atténue sur la dernière décennie pour les neuf autres départements. Ceux-ci sont situés essentiellement dans l'est et le centre de la France : la Nièvre, les Ardennes, le Cantal, l'Allier, la Creuse, le Cher, les Vosges, l'Orne et l'Indre. La maille régionale masque un large territoire contigu dans

le centre de la France, constitué des départements du Cher, de la Nièvre, l'Indre, l'Allier et la Creuse, appartenant à différentes régions et pour lesquels le bilan démographique est négatif sur les deux décennies.

Entre 1999 et 2011, la population progresse légèrement pour les départements de la Saône-et-Loire et de la Meuse, sans compenser cependant le recul de la décennie précédente.

Entre 1990 et 1999, dans tous les départements d'outre-mer, la croissance de la population est supérieure à la moyenne. Elle continue à augmenter fortement à La Réunion et surtout en Guyane pendant la décennie suivante, alors qu'elle ralentit dans les départements antillais et à Mayotte.

**Carte 4** ▶ Les trajectoires départementales d'évolution de la population (1990-2011)

**Croissance de la population sur les 2 périodes (1990-1999 et 1999-2011)**

- **Croissance très forte** sur les deux périodes ↗↗
- **Évolution positive** sur la période 1990-1999 et **très forte croissance** sur la période 1999-2011 ↗↘
- **Croissance très forte** sur la période 1990-1999 et **évolution positive** sur la période 1999-2011 ↘↗
- **Évolution positive** sur les 2 périodes →→

**Retournement positif entre les 2 périodes (1990-1999 et 1999-2011)**

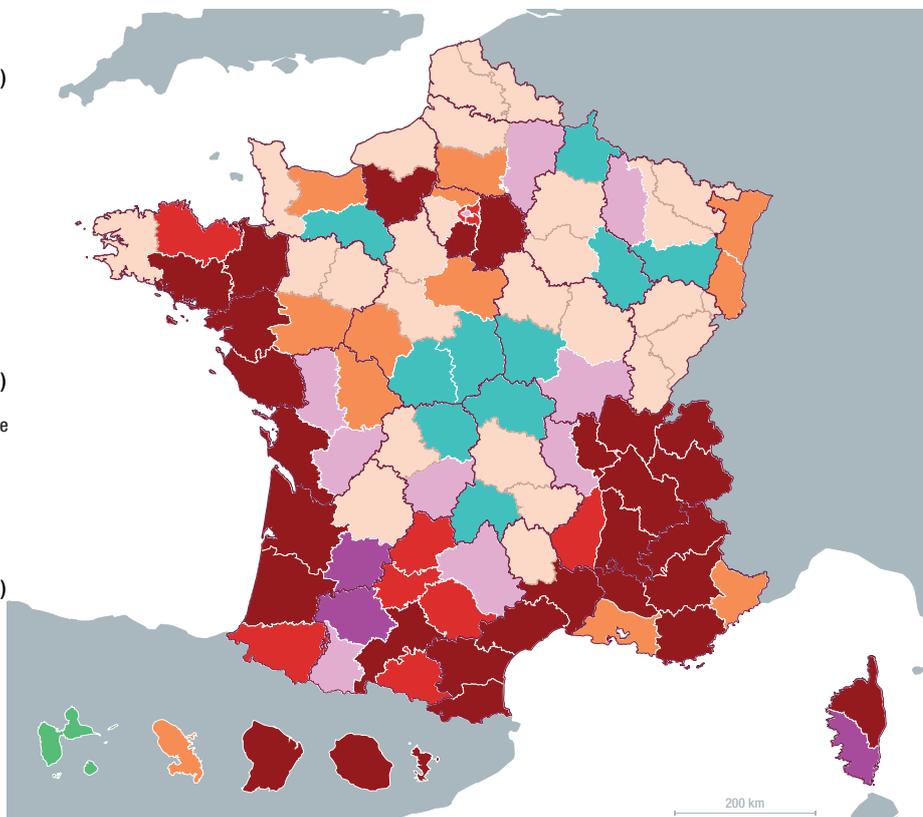
- **Évolution négative** sur la période 1990-1999 puis **très forte croissance** sur la période 1999-2011 ↘↗
- **Évolution négative** sur la période 1990-1999 puis **évolution positive** sur la période 1999-2011 ↘↘

**Retournement négatif entre les 2 périodes (1990-1999 et 1999-2011)**

- **Croissance très forte** sur la période 1990-1999 puis **évolution négative** sur la période 1999-2011 ↗↘

**Décroissance sur les 2 périodes (1990-1999 et 1999-2011)**

- **Décroissance** sur les 2 périodes ↘↘

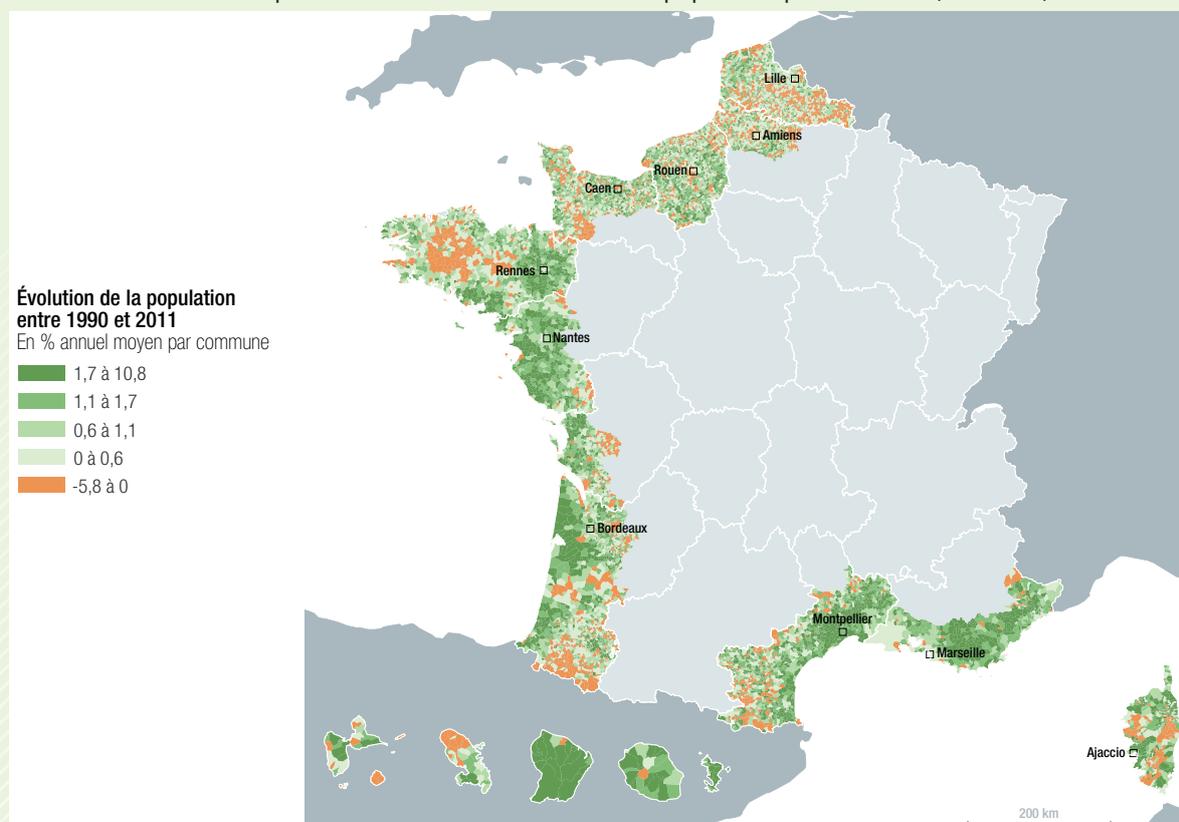


Sources : Insee RP 1990, 1999, 2011 (Mayotte 1997, 2002, 2012).

Note de lecture : Dans les départements du Lot-et-Garonne, du Gers et de Corse-du-Sud, la population a diminué entre 1990 et 1999, puis fortement augmenté entre 1999 et 2011.

## ► LE LITTORAL : TERRITOIRE À ENJEUX SPÉCIFIQUES

Carte 1 ► Zoom sur les départements littoraux : évolution de la population par commune (1990-2011)



Source : Insee, RP 1990-2011 (Mayotte 97-2012).

La densité de population est particulièrement élevée dans les communes littorales<sup>1</sup> métropolitaines (286 hab./km<sup>2</sup>). Elle est près de 2,5 fois plus forte que la moyenne hexagonale. Elle n'est que de 87 hab./km<sup>2</sup> dans l'arrière-pays littoral, en nette rupture avec le bord de mer. Dans les départements ultramarins, la densité moyenne est de 23 hab./km<sup>2</sup>. Cette valeur cache de fortes disparités entre la Guyane, où la densité de population est très faible, et les quatre autres départements d'outre-mer (250 à 570 hab./km<sup>2</sup>).

Entre 1990 et 2011, la population des communes littorales a augmenté de 13,2% contre 11,9% au niveau national, ce qui représente près d'un million de résidents supplémentaires en vingt ans. À ces habitants permanents s'ajoutent de nombreux touristes et les occupants des résidences secondaires.

Les communes littorales comptent 8 millions d'habitants en 2011. Cette population a tendance à augmenter du fait de soldes migratoires très souvent positifs en métropole et de soldes naturels nettement excédentaires en outre-mer. En 2011, plus d'un tiers des communes

littorales appartiennent à un pôle urbain contre seulement 12% au niveau national. De nombreuses problématiques spécifiques sont les conséquences directes de cette forte population : circulation difficile, rythme intense de construction, mitage des milieux naturels...

Du fait de l'attrait touristique des départements littoraux, la population présente varie fortement tout au long de l'année. Elle est maximale à la mi-août et minimale en février.

Dans les DOM, les espaces urbanisés rassemblent 75% de la population sur 4% du territoire ; les espaces ruraux, eux, regroupent 25% des habitants sur 96% du territoire.

C'est d'ailleurs dans ces pôles urbains que la croissance de la population se concentre, en Guadeloupe et en Martinique, au détriment des zones isolées. Tandis que, dans les trois autres départements, la population continue d'augmenter fortement.

Mayotte, département le plus jeune de France en 2012, est le département français le plus dense après ceux d'Île-de-France.

1 Communes appartenant à des départements littoraux..

## Un regain démographique dans les bassins de vie au sud de la Loire, y compris hors influence des villes

À une échelle plus fine, sur la dernière décennie, la population augmente dans plus de 85 % des 1 666 **bassins de vie**. Près d'un bassin de vie sur deux bénéficie simultanément d'un excédent naturel et d'un excédent migratoire. Malgré la crise, l'inertie des comportements migratoires perdure en faveur des territoires attractifs, en particulier en termes d'emplois à l'est, au nord-ouest ou encore sur le pourtour méditerranéen.

La croissance de la population est particulièrement forte dans les bassins de vie périurbains, inclus dans les secondes couronnes des grandes agglomérations, et dans les bassins de vie qui sont juste à la frontière entre ce périurbain et les espaces peu denses avoisinants. Ces évolutions correspondent à l'élargissement des couronnes périurbaines des grandes agglomérations et à l'installation des actifs, notamment des jeunes ménages, de plus en plus loin des pôles d'emploi.

Pour un tiers des bassins de vie, la croissance s'explique par le seul excédent migratoire. Ces bassins de vie attractifs, mais peu dynamiques démographiquement en termes de

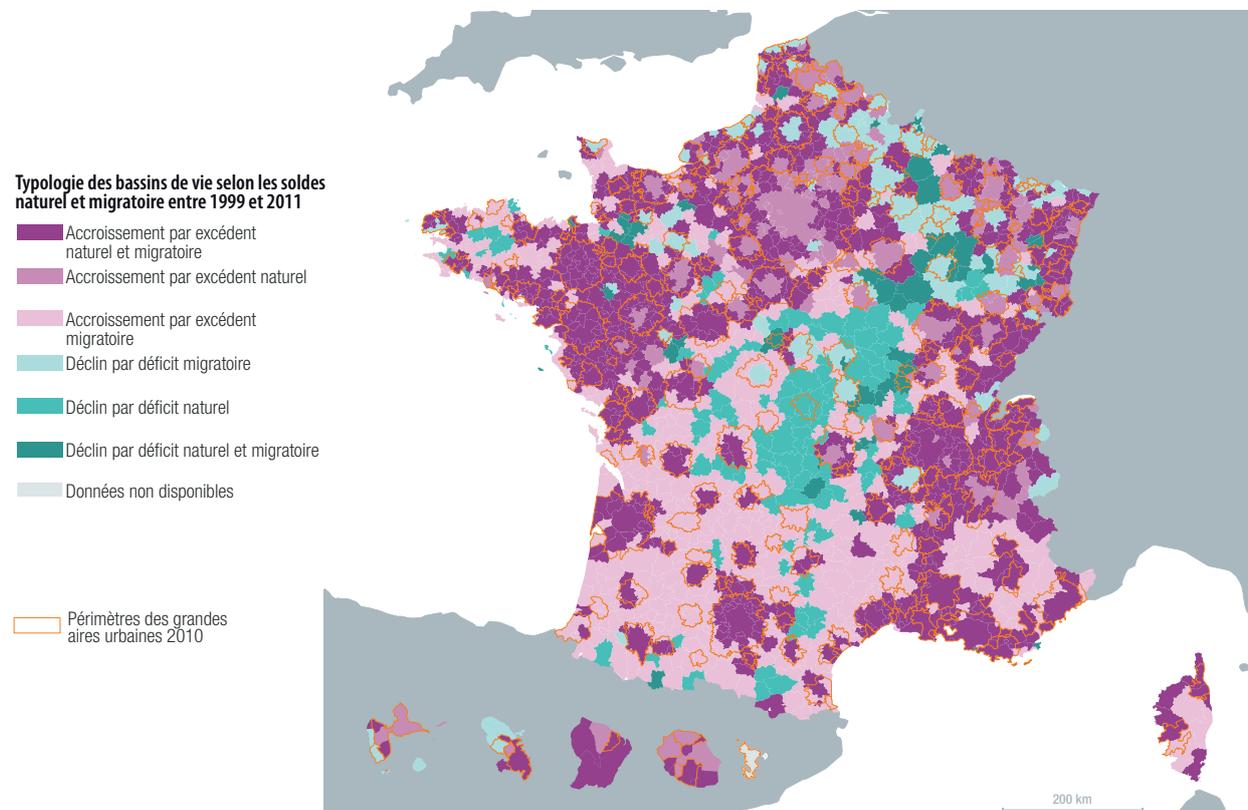
solde naturel, sont situés essentiellement au sud de la Loire, aux périphéries des grandes aires urbaines, mais aussi – ce qui marque une rupture par rapport à la décennie précédente – dans des espaces hors influence des villes.

En revanche, les mouvements migratoires excédentaires ne parviennent pas à compenser le déficit naturel dans une centaine de bassins de vie, pour la plupart situés dans le centre de la France.

À l'inverse, le déclin démographique s'explique par un déficit migratoire que ne compense pas l'excédent naturel dans près d'une centaine de bassins de vie : nombre d'entre eux sont situés en Champagne-Ardenne, en Lorraine, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Haute-Normandie et dans les Antilles (Sainte-Marie et Fort-de-France en Martinique, ou Grand-Bourg et Basse-Terre en Guadeloupe).

Quelques bassins de vie – essentiellement situés sur un arc qui relie les Ardennes au Cantal, en passant par l'Aube, la Côte-d'Or, l'Yonne, la Saône-et-Loire ou l'Allier – cumulent déficit naturel et déficit migratoire.

Carte 5 ► L'évolution de la population due au solde naturel et au solde migratoire dans les bassins de vie (1999-2011)



Source : Insee, RP 1999-2011 (Mayotte 2002-2012).

Note de lecture : Les bassins de vie situés au centre de l'aire urbaine d'Amiens connaissent un déficit migratoire, tandis que ceux du pourtour ont un gain démographique par excédent naturel et migratoire.

## Poursuite de l'influence des villes et interdépendance entre les types d'espaces

85% de la population française en 2011 vit dans une **aire urbaine**, au sens du **nouveau zonage défini par l'Insee**, 4 millions d'habitants supplémentaires par rapport à 1999 (à périmètre constant 2010). Leur emprise s'est considérablement renforcée : elles occupent aujourd'hui 44% de la superficie du territoire national, contre 27,8% en contour 1999.

L'essentiel de la croissance démographique de la dernière décennie est dû aux grandes aires urbaines. Si à l'échelle nationale l'évolution de la population est de 8,1% entre 1999 et 2011, l'augmentation de la population est plus forte (+ 16,6%) dans les couronnes des grands pôles urbains. Ces couronnes, où vivent 18,6% de la population en 2011, contribuent pour 2,9 points à la croissance démographique, soit presque autant que les grands pôles urbains, qui accueillent 58,8% de la population. La croissance de ces grands pôles urbains demeure cependant modérée (5,7%).

La croissance est vive également dans les communes « multipolarisées », c'est-à-dire hors des couronnes périur-

baines des pôles de toute taille, mais dont plus de 40% des actifs se déplacent pour travailler dans l'une ou l'autre des aires urbaines situées à proximité. Ces espaces que l'on peut qualifier d'intermédiaires, entre ville et campagne, représentent 10,5% de la population en 2011. Ils ont contribué pour 1,3 point à la croissance nationale depuis 1999 et comptent 765 000 habitants supplémentaires. Dans ces espaces à l'articulation de l'urbain et du peu dense coexistent, à la faveur du moindre coût du foncier et du logement, fonctions résidentielles, pôles de services, fonctions production – surtout agricoles, mais aussi industrielles.

La population augmente également dans l'espace situé hors influence des villes (+ 4,0%). Ce regain démographique est sensible dans la quasi-totalité du pays, même si, dans certaines de ces communes dites « isolées », la baisse de population se poursuit dans les espaces les plus éloignés des villes, notamment en Champagne-Ardenne, Limousin et Bourgogne.

Tableau 1 ► Le zonage en aires urbaines et ses évolutions entre 1999 et 2011

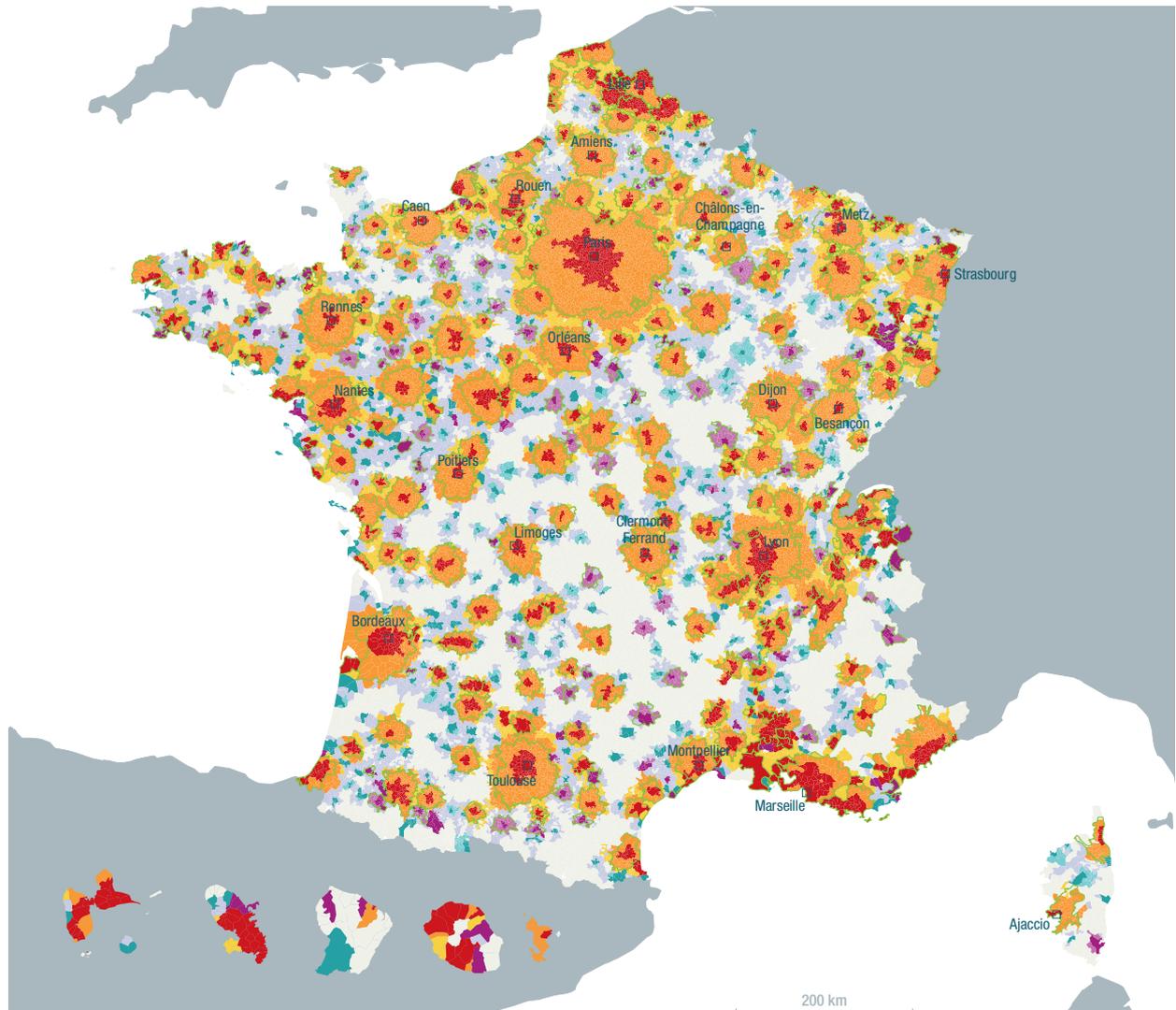
Catégorie du zonage 2010	Population 2011 en effectifs	Surface 2011 en %	Densité 2011 en km <sup>2</sup>	Évolution de la population entre 1999 et 2011 en %	Contribution à la croissance de la population		
					en habitants par km <sup>2</sup>	en %	en points de %
Grands pôles urbains (1)	38 178 954	58,8	46 174	7,3	826,8	5,7	3,5
Couronnes des grands pôles urbains (2)	12 084 672	18,6	161 227	25,5	75,0	16,6	2,9
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines (3)	3 393 070	5,2	51 848	8,2	65,4	14,1	0,7
Espace périurbain (2 + 3)	15 477 742	23,8	213 075	33,7	72,6	16,0	3,6
Espace des grandes aires urbaines (1 + 2 + 3)	53 656 696	82,6	259 249	41,0	207,0	8,5	7,0
Autres aires urbaines	4 828 224	7,4	72 634	11,5	66,5	4,2	0,3
Autres communes multipolarisées	3 421 864	5,3	103 127	16,3	33,2	11,2	0,6
Communes isolées hors influence des pôles	3 026 616	4,7	197 725	31,2	15,3	4,0	0,2
<b>France</b>	<b>64 933 400</b>	<b>100</b>	<b>632 735</b>	<b>100</b>	<b>102,6</b>	<b>8,1</b>	<b>8,1</b>

Champ : France entière (hors Mayotte).

Source : Insee, recensements de la population de 1999 et 2011. Évolutions calculées sur les périmètres 2010.

Note de lecture : Les grands pôles urbains, dans leur contour 2010, accueillent 58,8% de la population française sur 7,3% du territoire. Ils contribuent pour 3,5 points à la croissance de la population qui est de 8,1% entre 1999 et 2011.

Carte 6 ► Le zonage en aires urbaines 2010



**ESPACE DES GRANDES AIRES URBAINES**

**Grandes aires urbaines**

- Grands pôles - 3 257 communes
- Couronnes de grands pôles - 12 305 communes

**Communes multipolarisées des grandes aires urbaines**

- 3 980 communes

■ AUTRES COMMUNES MULTIPOLARISÉES

■ COMMUNES ISOLÉES, HORS INFLUENCE DES PÔLES

**ESPACE DES AUTRES AIRES**

**Aires moyennes**

- Pôles moyens - 447 communes
- Couronnes des pôles moyens - 803 communes

**Petites aires**

- Petits pôles - 873 communes
- Couronnes des petits pôles - 587 communes

**AIRES URBAINES 1999**

- Périmètre des aires urbaines 1999

Source : Insee 1999, 2010.

## À l'horizon 2040, resserrement des évolutions démographiques

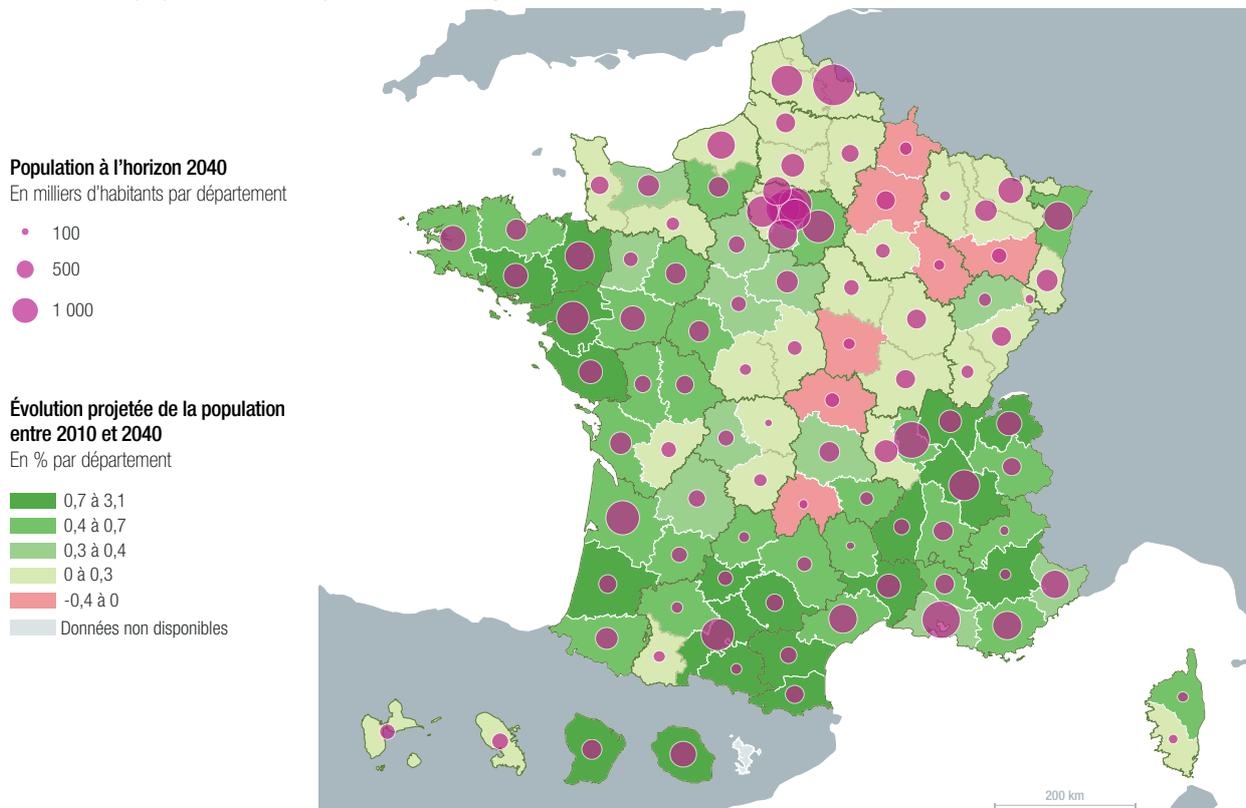
Selon l'Insee, si les tendances démographiques récentes perdurent, 73 millions d'habitants peupleraient la France au 1<sup>er</sup> janvier 2040, dont près de 71 millions en France métropolitaine. Le nombre d'habitants progresserait ainsi de 13,5% par rapport à 2010, soit de 0,4% en moyenne par an.

Les départements du littoral atlantique et du Sud méditerranéen resteraient attractifs, comme entre 1990 et 2010, enregistrant les plus fortes augmentations de population. Cependant, le retournement du solde naturel en limiterait la progression. L'accroissement de la population ne dépasserait 1% en moyenne annuelle dans aucun des départements métropolitains. À l'inverse, le nombre d'habitants diminuerait dans seulement sept départements, notamment en Haute-Marne, dans les Ardennes et dans la Nièvre. *In fine*, entre 2010 et 2040, les évolutions démographiques se resserrent, s'inscrivant pour quatre-vingt-seize départements sur un éventail allant de 0% à 1% en moyenne annuelle.

La période serait marquée par le regain démographique confirmé de certains départements du centre de la France, comme en Limousin. Ces régions et la Basse-Normandie devraient leur croissance à leur solde migratoire, alors que l'accroissement naturel y serait négatif. À l'inverse, l'Île-de-France, l'Alsace, la Haute-Normandie et la Picardie auraient, du fait de la jeunesse de leur population, un solde naturel fortement positif qui compenserait le déficit migratoire.

Les départements d'outre-mer sont très hétérogènes en termes de dynamisme démographique. Entre 2010 et 2040, la Guadeloupe et la Martinique connaîtraient une phase de croissance jusqu'en 2030, puis une phase de décroissance. La Réunion verrait sa progression freinée par un déficit migratoire, mais soutenue par un fort accroissement naturel. La Guyane aurait toujours la plus forte croissance de la France, avec un solde naturel et un solde migratoire très supérieurs à la moyenne. ■

Carte 7 ► La population des départements français à l'horizon 2040 (2010-2040)



Source : Insee, modèle Omphale 2010, scénario central.

Note de lecture : Entre 2010 et 2040, la population diminuerait de -0,4% en moyenne annuelle en Haute-Marne.

## Définitions

**Zonage en aires urbaines :** Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010, basé sur les données du recensement 2008, distingue également :

- les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille

dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci ;  
- les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

**Bassin de vie :** Le bassin de vie (de 2012) constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Il est constitué d'un pôle de services (commune ou unité urbaine ayant au moins 16 des 31 équipements intermédiaires, comme le supermarché, le collège, le laboratoire d'analyses...) et de ses zones d'influence qui regroupent les communes « les plus proches » – temps de trajet par la route à heure creuse (cf. Insee).

## Bibliographie

**BRUTEL C., LÉVY D.**, « Le nouveau zonage en bassins de vie de 2012 - Trois quarts des bassins de vie sont ruraux », *Insee Première* n° 1 425, décembre 2012.

**BRUTEL C., LÉVY D.**, « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 - 95% de la population vit sous l'influence des villes », *Insee Première* n° 1374, octobre 2011.

**CLANCHÉ F.**, « Trente ans de démographie des territoires », *Insee Première* n° 1 483, janvier 2014.

**Eurostat**, *Annuaire régional d'Eurostat 2010-2013*.

**FLOCH J.-M., LÉVY D.**, « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 - Poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines », *Insee Première* n° 1375, octobre 2011.

**LÉON O.**, « La population des régions en 2040 - Les écarts de croissance démographique pourraient se resserrer », *Insee Première* n° 1326, décembre 2010.



## 2 | Logement

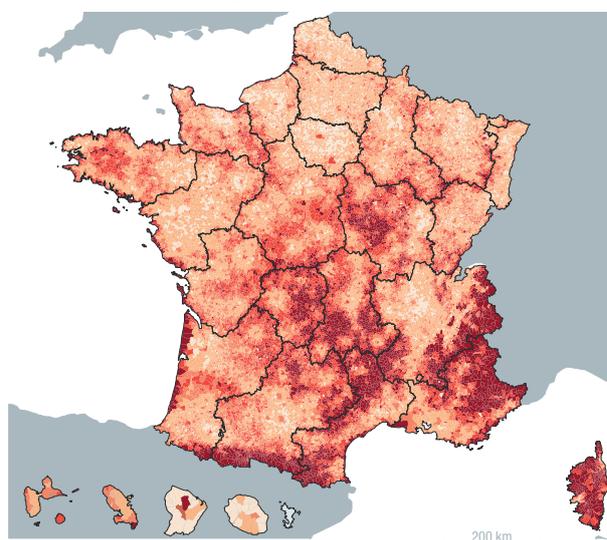
Entre 2006 et 2011, le parc de logements a augmenté sur la quasi-totalité du territoire. Les bassins de vie littoraux des façades atlantique et méditerranéenne connaissent la croissance la plus soutenue. Outre le nombre se pose aussi la question de la qualité des logements, de leur statut d'occupation et de leur répartition sur le territoire. Depuis trente ans, les conditions de logement se sont nettement améliorées, à la fois en termes d'espace et de confort sanitaire. En 2011, la suroccupation ne concerne plus que 3 % des résidences principales de la métropole, mais le phénomène touche particulièrement l'Île-de-France et le Sud-Est. La densité du parc de logements dessine un clivage nord/sud au profit des zones touristiques et des zones en déprise démographique. Dans les principales aires urbaines, la pression démographique et les mécanismes de décohabitation accroissent la demande. Pour répondre à la demande potentielle de logement, il faudrait construire entre 300 000 et 400 000 logements par an d'ici à 2030.

### La densité du parc de logements est plus élevée dans les zones touristiques et les zones de stagnation démographique

38

Rapportée à la population, la densité du parc est la plus forte dans les zones touristiques concentrant les résidences secondaires (est de PACA et de Rhône-Alpes, côtes languedocienne et atlantique...) ou dans les zones de déprise ou de stagnation démographique (centre de la France métropolitaine), où la pression sur le logement est faible. Le nombre de ménages, et donc de résidences principales, étant plus important – à population constante – lorsque la taille des ménages est plus réduite, la densité de logements pour 100 habitants dépend aussi de la taille des ménages. Elle est plus élevée au nord de la France et dans le Bassin parisien, où les ménages sont de plus grande taille, et plus faible dans le Centre où la taille des ménages est plus réduite.

Carte 1 ► Nombre de logements pour 100 habitants (densité du parc de logements)



Sources : Insee, RP2011. Calculs Bureau de l'observation des territoires - CGET.

## La part des résidences secondaires

Parmi les 34,6 millions de logements présents en France métropolitaine au 1<sup>er</sup> juillet 2013 (hors locaux d'hébergement collectif), 28,8 millions – soit 83,2% du parc – sont occupés par les ménages la majeure partie de l'année (résidence principale). La part des résidences secondaires dans le parc total de logements est en légère baisse, passant de 10,0% en 1985 à 9,3% en 2013. En 2007,

six régions regroupaient 60% du parc secondaire : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Bretagne, Pays de la Loire, Aquitaine. Cette concentration territoriale s'accroît depuis 1999 : c'est dans les régions les mieux pourvues que la part des résidences secondaires augmente le plus (région alpine, façades atlantique et méditerranéenne).

### ► DENSITÉ DE LOGEMENTS, DENSITÉ RÉSIDENTIELLE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

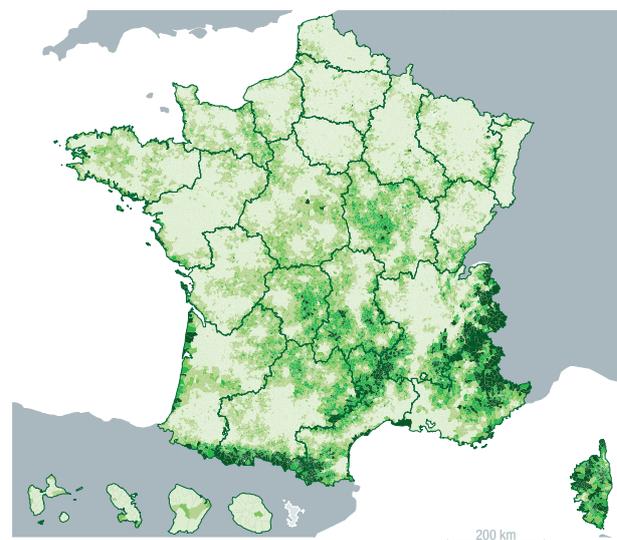
Le plus souvent, quand on parle de « densité » sur un territoire, il est fait référence à la densité résidentielle ou à la densité de population, et non à la densité du parc de logements. La densité résidentielle s'exprime en nombre de logements par hectare ou par km<sup>2</sup> et la densité de logements est ici exprimée en nombre de logements pour 100 habitants.

Ces deux indicateurs ne répondent pas aux mêmes enjeux :

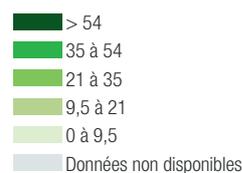
- en géographie et dans le domaine de la planification, la densité résidentielle permet de donner une mesure de l'occupation du sol par le logement, c'est un indicateur de morphologie urbaine. Les seuils de densité peuvent être différents selon le type d'habitat : dans le périurbain, par exemple, l'habitat individuel est beaucoup moins dense que l'habitat collectif en cœur d'agglomération. Cet indicateur peut aussi permettre de définir des seuils pour les besoins en équipements (établissement scolaire, etc.);

- le nombre de logements pour 100 habitants donne une indication de l'offre en matière de logement. Une faible densité peut être le signe d'un marché immobilier tendu. Parmi les départements où cette densité est inférieure à la moyenne française (51,2 logements pour 100 habitants), la plupart sont situés au nord et au nord-est, à l'exception de cinq départements, parmi lesquels le Rhône et les Bouches-du-Rhône. C'est dans ces départements que l'on retrouve cinq des principales aires urbaines : Paris, Lyon, Marseille, Lille et Strasbourg.

Carte 2 ► Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements



Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements en 2011 En % par commune



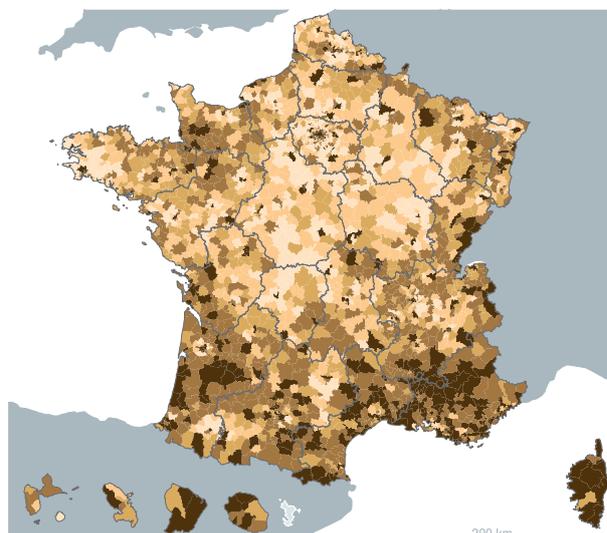
Source : Insee, RP 2011.

## Des statuts d'occupation hétérogènes selon les territoires

En 2011, près de 58% des ménages sont propriétaires de leur résidence principale; un ménage sur quatre réside dans le parc locatif du secteur libre; les autres ménages résident dans le parc social ou sont logés à titre gratuit. Entre 2006 et 2011, le nombre de résidences principales augmente pour tous les principaux statuts d'occupation, notamment pour la part des propriétaires occupants qui augmente sensiblement (+0,5 point depuis 2006), de même que celle des locataires du privé (+0,25 point). La part des résidents locataires du secteur social dans l'ensemble des ménages diminue en revanche de 0,3 point.

Cette hétérogénéité se retrouve dans la répartition spatiale des ménages selon le statut d'occupation de leur résidence principale. Les locataires du secteur privé sont relativement plus nombreux au sud de la France et dans les grandes villes. L'Île-de-France concentre à elle seule près de 20% des logements locatifs privés. À l'inverse, la proportion de propriétaires occupants est plus faible que la moyenne dans l'agglomération parisienne, dans les régions du Sud-Est et le long de la frontière italienne. On trouve davantage de propriétaires hors des espaces urbains, notamment au nord-est et dans le Centre. Enfin, les locataires du secteur social se distinguent par une localisation majoritairement urbaine. Un quart des locataires du parc social réside dans l'agglomération parisienne. Ce parc est avant tout implanté à l'est d'une diagonale reliant Nantes à Nice.

Carte 3 ► Localisation des locataires du parc privé (2011)

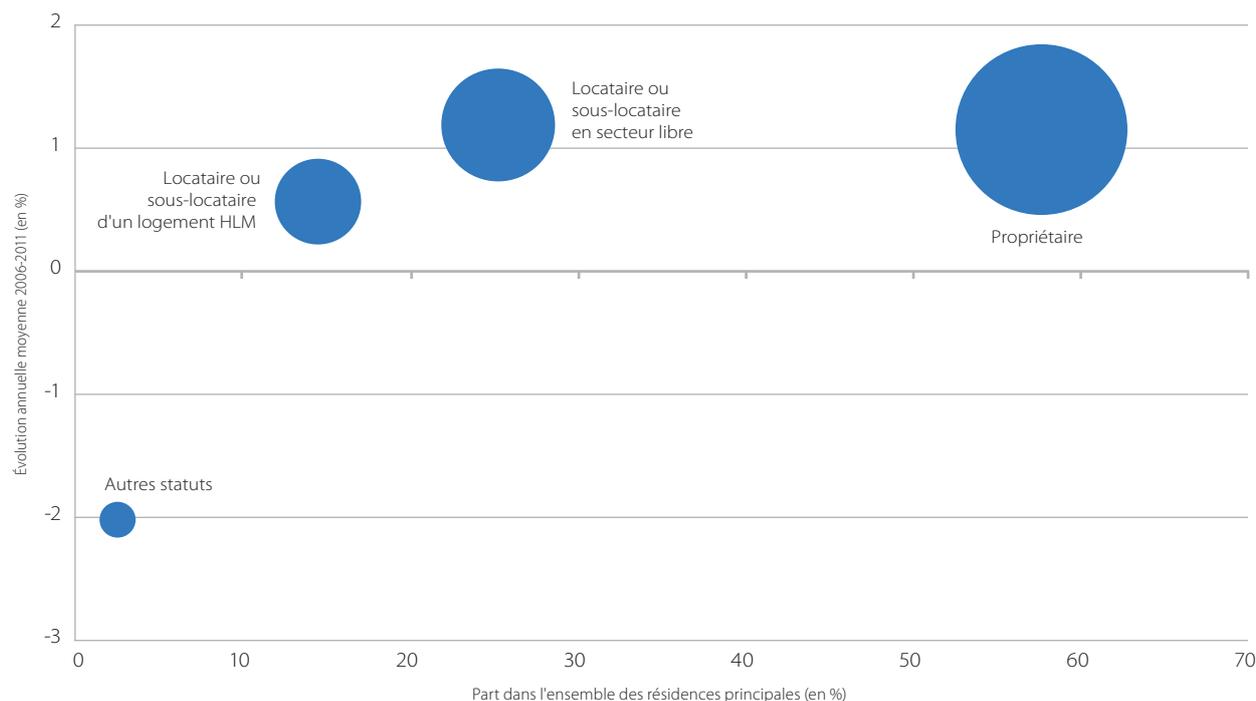


Part des résidences principales en locatif privé en 2011  
En % par territoire de vie



Sources : Insee, RP2011, Traitements Bureau de l'observation des territoires - CGET.

Graphique 1 ► Statut d'occupation des résidences principales : part et nombre en 2011 ; évolution entre 2006 et 2011



Source : Insee RP2011, Traitements Bureau de l'observation des territoires - CGET.

Note de lecture : La taille des cercles est proportionnelle au nombre de résidences principales des différents statuts d'occupation.

## L'amélioration du confort concerne l'ensemble du parc de logements mais la suroccupation touche davantage le parc locatif que le parc des propriétaires occupants

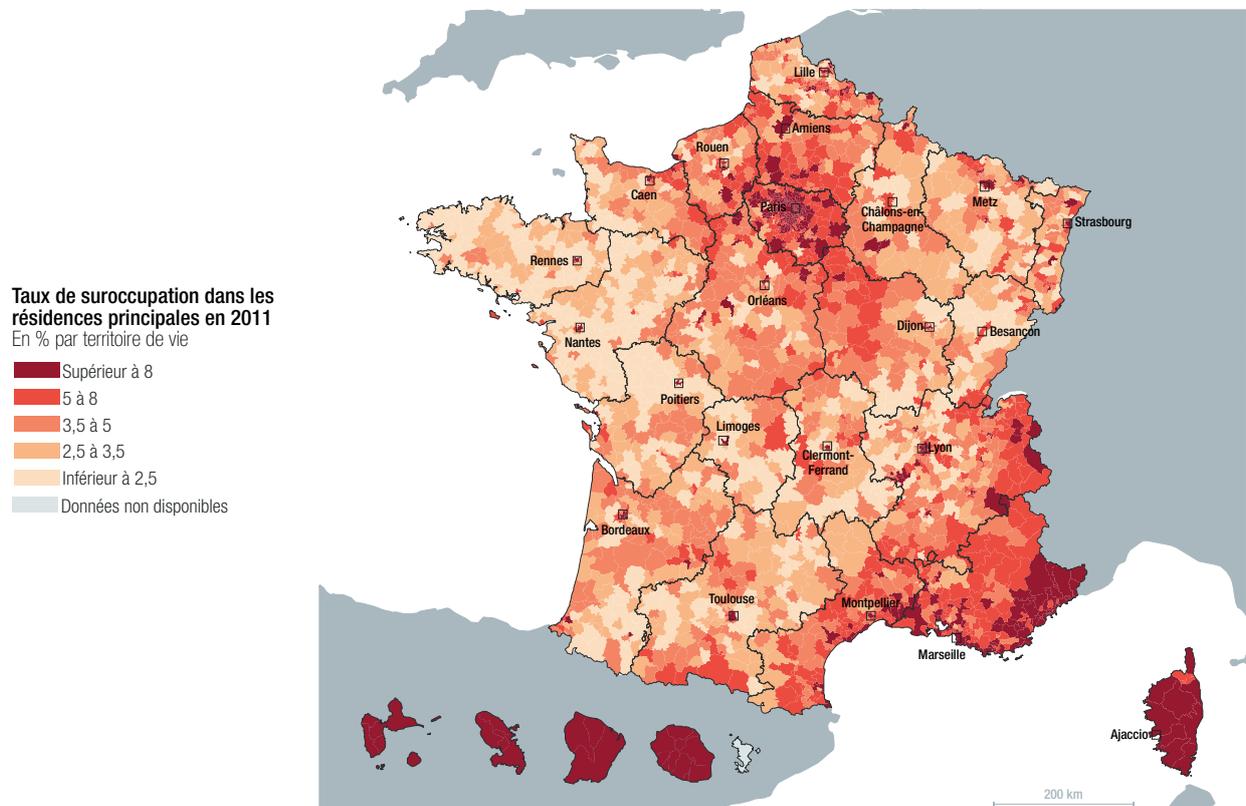
Le confort sanitaire des logements s'est largement amélioré au cours des trente dernières années : depuis le milieu des années 1990, 98 % des logements comprennent l'eau chaude courante, une douche ou une baignoire et un WC intérieurs. En 2010, les problèmes les plus souvent évoqués par les ménages concernent l'humidité de leur logement (12 % d'entre eux) et surtout les difficultés pour le chauffer (27 % des ménages). En 2010, près des deux tiers des ménages, au total, jugent leur logement confortable : celui-ci dispose des équipements sanitaires de base et ne comporte aucun défaut selon ses occupants. Le tiers des ménages estime moyen le confort de leur logement (un ou deux défauts).

La qualité de l'immeuble contribue également à celle des conditions de logement. Elle s'apprécie au travers de son caractère architectural, la solidité apparente de sa construction, son équipement. Moins de 5 % des résidences principales se situent dans un immeuble de qualité médiocre ou

très médiocre. En revanche, presque un logement vacant sur cinq est dans une telle situation. Cette proportion peut dépasser la moitié dans certaines zones de Corse ou du centre de la France métropolitaine. Dans ces espaces ruraux, le phénomène peut être lié à l'abandon de vieilles maisons suite au décès ou au départ à la retraite de leurs derniers occupants, les nouveaux ménages préférant s'installer dans des constructions neuves.

La **suroccupation**, qui mesure l'inadéquation entre le nombre de personnes du ménage et la surface habitable du logement, recule progressivement (moins d'un point en dix ans) et affecte 3 % des résidences principales en 2011. Elle concerne davantage le parc locatif (5,5 % dans le secteur privé et 4,1 % dans le secteur social) que le parc des propriétaires occupants (1,7 %). Elle est essentiellement localisée dans les espaces urbains, notamment en Île-de-France et dans le Sud-Est, et concerne également le Nord dans le parc locatif.

Carte 4 ▶ Suroccupation des résidences principales occupées par des locataires (2011)



Sources : Insee, RP2011, Traitements Bureau de l'observation des territoires - CGET.

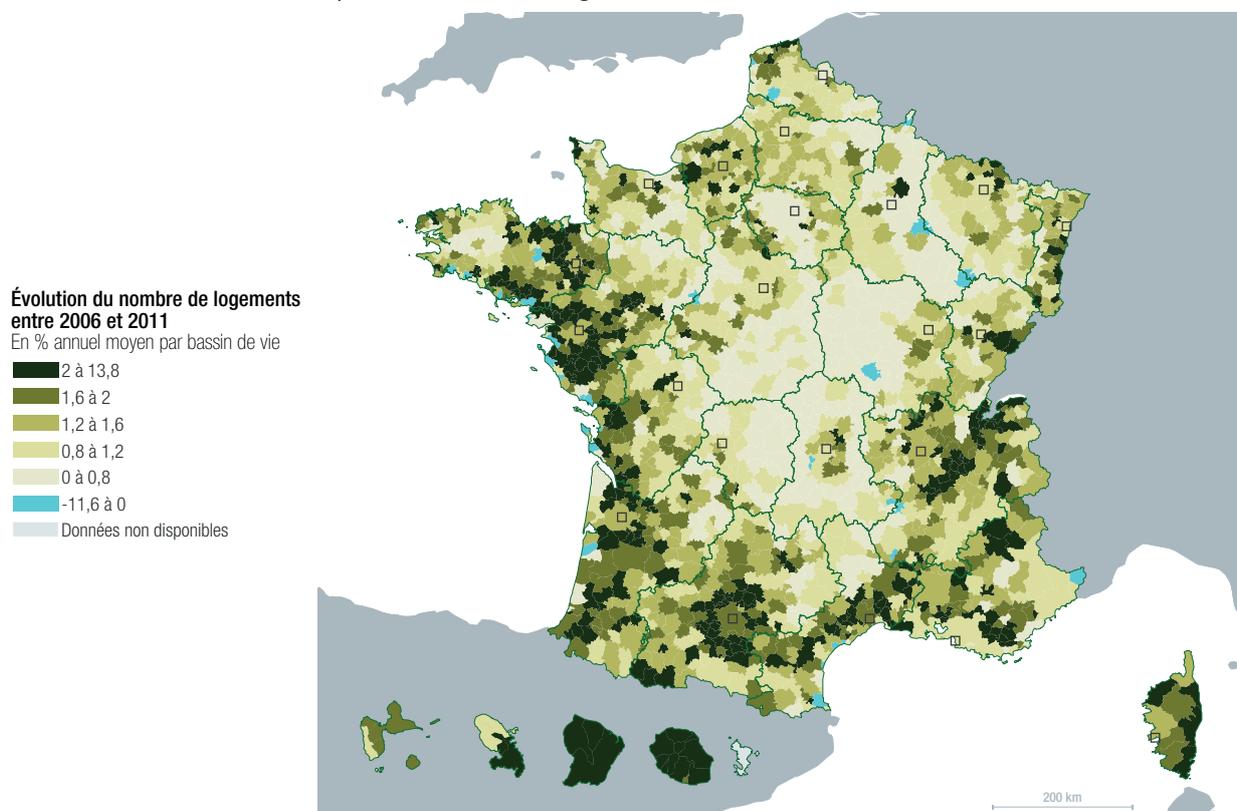
## La croissance démographique impulse l'augmentation du nombre de logements

Entre 2006 et 2011, le parc de logements et sa composante essentielle, les résidences principales, augmentent dans presque tous les bassins de vie, sauf certains qui correspondent aux départements où la population a décliné, comme la Haute-Marne. En effet, l'augmentation du nombre de petits ménages tire à la hausse le nombre de résidences principales.

La croissance du parc de logements est la plus forte (1,5% par an en moyenne) dans les départements littoraux (façades atlantique et méditerranéenne).

À l'inverse, les départements du quart nord-est et du Centre – à l'exception des quatre départements frontaliers (Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin et Doubs) et de la Seine-et-Marne – connaissent une croissance nettement plus faible (de 0 à 0,9% par an en moyenne). Le parc de logements croît à un rythme plus rapide que celui de la population dans tous les départements à l'exception de la Guyane, de Paris avec trois des départements de sa petite couronne, et de la Corse-du-Sud.

Carte 5 ► Évolution annuelle moyenne du nombre de logements entre 2006 et 2011



Sources : Insee, RP 2006 et 2011, Calculs Bureau de l'observation des territoires - CGET.

## Les prix du foncier reflètent l'importance de la demande de logement

L'hétérogénéité des prix des terrains montre deux sources principales de tension sur le marché du foncier. Tout d'abord, le rationnement de l'offre – induit par une densité de population déjà élevée et/ou des surfaces disponibles en quantité réduite – pousse les prix vers le haut. En effet, les centres urbains comme la région parisienne ou les grandes capitales régionales présentent des prix significativement plus élevés que dans le reste de la France. Dans ces espaces, la pression démographique joue sur le prix des terrains à bâtir. Un terrain est d'autant plus cher au mètre carré qu'il se situe dans une aire urbaine densément peuplée et, au sein d'une aire urbaine donnée, un terrain à proximité du centre est en moyenne plus onéreux qu'un terrain plus éloigné. Le même mécanisme s'applique aux zones littorales dont l'ouverture du foncier à la construction est réglementée : ce phénomène est visible le long de la façade atlantique.

Le second facteur relève de l'attractivité des territoires : la demande de logement, dynamisée par la forte croissance de la population des ménages et l'attractivité touristique, excède l'offre et entraîne des prix plus élevés. C'est le cas notamment dans les zones de montagne des Alpes et voisines de la Suisse, ainsi que pour le pourtour méditerranéen qui cumule les deux facteurs. De ce fait, le nombre de travailleurs frontaliers génère une tension sur le marché du logement. De façon plus marginale, les caractéristiques propres des terrains et du territoire (présence d'aménités naturelles, accessibilité aux services) jouent aussi sur les prix.

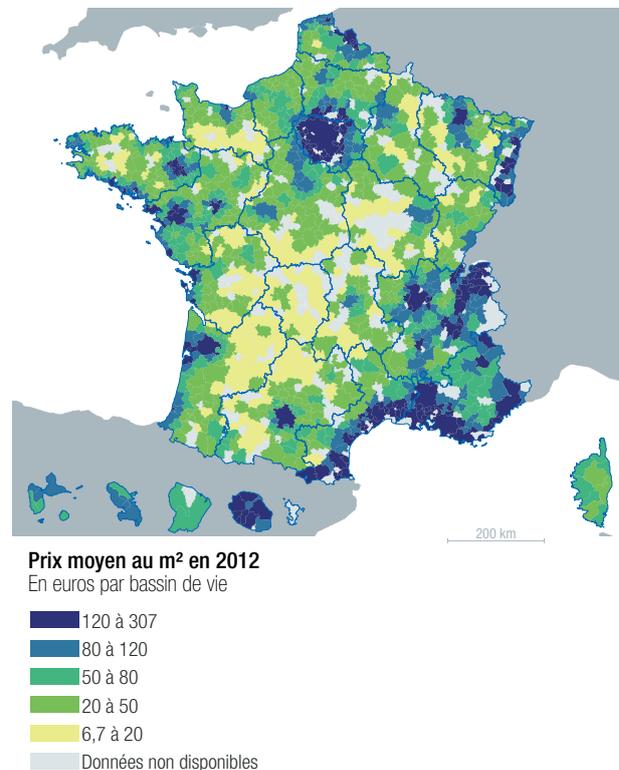
### ▶ LA TAILLE DES MÉNAGES

Depuis 1975, la taille des ménages ne cesse de diminuer. Cette diminution tient au vieillissement de la population qui tend à augmenter la proportion de ménages d'une personne. Toutefois, les changements des modes de cohabitation avant 60 ans constituent le facteur principal de cette baisse, en lien avec l'individualisation croissante des comportements et des unions plus fragiles.

En 1975, le nombre moyen d'occupants par résidence principale était de 2,90 personnes, il n'est plus que de 2,27 en 2011. La part des ménages d'une seule personne a augmenté au cours de cette période : de 22,1 % en 1975, elle atteint 34,8 % en 2011 et augmente dans toutes les régions, à l'exception de la Corse. En 2011, les trois régions qui concentrent les plus fortes proportions de ménages d'une personne sont le Limousin, l'Auvergne, l'Île-de-France et la Bretagne. À l'opposé, les régions du Nord, l'Alsace et la Corse ont les plus faibles proportions.

La diminution du nombre de personnes par ménage implique qu'à population constante, le nombre de ménages continue de croître, et donc la demande de logement également.

Carte 6 ▶ Prix moyen au m<sup>2</sup> des terrains à bâtir en 2012



Sources : SOeS, EPTB 2012. Calculs Bureau de l'observation des territoires - CGET.

## LE PRIX DES TERRAINS À BÂTIR EN SECTEUR DIFFUS DANS LES COMMUNES LITTORALES DE MÉTROPOLE

Les communes littorales métropolitaines accueillent environ 10% de la population sur seulement 4% du territoire. Leur capacité d'accueil touristique est, par ailleurs, évaluée à plus de 7,5 millions de lits. L'attractivité démographique et économique engendre mécaniquement une forte pression foncière sur un territoire restreint et convoité.

En 2012, le prix au m<sup>2</sup> des terrains à bâtir en secteur diffus (hors lotissements) y est 60% plus élevé que la moyenne métropolitaine : 105 €/m<sup>2</sup> contre 67€. Ce prix suit un gradient nord-sud marqué en bord de mer. Il est de 65 € en Manche Est-mer du Nord, 98 € en Nord Atlantique-Manche Ouest, 115 € en Sud Atlantique et 138 € sur le pourtour méditerranéen.

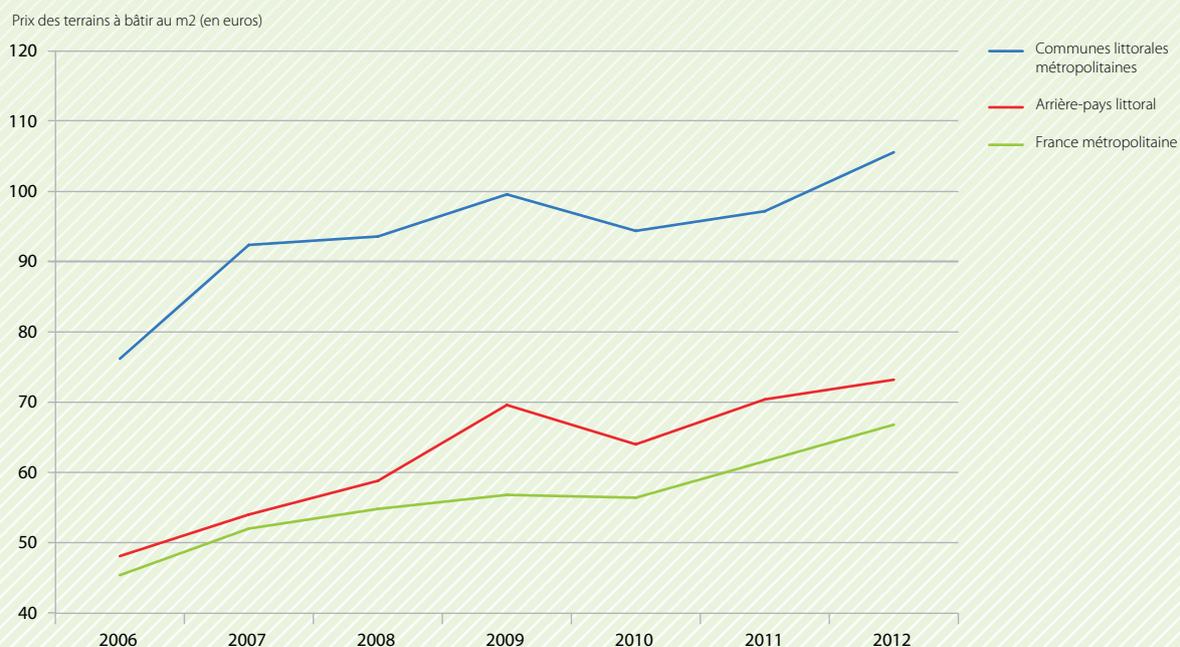
L'arrière-pays littoral – communes non littorales des cantons littoraux – accueille de plus en plus de nouveaux résidents, du fait du

coût du foncier et de sa raréfaction en bord de mer. Le prix des terrains à bâtir y est intermédiaire entre le prix dans les communes littorales et la moyenne hexagonale, soit 73 €/m<sup>2</sup>.

Avec ces prix élevés, les acquéreurs ont un profil particulier dans les communes littorales. Ils sont, en général, plus âgés et d'une CSP supérieure à la moyenne hexagonale. En 2011, la part des artisans, commerçants et chefs d'entreprises dans les acheteurs est 50% plus élevée que la moyenne. En Méditerranée, il y a presque autant d'acquéreurs âgés de plus de 60 ans que d'acquéreurs âgés de moins de 30 ans.

La crise financière et immobilière de 2008 a généré davantage de variabilité des prix dans les espaces littoraux que dans le reste du territoire. En effet, les prix ont augmenté de 29,30 € sur le littoral et 25,20 € dans l'arrière-pays contre 21,50 € en métropole.

Graphique 1 ► Comparaison de l'évolution du prix au m<sup>2</sup> des terrains à bâtir en métropole



Sources : SOeS, EPTB 2006-2012. Traitements Observatoire national de la mer et du littoral.

## L'habitat rural entre 1999 et 2009 : des évolutions contrastées

Après deux siècles d'exode rural, le mouvement entre villes et campagnes s'est inversé à partir des années 70, puis amplifié au cours de la décennie 1999-2009 avec une croissance démographique des espaces ruraux deux fois plus élevée que dans les espaces urbains (11,6% contre 4,9%).

Une analyse publiée par le SOeS<sup>1</sup>, s'intéressant aux liens entre les dynamiques de population et du parc de logements, met en évidence des réalités distinctes selon les territoires, classés en cinq groupes hors espace urbain.

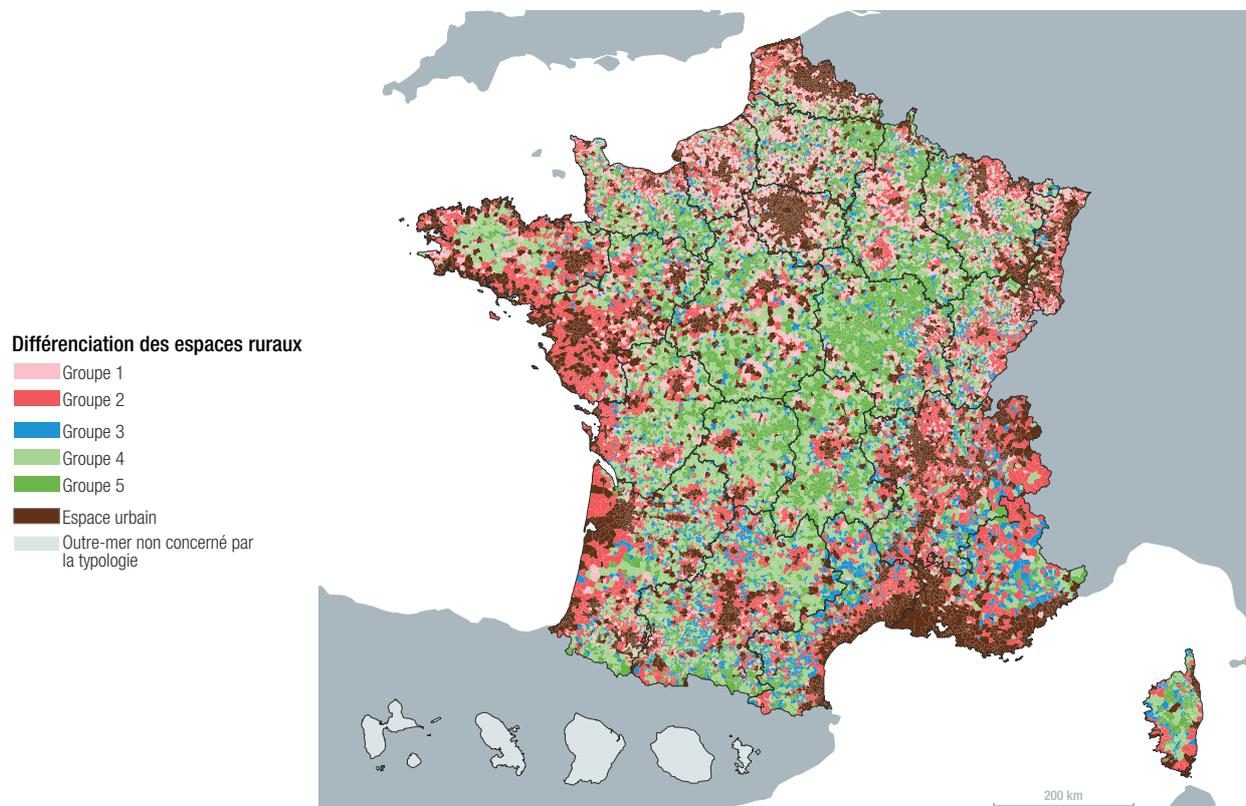
Les terres rurales des littoraux atlantique et méditerranéen sont désormais les plus attractives et captent des jeunes familles à la périphérie des pôles urbains (**groupe 2**) ; la construction neuve y est particulièrement dynamique, avec une part de collectif relativement importante. Ces régions succèdent aux communes rurales proches des pôles urbains d'Île-de-France, du Nord et de l'Est qui ont connu la première vague de **urbanisation** (**groupe 1**).

Leur population est désormais vieillissante ; la croissance démographique y est plus faible et tirée par les naissances, mais la demande de logements reste forte, liée à la décohabitation des enfants des premiers migrants urbains. La croissance démographique des trois autres espaces ruraux (groupes 3, 4 et 5) varie en fonction de leur attrait touristique et de leur éloignement aux espaces urbains. Dans les plus dynamiques (**groupe 3**), qui correspondent aux espaces touristiques du Sud, la construction neuve est sous-représentée, car la demande en logements se focalise sur du bâti existant, logements vacants ou résidences secondaires.

Dans les espaces ruraux du **groupe 4**, le parc de logements est marqué par une construction assez dynamique due à une attractivité résidentielle assez forte.

Dans les espaces les plus éloignés des villes ayant une croissance démographique basse (**groupe 5**), l'évolution du parc de logements est atone et ces derniers sont souvent anciens et peu confortables.

Carte 7 ▶ Dynamiques de population et de logement selon les espaces ruraux



Sources : Insee, RGP1999 et RP2011 – MEDDE d'après DGFIP, Filocom 1999 et 2009 – Sit@del, SOeS. Calculs SOeS.

1 Cf. CGDD-SOeS, *Le point sur* n° 179, 2013

## Horizon 2030 : la demande potentielle de logement augmenterait, en lien avec la croissance démographique et le phénomène de décohabitation

D'ici 2030, si les tendances démographiques récentes se maintenaient et sous l'hypothèse que la taille des ménages continuerait de diminuer – passant de 2,10 en 2030 à 2,00 en 2050 –, le nombre de ménages augmenterait en moyenne de 235 000 par an (scénario A).

Le flux de construction de logements neufs compatible avec la croissance attendue du nombre de ménages, c'est-à-dire assurant une résidence principale à chaque ménage supplémentaire, représente la demande potentielle de logements. Elle diffère du nombre de logements à construire, car elle ne tient pas compte des besoins liés au **mal-logement** ou au **non-logement**. Son estimation s'appuie sur des hypothèses de renouvellement du parc et sur des hypothèses d'évolution des parcs de logements vacants et de résidences secondaires. En effet, la dynamique du parc de logements ne provient pas seulement de la construction neuve, mais également du renouvellement du parc : changement d'usage des locaux, entre résidentiel et non résidentiel ; destruction de logements ; fusion ou scission de logements existants. Par ailleurs, les logements qui apparaissent ou disparaissent se partagent

entre résidences principales – occupées par les ménages la majeure partie de l'année –, logements vacants et résidences secondaires.

Quels que soient les scénarios retenus, la demande potentielle moyenne serait de l'ordre de 300 000 à 400 000 logements par an d'ici 2030. Une mortalité plus faible (scénario C) ou une augmentation du taux de vacance (scénario F), comparées au scénario A, porteraient la demande potentielle moyenne à hauteur de 350 000 logements par an. Seule la combinaison d'un solde migratoire restreint et d'un renouvellement du parc plus faible (i.e. une moindre destruction ou restructuration des logements anciens) aboutirait à une demande potentielle moyenne inférieure à 300 000 logements neufs par an (scénario G). Ces chiffres se comparent aux ordres de grandeur passés du nombre de logements terminés : près de 300 000 logements en moyenne annuelle dans les années 90, et plus de 350 000 dans la première décennie des années 2000. ■

Tableau 1 ► Projections de ménages et demande potentielle de logements : différents scénarios

Scénario	A	B	C	D	E	F	G
<b>Hypothèses</b>							
Solde migratoire annuel (en milliers)	100	50	100	100	100	100	50
Croissance annuelle de l'espérance de vie à la naissance (en années)							
Hommes	0,17	0,17	0,22	0,11	0,17	0,17	0,17
Femmes	0,13	0,13	0,18	0,08	0,13	0,13	0,13
Renouvellement (en milliers)	-50	-50	-50	-50	-30	-50	-30
Évolution annuelle de la proportion de logements vacants de 2010 à 2015 (en points de %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
<b>Résultats (en milliers)</b>							
Variation annuelle moyenne du nombre de ménages (2010-2029)	235	214	252	219	235	235	214
Demande potentielle annuelle moyenne de logements (2010-2029)	333	307	353	313	313	345	287

Source : SOeS, Projections du nombre de ménages et demande potentielle de logements, 2012.

## Définitions

**Suroccupation des logements** : La suroccupation peut être appréhendée selon le nombre de pièces ou la surface par personne. Contrairement au recensement qui considère le nombre de pièces, dans le fichier des logements par commune (DGFIP) la suroccupation est définie par rapport à la surface par personne de la façon suivante : Surface  $< 16 + 11 (n-1)$  où  $n$  est le nombre de personnes occupant le logement, la surface correspondant à la surface habitable exprimée en mètres carrés.

Au sein de la suroccupation, on distingue :

Suroccupation lourde : surface  $< 9n$  ;

Suroccupation légère :  $9n < \text{surface} < 16 + 11 (n-1)$ .

Ainsi, un ménage d'une personne est en suroccupation lourde s'il occupe un logement d'une surface de 9 m<sup>2</sup> ou moins, et en situation de suroccupation légère si la surface est comprise entre 10 et 16 m<sup>2</sup>. Pour deux personnes les seuils sont respectivement de 18 et 27 m<sup>2</sup>. Pour un couple avec deux enfants, ils s'élèvent respectivement à 36 et 49 m<sup>2</sup>.

**Rurbanisation** : Phénomène de croissance démographique et de développement de zones peu denses.

**Mal-logement** : La notion de mal-logement a été créée par la Fondation Abbé Pierre en 1995. Elle recouvre plusieurs dimensions :

- l'absence de logement ;
- les difficultés d'accès au logement ;
- le manque de confort et l'insalubrité ;
- les difficultés de maintien dans le logement ;
- la mobilité difficile, voire l'assignation à résidence.

La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, dite « loi SRU », a introduit la notion réglementaire de « logement décent », notion réemployée plus récemment par la loi sur le droit au logement opposable (Dalo) du 5 mars 2007. Pour plus de détails, voir le rapport du CNIS, groupe de travail sur le mal-logement (2011).

## Bibliographie

BLUM E., SOULARD F., « Résidences secondaires : progression en France, diminution en Île-de-France », *Note rapide* n° 566, IAU-Idf, 2011

BRUNIAUX V., CAPOT R., VILAIN E., CINAL J., GAUCHET O., « Vieillesse du parc et hausse du nombre de ménages stimulent la demande potentielle de logements à l'horizon 2030 », Insee, *Pages de Profils* n° 135, 2013.

CASSAN C., BOUESSE F., BOURNIQUEL C., FRÉNOT S., TORNERO M., « Le logement en Midi-Pyrénées en 2006 – Évolutions récentes et caractéristiques d'un parc en pleine mutation », Insee, *Études*, 2011.

CGDD/SOeS, « Les conditions d'occupation des logements au 1<sup>er</sup> janvier 2011 », *Chiffres & statistiques* n° 343, 2012.

CNIS, Rapport du groupe de travail sur le mal-logement, juillet 2011.

DER MADIROSIAN L., « La densité urbaine – Plaquette pédagogique », Certu, 2010.

INSEE, « Trente ans de vie économique et sociale », Insee *Références*, Édition 2014.

JACQUOT A., « La demande potentielle de logements à l'horizon 2030 : une estimation par la croissance attendue du nombre de ménages », *Le Point sur* n° 135, CGDD, 2012.

JACQUOT A., « Projections du nombre de ménages et calcul de la demande potentielle de logements : méthode et résultats », Document de travail n° 7, 2012.

MOULINIÉ C., NAUDIN-ADAM M., « Appréhender la densité. 2. Les indicateurs de densité », *Note rapide* n° 383, IAURIF, juin 2005.

ONML, « Prix des terrains à bâtir sur le littoral métropolitain en 2012 et évolution depuis 2006 », *Fiche thématique Démographie*, Occupation du sol et logement en zone côtière, octobre 2014.

VOLAT G., « L'habitat rural entre 1999 et 2009 : des évolutions contrastées », *Le Point sur* n° 179, CGDD, 2013.

# B Économie

L'hétérogénéité des territoires sur le champ de l'économie reflète très souvent leurs disparités de peuplement et ainsi le caractère plus ou moins urbain des espaces. D'une part, on trouve les territoires métropolisés, c'est-à-dire très urbanisés, à forte concentration d'emplois très qualifiés et d'activités liées à l'innovation.

D'autre part, dans les territoires de plus faible densité démographique, on rencontre des activités davantage orientées vers les secteurs primaire ou secondaire, mais ayant aussi vocation à satisfaire la demande de la population présente. Certains indicateurs, comme les revenus, mettent également en lumière des territoires à enjeux spécifiques, tels les territoires frontaliers ou littoraux.

L'évolution de ces disparités dévoile trois phénomènes : en premier lieu, sur une période longue, les PIB régionaux ont tendance à converger. En second lieu, cette convergence s'accompagne d'un accroissement des spécificités territoriales : par exemple, au-delà de la tertiarisation générale de l'économie, les surreprésentations locales de certains métiers se multiplient. Enfin, la crise de 2008 a remis en cause ce phénomène de convergence : elle a non seulement contribué à augmenter les disparités entre territoires, mais également les inégalités entre citoyens en touchant les territoires plus fragiles et les ménages à bas revenus.

- ▶ **Fiche 1 : Trajectoires économiques des territoires**
- ▶ **Fiche 2 : Localisation des emplois**
- ▶ **Fiche 3 : Processus d'innovation**
- ▶ **Fiche 4 : Cohésion**

**27 millions d'emplois** en France, dont la moitié **concentrée** dans 30 des 321 zones d'emploi.

En 2011, le **revenu** fiscal médian est de 19 218 euros en France métropolitaine.

Entre 2007 et 2011, les **inégalités de revenus entre les territoires diminuent** mais progressent entre les individus.

## Pour en savoir plus...

Rapport interactif et indicateurs du site de l'Observatoire des Territoires

Rapport de l'Onzus

Site Insee > Thèmes > [Territoires](#)

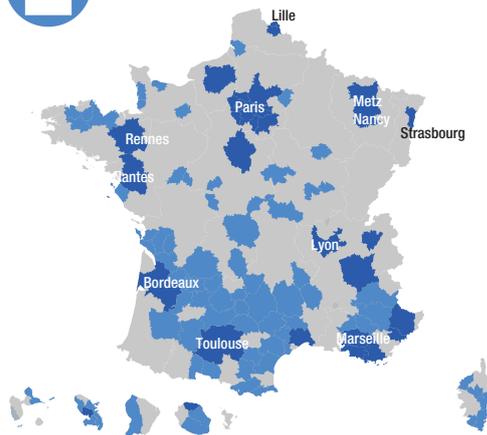
Site Ministère de l'emploi > Études, recherches, statistiques de la Dares > [Approches régionales](#)

Site [Eurolio](#)

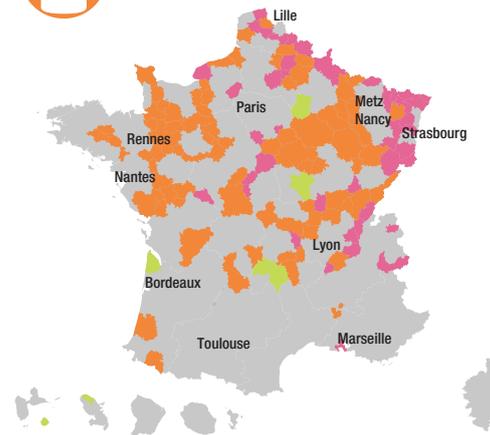
## LES EMPLOIS TRÈS QUALIFIÉS SONT TRÈS CONCENTRÉS DANS LES ESPACES DENSES



Zones d'emploi à orientation tertiaire



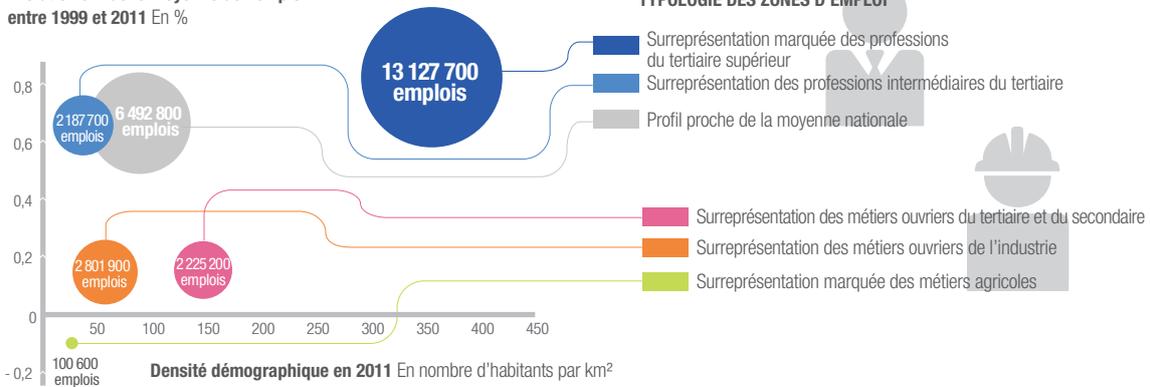
Zones d'emploi à orientations industrielle et agricole



Sources : Insee, RP 2010, Calculs Bureau de l'observation des territoires.

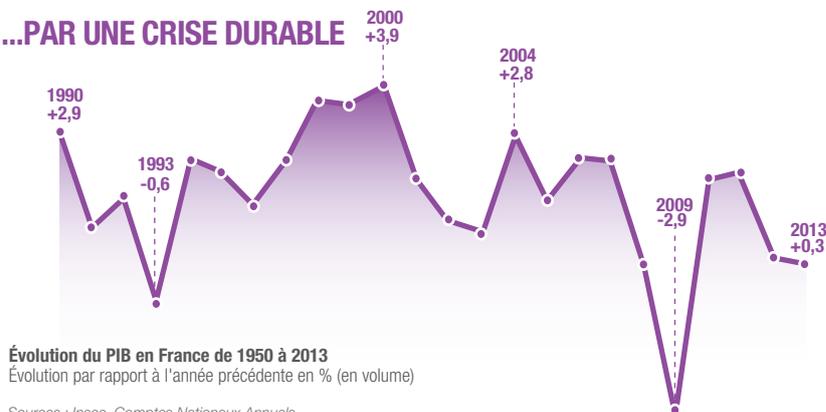
## LES TERRITOIRES À MÉTIERS MOINS QUALIFIÉS SONT DAVANTAGE IMPACTÉS...

Évolution annuelle moyenne de l'emploi entre 1999 et 2011 En %



Sources : Insee, RP 2010, Estel 2011, Calculs Bureau de l'observation des territoires.

## ...PAR UNE CRISE DURABLE



Évolution du PIB en France de 1950 à 2013  
Évolution par rapport à l'année précédente en % (en volume)

Sources : Insee, Comptes Nationaux Annuels.

LA CRISE DE 2008 A CONTRIBUÉ À AUGMENTER LES DISPARITÉS ENTRE TERRITOIRES, MAIS ÉGALEMENT LES INÉGALITÉS ENTRE CITOYENS, EN TOUCHANT LES TERRITOIRES PLUS FRAGILES ET LES MÉNAGES À BAS REVENUS.

# 1 | Trajectoires économiques des territoires

Sur une période longue, l'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant montre une convergence des niveaux de richesse à l'échelle des régions européennes, mais également entre les régions françaises : sa croissance a été plus soutenue dans les territoires où il était le moins élevé. En France, néanmoins, la crise remet en cause ce phénomène de rattrapage et frappe les économies les plus fragiles. Les spécificités du tissu productif permettent en partie de comprendre l'impact différencié de la crise sur l'emploi des territoires. Par exemple, les zones d'emploi à orientation industrielle ont été les plus touchées, tandis que les zones d'emploi métropolisées (c'est-à-dire urbaines et à forte concentration de cadres et de professions intellectuelles) ont rebondi plus rapidement après un choc brutal, et que les économies moins denses ont souffert plus durablement de la récession. Cependant, on peut noter la bonne résistance des zones dont l'emploi présentiel est soutenu par les activités de tourisme ou par une forte attractivité résidentielle.

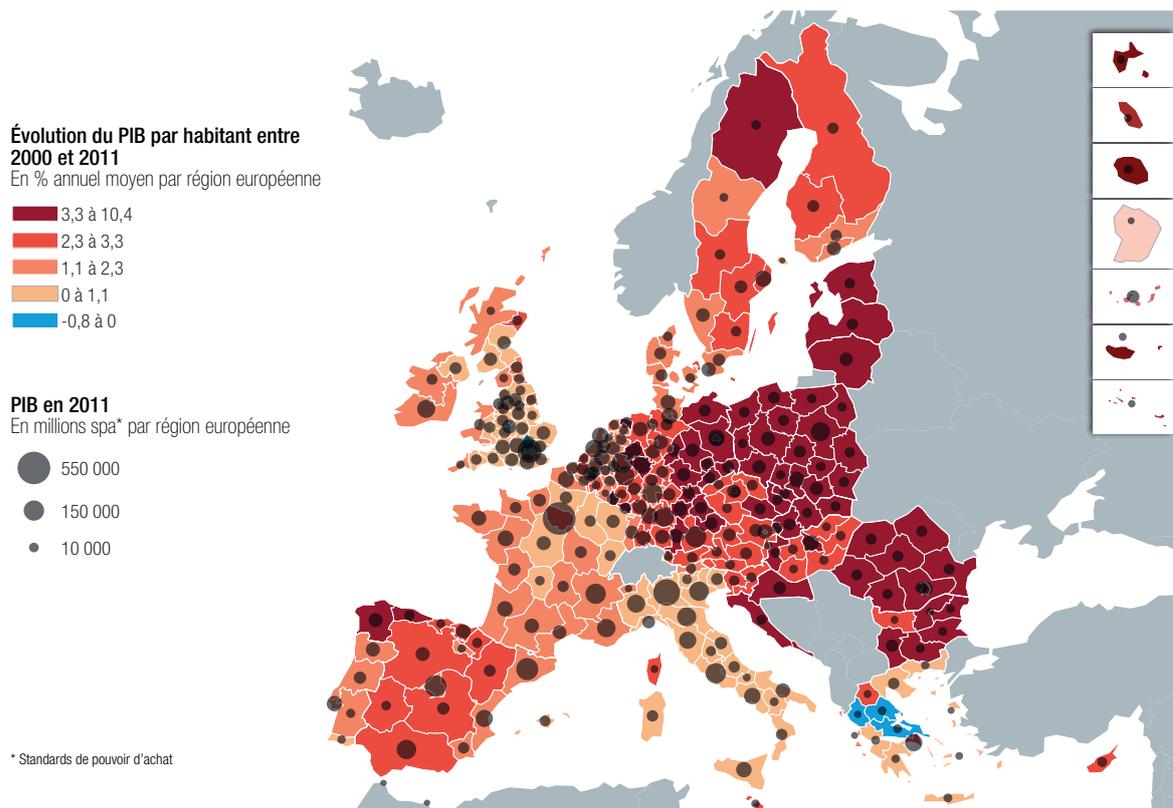
## Le PIB par habitant tend à s'harmoniser entre les régions de l'Union européenne

La richesse des régions, telle que mesurée par le produit intérieur brut par habitant en parité de pouvoirs d'achats, révèle une grande hétérogénéité à la fois au sein de l'Europe et de la France. Ainsi, en 2011, à l'échelle de l'Union européenne, ce PIB par habitant varie de 7 200 euros dans la région de Severozapaden en Bulgarie, à 80 400 euros dans la région de Londres. Dans cette diversité, les régions françaises occupent des places très variables : l'Île-de-France se classe 6<sup>e</sup> région européenne la plus riche sur 280, alors que les départements ultramarins se situent aux environs de la 200<sup>e</sup> position. Les régions métropolitaines hors Île-de-France sont plus homogènes : de 20 000 à 26 000 euros, autour de la moyenne européenne de 25 100 euros en 2011 (UE28). Mais elles occupent des places très diverses : de la 85<sup>e</sup> pour Rhône-Alpes à la 173<sup>e</sup> pour le Limousin et la Picardie,

ce qui s'explique par le fait que de nombreuses régions européennes se situent dans une fourchette serrée.

Néanmoins, l'évolution des produits intérieurs bruts régionaux atteste une convergence des niveaux de richesse : les PIB des régions les plus pauvres croissent rapidement entre 2000 et 2011, et les taux de croissance les plus forts s'observent dans les pays en transition, comme la Roumanie, la Bulgarie ou la Lituanie. À l'opposé, on trouve les taux de croissance les plus faibles dans les pays les plus touchés par la crise : la Grèce et l'Italie, particulièrement, dont les niveaux de richesse sont moyens. Mais, de manière générale, plus le niveau du PIB est élevé, plus le taux de croissance est faible, ce qui participe notamment du phénomène de rattrapage des pays d'Europe centrale et orientale (PECO).

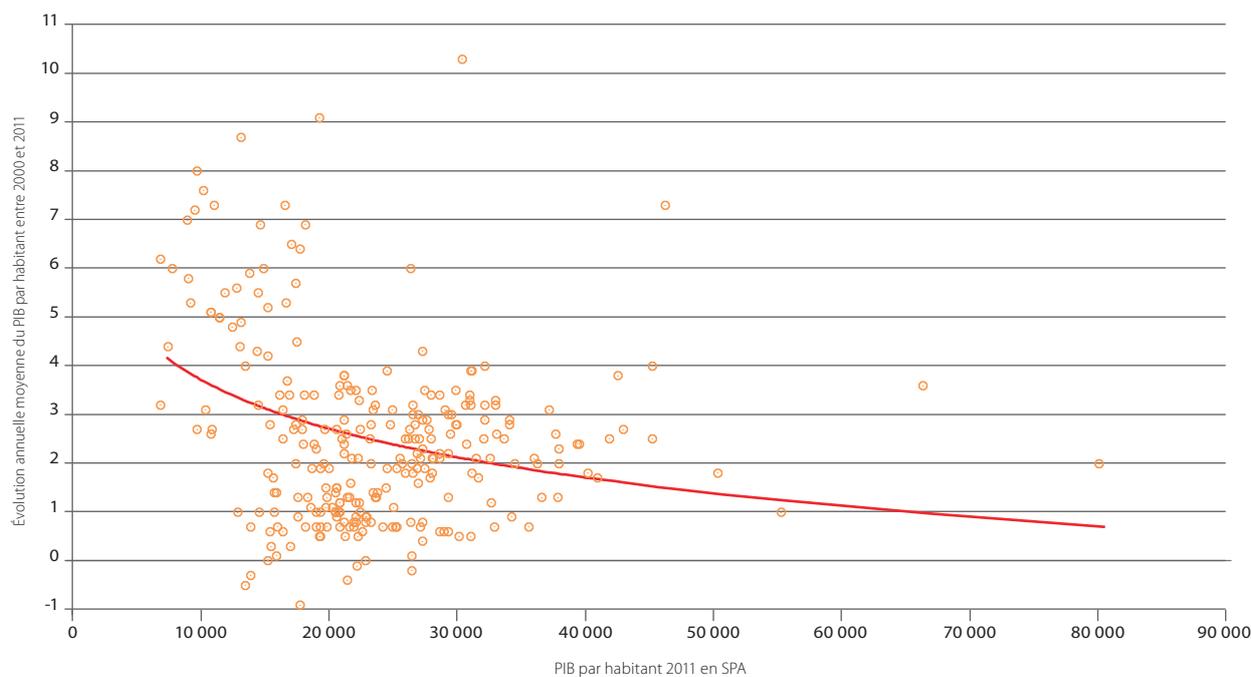
Carte 1 ► Évolution annuelle moyenne du PIB régional européen par habitant (en SPA) (%) 2000-2011



Source : Eurostat, 2011.

Note de lecture : Les chiffres sont exprimés en standard de pouvoir d'achat (SPA), c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives.

Graphique 1 ► Relation entre la croissance du PIB (2000-2011) et son niveau dans les régions européennes



Source : Eurostat, 2000-2011.

Note de lecture : Les régions les moins riches ont eu, en moyenne, une croissance supérieure aux régions riches.

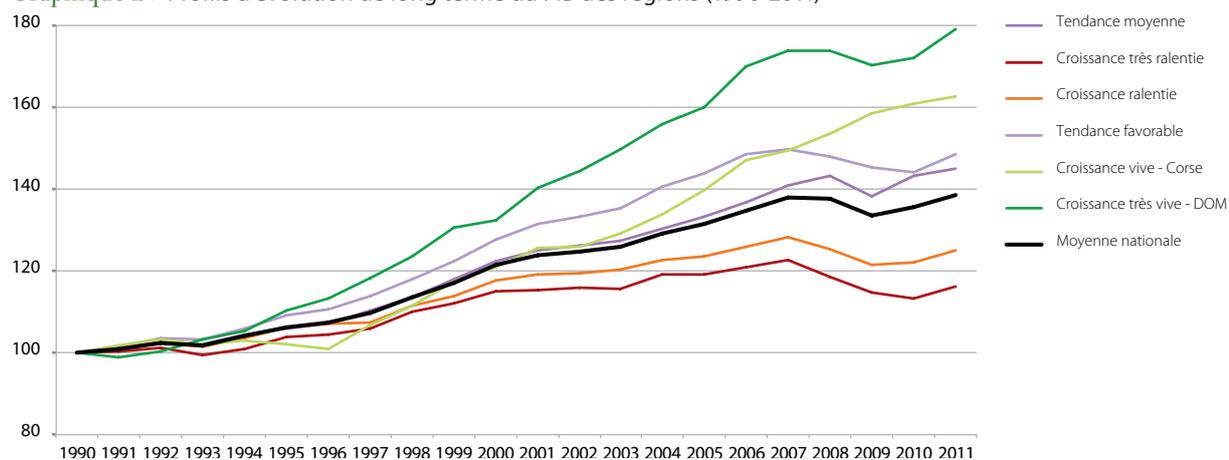
Un point associe, pour chaque région, la valeur de son PIB à la croissance annuelle moyenne de ce PIB. Le PIB de la région la plus riche (80 000 euros/habitant) a ainsi crû de 2% en moyenne chaque année. La courbe représente, pour chaque valeur du PIB, une estimation de la croissance. Cette estimation est réalisée à partir d'une modélisation logarithmique de la croissance par le niveau du PIB.

## Les différentes trajectoires économiques : le phénomène de rattrapage s'observe également à l'échelle des régions françaises

Entre 1990 et 2011, le PIB de la France a progressé de 38,5% pour atteindre près de 31 000 euros par habitant. Ce niveau avait été atteint dès 2007, mais les deux dernières années ont tout juste permis à l'économie française de retrouver son niveau d'avant-crise.

Les profils d'évolution des PIB régionaux permettent d'établir six types de régions : quatre ont une courbe parallèle à la moyenne nationale, avec toutefois une pente différente ; s'écartent de ce sentier de croissance moyen la Corse et les départements d'Outre-Mer. Deux groupes de régions

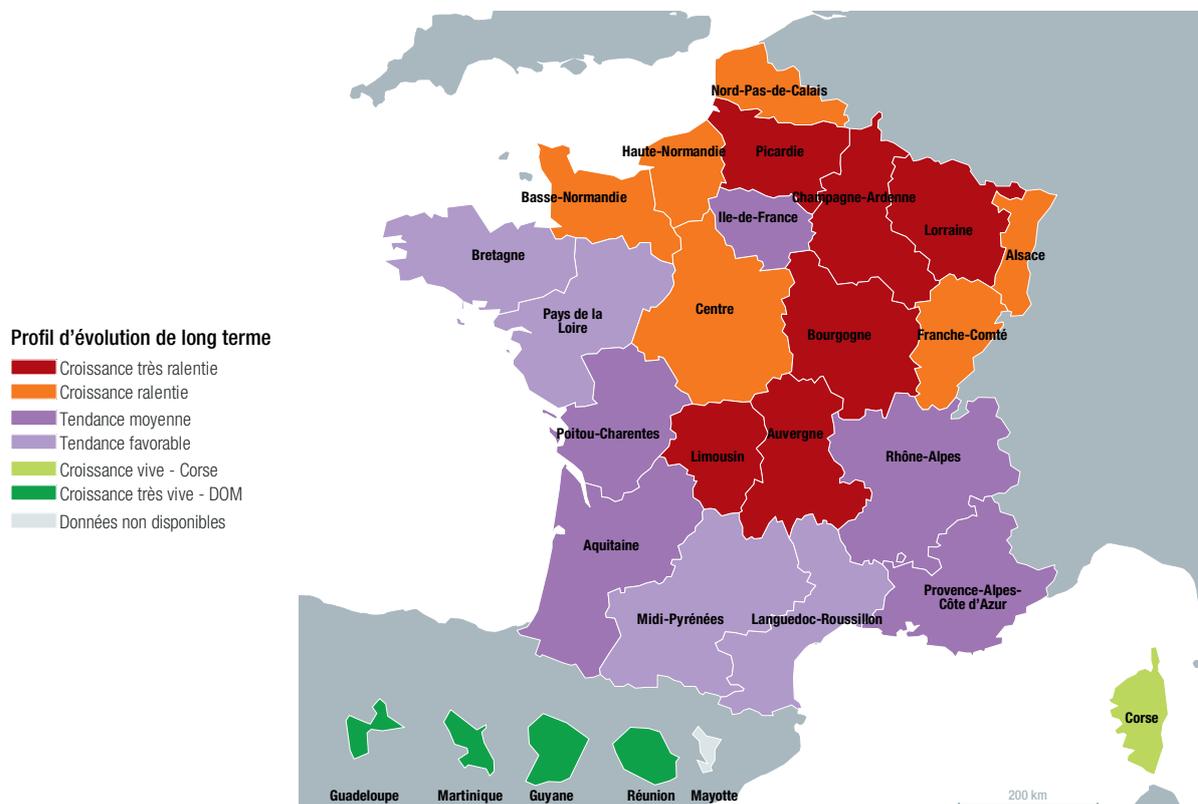
Graphique 2 ► Profils d'évolution de long terme du PIB des régions (1990-2011)



Source : Insee, PIB régionaux en volume, base 100 en 1990.

Note de lecture : Le PIB moyen des régions les moins dynamiques (à la croissance la plus ralentie) est passé de 100 en 1990 à 116 en 2011.

Carte 2 ► Types de régions selon l'évolution à long terme du PIB (1990-2011)



Source : Insee, PIB régionaux en volume, base 100 en 1990.

se démarquent par une croissance tendancielle du PIB inférieure à la moyenne. Dans le groupe le plus défavorisé se trouvent les régions Bourgogne, Picardie, Limousin, Champagne-Ardenne, Lorraine et Auvergne ; en deux décennies, leur PIB par habitant n'a progressé que de 16%. Un autre groupe, dont la trajectoire est parallèle mais avec une évolution un peu plus favorable, est constitué des autres régions de la moitié nord de la France, exceptée l'Île-de-France. Le PIB y a progressé de 25 % de 1990 à 2011.

Deux autres groupes se situent au-dessus de la moyenne nationale. Le premier, dont la tendance est la plus proche de la moyenne, réunit les régions Île-de-France, Rhône-Alpes, PACA, Poitou-Charentes et Aquitaine. Les régions

Bretagne, Pays de la Loire, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ont, quant à elles, bénéficié d'une croissance un peu plus dynamique que la moyenne, surtout au début des années 2000, mais ont davantage subi la crise comme l'atteste l'inflexion de la courbe sur la fin de la période.

Enfin, la Corse et les DOM ont un profil bien distinct : l'économie corse a un profil totalement différent de la moyenne, avec une stagnation au début des années 1990, puis une croissance soutenue et ininterrompue (y compris durant la crise) à partir de 1997. Le PIB des départements ultramarins a, lui, crû de 80 % en 20 ans, malgré un impact marqué de la crise en 2008.

## Les territoires à l'économie plus fragile davantage impactés par la crise

En s'intéressant à l'évolution des PIB régionaux entre 2008 et 2011 pour analyser l'impact de la crise sur les territoires, on peut dégager 7 profils-type, dont deux sont spécifiques car ils concernent chacun une seule région : la Corse, dont l'économie a poursuivi sa croissance malgré la crise (profil 7), et l'Île-de-France, qui a subi un coup d'arrêt brutal en 2009, mais qui a redémarré dès 2010 sur un rythme similaire à 2008 (profil 1).

L'économie des régions Champagne-Ardenne et Bourgogne (profil 2) a subi une dégradation marquée durant 3 ans, avec des taux de croissance moyens entre -2% et -4% : ces régions comptaient déjà parmi celles dont l'économie était la moins dynamique. D'autres régions ont vu leur PIB reculer durant trois années, mais de façon moins sensible (profil 6) : ce sont les régions du Sud-Ouest dont le PIB a perdu environ 1 % chaque année de 2008 à 2010.

D'autres régions ont également subi une baisse de leur PIB de 2008 à 2010, mais après un choc brutal en 2008, leur situation économique s'est redressée progressivement

en 2009 et 2010, jusqu'au retour de la croissance en 2011 (profil 4). C'est le cas des régions d'une large partie centre-ouest, exceptés les Pays de la Loire, et la Lorraine.

Enfin, touchés sur une durée plus courte par la crise, on trouve deux autres types de territoires : 4 régions (PACA, Franche-Comté, Picardie et Haute-Normandie) ont subi une baisse d'activité en 2008 et 2009 puis se sont redressés (profil 3) ; 4 autres (Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Rhône-Alpes et Alsace), ainsi que les départements d'outre-mer, ont subi une courte récession d'un an en 2008 (profil 5), moins marquée que l'Île-de-France.

Les territoires les plus touchés, tant par l'intensité que la durée de la crise, sont ceux dont la croissance était relativement faible. Parmi toutes les régions dont la croissance est ralentie sur une longue période, la récession a duré au minimum deux années, et trois pour la majorité d'entre elles. En revanche, les territoires déjà bien positionnés sur le long terme voient leur situation relative se conforter durant la crise, puisque ce sont ceux qui ont été les moins impactés.

Tableau 1 ► Comparaison des profils de croissance de court et long termes des régions

Unité : nombre de régions	Croissance ralentie	Croissance très ralentie	Croissance très vive - DOM	Croissance vive - Corse	Tendance favorable	Tendance moyenne	Ensemble
Baisse modérée sur 3 ans					2	1	3
Chute brutale et redémarrage progressif	2	3			1	1	7
Chute et reprise brutales - Île-de-France						1	1
Crise de 1 an	2		1		1	1	5
Crise de 2 ans	2	1				1	4
Crise de 3 ans		2					2
Croissance ininterrompue - Corse				1			1
<b>Ensemble</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>23</b>

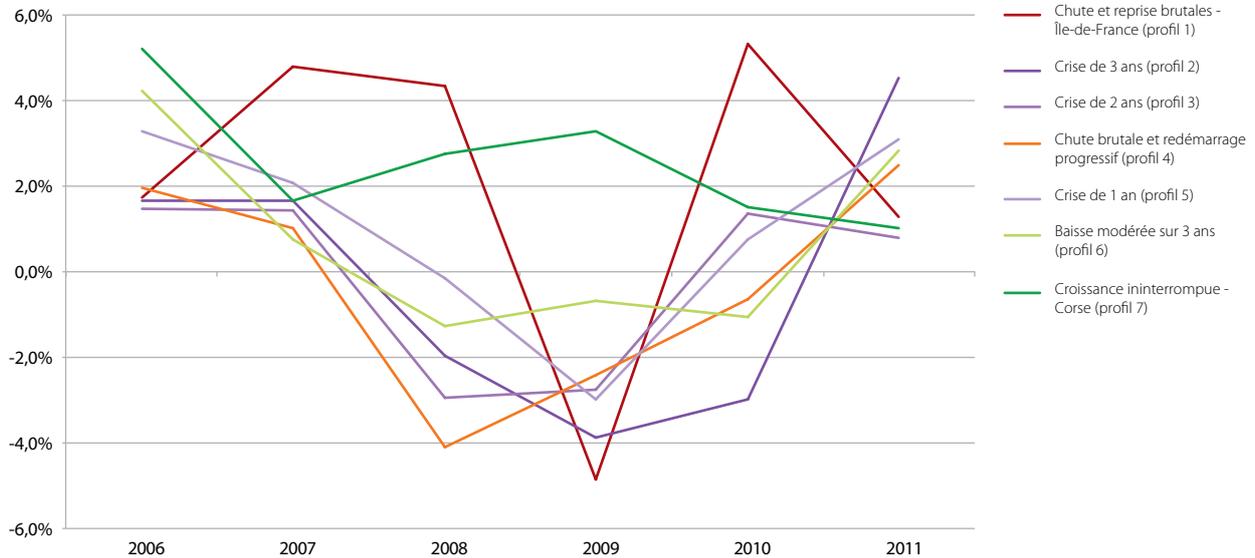
Source : Insee, PIB régionaux en volume (1990-2011).

Note de lecture : Parmi les six régions dont la croissance de long terme est très ralentie, trois d'entre elles ont subi une chute brutale de l'activité suivie d'un redémarrage progressif durant la crise.

Les profils d'évolution de la Corse et des DOM sur les vingt dernières années confirment au niveau national le phénomène de rattrapage observé à l'échelle européenne. Cependant, entre les autres régions françaises,

les disparités ont eu tendance à s'accroître, notamment sous l'impact de la crise qui a plus durement touché les territoires à l'économie la moins dynamique.

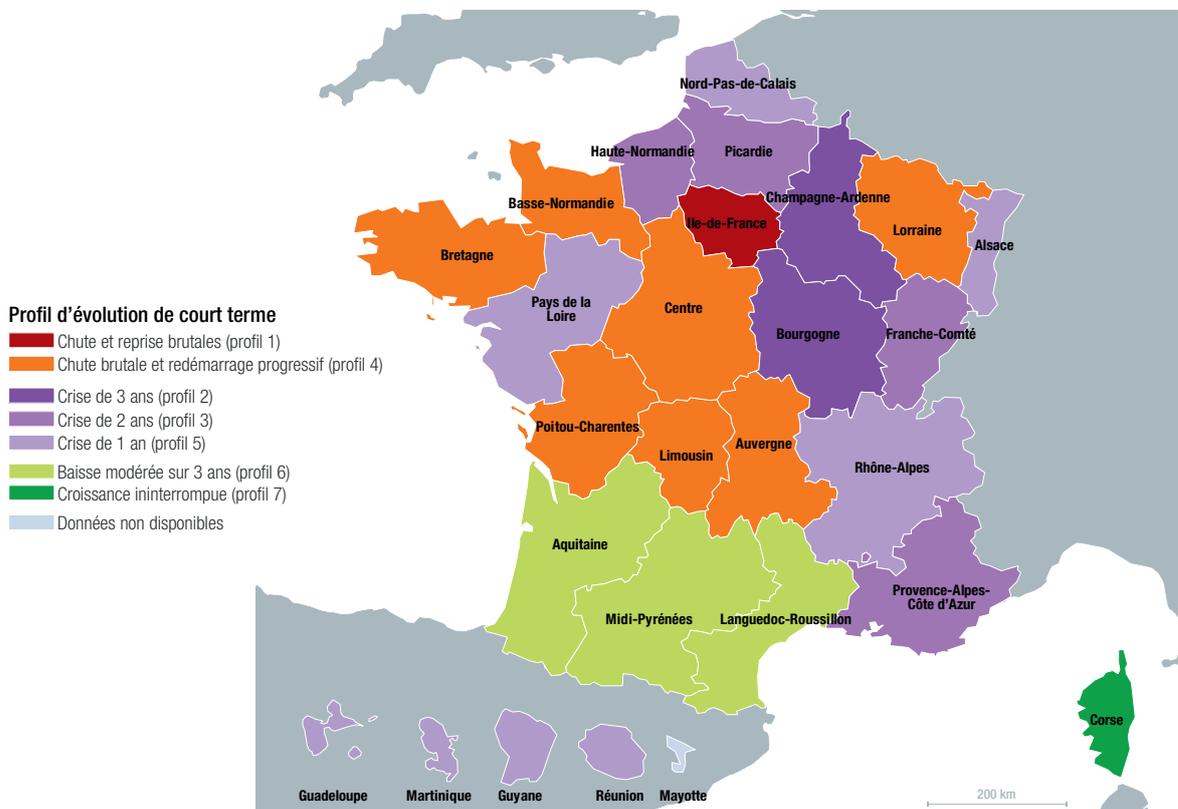
**Graphique 3** ▶ Profils d'évolution de court terme du PIB des régions (2006-2011)



Source : Insee, PIB régionaux en volume (2006-2011).

Note de lecture : en moyenne, les régions qui ont subi la crise durant trois ans ont vu leur PIB baisser de 3% en 2010.

**Carte 3** ▶ Types de régions selon l'évolution de court terme du PIB (2006-2011)



Source : Insee, PIB régionaux en volume (2006-2011).

## Certains types de structures productives ont mieux réagi à la crise que d'autres

Ces disparités régionales se retrouvent lorsque l'on descend à un échelon territorial plus fin. Les zones d'emploi constituent un territoire géographique dont l'homogénéité tient au fait que la plupart des actifs y résident et y travaillent<sup>1</sup>. L'évolution de l'emploi constitue un indicateur de santé économique des territoires : les difficultés, voire les chocs économiques, se traduisent par

des suppressions d'emplois. Ces variations de l'emploi sont très hétérogènes selon les caractéristiques du tissu productif local et les caractéristiques de la population active. Cette variabilité peut être appréhendée<sup>2</sup>, pour partie, par un certain nombre de variables économiques qui permettent de rendre compte des trajectoires des territoires, notamment au travers de la crise.

### ► LES SPÉCIFICITÉS DES ZONES D'EMPLOI

L'analyse des zones d'emploi sur des critères reflétant la structure du tissu productif, les caractéristiques de l'offre de travail et la démographie de la zone, fait apparaître six types de territoires. La structure du tissu productif est l'élément le plus discriminant parmi les critères retenus dans cette analyse.

A - Les zones denses avec surreprésentation des emplois de cadres (métropolisées) sont les zones d'emploi au sein desquelles la population et l'emploi sont les plus denses et concentrés. Les

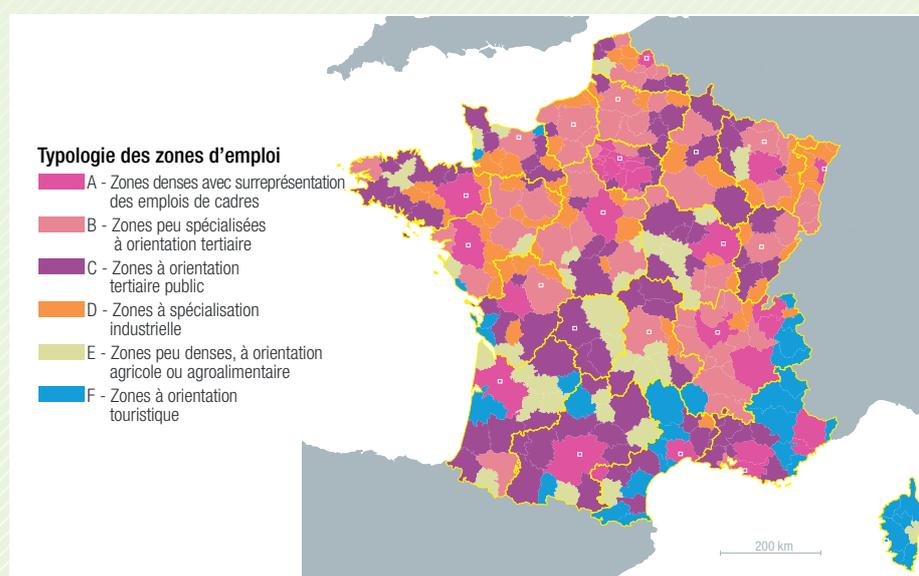
cadres des fonctions métropolitaines et la fonction de gestion y sont surreprésentés. Le revenu médian des ménages y est, par conséquent, 27% plus élevé que la moyenne nationale.

B - Les zones peu spécialisées à orientation tertiaire ont des caractéristiques structurelles très proches de la moyenne nationale pour l'ensemble des indicateurs et sont relativement peu spécialisées.

C - Les zones à orientation tertiaire public ont des caractéristiques également proches de la moyenne nationale pour un certain nombre d'indicateurs, mais présentent une forte proportion d'emplois appartenant à la sphère publique.

D - Les zones à spécialisation industrielle sont caractérisées par une faible concentration de la population. Elles sont fortement spécialisées dans les activités industrielles et les établissements de plus de 250 salariés y sont, par conséquent, surreprésentés. L'emploi public y est peu développé, par rapport aux autres zones.

Carte 1 ► Typologie des zones d'emploi



Source : IAU-IdF, pour la Datar, 2012.

E - Les zones peu denses à orientation agricole ou agrialimentaire ont une densité de population et d'emplois sensiblement inférieure aux autres zones. Les activités y sont fortement polarisées, notamment vers la sphère agricole, et les emplois de cadres y sont peu représentés. Le revenu des ménages de ces zones est le plus faible.

F - Les zones à orientation touristique sont caractérisées par un tissu de très petits établissements, une faible présence des activités industrielles, mais une part importante de résidences secondaires et une offre d'hôtellerie de plein air significative.

La prégnance de la structure productive des territoires dans leur situation économique fait de cette typologie une grille de lecture pertinente. Elle permet ainsi d'analyser les profils différenciés des zones d'emploi, tant d'un point de vue économique que démographique, ou encore en termes d'accès aux services. Elle permet également d'isoler les effets de structure dans ces différents domaines.

1 INSEE.fr > Définitions et méthodes > Zones d'emploi.

2 L'évolution de l'emploi a été modélisée selon un modèle économétrique spatial autorégressif.

## ► EXPLIQUER LES FORCES ET ATOUTS DES ZONES D'EMPLOI

La structure productive des zones d'emploi, si elle influence les trajectoires des territoires, ne suffit pas à expliquer la diversité des évolutions conjoncturelles. Afin de comprendre plus finement les mécanismes qui tendent à augmenter ou diminuer la résilience des zones d'emploi face à la crise, l'Insee a mis en place une modélisation économétrique visant à mesurer l'influence de différentes caractéristiques économiques et sociodémographiques sur l'évolution de l'emploi avant et après crise. L'évolution de l'emploi ou du chômage constitue, en effet, un indicateur de santé économique des zones d'emploi (cf *Insee Analyses Auvergne* n°2). Une seconde modélisation basée sur le chômage, dont les données sont disponibles plus rapidement, permet d'allonger la période d'analyse. Si elle est moins significative de la vulnérabilité des territoires, l'évolution du taux de chômage apporte, néanmoins, un éclairage complémentaire intégrant le passé le plus récent.

Parmi les traits territoriaux qui ont défavorisé les territoires figurent, par exemple, le chômage de longue durée, la part des actifs jeunes ou de plus de 50 ans – qui traduit la fragilité de ces populations sur le marché de travail – ou encore un faible niveau de qualification des actifs de la zone. Dans le domaine du tissu productif, une dépendance marquée des établissements locaux à des groupes étrangers fragilise également les territoires. *A contrario*, certains facteurs concourent à une meilleure résistance des territoires : revenus des ménages élevés, forte productivité des établissements de la zone. Enfin, certains facteurs comme le positionnement des établissements de la zone en termes de taux d'exportation captent la spécificité de la période de crise qui s'est traduite par un choc de demande mondiale négatif. Ces facteurs jouent de façon plus ou moins marquée selon la structure productive de la zone.

**Tableau 1 ► Forces et atouts des types de zones d'emploi**

Types de zones d'emploi	Évolution du taux de chômage 2007-2012	Principaux atouts	Principaux handicaps
A - Les zones d'emploi denses avec surreprésentation des emplois de cadres	+ 2,4 points	- revenu médian très élevé - positionnement très favorable en termes de productivité du travail - faible part d'actifs de plus de 50 ans	- positionnement défavorable en termes d'endettement des établissements - taux de migration interne inférieur à la moyenne
B - Les zones peu spécialisées à orientation tertiaire	+ 3 points	- revenu médian assez élevé - faible part d'actifs de plus de 50 ans - positionnement assez favorable en termes de productivité du travail	- dépendance aux groupes étrangers assez élevée - positionnement en termes d'exportations traduisant une sensibilité à la conjoncture internationale élevée
C - Les zones à orientation tertiaire public	+ 3,1 points	- faible sensibilité à la conjoncture internationale	- revenu médian assez faible - forte part d'actifs de plus de 50 ans
D - Les zones à spécialisation industrielle	+ 3 points	- faible part d'actifs de plus de 50 ans - positionnement assez favorable en termes d'endettement des établissements - taux de survie des établissements supérieur à la moyenne	- proportion d'offres d'emploi en intérim assez élevée - degré élevé de concurrence internationale auquel est soumise la zone - forte sensibilité à la conjoncture internationale - taux de migration interne inférieur à la moyenne
E - Les zones peu denses à orientation agricole	+ 3,1 points	- taux de migration interne supérieur à la moyenne - faible sensibilité à la conjoncture internationale	- forte part d'actifs de plus de 50 ans - faible revenu médian - positionnement peu favorable en termes de productivité du travail
F - Les zones à orientation touristique	+ 2,8 points	- taux de migration interne supérieur à la moyenne - faible part de chômeurs de longue durée - dépendance aux groupes étrangers peu élevée	- forte part de non-diplômés - forte part d'actifs de plus de 50 ans - taux de survie des établissements inférieur à la moyenne

Source : Insee.

Note de lecture : Les atouts et handicaps des différents types de zones d'emploi cités ci-dessus sont des caractéristiques relatives par rapport à la moyenne des zones d'emploi sur la France métropolitaine. Ce tableau de synthèse regroupe les facteurs influençant l'emploi et le chômage en temps de crise.

## Les trajectoires des territoires sont fortement liées à la structure productive

La crise de 2008 a accentué les difficultés de régions déjà très fragilisées par les mutations de l'appareil productif français, en particulier les territoires de tradition industrielle du nord-est de la France (D). Elle a accéléré un processus de mutation économique engagé depuis plusieurs décennies : la désindustrialisation et la tertiarisation de l'économie.

Le tissu productif des zones d'emploi a fortement conditionné leur évolution de long terme et leur potentiel rebond face à la crise. Mais le couple « dynamique métropolitaine et attractivité résidentielle » ressort comme un facteur essentiel de protection contre la crise.

Les territoires à **dimension métropolitaine** (A), favorisés par un tissu économique plus diversifié et un niveau élevé de qualification de la main-d'œuvre ont mieux résisté au choc. Un autre type de régions dans lesquelles l'emploi a été préservé sont celles spécialisées dans les activités tertiaires liées à la présence de population. L'industrie et l'intérim représentent les deux secteurs ayant subi le plus grand nombre de diminutions d'emplois.

Les spécificités du tissu économique local expliquent la meilleure tenue du marché de l'emploi dans le Sud et l'Ouest. Les territoires résidentiels touristiques ou associant attractivité pour les retraités et les touristes semblent protégés (F). Néanmoins, dans le domaine du tourisme marchand international, l'attractivité touristique peut parfois constituer un accélérateur de choc en période de récession. On note avant tout un rôle clé de la croissance démographique comme amortisseur de la crise et un effet métropole réel pour les grandes agglomérations. Certains territoires industriels – en particulier de l'Ouest – résistent bien car ils sont spécialisés sur des créneaux peu touchés par la crise (agroalimentaire, notamment).

Cependant, les territoires « **présentiels**<sup>3</sup> » ne sont pas systématiquement épargnés : la création d'emplois dans la santé et l'action sociale ne compense pas toujours les pertes dans le bâtiment ou la construction. Ainsi les territoires résidentiels périurbains ou frontaliers, qui tirent une part de leur revenu d'activités exercées hors de la zone d'emploi, enregistrent parfois d'importantes pertes d'emplois et un fort accroissement du chômage. ■

### Définitions

**Économie présentielle** : L'économie présentielle regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes sur le territoire, qu'elles soient résidentes ou touristes.

**Dimension métropolitaine** : On parle de territoire métropolitain pour les zones très urbaines en termes démographique et économique, et à forte concentration de cadres et de professions intellectuelles.

### Bibliographie

BRIÈRE L., CLÉMENT É., « Croissance dans les régions : davantage de disparités depuis la crise », *Insee Première* n° 1501, juin 2014.

Datar, « Dynamiques, interdépendances et cohésion des territoires », *Rapport 2011 de l'Observatoire des territoires*, pp 94/109, mars 2012.

DAVEZIES L., « La crise qui vient : la nouvelle fracture territoriale », *Seuil*, octobre 2012.

DAVEZIES L., TALANDIER M., « L'émergence de systèmes productivo-résidentiels », CGET- Collection *Travaux* n° 19, 2014.

FNAU, « L'emploi local face à la crise de 2008 à 2009 », *Les dossiers Fnau* n° 23, avril 2011.

Insee Auvergne, « Les activités au service de la population, facteur de résistance à la crise », *Insee Analyses Auvergne* n° 2, octobre 2014.

Insee Nord-Pas-de-Calais, « Ressorts des territoires face à la crise économique de 2008 », *Pages de Profils* n° 157, juin 2014.

LACROIX S., « Les conséquences de la crise sur l'emploi dans les régions », *Insee Première* n° 1295, mars 2012.

3 Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

## 2 | Localisation des emplois

Les différents métiers sont présents de façons très diverses selon les territoires. Leur cartographie par zone d'emploi met en avant un contraste assez net entre des zones très urbaines à forte concentration de cadres et de professions intellectuelles et d'autres plus agricoles, plus industrielles, plus ouvrières... Ces spécificités locales, reliées en partie à la répartition inégale des secteurs d'activité et des entreprises employeuses sur le territoire, ont eu tendance à se renforcer au cours du temps, même si les zones ouvrières le deviennent de moins en moins. Par ailleurs, la spécialisation croissante et la géographie de l'habitat renforcent l'interdépendance des marchés locaux du travail. En effet, les emplois proposés sur un territoire ne sont pas nécessairement occupés par les actifs du même territoire. De ce fait, il peut y avoir localement une inadéquation marquée entre l'offre et la demande de travail, principalement dans l'urbain dense. Toutefois, cette inadéquation ne se traduit pas par une proportion plus importante de demandeurs d'emploi là où elle est la plus élevée.

### La croissance de l'emploi et de la population sont très liées dans les territoires

Fin 2013, 27 millions de personnes travaillent en France. Selon les estimations localisées disponibles pour fin 2011, 62% des personnes travaillent dans une autre commune que celle où elles résident. Les lieux de travail sont répartis de façon très inégale sur le territoire. Ainsi, **30 zones d'emploi** parmi les 321 de France (hors Mayotte) concentrent la moitié des postes. À elle seule, la zone de Paris regroupe 3,7 millions d'emplois, soit 13,9% du total.

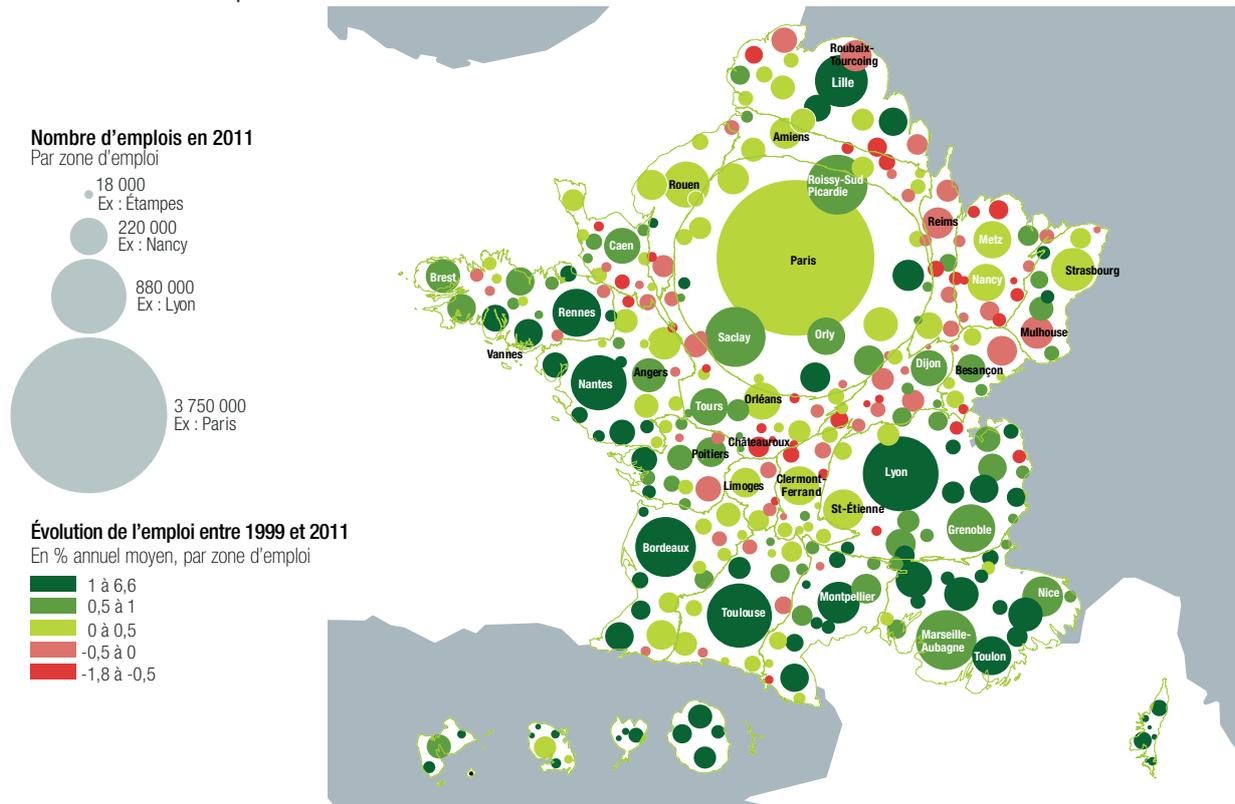
Entre 1999 et 2011, l'emploi en France a augmenté de 0,6% par an. Les progressions les plus importantes se situent le long des façades atlantique et méditerranéenne ainsi que dans les départements d'outre-mer. En revanche, l'emploi a reculé dans les zones plus industrielles ou rurales allant des Ardennes au Limousin, ainsi qu'à la jonction des régions Centre, Basse-Normandie et Pays de la Loire. De manière générale, l'emploi dans les différentes zones a évolué davantage en fonction du dynamisme démographique que du nombre initial d'habitants (et donc d'une main-d'œuvre

#### ► L'EMPLOI AU LIEU DE TRAVAIL : CONCEPT ET SOURCES

Dans le cadre de cette étude, l'emploi est localisé au lieu où il est exercé et non, comme c'est le cas dans d'autres études, au lieu de résidence de la personne qui l'exerce. Deux sources sont mobilisées : le dispositif d'estimations d'emploi localisées (Estel) de l'Insee, obtenu par le rapprochement de diverses sources administratives, et le recensement de la population de l'Insee. La première source permet d'éclairer les grandes évolutions par zone d'emploi ; la seconde est utilisée pour construire la typologie des zones d'emploi par structure de catégories sociales.

potentielle). Par ailleurs, l'emploi a davantage progressé dans les zones urbaines à forte concentration de cadres et de professions intellectuelles (+0,8% par an en moyenne) ; il a évolué de manière plus ralentie dans les zones davantage ouvrières (+0,2% par an en moyenne).

Carte 1 ► Nombre d'emplois au lieu de travail en 2011 et évolution 1999-2011



Sources : Insee, Estel, 2011. Calculs du Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.

## Les professions définissent six types de territoires

Toutes les zones d'emploi comportent un socle commun d'emploi lié à l'activité mise en œuvre localement pour répondre aux besoins des personnes présentes, qu'elles soient résidentes ou touristes. On qualifie généralement les activités économiques et emplois concernés de « présents » : par exemple, tout ce qui concerne les commerces de détail, hôtels, restaurants, écoles, centres médicaux,

taxis... Au-delà de cette caractéristique commune, certaines professions sont très diversement représentées d'une zone à l'autre. C'est principalement le cas des métiers liés à l'agriculture et des professions intellectuelles (professions de l'information, des arts et spectacles, ingénieurs, cadres). Dans une moindre mesure, les métiers industriels et tertiaires distinguent également les territoires.

## ► LES SPÉCIFICITÉS DES ZONES D'EMPLOI

La typologie a été effectuée à partir des résultats du recensement de la population de 2010. Une analyse factorielle des correspondances (AFC) a été utilisée afin de synthétiser l'information issue du croisement entre la catégorie sociale détaillée (en 29 postes) et les zones d'emploi. À partir des résultats de cette AFC, une

classification ascendante hiérarchique a permis de mettre en évidence les six types de zones présentées dans cet article. À l'intérieur de ces types, les proportions des différentes catégories sociales sont donc relativement homogènes.

**Tableau 1 ► Répartition des emplois par type de zone d'emploi**

Types de zones	Nombre de zones	Nombre d'emplois	% du nombre de zones	% du nombre d'emplois
Surreprésentation marquée des métiers agricoles	7	100 614	2	0
Surreprésentation des professions intermédiaires du tertiaire	76	2 187 687	24	8
Surreprésentation des métiers ouvriers du tertiaire et du secondaire	43	2 225 237	13	8
Surreprésentation des métiers ouvriers industriels	81	2 801 879	25	10
Profil représentatif	78	6 492 813	24	24
Surreprésentation marquée des professions du tertiaire supérieur	36	13 127 683	11	49
<b>Total</b>	<b>321</b>	<b>26 935 913</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Insee, RP 2011. Calculs du Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.

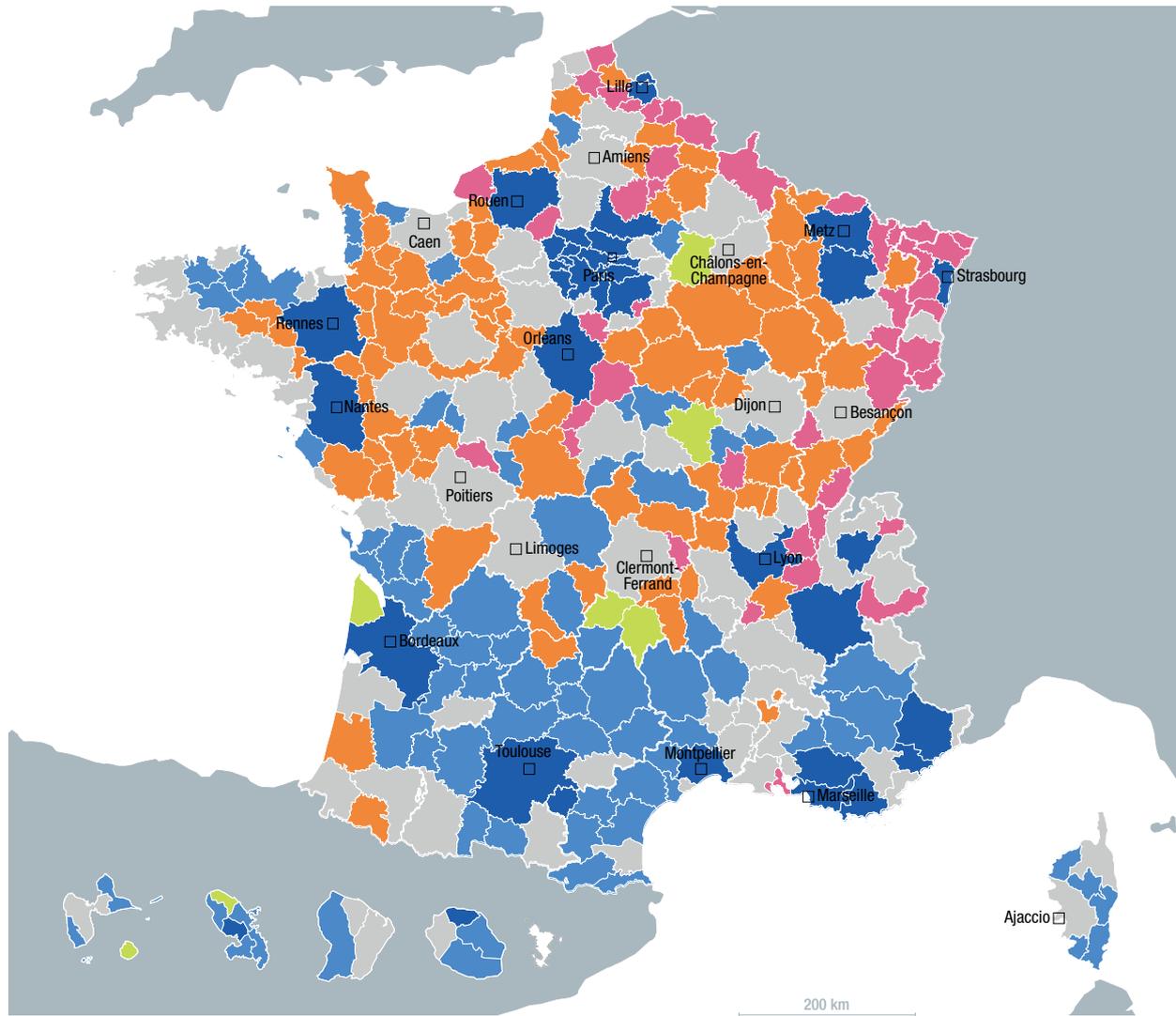
Certaines zones d'emploi, correspondant aux villes de taille intermédiaire, ont une répartition des métiers très proche de la structure nationale : elles constituent un « profil représentatif ». Outre cette catégorie, on peut dégager cinq types de territoires selon les proportions des différents métiers.

En premier lieu, il existe une différenciation entre, d'une part, les zones à vocation agricole et, d'autre part, les zones à emplois très qualifiés. Dans les premières, les proportions de métiers voués à l'agriculture et à l'artisanat sont largement supérieures à la moyenne et, parallèlement, les professions intellectuelles y sont très peu représentées (Épernay, Pauillac...). À l'opposé se trouvent des zones très urbaines dont la fonction agricole a presque disparu, alors que les métiers tertiaires très qualifiés (cadres, professions intellectuelles...) sont surreprésentés (Paris et les zones adjacentes, principales capitales régionales).

En second lieu, on note une opposition entre des zones où sont surreprésentés les métiers ouvriers de l'industrie et d'autres où sont surreprésentées les professions intermédiaires du tertiaire. Les premières sont fréquentes dans le Nord (plaine de Champagne, Centre-Ouest). Les secondes, davantage orientées que les autres territoires vers l'économie présentielle, sont plus souvent localisées dans le Sud et en outre-mer. Ces deux types de zones peuvent aussi se caractériser par une présence légèrement supérieure à la moyenne des fonctions agricoles et artisanales.

Enfin, d'autres zones d'emploi se distinguent principalement par leur forte proportion de métiers ouvriers : notamment industriels, mais également de l'artisanat ou encore des agents de service de la fonction publique. Ces zones sont principalement localisées le long des frontières nord et est.

Carte 2 ► Spécialisation professionnelle des zones d'emploi



### Typologie des zones d'emploi

Par zone d'emploi, 2010

#### LES ZONES À ORIENTATION TERTIAIRE

■ Surreprésentation marquée des **professions du tertiaire supérieur**

■ Surreprésentation des **professions intermédiaires du tertiaire**

■ Profil représentatif

#### LES ZONES À ORIENTATION INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

■ Surreprésentation des **métiers ouvriers du tertiaire et du secondaire**

■ Surreprésentation des **métiers ouvriers de l'industrie**

■ Surreprésentation marquée des **métiers agricoles**

□ Données non disponibles

Source : Insee, RP 2010. Calculs du Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.

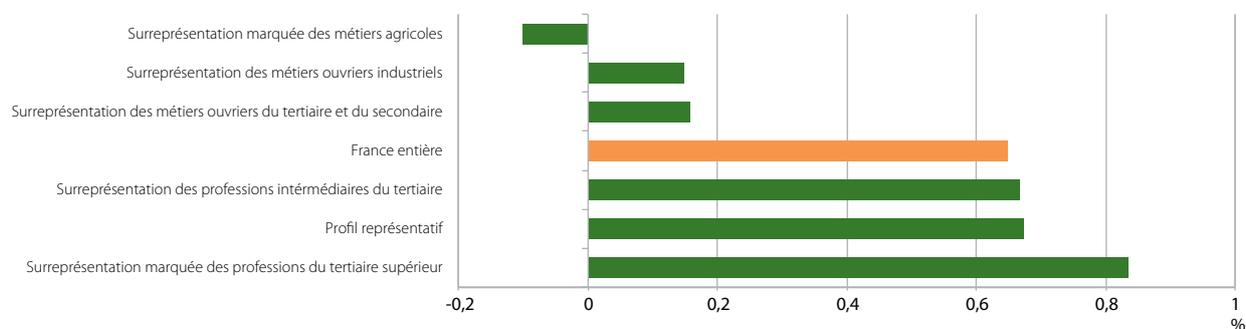
## Les spécialisations professionnelles des territoires se renforcent, sauf celles des zones ouvrières

Entre 1999 et 2011, en lien avec la poursuite de la tertiarisation de l'économie, l'emploi a plus fortement progressé dans les zones orientées vers les professions tertiaires que dans celles orientées vers les professions types des secteurs primaire et secondaire. Les **zones métropolisées** ont été les plus dynamiques, alors que celles à vocation agricole ont perdu des emplois.

Au cours de cette période, la spécialisation des métiers des territoires a eu tendance à se renforcer. Ainsi, les zones métropolisées aux emplois déjà très qualifiés ont encore

gagné des emplois de cadres et perdu des emplois industriels et agricoles. Les zones à vocation agricole, elles, ont perdu relativement moins d'emplois agricoles que les autres zones, mais elles ont gagné moins d'emplois de cadres. Seule exception à ce renforcement des spécialisations, les zones ouvrières se sont plutôt rapprochées du profil représentatif. En effet, ce sont elles qui ont perdu la plus forte proportion d'emplois ouvriers ; parallèlement, le nombre de cadres et d'employés y a progressé de manière relativement soutenue.

Graphique 1 ► Évolution annuelle moyenne de l'emploi par type de zone entre 1999 et 2011



Source : Insee, Estel, 2011. Calculs du Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.

Note de lecture : L'emploi a crû de 0,8% en moyenne chaque année dans les zones métropolisées, alors que la croissance de l'emploi en France a été en moyenne de 0,65%.

Tableau 1 ► Évolution de l'emploi par catégorie sociale et par type de zone

Types de zone	Agriculteurs	Artisans	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Profil représentatif	-3,49	-0,09	2,14	1,58	0,31	-0,84
Surreprésentation des métiers ouvriers industriels	-3,63	-0,80	1,59	1,25	0,34	-1,19
Surreprésentation des métiers ouvriers du tertiaire et du secondaire	-3,42	-0,90	1,66	0,84	0,39	-1,66
Surreprésentation des professions intermédiaires du tertiaire	-3,36	0,30	1,88	1,80	0,67	-0,41
Surreprésentation marquée des professions du tertiaire supérieur	-3,21	-0,21	2,95	1,18	0,07	-0,90
Surreprésentation marquée des métiers agricoles	-2,94	-0,97	1,01	0,72	-0,19	-0,98

Source : Insee, Données harmonisées du recensement (1968-2011). Calculs du Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.

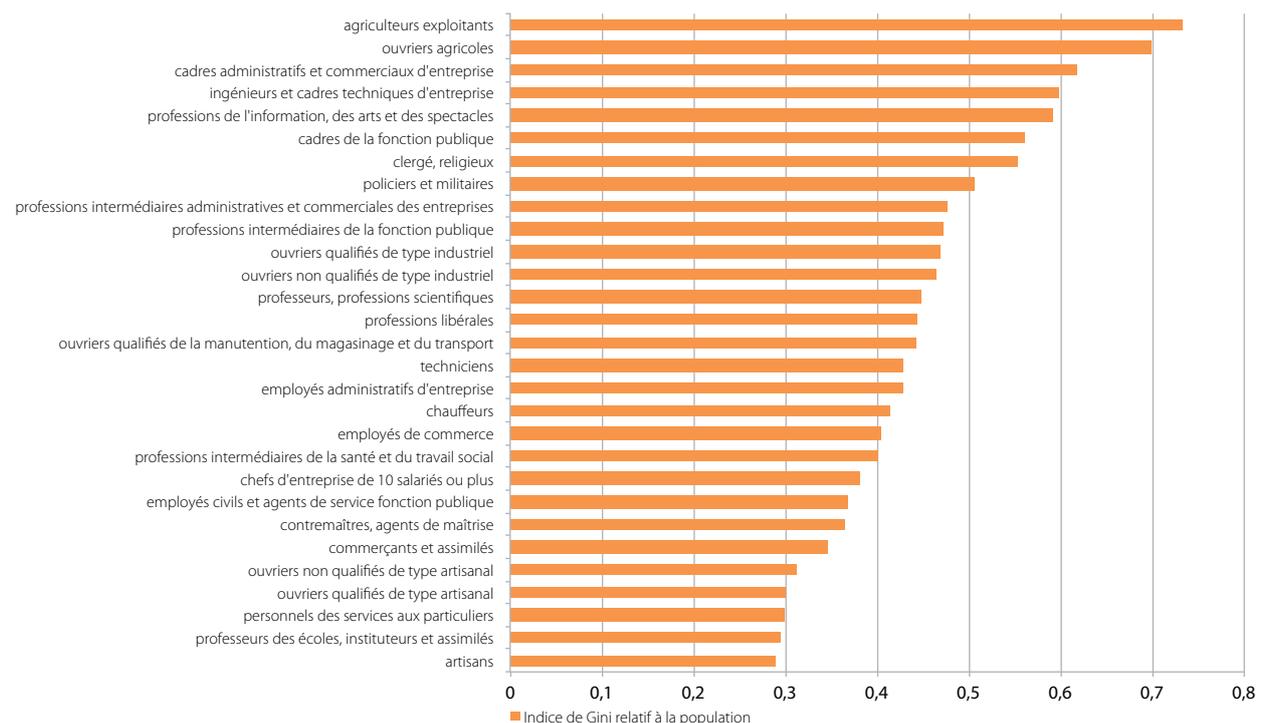
## Une forte concentration géographique de l'emploi, plus marquée pour certains métiers

Comme le montre la typologie précédente, l'emploi est fortement polarisé sur le territoire, et de façon très hétérogène selon les différentes grandes catégories de métiers. Certaines catégories sont davantage **concentrées** que ne l'est la population : c'est le cas des métiers agricoles, plus présents dans les espaces à faible densité de population. Les cadres et professions intellectuelles sont, quant à eux, concentrés dans les centres des espaces **métropolitains**. À l'opposé, les artisans et les enseignants sont répartis de façon homogène sur le territoire, relativement à la population. La concentration géographique des métiers est liée à la répartition inégale des entreprises employeuses sur le territoire. Les différents secteurs employeurs, qui ont chacun une structure de qualification propre, sont en effet eux-mêmes différemment concentrés selon les zones.

En outre, des phénomènes d'agglomération transversaux aux secteurs employeurs constituent une dimension supplémentaire pour expliquer des effets d'agrégation géographique de certains métiers.

Par ailleurs, ces concentrations sont également très différentes selon le type de territoire. Les zones métropolisées ne sont pas nécessairement celles où la concentration de l'emploi excède celle de la population ; l'habitat y est également fortement concentré. Au contraire, les zones qui concentrent une part plus forte d'emplois que d'habitants se trouvent dans les espaces à faible densité démographique. C'est le cas, par exemple, des zones à vocation agricole, zones où la densité de population est très faible, mais qui concentrent une forte part d'emplois agricoles.

Graphique 2 ► Concentration de l'emploi selon la catégorie sociale



Source : Insee, RP 2011. Calculs du Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.

Note de lecture : La concentration des emplois agricoles, mesurée par le **coefficient de Gini**, est proche de 0,7, ce qui signifie que ces emplois sont très concentrés géographiquement.

## Du fait de ces concentrations, les lieux d'emploi et de résidence sont déconnectés, entraînant des inadéquations sur les marchés du travail urbains

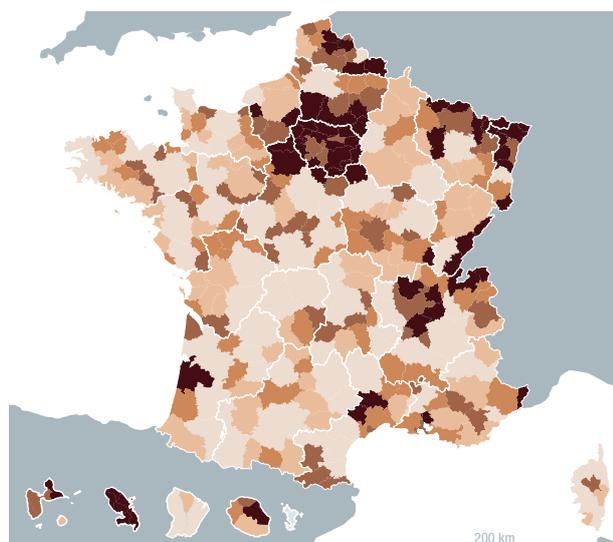
Les zones métropolisées concentrent à la fois beaucoup d'habitants et d'emplois. C'est, malgré tout, dans ces espaces que les lieux de résidence et de travail sont les plus déconnectés. En effet, plus une zone d'emploi présente un caractère urbain, moins les emplois de cette zone sont occupés par les actifs y résidant. Les déplacements domicile-travail sont ainsi plus longs dans l'urbain que dans le rural : ils débordent plus souvent le périmètre des zones d'emploi.

En conséquence, les territoires urbains sont marqués par une **inadéquation** relativement élevée entre l'offre et la demande de travail. Ainsi, par exemple, les qualifications requises par les emplois de la zone de Paris correspondent peu aux métiers de ses habitants : ce sont souvent des

actifs d'autres zones qui occupent ces emplois. Les zones adjacentes aux territoires urbains sont affectées de même : nombre de leurs résidents se déplacent pour travailler dans les centres urbains alors que les emplois sur place, davantage liés à la satisfaction des besoins de la population présente, sont souvent pourvus par des actifs d'autres zones. Les marchés locaux du travail sont donc très interdépendants dans l'urbain, comme l'illustrent les flux quotidiens de navetteurs.

Dans les territoires moins denses, en revanche, cette intégration des marchés du travail est nettement moins achevée. Ceux-ci restent davantage autonomes, d'où un plus faible degré d'inadéquation entre qualification des emplois et des actifs.

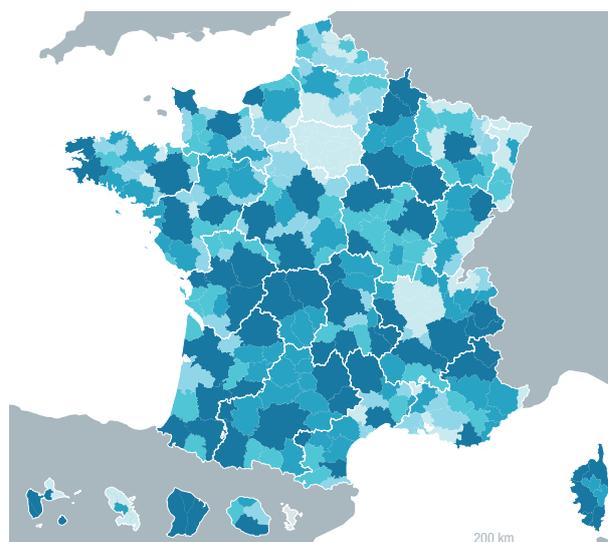
Carte 3 ► Indice d'inadéquation entre offre et demande de travail



**Inadéquation entre offre et demande locales de travail**  
Par zone d'emploi



Carte 4 ► Part des actifs résidant et travaillant dans la même zone d'emploi



**Part des actifs travaillant et résidant dans la même zone d'emploi en 2010**  
En % des actifs par zone d'emploi



Source : Insee, RP 2011. Calculs du Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.

Note de lecture : L'indice d'inadéquation est élevé dans les zones d'emploi d'Île-de-France, et correspond à une faible part d'actifs travaillant et résidant dans la même zone.

## Ces inadéquations ne se traduisent pas par une demande d'emploi accrue dans les zones urbaines

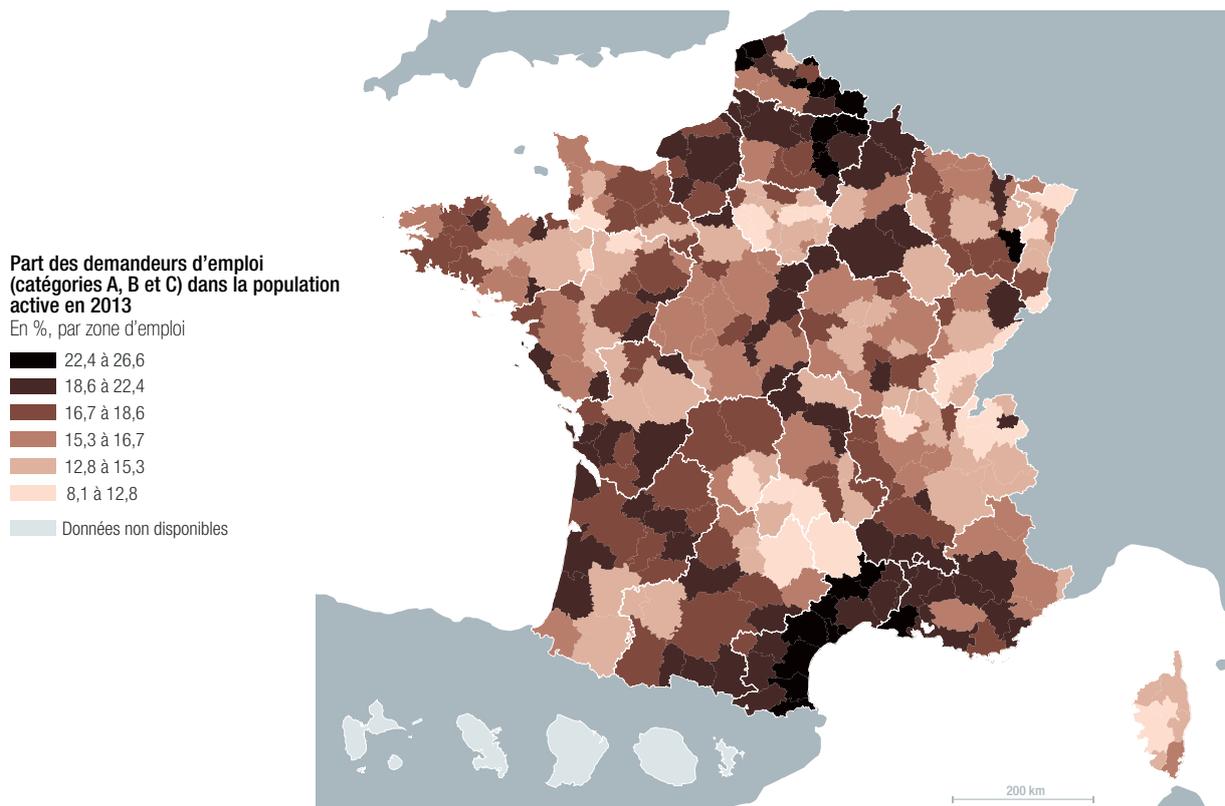
En France métropolitaine, en 2013, la part des demandeurs d'emploi de **catégories A, B, C** dans la population active s'élève à 16,7%. Cette **part de demande d'emploi** varie fortement entre les régions et au sein des régions.

Parmi les 304 zones d'emploi de France métropolitaine, 23 zones, rassemblant 5,3% des actifs, comptent les plus fortes parts de demande d'emploi (22,4% ou plus). Ces zones « les plus en difficulté » sont concentrées au nord et au sud du pays; pour l'essentiel, elles se situent dans les régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Languedoc-Roussillon. À l'inverse, 29 zones d'emploi, qui rassemblent 7,9% des actifs, ont une part de demande d'emploi inférieure à 12,8%. Ces zones, dans les situations « les plus favorables », sont davantage dispersées géographiquement et recouvrent des territoires très divers; elles se

situent principalement en Île-de-France, à proximité des frontières avec l'Allemagne et la Suisse (profitant certainement du dynamisme de leurs pôles d'activités les plus proches), en Corse ainsi qu'au sud du Massif Central et de la Basse-Normandie.

On n'observe pas de corrélation forte entre le caractère rural ou urbain des différentes zones d'emploi et leur part de demande d'emploi. Ainsi, parmi les zones d'emploi comptant peu de demandeurs, on trouve des zones à la fois très urbaines (notamment en région parisienne) et des zones très rurales (comme la Lozère). Pour autant, les zones métropolisées sont, en 2011, en meilleure position que les autres zones. Par ailleurs, depuis 2003, leur situation a évolué bien plus favorablement.

Carte 5 ► Part des demandeurs d'emploi en 2013



Sources : Pôle emploi-Dares (STMT); Insee (estimations de population active par zone d'emploi), estimation Dares pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2013; calculs Dares.

## L'ampleur des disparités de demande d'emploi est aussi forte en 2013 qu'en 2003

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, la part des demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) dans la population active s'améliore nettement entre 2003 et 2008 (-2,5 points), puis se détériore fortement entre 2008 et 2013 (+5,6 points). Au total, la part de demande d'emploi a crû de 3,1 points entre 2003 et 2013. Dans certaines zones d'emploi, la hausse est plus modérée : elle est inférieure à 2 points dans 37 zones, situées notamment en Corse, dans les Pyrénées-Atlantiques, dans certaines parties de l'Île-de-France, de la côte méditerranéenne provençale et des Alpes. À l'inverse, l'augmentation est supérieure à 5,5 points dans 45 zones, situées plutôt dans le sud et le quart nord-est du territoire.

Le positionnement des zones d'emploi les unes par rapport aux autres, en termes de demande d'emploi,

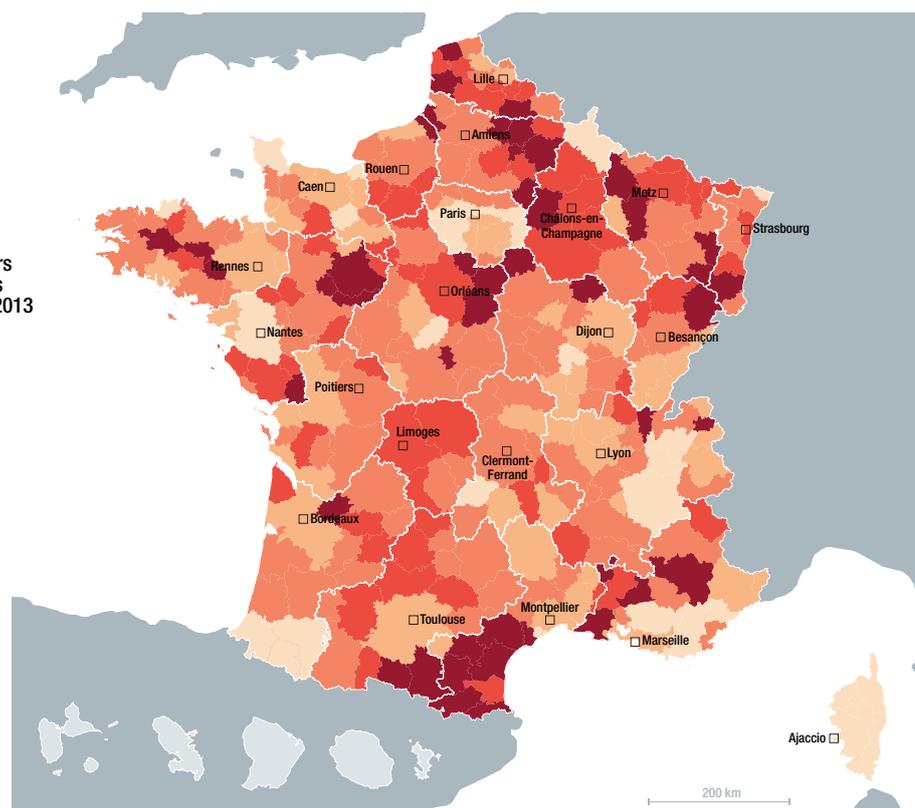
n'est pas figé. Ainsi, les zones dans les situations les plus favorables en 2013 (moindre part de demande d'emploi) n'occupaient pas toutes les meilleures positions en 2008 ni en 2003<sup>1</sup>. De même, certaines zones parmi les plus en difficulté en 2013 (plus forte part de demande d'emploi, classe 6) ne l'étaient pas en 2003<sup>2</sup>.

Au-delà de ces changements de positions relatives, l'ampleur des disparités de demande d'emploi se maintient globalement entre 2003 et 2013. L'écart entre les zones dans les situations les plus favorables et les zones les plus en difficulté se réduit sensiblement entre 2003 et 2008, mais augmente fortement entre 2008 et 2013. Au total, les contrastes sont légèrement plus marqués en 2013 qu'en 2003 (écart de 18 points entre les classes 1 et 6 en 2003, de 14 points en 2008 et de 19 points en 2013). ■

Carte 6 ► Évolution de la part des demandeurs d'emploi entre 2003 et 2013

### Évolution de la part des demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) dans la population active entre 2003 et 2013

En point, par zone d'emploi



Sources : Pôle emploi-Dares (STMT) ; Insee (estimations de population active par zone d'emploi), estimation Dares pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2013 ; calculs Dares.

- 1 Six classes de zones d'emploi ont été construites pour les années 2008 et 2003 selon leur part de demande d'emploi. Afin de pouvoir comparer ces deux classements avec celui de l'année de référence 2013, les bornes des classes ont été définies de manière à retrouver les mêmes pourcentages de population active que dans les classes retenues pour 2013.
- 2 Une étude à venir de la Dares s'intéressera aux facteurs pouvant expliquer ces évolutions.

## Définitions

**Zone d'emploi** : Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

**Zones métropolisées** : Zones d'emploi à forte densité démographique et économique, marquées par une surreprésentation des emplois très qualifiés.

**Concentration géographique : L'indice de Gini** mesure la concentration géographique d'un indicateur, ici, l'emploi. Cette concentration est mesurée relativement à la population. Cet indice vaut 1 si tous les emplois d'une zone se situent sur une seule commune, ou 0 si le nombre d'emplois a la même répartition territoriale que la population.

**Indice d'inadéquation** :

$$I_i = \sum_{c \in C} \frac{|EMPLT_{c,i} - ACTOCC_{c,i}|}{EMPLT_i + ACTOCC_i}$$
 où  $EMPLT_{c,i}$  et  $ACTOCC_{c,i}$  sont les nombres d'emplois, respectivement au lieu de travail et au lieu de résidence, pour la zone  $i$  et la catégorie sociale  $C$ . désigne l'ensemble des catégories sociales. Cet indice vaut 0 si, pour chaque catégorie sociale, le nombre d'emplois exercés dans chaque zone égale le nombre d'actifs occupés y résidant. Il vaut 1 si les catégories sociales des emplois occupés ne correspondent pas du tout à celles des actifs

occupés (cas où on ne trouverait, par exemple, que des emplois de cadres dans une zone habitée par des ouvriers).

**Catégories A, B, C (des demandeurs d'emploi)** : Elles rassemblent les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et qui sont sans emploi (catégorie A) ou qui ont exercé une activité réduite courte de 78 heures ou moins au cours du mois (catégorie B) ou bien une activité réduite longue de plus de 78 heures au cours du mois (catégorie C).

**Part de demande d'emploi** : Ratio rapportant le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C à la population active (en moyenne annuelle). Ce ratio diffère du taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). En effet, de nombreux demandeurs d'emploi en catégories A, B, C exercent une activité réduite, et, de ce fait, ne sont pas chômeurs au sens du BIT. Inversement, des personnes peuvent être chômeurs au sens du BIT sans être inscrites sur les listes de Pôle emploi; elles ne sont alors pas comptées comme demandeurs d'emploi. Ce ratio mobilise deux sources : la STMT (Pôle emploi-Dares) pour estimer le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C et les estimations trimestrielles de population active par zone d'emploi de l'Insee. Au moment de la rédaction de cet article, ces estimations n'étant pas disponibles pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2013, elles ont été estimées par la Dares en appliquant au 3<sup>e</sup> trimestre 2013 le taux d'évolution moyen observé entre les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres de 2003 à 2012.

## Bibliographie

BACCAÏNI B., SÉMÉCURBE F., THOMAS G., « Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation », *Insee Première* n° 1129, 2007.

FLOCH J.-M., LAINÉ F., « Les métiers et leurs territoires », *Insee Première* n° 1478, 2013.

GOBILLON L., SELOD H., ZENOU Y., « The Mechanisms of Spatial Mismatch », *Urban Studies* vol. 44 n° 12, novembre 2007.

KAIN John F., « Housing Segregation, Negro Employment, and Metropolitan Decentralization », *The Quarterly Journal of Economics*, mai 1968.

## 3 | Processus d'innovation

Tous les territoires sont lieux d'innovation : ils hébergent différentes structures (entreprises, laboratoires, universités, clusters...), des équipements, des infrastructures, des services et des actifs (chercheurs, classes créatives) qui constituent des écosystèmes de l'innovation. Les territoires sont également des bénéficiaires de l'innovation : les processus d'innovation impactent les territoires en termes de création de richesses et d'emplois, de développement de services innovants, d'amélioration de la qualité de vie et de l'attractivité du territoire. Mais, si le processus d'innovation concerne tous les territoires, ces derniers ne sont pas égaux, et des effets de concentration s'observent essentiellement dans les espaces métropolitains. En parallèle de ces effets d'agglomération, la dématérialisation du processus permet la constitution de réseaux et de relations de portée plus longue.

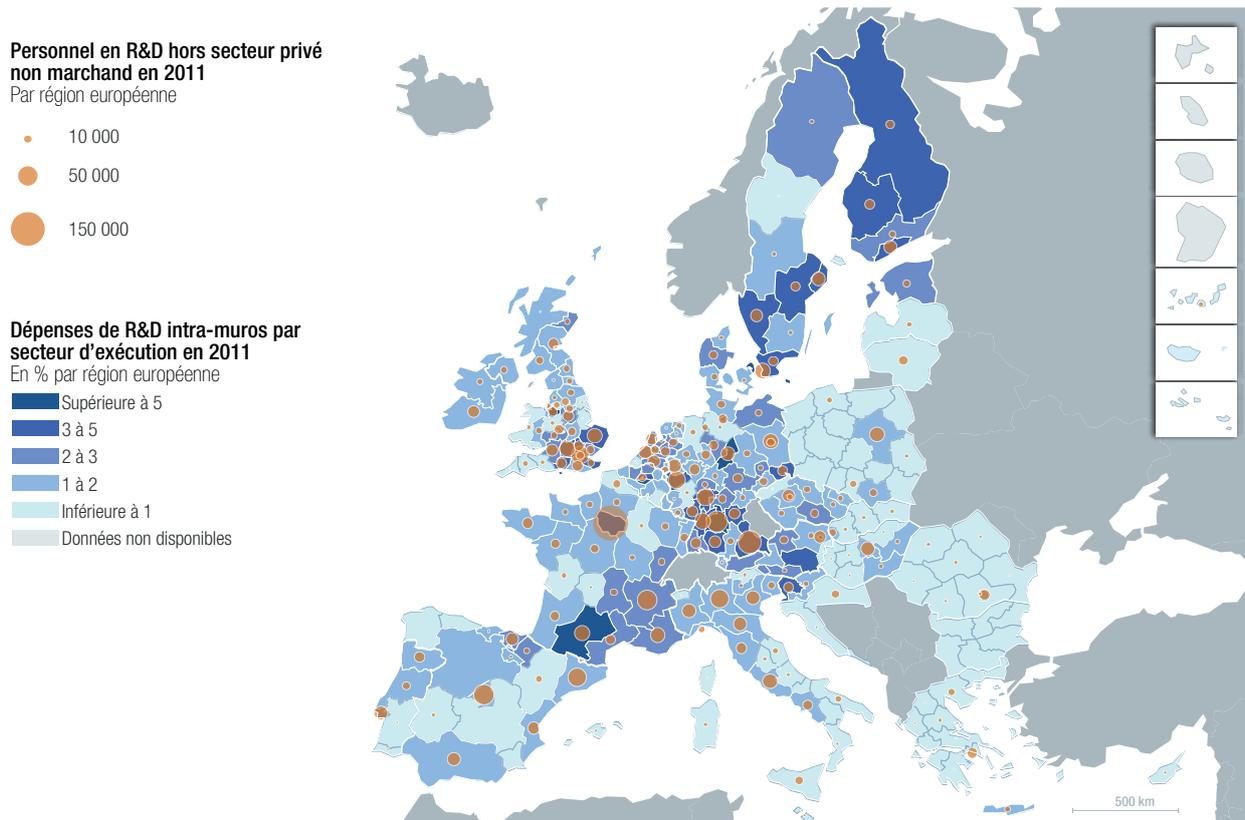
### Les moyens consacrés à la recherche et au développement concentrés géographiquement

L'effort de recherche de la France, mesuré par la **dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)** rapportée au produit intérieur brut (PIB), était de 2,29% en 2012, ce qui représente plus de 46 milliards d'euros et 412 000 emplois en équivalent temps plein dédiés à ce secteur. Ces dépenses sont supérieures à la moyenne des pays de l'Union européenne : globalement, celle-ci consacre 2,04% de sa valeur ajoutée aux activités de recherche et développement (R&D).

Ces moyens financiers et humains vont alimenter le **processus d'innovation**, qui permet la création d'activité et,

donc, de richesses et d'emplois au niveau des territoires. Cependant, ces investissements ne sont pas homogènes d'un pays à l'autre, ni d'une région à l'autre : les pays du nord de l'Europe dépensent davantage que les pays du sud pour ces activités ; les pays d'Europe continentale et orientale sont, quant à eux, en retrait sur ce domaine. Ces moyens sont relativement concentrés dans l'espace : à l'ouest de l'Allemagne, au sud de l'Angleterre, les dépenses ainsi que les équipes dédiées à la R&D sont très importantes. La Finlande présente une homogénéité relativement élevée puisque ses régions consacrent des moyens similaires et conséquents.

Carte 1 ► Effort de recherche et nombre de chercheurs dans les régions européennes



Source : Eurostat, 2011.

Note de lecture : Les régions finlandaises consacrent plus de 2,6% de leur PIB à la recherche et au développement; cet effort représente moins de 0,5% dans les régions roumaines.

## ► LES CLASSEMENTS ET LA MESURE DE L'INNOVATION

Globalement, la R&D française demeure positionnée, selon les classements, de la 6<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> place mondiale. En comparaison, en matière d'innovation, en 2012, la France se classe au 11<sup>e</sup> rang en Europe (à peine supérieur à la moyenne) et se situe entre le 14<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> rang mondial, loin derrière les États-Unis, le Japon, la Suisse, Israël, la Corée et la Chine. La France est classée au 20<sup>e</sup> rang mondial dans le Global Innovation Index 2013. Les décalages observés dans les positions de classement de la France en matière de R&D et d'innovation illustrent le problème d'efficacité de la R&D française qui peine à se traduire en termes de mise sur le marché de nouveaux produits et solutions.

► Comme en témoignent les travaux de l'OCDE en la matière (« Manuel de Frascati – Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental » en 2002; « Manuel – d'Oslo : Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation » en 2005; plus récemment, « Mesurer l'innovation – Un nouveau regard » en 2010), mesurer l'innovation s'avère complexe : en effet, il est difficile de dépasser le stade des indicateurs de positionnement classiquement répandus. Les classements et les mesures de l'innovation sont encore très fortement orientés sur la R&D. Ils utilisent de manière prépondérante des indicateurs tels que la

production de brevets, ce qui donne une vision très partielle de l'innovation, car trop centrée sur l'innovation technologique et l'industrie. Rares sont, par exemple, les classements ou analyses permettant de rendre compte de l'innovation au sens large (au-delà de l'innovation technologique) et de ses retombées sociétales ou de mesurer les liens entre R&D et innovation (efficacité de la R&D); de plus, très peu permettent de déterminer l'importance et l'impact de la politique de soutien à la R&D et à l'innovation sur la capacité à innover, ou encore d'établir les liens de causalité entre l'innovation et les résultats économiques. Ces difficultés se rencontrent à toutes les échelles géographiques.

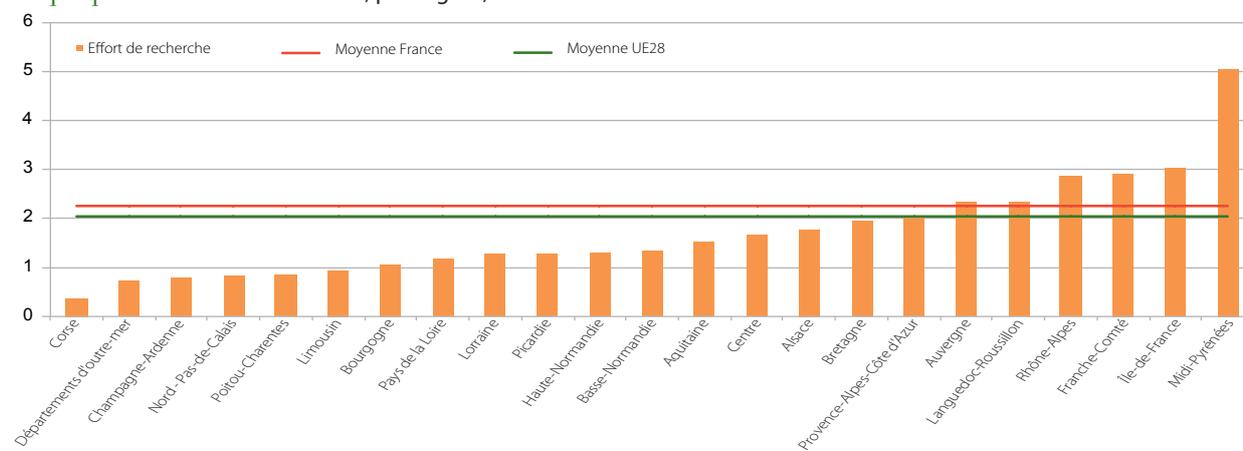
► Les méthodologies de ces classements peuvent être interrogées : leurs finalités et leurs objectifs, les indicateurs choisis, les pondérations appliquées, les méthodes de calcul et d'agrégation, les variations dans le temps de la méthodologie, notamment, sont fréquemment remis en cause. De nombreux classements reposent en partie sur des indicateurs renseignés sur une base déclarative, en particulier sur la perception de chefs d'entreprises comme, par exemple, pour le Global Competitiveness Report du World Economic Forum.

## En termes d'effort de recherche, la France se trouve en position intermédiaire et présente de forts contrastes internes

La France se place au-dessus de la moyenne européenne en termes d'effort de recherche, mais les disparités internes sont très marquées : la région Midi-Pyrénées, en raison des activités aéronautiques, consacre 5 % de son PIB à la R&D – soit plus du double de la moyenne européenne et le décuple de la Corse. Trois régions se situent autour de 3 % d'effort de recherche : l'Île-de-France,

la Franche-Comté et Rhône-Alpes. Deux autres régions (Auvergne et Languedoc-Roussillon) se situent également au-dessus des moyennes nationale et européenne ; en tout, 6 des 23 régions<sup>1</sup> françaises présentent un effort de recherche supérieur à la moyenne européenne, les autres s'échelonnant de 0,5 % à 2 %.

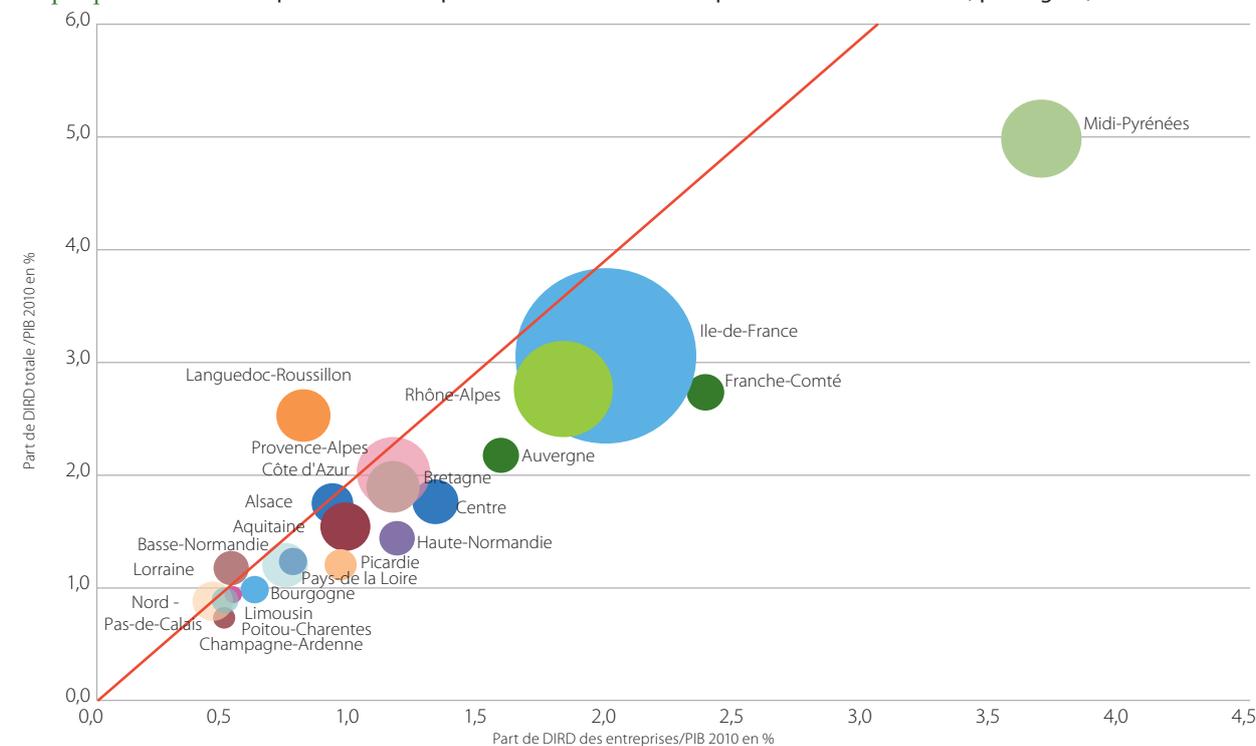
Graphique 1 ► Effort de recherche, par région, en 2011



Source : Eurostat, 2011.

Note de lecture : La région Midi-Pyrénées consacre plus de 5 % de son PIB à la R&D alors que l'effort de recherche est inférieur à 0,5 % en Corse.

Graphique 2 ► Poids et répartition des dépenses de R&D entre entreprises et administrations, par région, en 2010



Source : MESR, 2010, Traitements CGET.

1 Pour des raisons de disponibilité des données, l'ensemble des départements d'outre-mer sont agrégés dans une région fictive.

## Le processus d'innovation au cœur d'un écosystème territorial

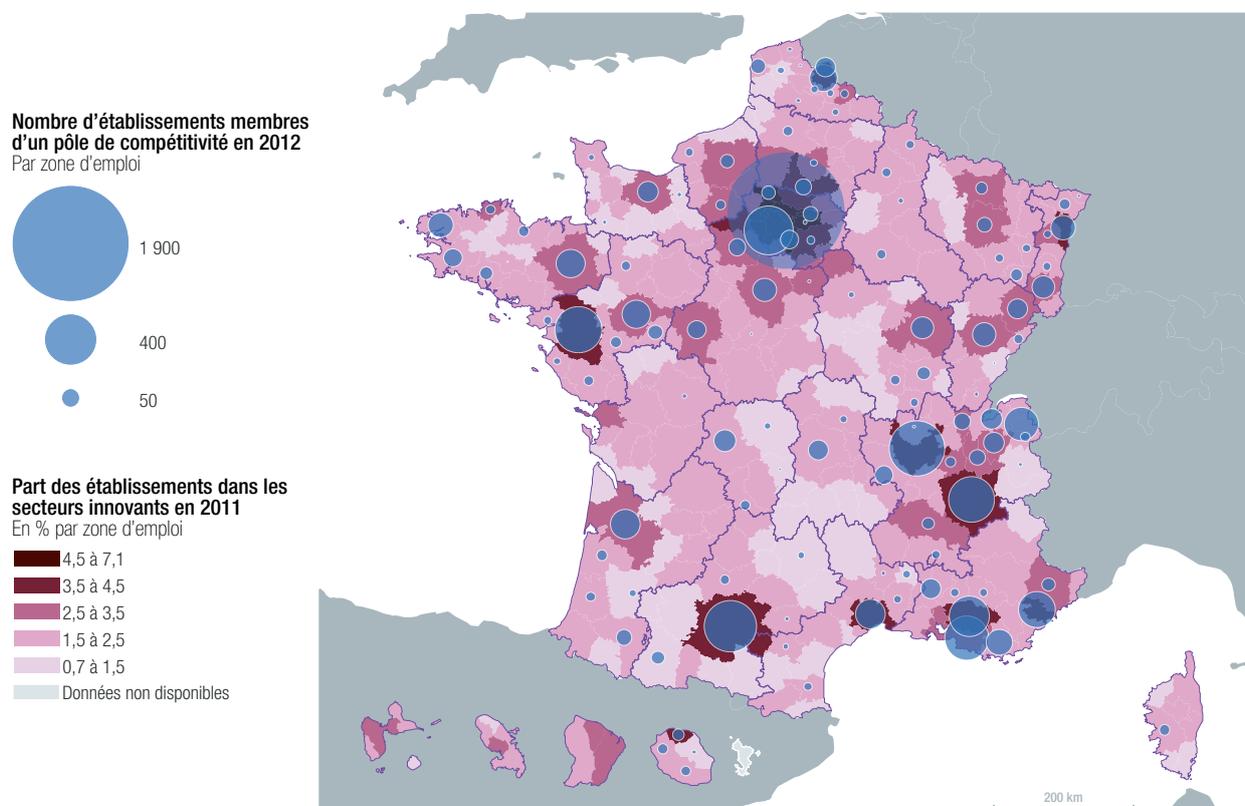
Les établissements des **secteurs considérés comme innovants** sont très concentrés géographiquement : la proportion de ces établissements est très élevée dans les aires d'influence des **espaces métropolisés**. En effet, de nombreux facteurs d'agglomération opèrent en ce qui concerne les activités d'innovation. Les activités de R&D et d'innovation nécessitant de nombreux échanges de nature complexe et des compétences rares, elles sont très concentrées à proximité des bassins d'emplois adaptés. En ce qui concerne l'innovation de processus et de procédés, les activités d'innovation requièrent en outre une proximité avec les activités de production.

Les territoires constituent des écosystèmes de l'innovation aux dispositifs de soutien à l'innovation et aux acteurs nombreux (entreprises, laboratoires, universités, pôles de compétitivité, grappes d'entreprises, autres clusters, incubateurs, organismes de transferts, investissements d'avenir, instituts Carnot, etc.), qui s'appuient sur les équipements, les infrastructures et les services offerts par le territoire.

De fait, un territoire est un véritable pourvoyeur de ressources nécessaires au processus d'innovation (investissements, expériences accumulées, énergie et créativité des individus...). Il peut aussi constituer une source d'innovation : en effet, les problématiques et enjeux auxquels est confronté un territoire (pollution, agglomération d'activités, accessibilité, fracture énergétique, vieillissement, etc.) sont susceptibles d'encourager la génération d'innovations pour les contourner. Dans ce cadre, tout territoire a des capacités d'innovation qu'il convient d'identifier et de mobiliser.

Ces ressources sont catalysées par les rencontres et la circulation des idées, rendues possibles notamment par la proximité physique, mais aussi par les échanges numériques. L'innovation s'entend comme un processus dynamique qui ne se cantonne pas à des objets ou dispositifs, mais suppose de réfléchir en termes de flux et d'articulations avec d'autres acteurs.

Carte 2 ► Part des établissements innovants et nombre de membres de pôles de compétitivité



Sources : Insee, CLAP 2011 ; ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, enquête annuelle auprès des gouvernances des pôles de compétitivité, 2012.

Note de lecture : Plus de 3% des établissements des zones d'emploi franciliennes appartiennent à un secteur considéré comme innovant ; 2 278 établissements de la zone d'emploi de Paris sont membres d'un pôle de compétitivité.

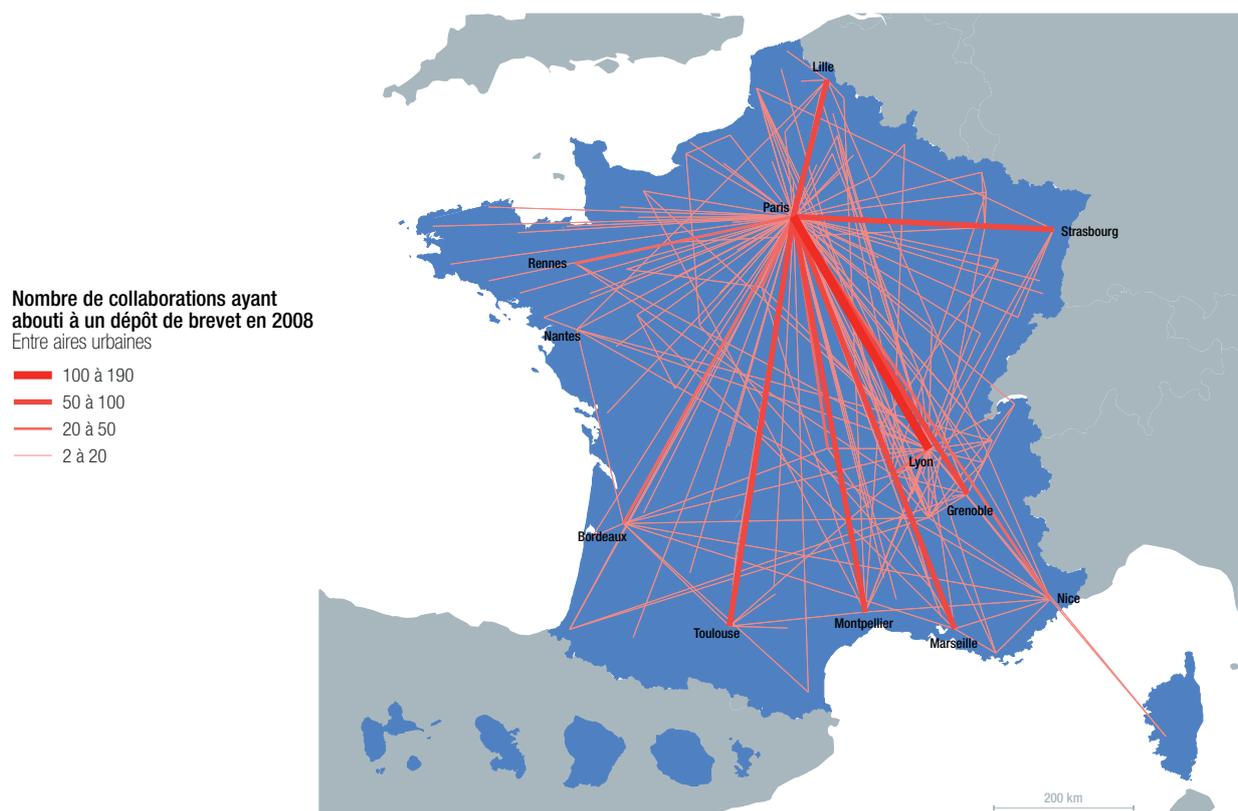
## Les systèmes d'innovation se construisent également à distance

Si elle facilite et catalyse la production d'innovation, la proximité géographique n'en est pas une condition nécessaire. En complément des relations de forte proximité géographique, les processus d'innovation peuvent impliquer des échanges à distance, par exemple dans le cas de transfert ou d'appropriation de nouvelles technologies, ou lors de la recherche de compétences complémentaires non disponibles à proximité. Les relations entre les différents acteurs peuvent se nouer à distance, notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication. Ces technologies permettent de mettre en réseau des acteurs éloignés et ainsi de désenclaver le processus d'innovation. Le dépôt d'un brevet, même si toutes les innovations ne se matérialisent pas de cette

façon, constitue la transformation d'une invention en un produit tangible. Cette procédure peut engager plus d'un inventeur et il est possible de localiser les différentes parties prenantes dans le dépôt d'un brevet.

La carte de ces liens entre inventeurs montre que les réseaux d'innovation ont une portée qui peut être très longue. Le nombre de collaborations est surtout en relation avec le caractère métropolitain des territoires : on remarque que l'aire urbaine de Paris focalise un grand nombre de ces codépôts de brevet, notamment avec les autres zones économiquement très denses. Mais ces derniers s'opèrent également entre des aires urbaines de dimension moindre, comme entre Charleville-Mézières et Saint-Étienne.

Carte 3 ► Nombre de collaborations ayant abouti à un dépôt de brevet



Source : OCDE, Regpat database des brevets, 2008.

Note de lecture : Lorsque deux inventeurs ont déposé un brevet commun, on trace un segment entre leurs aires urbaines de résidence. L'épaisseur des segments est proportionnelle au nombre de brevets codépôtés par des inventeurs des deux aires.

## De nombreuses politiques pour dynamiser l'innovation, à toutes les échelles

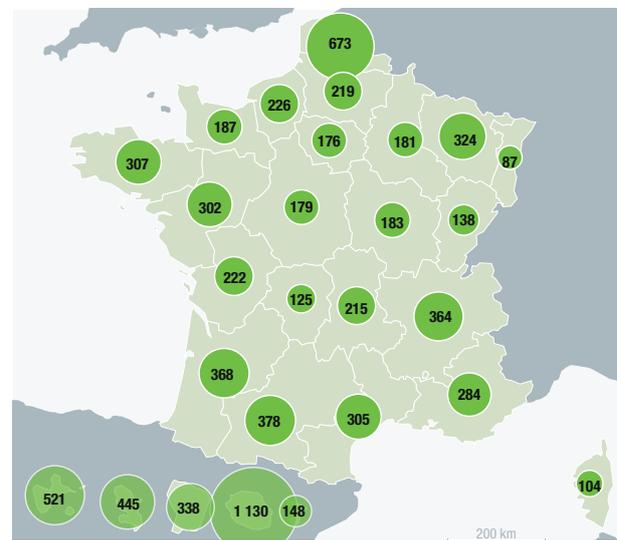
L'innovation est au cœur de nombreuses politiques qui s'articulent de l'échelon régional à l'échelon européen. La stratégie Europe 2020 de l'Union européenne vise une croissance intelligente, durable et inclusive, ainsi qu'une plus grande coordination entre les politiques régionales, nationales et européennes. Elle se traduit par la volonté d'atteindre un objectif de 3% du PIB européen investis en recherche et développement. Cette stratégie se décline au travers d'«Horizon 2020», le nouveau programme de financement de la recherche et de l'innovation (80 milliards d'euros sur sept ans), et la nouvelle politique de cohésion 2014-2020 qui se décline en onze objectifs thématiques. Le premier de ces objectifs vise à «renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation». Dans le cadre réglementaire du Fonds européen pour le développement régional (FEDER), chaque région doit se doter d'une stratégie de spécialisation intelligente pour faire de l'innovation une priorité, concentrer les investissements et créer des synergies avec d'autres régions sur des domaines d'activités stratégiques ciblés. Ces derniers seront en lien avec le tissu productif local afin d'optimiser la gouvernance des parties prenantes et d'en accroître le concours (découverte entrepreneuriale).

Au niveau national, le programme d'investissements d'avenir (PIA), doté d'une enveloppe initiale de 35 milliards d'euros, est dédié à des projets d'excellence. Dans le cadre du plan «Investir pour la France», le PIA a été doté de 12 milliards d'euros supplémentaires afin de répondre à deux objectifs : le renforcement de la compétitivité pour l'emploi et la transition énergétique.

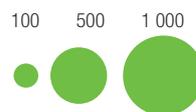
La nouvelle phase de la politique des pôles de compétitivité (période 2013-2018) vise à accroître l'impact économique des pôles et à amplifier l'accompagnement de la croissance des PME et ETI dans les territoires et à l'international. Une gouvernance partenariale des pôles a d'ailleurs été mise en place entre l'État et les collectivités territoriales.

« Une nouvelle donne pour l'innovation en France », fondée sur 40 mesures transverses, vient compléter et renforcer la démarche sectorielle des 34 plans de la « nouvelle France industrielle » et des sept ambitions de la commission Innovation 2030. ■

Carte 4 ► Montant des crédits FEDER programmés pour la période 2014-2020



Volume total du FEDER 2014-2020  
 En millions d'euros par région



Source : CGET, 2014.

## ► LES STRATÉGIES RÉGIONALES DE L'INNOVATION EN VUE DE LA SPÉCIALISATION INTELLIGENTE (SRI-SI)

La « spécialisation intelligente » est conçue par la Commission européenne comme un levier déterminant pour la contribution de la politique de cohésion à la stratégie Europe 2020. À l'échelle des territoires régionaux, en parallèle et en complémentarité aux programmes opérationnels du FEDER, l'ambition est de définir et de déployer une stratégie de spécialisation intelligente pour la recherche et l'innovation, adaptée à ses atouts et ses contraintes et au service des objectifs européens. En France, cette démarche s'est appuyée sur l'expérience récente de définition et de mise en œuvre des stratégies régionales d'innovation, initiées lors de la période de contractualisation 2007-2013.

La définition des stratégies régionales de spécialisation intelligente a été réalisée par les régions françaises dans des contextes très variés. En effet, certaines régions sont fortement dotées en matière de capacités de recherche et développement et en termes d'innovation, et font partie des régions identifiées comme leaders en Europe. D'autres régions se caractérisent par des tissus économiques moins enclins à innover. Les modalités d'appropriation et de traduction du concept de spécialisation intelligente ont donc été, par nature, variables. Cet exercice a permis à chaque région d'explicitier et de préciser ses spécificités, ses atouts et son positionnement en matière d'innovation, et de catalyser une démarche de découverte entrepreneuriale mobilisant l'écosystème innovant régional autour d'une stratégie élaborée, portée et déployée de manière partagée.

Ces stratégies constituent ainsi un nouveau cadre pour maximiser l'effet de levier du soutien à l'innovation sur les territoires, générer plus d'innovation, accompagner d'avantage de produits et de solutions innovants sur le marché et en diffuser les effets, à un moment charnière de renforcement des compétences des régions en matière de développement économique. Cet exercice a, en outre, été réalisé lorsque le cadre stratégique national et européen en faveur de l'innovation était en pleine mutation (nouvelle politique de cohésion, Horizon 2020, Nouvelle France industrielle, nouvelle donne pour l'innovation, PIA). Cette démarche a constitué une première étape pour répondre aux besoins exprimés par les acteurs de l'innovation : c'est-à-dire cohérence, coordination et visibilité des politiques en faveur de l'innovation, aux différentes échelles régionales, nationales et européennes.

Quelques grandes lignes de force se dégagent des SRI-SI des régions françaises en matière d'innovation à l'échelle nationale :

- la santé est un secteur de spécialisation pour presque toutes les régions ;
- l'énergie, ainsi que l'agroalimentaire, les agroressources et la pêche, sont des thèmes centraux pour une large majorité des régions ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), le numérique, l'informatique, les logiciels complexes et l'électronique, la préservation de l'environnement, la gestion des ressources, la biodiversité et la prévention des risques ainsi que la mobilité et les transports, sont des champs de spécialisation pour plus de la moitié des régions.

L'aéronautique, le spatial, les services, l'ingénierie, les sciences humaines et sociales, le tourisme, l'industrie de la création et l'usine du futur sont les marchés les moins représentés. L'usine du futur est un secteur nouveau dans les SRI-SI, du fait de son intégration dans la Nouvelle France industrielle comme le 34<sup>e</sup> plan de reconquête industrielle.

Par ailleurs, les domaines de spécialisation intelligente sur les thèmes du bâtiment, de la mobilité et des transports, de l'énergie, ainsi que l'agroalimentaire, les agroressources et la pêche se caractérisent fortement par leur durabilité. Toutes les régions prennent ainsi en compte le développement durable dans la définition de leurs domaines de spécialisation intelligente. Les matériaux, la mécanique et la chimie ou encore l'usine du futur intègrent de manière significative les enjeux d'éco-innovation.

La définition de la stratégie ne constitue qu'une première étape du processus de spécialisation intelligente, qui va s'étendre sur toute la période de contractualisation 2014-2020 et probablement au-delà. En effet, les SRI-SI vont maintenant être déclinées en plans d'actions et mises en œuvre, faire l'objet d'un suivi, être évaluées et connaître des ajustements et des approfondissements, notamment en fonction des évolutions du tissu économique et de l'écosystème régional de l'innovation. Les domaines de spécialisation intelligente pourront ainsi évoluer.

## Définitions

**Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) :** La dépense intérieure de recherche et développement correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations, l'autre par les entreprises.

**Processus d'innovation :** D'après le « Manuel d'Oslo » de l'OCDE, une innovation est la mise en œuvre (implémentation) d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé (de production) nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures d'une entreprise.

**Secteurs considérés comme innovants :** Le périmètre retenu pour suivre les secteurs technologiquement innovants s'inspire d'un ensemble de travaux d'analyse économique réalisés au sein de l'Insee, du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, et de l'OCDE. Il inclut les secteurs liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC), aux produits pharmaceutiques, aux biotechnologies et aux nouveaux matériaux. La détermination des secteurs liés aux TIC comprend :

- les secteurs producteurs de technologies de l'information - fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique (NAF 300A et C), de TV, radios (323Z) et téléphones (322A et B), d'appareils d'instrumentation

et de mesure (332A et B et 333Z), de connectique (313Z) et de composants (321A, C et D) ;

- les secteurs distributeurs de technologies de l'information - commerce de gros de matériel informatique, y compris les importateurs (NAF 518G et H) ;

- les secteurs des services de technologies de l'information - services de télécommunications (NAF 642), services informatiques et location de matériel informatique (NAF 72 et 713E), services audiovisuels (921, 922A, B, D, E et F). Les autres secteurs comprennent quelques sous-ensembles de la chimie (gaz industriels, chimie organique et inorganique de base, matériel plastique) ainsi que la pharmacie industrielle (NAF 241A, E, G, L et 244A et C).

Il s'agit de secteurs caractérisables par un degré significatif d'innovation technologique tel que mesuré par leurs dépôts de brevets répartis par domaine technologique au sens de l'étude « Technologies clés pour l'industrie française à l'horizon 2000 ». Ces secteurs, dits innovants, sont définis à partir des activités exercées par l'entreprise. En conséquence, certaines entreprises de ces secteurs peuvent ne pas être innovantes, et d'autres, hors de ces secteurs, peuvent l'être.

**Zones métropolitaines :** Zones d'emploi à forte densité démographique et économique, marquées par une surreprésentation des emplois très qualifiés.

## Bibliographie

BELLÉGO C., DORTET-BERNADET V., « La participation aux pôles de compétitivité : quelle incidence sur les dépenses de R&D et l'activité des PME et ETI ? », Insee *Document de travail*, 2013.

BUISSON B., DOISNEAU L., KUBRAK C., MONGO M., AUTANT-BERNARD C., « Les déterminants régionaux de l'innovation », Insee *Document de travail*, 2012.

Datar, « Dynamiques, interdépendances et cohésion des territoires », *Rapport 2011 de l'Observatoire des Territoires*, pp 192/204, mars 2012.

MASSARD N., CHALAYE S., « Géographie de l'innovation en Europe », *Datar Travaux* n° 15, 2012.

OCDE, « Manuel de Frascati 2002 – Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental », *La mesure des activités scientifiques et technologiques*, Éditions OCDE, 2003.

OCDE/Eurostat, « Manuel d'Oslo – Principes directeurs proposés pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation technologique », 3<sup>e</sup> édition, *La mesure des activités scientifiques et technologiques*, Éditions OCDE, 2005.

OCDE, « Mesurer l'innovation – Un nouveau regard », Éditions OCDE, 2010.

# 4 | Cohésion

Entre 2007 et 2011, les inégalités de revenus entre les zones d'emploi ont eu tendance à se réduire, notamment parce que c'est dans les territoires les moins favorisés que les revenus ont augmenté le plus rapidement. Ce constat fait écho à la plus grande mixité sociale observée depuis 40 ans à l'échelle des zones d'emploi, mais ne doit pas masquer l'accroissement des inégalités entre les habitants au sein des territoires. Celles-ci ont crû sous l'impact de la crise, notamment dans certaines des zones les moins favorisées. Dans ce contexte, les politiques d'égalité des territoires ont autant vocation à tenir compte des inégalités inter qu'intraterritoriales.

## Des disparités marquées mais en léger recul

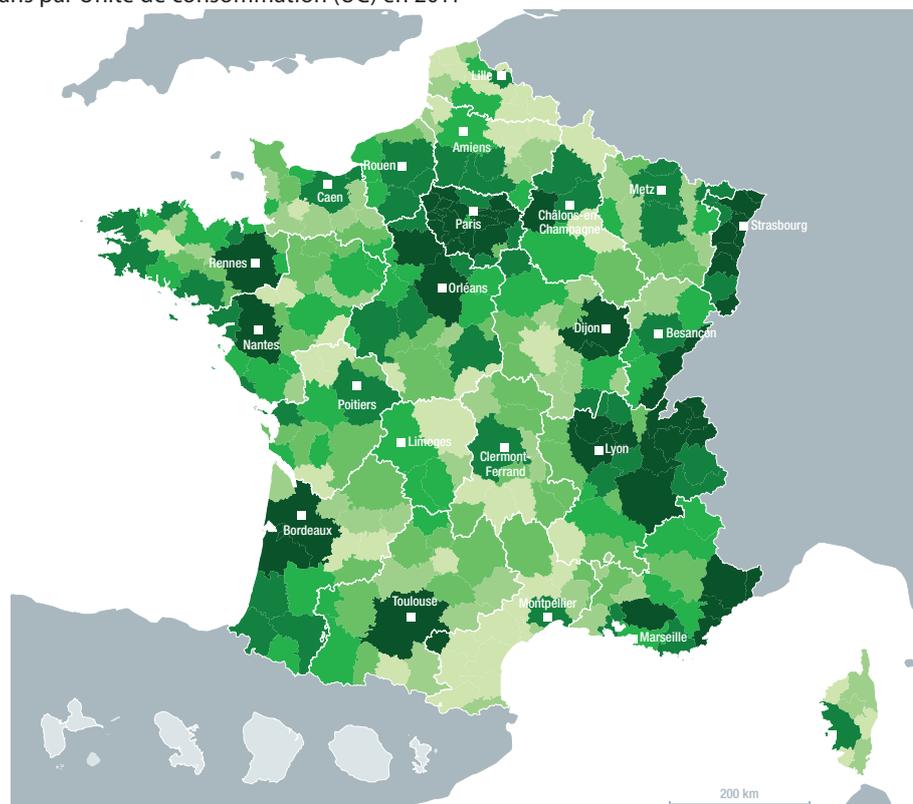
Carte 1 ► Revenus fiscaux médians par Unité de consommation (UC) en 2011

### Revenu fiscal médian par unité de consommation

En euros par zone d'emploi, en 2011

- Supérieur à 19 800
- 18 700 à 19 800
- 18 000 à 18 700
- 17 500 à 18 000
- 16 900 à 17 500
- Inférieur à 16 900
- Données non disponibles

N.B. : Le revenu fiscal utilisé ici ne tient pas compte des prestations sociales ni des impôts.



Sources : Insee-DGFIP

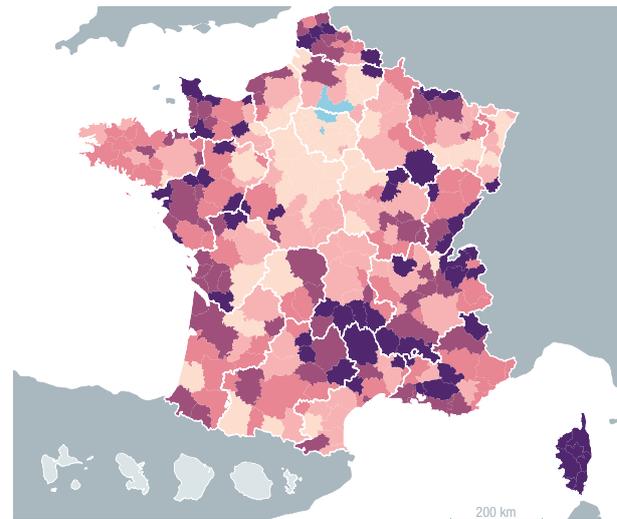
Note de lecture : Le revenu médian des zones d'emploi de Paris et du sud-ouest de l'Île-de-France est supérieur à 20 000 euros annuels, tandis que la moitié des unités de consommation (UC) de la zone de Béziers a des revenus inférieurs à 14 500 euros.

En 2011, le **revenu fiscal médian** est de 19 218 euros. Il présente une variabilité marquée selon les zones d'emploi : les populations des zones urbaines (Paris, Orléans, Lyon...) ont des revenus en moyenne plus élevés que les zones à caractère plus rural (Guéret, Morvan). Outre ce clivage lié à la densité démographique et économique des zones d'emploi, certaines zones denses sont marquées par des revenus significativement plus faibles dans le Nord-Pas-de-Calais ainsi qu'en Languedoc-Roussillon. À l'opposé, les zones frontalières de l'est, même de faible densité, présentent des niveaux élevés de revenus.

Entre 2007 et 2011, ces disparités entre territoires ne se renforcent pas, voire s'estompent légèrement. La mesure de la **corrélation** entre l'évolution des revenus, d'une part, et leur niveau, d'autre part, est négative. Cela indique que les zones d'emploi les plus favorisées sont parmi celles dont les revenus augmentent le moins rapidement sur la période récente, à l'exception notable de certains espaces frontaliers (Suisse, Luxembourg et Belgique), dont les revenus croissent rapidement. De même, les revenus fiscaux des habitants des territoires peu denses sont plus dynamiques que ceux des habitants des espaces urbains.

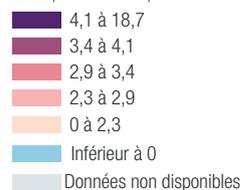
Sans pouvoir évoquer un phénomène de convergence, on peut toutefois remarquer une réduction des inégalités de revenus entre les différents territoires. Il faut tout de même rappeler que les disparités de revenus sont bien plus importantes au sein des territoires eux-mêmes que d'une zone à l'autre.

Carte 2 ► Évolution du revenu fiscal médian entre 2007 et 2011



#### Évolution du revenu médian par unité de consommation entre 2007 et 2011

En % par zone d'emploi



Sources : Insee-DGFiP. Calculs du Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.  
Note de lecture : Le revenu médian a progressé de plus de 4% dans les zones d'emploi de Corse et a reculé dans la zone de Roissy-Sud Picardie.

## ► L'EFFET « TERRITOIRE » DANS LES DISPARITÉS DE REVENUS

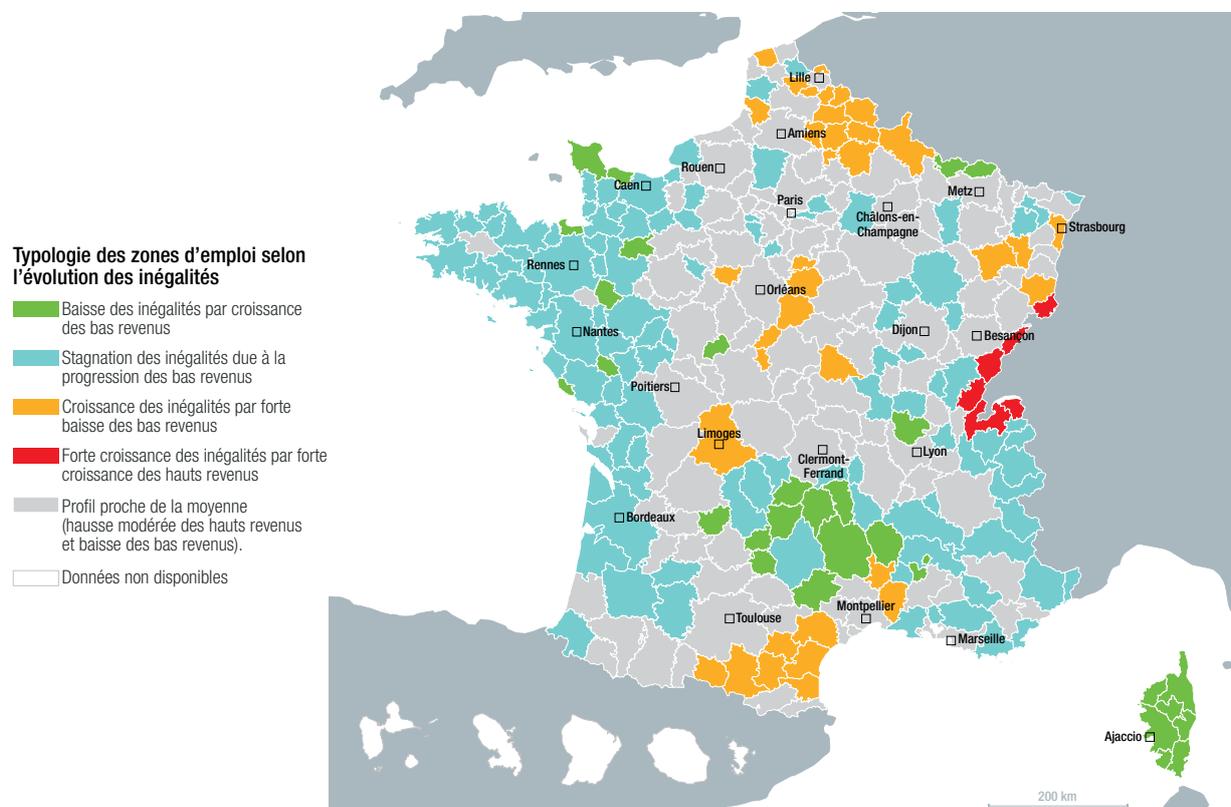
Le diagnostic que l'on peut établir des inégalités dépend fortement de la maille géographique utilisée pour comparer les territoires. En effet, plus le territoire considéré est grand, moins les disparités entre ces territoires sont marquées ; plus il est petit, plus les différences entre territoires sont grandes, mais on trouve toujours davantage d'hétérogénéité entre les habitants d'un territoire qu'entre les territoires eux-mêmes.

En utilisant des données individuelles, il est possible de décomposer les disparités de revenus selon qu'elles sont liées aux caractéristiques individuelles ou aux spécificités du territoire. Autrement dit, si les revenus sont en moyenne plus importants dans les zones urbaines, il reste à déterminer si la raison en est que les individus bien dotés sont concentrés dans ce type d'espace, ou si c'est parce que le territoire en question présente des atouts dont tous ses habitants profitent (densité, taille, situation géographique, services publics). On identifie par une modélisation économétrique la « prime de richesse » liée aux atouts des territoires, une fois isolé l'effet des caractéristiques individuelles. Par exemple, aux États-Unis, les revenus sont en moyenne 32% plus élevés dans les villes de plus de 5 millions d'habitants qu'ailleurs. Mais à diplôme, expérience et ethnie égaux, ce différentiel descend à 28% sur la période 1968-1982.

Les données de panels qui suivent les individus dans le temps donnent la possibilité supplémentaire d'identifier ce qui relève de l'ensemble des caractéristiques individuelles mesurées ou « inobservables » (c'est-à-dire que l'on ne peut appréhender par une variable comme le niveau d'éducation ; il peut s'agir des qualités relationnelles, par exemple). En effet, le différentiel de salaire induit par une migration résidentielle permet de distinguer ce qui relève soit de l'ensemble des caractéristiques individuelles, soit d'un effet territoire. Toujours aux États-Unis, la « prime de richesse » des grandes villes chute à 3% quand les caractéristiques individuelles observables et non observables sont prises en compte. Sur les données françaises, l'hétérogénéité des revenus par zone d'emploi est également grandement réduite quand on compare des individus ayant des caractéristiques individuelles semblables et vivant dans des territoires différents. Ainsi, les différences de caractéristiques individuelles expliqueraient 40 à 50% des inégalités de salaires moyens entre territoires ou, autrement dit, les inégalités de salaires moyens entre territoires chutent de moitié lorsque l'ensemble des caractéristiques individuelles sont prises en compte sur la période 1976-1996.

# Les inégalités progressent au sein des territoires

Carte 3 ► Typologie des zones d'emploi selon l'évolution des inégalités et des bas et hauts revenus



Source : Insee-DGFiP. Calculs du Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.

Note de lecture : Les inégalités se sont réduites dans les zones d'emploi de Corse, car les bas revenus ont progressé plus rapidement que les hauts revenus.

Entre 2007 et 2011, les inégalités monétaires au sein des zones d'emploi progressent, à la fois en raison d'une diminution des bas revenus (mesurée par le premier décile) et d'une hausse des hauts revenus (dernier décile). Cette situation rompt avec la période précédente durant laquelle les niveaux de vie avaient tous progressé – particulièrement les revenus les plus modestes –, contribuant ainsi à la réduction des inégalités sur la période 1996-2007. On peut distinguer cinq types de territoires selon le profil d'évolution du **rapport interdécile** et de ses composantes.

- Le profil proche de la moyenne nationale, qui regroupe 127 zones d'emploi sur une large bande centrale du pays : les inégalités y progressent sensiblement, par une baisse des bas revenus et une hausse des hauts revenus. Les zones d'emploi des grandes agglomérations (à l'exception de celles de l'Ouest) figurent dans cette catégorie.

## ► LA MESURE DES INÉGALITÉS MONÉTAIRES

De nombreux indicateurs sont disponibles pour mesurer une inégale répartition des revenus. Les inégalités sont ici mesurées par le **rapport interdécile**, c'est-à-dire le revenu fiscal minimum des 10 % les plus riches rapporté au revenu maximum des 10 % les plus pauvres. Un autre indicateur de mesure des inégalités souvent utilisé est le coefficient de Gini, qui indique le degré de concentration des revenus : il vaut 1 si une seule personne détient tous les revenus, 0 si toute la population dispose du même revenu. Outre l'indicateur choisi, le choix du type de revenu est déterminant dans le diagnostic que l'on peut faire des inégalités. Le revenu fiscal utilisé ici ne tient pas compte des prestations sociales ni des impôts. Or, ces mécanismes de redistribution visent précisément à réduire les inégalités, et leur prise en compte modifierait le constat. Cependant, ces données ne sont pas disponibles à une échelle infradépartementale.

- Des zones également nombreuses (106) où les inégalités ne progressent pas ou peu, principalement situées le long de la façade atlantique et dans les zones de montagne du Sud-Est : dans ces zones, les revenus de toutes les catégories augmentent.
  - 36 zones où les écarts de revenus ont progressé : principalement situés au nord-est (Picardie, Champagne-Ardenne) et en Languedoc-Roussillon, ces territoires se caractérisent par une baisse des bas revenus très marquée et une progression des hauts revenus proche de la moyenne, quoique légèrement inférieure.
  - 26 zones situées principalement en Corse et dans le Massif Central voient les inégalités se réduire
- significativement, en raison de la forte croissance des revenus les plus modestes : ceux-ci progressent de plus de 6% pour la moitié de ces zones, alors qu'ils baissent dans la majorité des territoires.
- 6 zones d'emploi frontalières de la Suisse ont un profil particulier puisque tous les revenus, y compris le premier décile, y augmentent. Mais les inégalités y progressent très fortement sous l'effet de la croissance très forte des hauts revenus : ceux-ci augmentent de plus de 25% dans trois de ces six zones.
- On trouve dans ces évolutions les effets de la crise sur les territoires plus industriels et ouvriers. Cette dernière a principalement impacté les bas revenus dans des zones déjà fragiles.

## Une division sociale qui tend à diminuer depuis quarante ans sur l'ensemble du territoire

La spécialisation sociale des espaces diminue significativement entre 1968 et 2010. À l'échelle des zones d'emploi, la répartition des différentes catégories sociales sur le territoire est plus homogène qu'il y a quarante ans. À ce titre, la différence entre lieux de résidence des cadres et des agriculteurs est emblématique puisque, sous l'effet conjugué de la périurbanisation et de la mobilité améliorée, ces deux populations cohabitent bien plus qu'auparavant. Mais, s'il y a une tendance au rapprochement des localisations de ces deux groupes sociaux, ils restent néanmoins les plus éloignés géographiquement.

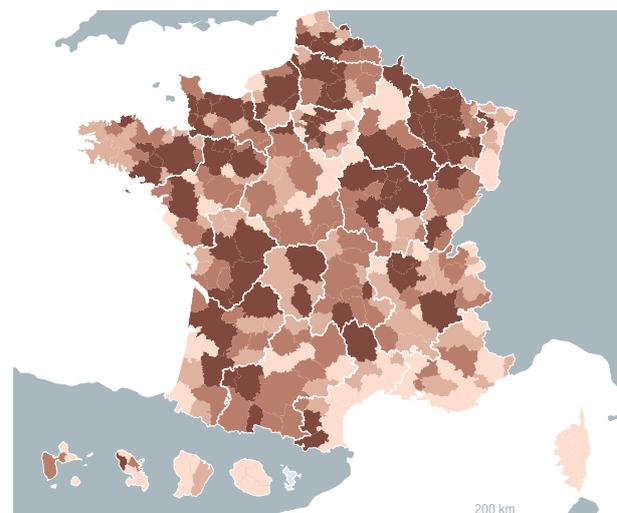
### ► LA MESURE DE LA DIVISION SOCIALE

La spécialisation sociale est ici mesurée par l'indice de Duncan qui indique si deux populations vivent proches l'une de l'autre. Il mesure la différence entre la répartition des différentes catégories sociales au niveau de la zone d'emploi et des communes qui le composent.

Quand il vaut 0, cela signifie que les deux sous-populations se répartissent dans les mêmes proportions dans chacune des communes ; quand il vaut 1, cela signifie que les deux sous-populations vivent de façon complètement disjointe.

Il permet de mettre en évidence les structures sociales sur le territoire : celles-ci peuvent se diversifier dans le sens d'une plus grande mixité ou, à l'inverse, concentrer une part importante de telle ou telle catégorie sociale, dans un mouvement de « spécialisation » sociodémographique du territoire.

Carte 4 ► Degré de ségrégation entre les cadres et les ouvriers au lieu de résidence



#### Indice de ségrégation\*



\* Indice de Duncan

Source : Insee, RP 2011. Calculs du Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.  
Note de lecture : Plus l'indice est proche de 1, plus les deux sous-populations vivent séparées l'une de l'autre.

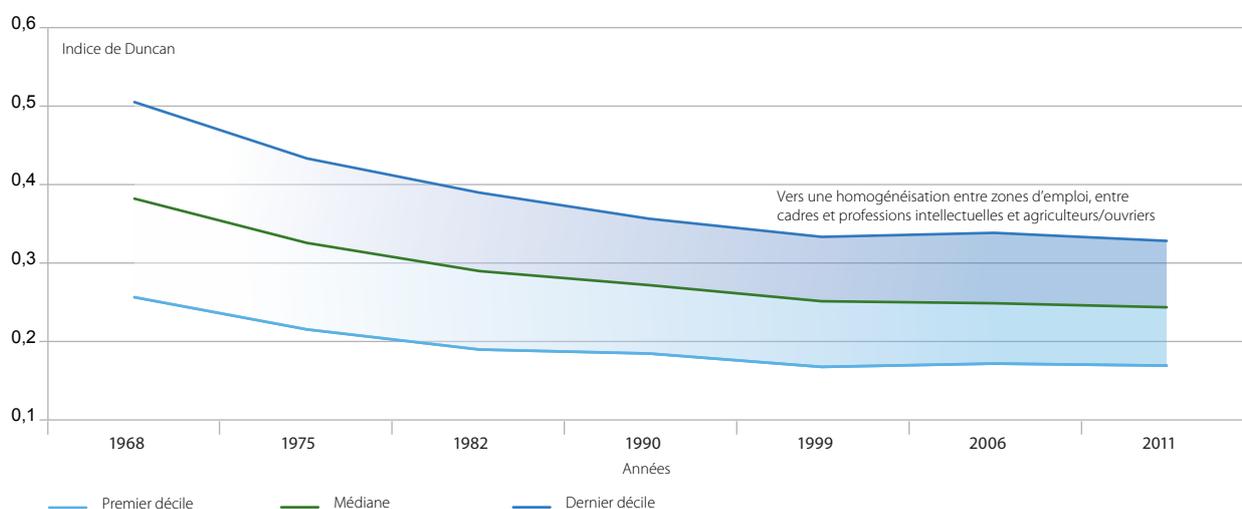
Toutefois : l'indice de Duncan entre cadres et ouvriers a diminué de 46% sur la période 1968-2010, ce qui traduit une forte augmentation de la mixité entre ces deux populations. Ce résultat peut paraître surprenant au regard des travaux qui montrent que l'opposition entre catégories supérieures et catégories ouvrières est le principe le plus structurant de la division sociale de l'espace. En 1968, les ouvriers sont fortement concentrés dans les grands pôles industriels et les grandes agglomérations situés principalement dans le quart nord-est de la France. Depuis, la croissance générale des postes de cadres dans la plupart des secteurs d'activités et des zones d'emploi, la redistribution des postes d'ouvriers par redéploiement de l'industrie dans les régions de l'Ouest et les restructurations dans les anciennes régions industrielles ont contribué à une répartition sociale moins contrastée. De plus, à un niveau spatial plus fin, le départ des ouvriers des centres villes et la mobilité résidentielle des ménages de cadres ont également joué sur le rapprochement des localisations de ces catégories sociales. De fait, en 2011, les catégories sociales les plus éloignées des catégories supérieures – après les agriculteurs – sont les artisans et les ouvriers. À l'inverse, les catégories sociales les plus proches sont les cadres et les professions intermédiaires.

Cette différenciation sociale n'est pas homogène à l'échelle de la France, car les écarts à la moyenne sont relativement importants d'une zone d'emploi à l'autre. Lorsque l'on regarde les différences de localisation entre cadres et ouvriers, il apparaît que ces populations cohabitent le moins dans des zones soit très urbaines (Paris, Lyon, Rouen), soit à dominante plus rurale (Morvan, Châtillon), vraisemblablement pour des raisons qui tiennent aux conditions d'accès au logement des centres urbains pour les premières, et à la localisation des activités économiques dans les secondes.

Néanmoins, on observe une évolution entre 1968 et 2011 au niveau de cette répartition. Pour toutes les catégories sociales, le degré de mixité est non seulement plus élevé (indice de Duncan plus faible), mais également plus homogène d'une zone à l'autre : la différence entre les courbes des premier et dernier déciles se réduit sensiblement. La progression de cette mixité sociale est essentiellement acquise des années 1960 aux années 1980, période de forte périurbanisation. Le graphique représente cette évolution pour la mixité entre cadres et ouvriers, mais cette tendance est vérifiée pour l'ensemble des catégories sociales, examinées deux à deux.

Dans la dernière période, entre 1999 et 2011, les évolutions soulignées précédemment (baisse de l'indice de Duncan et des disparités) se stabilisent. Entre cadres et professions intermédiaires, la mixité continue de progresser, mais elle recule très légèrement avec les autres catégories. Cette stabilisation est peut-être le signe d'un essoufflement du mouvement de périurbanisation qui a contribué à réduire la division sociale en rapprochant des catégories initialement très concentrées géographiquement. Ces résultats vont à l'encontre de l'idée répandue selon laquelle la division sociale augmente. Cela tient en partie au découpage spatial. Les études qui montrent l'accentuation de la ségrégation sont essentiellement des études de quartiers, à une échelle infra-urbaine, ou de communes en contexte périurbain. De même qu'en étudiant la répartition des revenus, ce phénomène apparaît différemment selon la maille d'analyse. L'observation de l'indice de Duncan à une maille plus large (comme ici la zone d'emploi) présente une autre réalité : depuis quarante ans, les catégories sociales se répartissent de façon plus homogène sur le territoire. ■

**Graphique 1** ► Évolution de l'indice de ségrégation (Duncan) entre cadres et professions intellectuelles supérieures et ouvriers dans les zones d'emploi



Source : Insee, données harmonisées du recensement (1968-2011). Calculs du Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.

Note de lecture : Les courbes extrêmes représentent les premiers et derniers déciles ; 80% des zones d'emploi ont donc un indice de Duncan compris entre ces deux bornes qui tendent à converger dans le temps.

## ► LE REPÉRAGE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

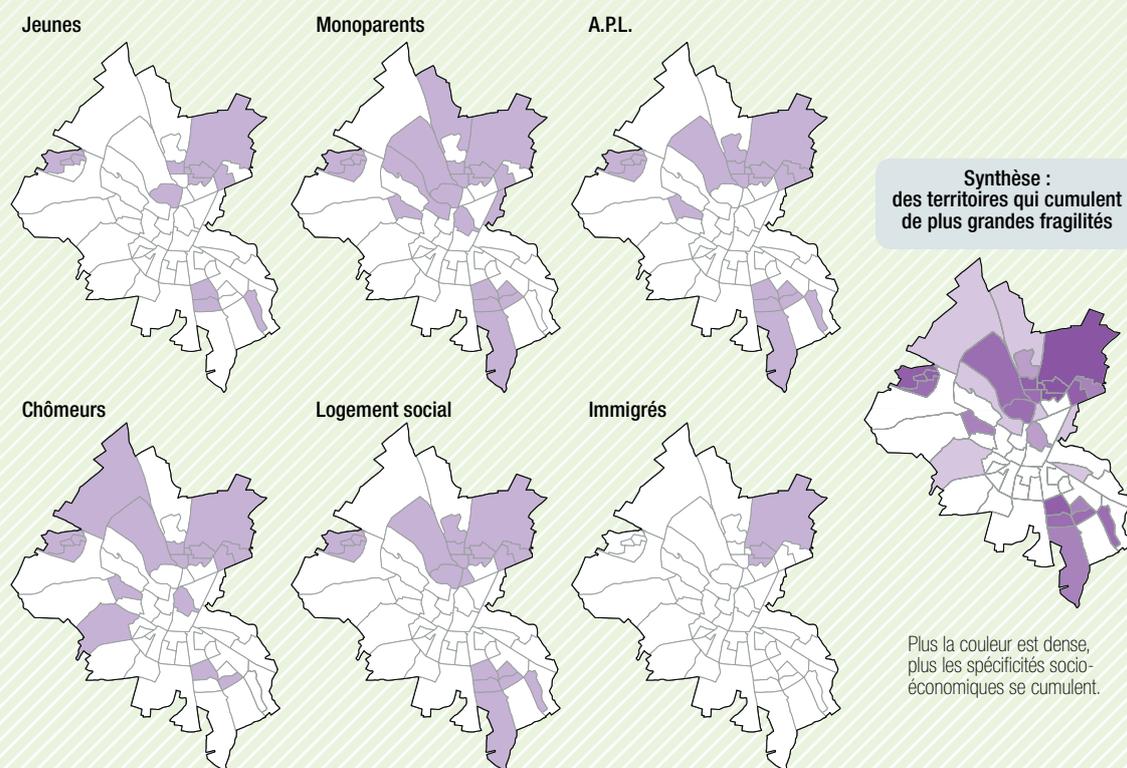
La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, elle a pour triple objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Plusieurs indicateurs statistiques, du champ de l'économique, du social et de l'urbain peuvent décrire les difficultés rencontrées par les habitants des quartiers. Néanmoins, pour le repérage des nouveaux quartiers de la politique de la ville (2014), un consensus s'est dégagé autour de la prise en compte d'un critère unique, celui de la concentration de population à bas revenus. Il est, en effet, très fortement lié aux autres indicateurs sociaux que l'on mobilise généralement pour décrire les territoires – part des familles monoparentales, taux de chômage, proportion de logements sociaux... – et présente l'avantage d'être disponible à une maille géographique très fine.

Concrètement, dans un premier temps, la méthode retenue fixe un seuil de bas revenus qui est calculé à partir du revenu médian de France métropolitaine et du revenu médian de l'unité urbaine dans

laquelle se situe le quartier. Il s'agit ainsi de combiner une approche de « pauvreté » et une approche de « ségrégation ». La méthode recherche ensuite, par un balayage du territoire métropolitain découpé en carreaux de 200 m de côté, les carreaux dont plus de la moitié de la population est en dessous de ce seuil de bas revenus. Une fois détectés, ceux-ci sont agrégés entre eux et, lorsque cet agglomérat dépasse les 1 000 habitants, la zone est identifiée comme étant une zone de concentration urbaine de population à bas revenus. Le carroyage offre ainsi une souplesse dans l'analyse du territoire : il permet, d'une part, de s'affranchir de toute limite administrative et offre, d'autre part, une finesse géographique particulièrement adaptée à l'analyse des milieux urbains où les phénomènes sont infracommunaux.

**Le revenu est un indicateur synthétique des difficultés sociales.** S'agissant de la ville d'Amiens et de ses principaux indicateurs sociaux (part des jeunes, part de familles monoparentales, part de bénéficiaires des aides personnalisées au logement (APL), taux de chômage, proportion de logements sociaux, part de population immigrée...), chaque indicateur présente sa propre géographie. Ces géographies représentées à l'IRIS se recoupent parfois (par exemple, au nord d'Amiens), sans cependant se recouvrir totalement.

Carte 1 ► Surreprésentation à l'IRIS (Îlot regroupé pour l'information statistique) de différents indicateurs traditionnellement retenus en politique de la ville – Exemple de la ville d'Amiens



Source : Réforme de la géographie prioritaire – Présentation de la méthodologie – Ministère délégué à la Ville.

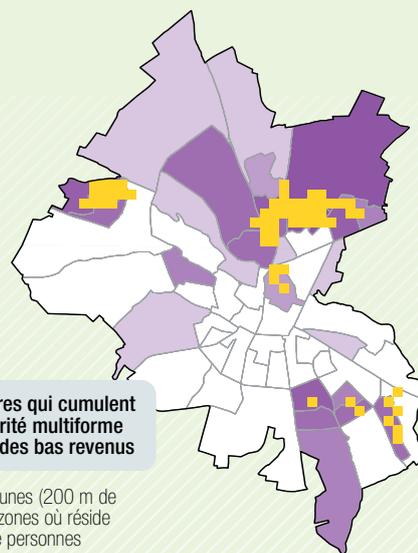
Lorsque l'on superpose ces différents indicateurs et ces différentes géographies, les territoires qui cumulent les spécificités socioéconomiques apparaissent. L'approche par les bas revenus, au travers des données carroyées, repère ces zones précarisées : on observe ainsi que les carreaux dont plus de la moitié de la population est à bas revenus se positionnent sur les IRIS cumulant le plus de difficultés.

### Une méthodologie adaptée dans les DOM

Pour la définition de la géographie prioritaire dans les territoires ultramarins, une démarche spécifique est mise en œuvre, tenant compte des particularités de ces territoires (population, niveaux de vie, insularité, risques naturels) et de la disponibilité de données statistiques permettant d'objectiver la situation de chaque territoire. Ainsi, deux méthodes distinctes sont proposées pour identifier les quartiers les plus en difficulté. Pour la Réunion et la Martinique, les données carroyées étant disponibles, la méthode a été semblable à celle mise en œuvre en métropole.

En revanche, la Guadeloupe, la Guyane, Mayotte, la Polynésie française et Saint-Martin ne disposent pas des données carroyées de population et de revenus. La source du recensement de la population a alors été mobilisée pour concevoir un indicateur synthétique permettant de classer les IRIS ou districts selon un degré croissant de difficulté.

**Carte 2** ▶ Carroyage de concentration de population à bas revenus – Exemple de la ville d'Amiens



**Des territoires qui cumulent une précarité multiforme captée par des bas revenus**

Les carreaux jaunes (200 m de côté) sont des zones où réside une majorité de personnes à bas revenus.

Source : Réforme de la géographie prioritaire – Présentation de la méthodologie, ministère délégué à la Ville.

## Définitions

**Revenu fiscal médian** : Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible. Le revenu médian est tel que la moitié de la population gagne plus, l'autre moitié moins. Pour calculer les évolutions, les revenus de 2007 sont exprimés en euros 2011 afin de tenir compte de l'inflation.

**Unité de consommation (UC)** : Les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes, on utilise donc une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite « de l'OCDE ») retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

**Coefficient de corrélation** : La corrélation mesure le lien entre deux variables quantitatives. Elle est ici mesurée par le coefficient de Kendall (appelé « coefficient de corrélation des rangs »), qui est robuste aux valeurs atypiques (en l'occurrence, les quelques territoires – frontaliers pour la plupart – dont les revenus augmentent fortement alors qu'ils étaient déjà parmi les plus élevés).

**Rapport interdécile** : Les inégalités sont ici mesurées par le rapport interdécile, c'est-à-dire le revenu fiscal minimum des 10% les plus riches rapporté au revenu maximum des 10% les plus pauvres. Le revenu fiscal ne tient pas compte des prestations sociales ni des impôts qui réduisent ce rapport. D'autres indicateurs peuvent mesurer les inégalités : le coefficient de Gini, par exemple.

**Zone d'emploi** : Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

**IRIS** : l'IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) constitue la brique de base en matière de diffusion de données infracommunales. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques, et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps. Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage constitue une partition de leur territoire. La France compte environ 16 100 IRIS dont 650 dans les DOM.

## Bibliographie

CINGANO F., « Trends in Income Inequality and its Impact on Economic Growth », OECD Social, *Employment and Migration Working Papers*, n° 163, OECD Publishing, 2014.

COMBES P.-P. et al., « Spatial wage disparities: Sorting matters! », *Journal of Urban Economics*, 2007.

DARRIAU V., HENRY M., OSWALT N., « Politique de la ville en France métropolitaine : une nouvelle géographie recentrée sur 1 300 quartiers prioritaires », *France, portrait social*, Insee Références, novembre 2014.

Datar, « Dynamiques, interdépendances et cohésion des territoires », *Rapport 2011 de l'Observatoire des territoires*, pp120/151, mars 2012.

FLOCH J.-M., « Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines », *France, portrait social*, Insee Références, novembre 2014.

GLAESER E., MARE D., « Cities And Skills », *Journal of Labor Economics*, 2001.

GUILLUY C., NOYÉ C., *Atlas des nouvelles fractures sociales en France*, Autrement, 2006.

PUJOL J. et TOMASINI M., « Les inégalités de niveaux de vie entre 1996 et 2007 », *Insee Première* n° 1266, novembre 2009.

TIVADAR M., SCHAEFFER Y., TORRE A., BRAY F., « OASIS – un Outil d'Analyse de la Ségrégation et des Inégalités Spatiales », *Cybergeo : European Journal of Geography*, 2014.

# C Développement durable

La présence d'aménités naturelles stimule l'attractivité résidentielle et touristique des territoires. Les migrations des personnes âgées révèlent une préférence marquée pour les territoires peu denses, mais également littoraux ou méridionaux, tandis que les jeunes générations se dirigent vers les pôles urbains, à la recherche d'emplois ou d'offres de formations. Les besoins en biens et services induits par ces flux de population provoquent une pression sur l'environnement, par la consommation de matières premières et la pollution des milieux.

La France abrite une très grande diversité biologique et fait face à l'enjeu de la conservation de ce patrimoine naturel. Parallèlement aux mesures de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, il faut nous préparer à affronter les conséquences du changement climatique, en adaptant les infrastructures de transport, les bâtiments, la distribution et la production d'eau et d'énergie...

- ▶ **Fiche 1 : Environnement**
- ▶ **Fiche 2 : Énergie et territoires**
- ▶ **Fiche 3 : Jeunesse**
- ▶ **Fiche 4 : Vieillesse de la population**

24,6 % de moins de 20 ans en France en 2011 → 22,6 % en 2060

17,1 % de personnes âgées de plus de 65 ans en France en 2011 → 26,7 % en 2060

8,4 % en 2006 → 9,1 % des sols métropolitains artificialisés en 2012

14 % d'énergies renouvelables en 2013 → objectif 23 % d'ici 2020

## Pour en savoir plus...

Dossier « Indicateurs territoriaux de développement durable » sur le site de l'Observatoire des Territoires

Site MEDDE SOeS > [Rapport sur l'État de l'environnement en France 2014 et Énergies et climat](#)

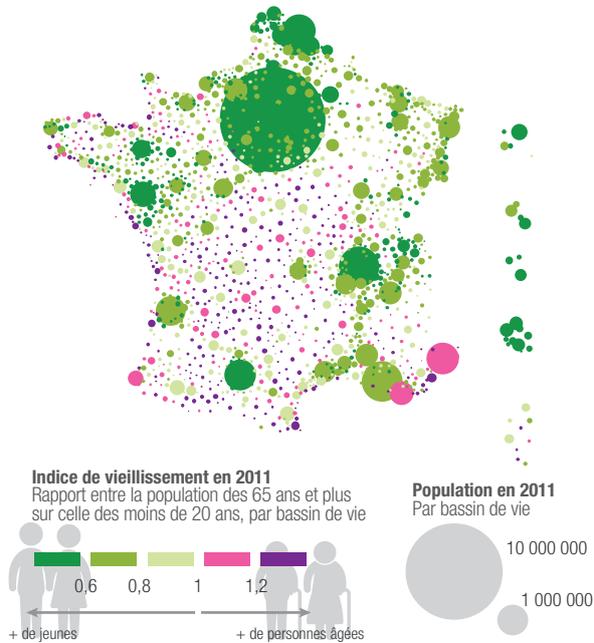
Site [Météo France](#)

Site RTE Réseau de transport d'électricité

Site MEN DEPP > [Géographie de l'école 2014](#)

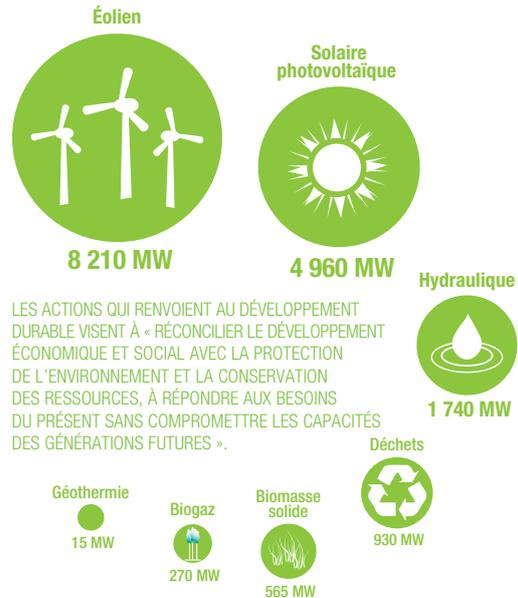
Site Ministère de la Santé > [Statistiques de la DREES](#)

## LA PROBLÉMATIQUE GÉNÉRATIONNELLE AU CŒUR DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



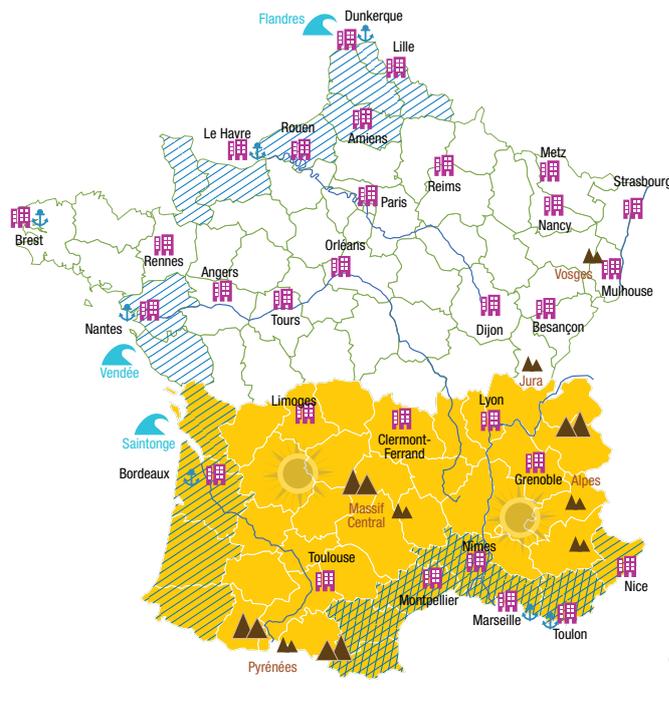
Source : Insee, RP 2011.

Puissance des installations de production d'électricité renouvelable par filière au 31 décembre 2013



Source : SOeS, d'après les obligations d'achat EDF, SEI et les entreprises locales de distribution.

## SE PRÉPARER AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Sources : CDC Climat Recherches, d'après le Giec- Météo France- OCDE- Conservatoire du littoral.

UNE ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PLANIFIÉE ET PRÉCOCE PEUT PERMETTRE D'ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS ET METTRE LES TERRITOIRES OU LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS UNE POSITION FAVORABLE AFIN D'ASSURER LEUR DÉVELOPPEMENT POUR UN AVENIR DURABLE.

# 1 | Environnement

Le changement climatique, la préservation de la biodiversité et la maîtrise de l'énergie sont devenus des composantes stratégiques à part entière du développement des territoires. Le réchauffement climatique aura un impact dans de nombreux pays, en Europe et dans les territoires français. Les hivers y seront potentiellement plus doux et les périodes d'été plus longues, surtout dans le Sud. La France, ainsi que l'ensemble de l'Europe ont hérité d'un patrimoine naturel, agricole et paysager particulièrement riche, que de nombreux dispositifs locaux visent à protéger des effets de l'activité humaine. Pour l'UE comme pour la France, le défi consiste donc à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter, à améliorer l'efficacité énergétique sans renoncer au niveau élevé de développement économique et humain dont elles bénéficient. Les territoires sont riches en ressources, mais ils doivent faire face aux risques naturels et aux conséquences de l'activité humaine sur l'évolution de l'environnement. En réponse à ces menaces, les outils pour préserver le patrimoine français se développent.

## De nombreuses ressources

En dehors des grandes unités urbaines, les espaces sont structurés par les conditions naturelles qui façonnent les paysages. L'environnement physique et, en particulier, les reliefs, influencent la forme de peuplement. La présence d'aménités naturelles stimule l'attractivité résidentielle et touristique. Les ressources naturelles déterminent les bassins de production agricole. Plus généralement, elles interviennent dans la définition des stratégies du développement local au travers de leur mise en valeur. La caractérisation des espaces en fonction de l'occupation des sols (composition et configuration<sup>1</sup>) et du relief<sup>2</sup> permet d'identifier une dizaine de cadres paysagers. Quatre groupes principaux se détachent : les campagnes artificialisées (types 1 et 2) situées dans le périurbain, le long des fleuves et sur le pourtour littoral; les campagnes des grandes cultures (types 3 et 4) comprenant le Bassin parisien et à l'ouest les espaces de la Charente au Pas-de-Calais; les campagnes diversifiées (types 5 à 8) d'est en ouest, avec une grande emprise au centre et à l'arrière du littoral atlantique; enfin, les campagnes de reliefs (types 9 et 10) où l'on retrouve les contours des massifs de montagne.

Ce patrimoine paysager reflète notamment la richesse des ressources naturelles ou agricoles. La forêt française représente plus de 10 % des forêts de l'Union européenne. Les sols boisés couvrent 31 % du territoire en 2012, ce taux

dépassant 40 % dans plus d'une vingtaine de départements situés essentiellement dans le Sud-Ouest, le Massif Central, le sud et l'est de la France. À l'inverse, les départements du grand quart nord-ouest sont recouverts à plus des deux tiers par des cultures ou des prairies, la nature de ces cultures étant très variable d'une région à l'autre. La France se place au premier rang européen pour sa **superficie agricole utilisée** (16 % de la SAU totale de l'UE).

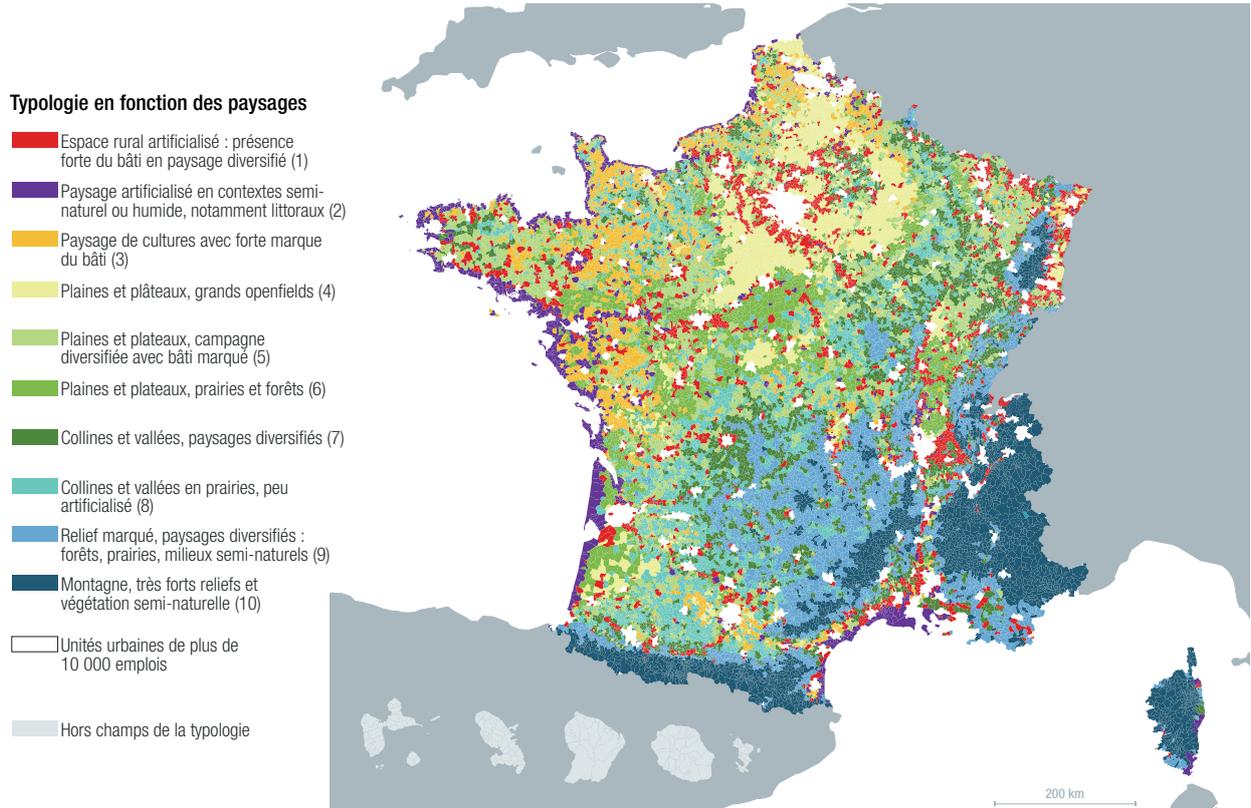
Les cours d'eau (fleuves, rivières, canaux...) d'une longueur supérieure à 1 km représentent un linéaire de 525 000 km en France métropolitaine. Au sein des eaux stagnantes (lacs, étangs, retenues de barrage...), près de 34 000 plans d'eau douce sont recensés. Les eaux souterraines sont contenues dans des formations géologiques plus ou moins profondes et poreuses.

La nature des sols, l'occupation de l'espace et l'historique des activités humaines, ainsi que les conditions climatiques, déterminent la diversité biologique des territoires. La France est un des États européens présentant la plus grande diversité biologique. Quatre des onze régions biogéographiques terrestres de l'Europe continentale sont présentes en métropole (les régions alpine, méditerranéenne, atlantique et continentale), auxquelles s'ajoute la diversité des habitats et des espèces des départements d'outre-mer.

1 Densités d'artificial bâti, d'artificial non bâti, de terres arables, des cultures permanentes, des prairies et espaces agricoles hétérogènes, des forêts, des espaces semi-naturels, des zones humides et des zones en eau continentales et marines; nombre de zones bâties; longueur de bordure du bâti, des prairies, des forêts, des zones semi-naturelles.

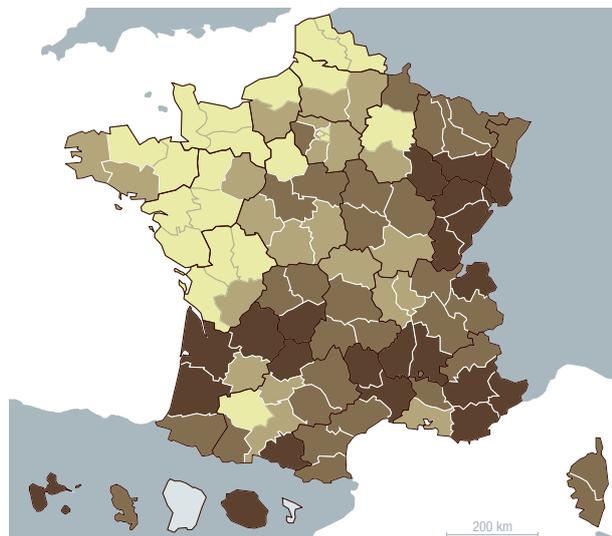
2 Pente moyenne; dénivellation.

Carte 1 ► Une typologie des campagnes françaises en fonction des paysages



Source : Rapport d'étude sur la typologie des espaces ruraux et des espaces à enjeux spécifiques (littoral et montagne), Datar, novembre 2011.

Carte 2 ► Taux de boisement en 2012

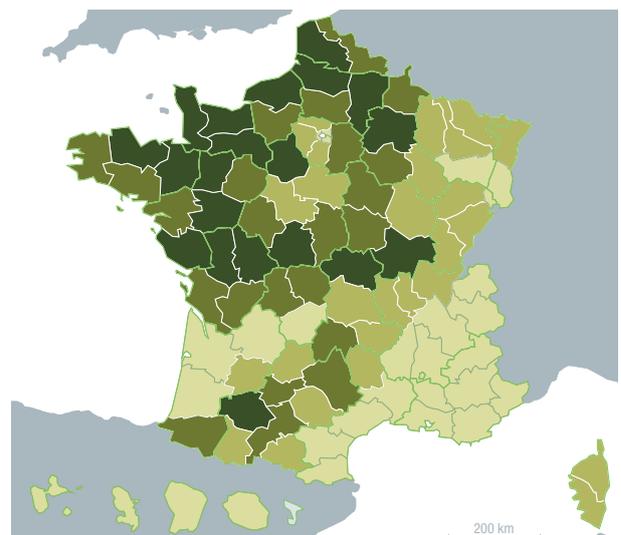


**Part de la surface boisée en 2012**  
 En % de la surface totale par département

- 40 à 61
- 30 à 40
- 20 à 30
- 4,3 à 20
- Données non disponibles

Source : Agreste, Teruti-Lucas.

Carte 3 ► Part de la superficie agricole utile (SAU) dans la surface totale en 2012



**Part de la SAU en 2012**  
 En % de la surface totale par département

- 65 à 77
- 55 à 65
- 40 à 55
- 0,30 à 40
- Données non disponibles

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle.

Cette relative abondance de ressources ne doit pas cacher les menaces qui pèsent sur leur préservation. Certaines découlent directement des effets des activités humaines, d'autres s'inscrivent dans l'impact à plus long terme des changements climatiques.

### La biodiversité, des milieux sous pression

Du fait de sa couverture territoriale, la France abrite une très grande diversité d'écosystèmes terrestres et marins. Elle a donc une grande responsabilité pour la conservation de ce patrimoine naturel exceptionnel.

Le niveau de connaissance actuel ne permet pas d'obtenir une image exhaustive de l'état de la **biodiversité** française. Il est toutefois possible de dégager des tendances d'évolution :

- certaines espèces (loutres, castors, loups, lynx, certains oiseaux hivernants...) présentent une dynamique positive, grâce notamment aux effets de mesures de protection ou de gestion ;
- de nombreux habitats et espèces sont fragilisés par les pressions d'origine anthropique auxquelles ils sont soumis : **artificialisation des sols**, fragmentation des habitats, exploitations intensives agricoles, forestières et minières, espèces exotiques envahissantes, changement climatique, obstacles sur les cours d'eau... Ainsi, seulement 22% des **habitats d'intérêt communautaire** sont dans un état de conservation favorable, alors que 54% des **espèces d'intérêt communautaire** sont dans un mauvais état de conservation. 20% des espèces évaluées en métropole sont menacées de disparition, les collectivités d'outre-mer étant particulièrement vulnérables. À titre d'exemple, 67% de la surface des zones humides a disparu depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle.

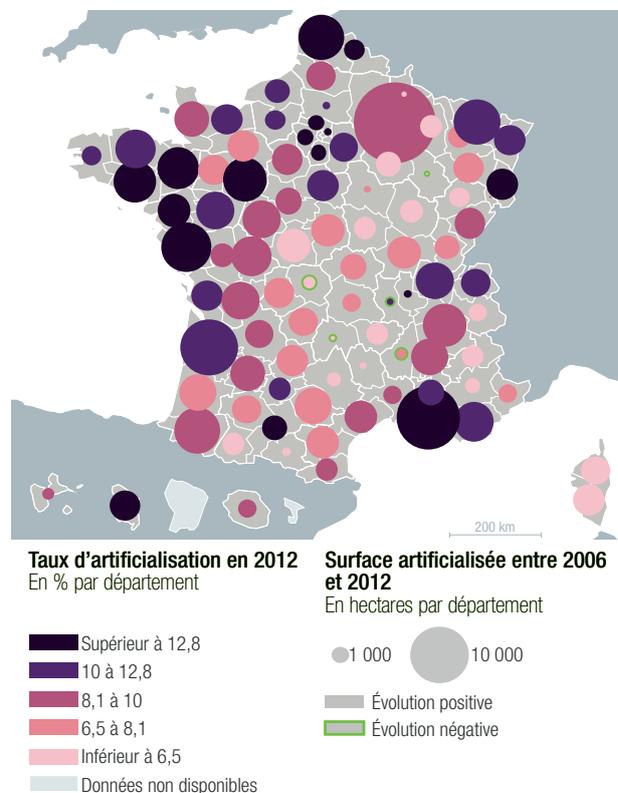
## Des atteintes à l'environnement générées par les activités humaines : artificialisation des sols, fragmentation des espaces, pollutions

L'occupation physique et l'utilisation fonctionnelle des sols de France en 2012, ainsi que les évolutions entre 2006 et 2012, sont appréciées ici à partir des données issues de l'enquête statistique française Teruti-Lucas<sup>3</sup>, réalisée par le service de la statistique et de la prospective du ministère chargé de l'agriculture.

En 2012, les sols artificialisés représentent 5 millions d'hectares, soit 9% du territoire métropolitain. Les **sols artificialisés** recouvrent les zones urbanisées, les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés. Ils occupent une surface particulièrement importante en Île-de-France (21%), en Martinique et dans le Nord-Pas-de-Calais (17%). Dans les autres régions, les sols artificialisés oscillent entre 3% pour la Corse et 13% en Bretagne.

Le territoire métropolitain non artificialisé se répartit en 56% de sols agricoles et 44% de sols naturels, bois, landes, friches et zones humides. La part des sols agricoles dépasse la moyenne nationale dans douze régions : la Basse-Normandie, le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, les Pays de la Loire, le Poitou-Charentes, la Haute-Normandie, la Bretagne, la Champagne-Ardenne, le Centre, l'Auvergne, la Bourgogne et Midi-Pyrénées. Au sud d'une diagonale reliant l'estuaire de la Gironde aux Vosges se distinguent les régions dont le taux d'artificialisation est inférieur à la moyenne nationale.

Carte 4 ► Taux d'artificialisation des sols 2006-2012



Source : MAAF, Teruti-Lucas 2006-2012.

3 Cette enquête est réalisée annuellement sur le terrain et à partir de sources administratives sur un peu moins de 310 000 points en métropole. Elle n'a pas été menée en 2011.

## Les surfaces agricoles dominant toujours en France métropolitaine en 2012

En 2012, les terres agricoles (sols cultivés ou surfaces toujours en herbe) occupent 51,4% de la surface de la France métropolitaine, les espaces boisés, milieux semi-naturels ou surfaces en eau 39,4%, et les sols artificialisés 9,1%.

Le solde des changements d'occupation physique des sols entre 2006 et 2012 consiste, à grands traits, en un recul des surfaces toujours en herbe, une extension des espaces artificialisés, des sols cultivés et des surfaces en eau.

Au total, les plus grandes évolutions de surfaces par grand type d'occupation des sols sont le recul des terres agricoles (356 milliers d'hectares), puis l'extension des sols revêtus ou stabilisés – routes, parkings... – (+ 239 milliers d'hectares) et des zones bâties (+ 128 milliers d'hectares). Ce type d'occupation des sols, moins réversible que les autres, s'étend au détriment des sols agricoles, enherbés ou boisés.

Au sein des terres agricoles, les surfaces cultivées augmentent tout au long de la période : c'est la diminution constante des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes et alpages, - 1 575 milliers d'hectares<sup>4</sup>) qui détermine celle des sols agricoles en général.

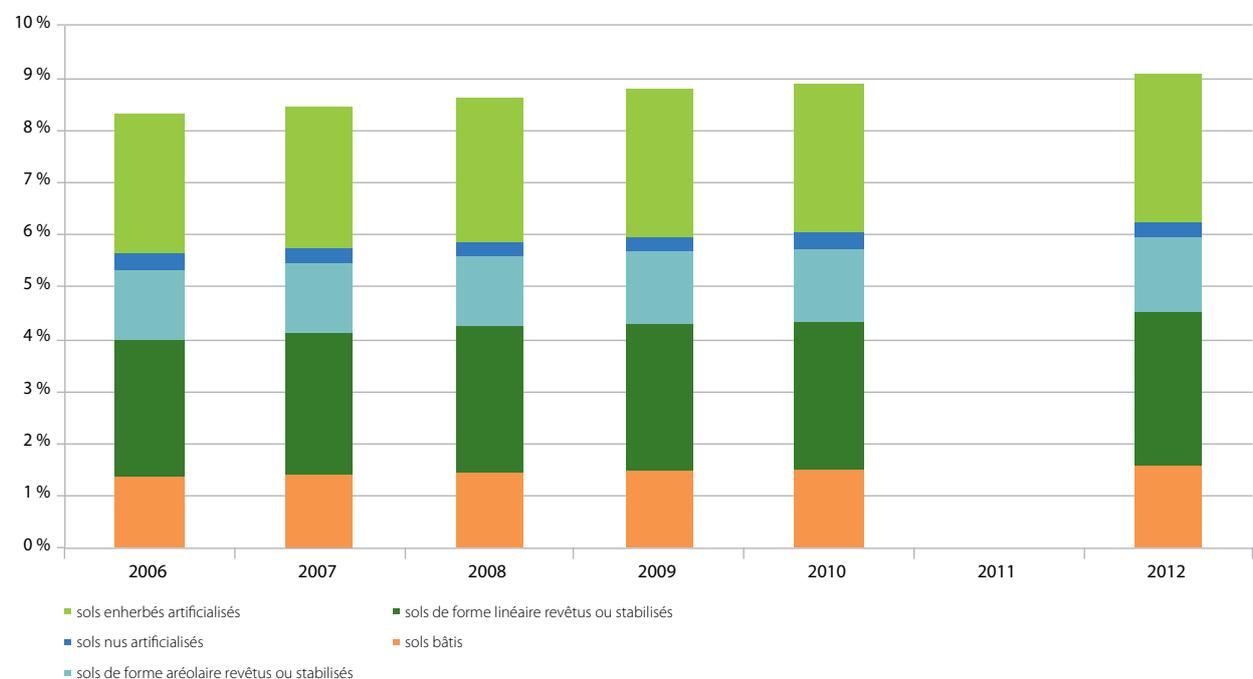
Les surfaces artificialisées continuent de s'étendre, passant de 8,4% de la France métropolitaine en 2006 à 9,1% en 2012. Le rythme d'extension semble ralentir depuis 2008.

Près de la moitié des surfaces artificialisées sont couvertes de sols revêtus ou stabilisés et un cinquième de zones bâties, le reste étant des espaces artificialisés nus ou enherbés.

Les surfaces bâties, revêtues ou stabilisées ont en commun de présenter de forts taux d'imperméabilisation qui, en plus de rendre indisponibles sols et habitats naturels, favorisent le ruissellement et ont ainsi des impacts défavorables sur le cycle de l'eau, en quantité et qualité (par la vitesse des écoulements qui se chargent en matières en suspension et en polluants)...

Parmi les sols revêtus et stabilisés, ceux de forme linéaire (par opposition à ceux de forme aréolaire, comme les parkings, en particulier dans les zones commerciales ou de logistique...) occupent les deux tiers des surfaces. Ils ont des effets de fragmentation des habitats naturels, par leur largeur imperméabilisée, les glissières de sécurité, barrières ou clôtures qui les longent, et par le trafic des véhicules qui y circulent. Ce cloisonnement des milieux naturels est néfaste à l'accomplissement du cycle de vie de nombreuses espèces.

Graphique 1 ► Évolution des différents types d'espaces artificialisés



Source : SSP, Teruti-Lucas 2006-2012 (pas d'enquête en 2011).

4 Les surfaces toujours en herbe ont diminué d'année en année entre 2006 et 2012, mais le recul entre 2010 et 2012 est beaucoup plus marqué et lié à une hausse sensiblement proche des surfaces de prairies temporaires (composantes des sols cultivés) : une partie du recul entre 2010 et 2012 est sans doute lié au changement de méthode intervenu en 2012 (prise en compte de données administratives qui permettent de mieux connaître l'âge de la prairie par rapport à un relevé de terrain).

Les nouvelles zones artificialisées consomment en majorité des terres agricoles, viennent ensuite les sols boisés et les landes, friches, maquis ou garrigues, souvent plus éloignés et relativement protégés du défrichement par le code forestier.

En termes d'usages, les surfaces qui augmentent le plus sont celles affectées au logement individuel et aux transports (elles sont respectivement d'environ 2 275 et 1 544 milliers d'hectares en 2012).

Certains types d'utilisation fonctionnelle des sols présentent des évolutions claires et continues sur la période de 2006 à 2012, comme l'extension des routes ou autoroutes (1 229 milliers d'hectares en 2012), mais aussi des surfaces consacrées au transport par eau (117 milliers d'hectares), par l'utilisation des canaux et rivières canalisées.

À l'effet de fragmentation des milieux par les infrastructures terrestres de transport s'ajoutent la pollution de l'air et le bruit. Les canaux et rivières canalisées constituent des masses d'eau artificielles ou profondément modifiées qui affectent les espèces aquatiques (par les pertes d'annexes latérales, le batillage...), mais aussi les espèces terrestres, car ils sont difficilement franchissables. Ils contribuent ainsi à cloisonner milieux naturels aquatiques et terrestres.

Les surfaces affectées aux « commerces, finances, services » (137 milliers d'hectares en 2012) et au « traitement des déchets » (28 milliers d'hectares) sont également clairement en augmentation, de même que les surfaces consacrées aux activités sportives – golfs, terrains de sport... – (195 milliers d'hectares). En revanche, les jardins d'agrément et parcs publics, plus souvent situés à l'intérieur des villes, reculent sur la période (127 milliers d'hectares)...

## ► LES NOUVELLES SURFACES ARTIFICIALISÉES CONSOMMENT DE L'ESPACE TOUT EN FRAGMENTANT LES PAYSAGES ET LES MILIEUX NATURELS

Lors de l'installation de l'Observatoire national de la consommation des espaces agricoles (ONCEA), le 17 avril 2013, le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt lui a demandé de fournir un rapport en vue des débats parlementaires relatifs à la future loi pour l'avenir de l'agriculture et de la forêt. L'objectif principal de ce rapport a été d'identifier les outils pertinents de mesure de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et d'obtenir une tendance de l'évolution du rythme de la consommation des espaces agricoles.

En France métropolitaine, la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers a connu deux grandes tendances sur la période 2000-2012 :

- la première, d'ordre général, est une diminution globale des espaces naturels, agricoles et forestiers estimable dans une fourchette allant

de 40 000 à 90 000 hectares par an en moyenne, selon les sources ;

- la seconde concerne le rythme de la consommation des espaces qui, après avoir connu une forte hausse sur la période 2000-2008, ralentit clairement depuis 2008. Probablement cette baisse du rythme s'explique-t-elle principalement par l'arrivée de la crise qui a fortement touché les secteurs de la construction, et l'activité économique dans son ensemble. Ainsi, si la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers se poursuit, c'est à un rythme plus lent qu'au début des années 2000.

Les dispositifs législatifs en la matière se sont renforcés ces dernières années. Néanmoins, il est encore trop tôt pour évaluer l'effet de la mise en œuvre des documents d'urbanisme élaborés ou révisés selon les prescriptions du Grenelle de l'environnement sur la consommation effective des espaces.

## La pollution de l'eau : les efforts réalisés en matière d'assainissement ont permis une amélioration de la qualité des cours d'eau

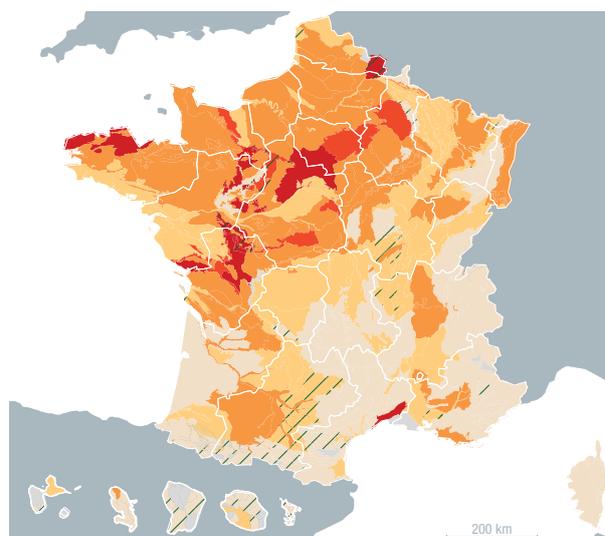
Les principaux polluants d'origine urbaine (matières organiques, ammonium, orthophosphates) et certains polluants d'origine industrielle ont sensiblement baissé ces quinze dernières années. Ce n'est pas le cas des pollutions diffuses, notamment agricoles, qui restent globalement stables, même si des évolutions à la baisse ou à la hausse sont observées localement.

Les nitrates sont un des paramètres permettant de qualifier l'état des eaux. Leur présence en excès peut contribuer à déséquilibrer les milieux aquatiques avec, par exemple, des phénomènes d'eutrophisation dans les cours d'eau. Dans les eaux souterraines, ils sont la première cause qualitative de fermeture de captages d'eau potable.

Les nitrates dans l'eau sont issus majoritairement d'effluents d'élevage, des rejets d'eaux usées urbaines et industrielles et d'apports excessifs d'engrais azotés aux cultures.

Les concentrations de nitrates dans les cours d'eau sont plus élevées dans un grand quart nord-ouest de la France, c'est-à-dire dans les régions où l'agriculture occupe une grande partie des sols et où elle est plus intensive. Les évolutions des teneurs en nitrates sont contrastées suivant les bassins. Depuis une dizaine d'années, on observe une dégradation dans les bassins où les teneurs en nitrates étaient les plus faibles. Au contraire, la situation tend à s'améliorer là où les concentrations étaient parmi les plus élevées : c'est le cas des bassins fortement agricoles dans l'Ouest, où l'utilisation d'intrants azotés a diminué. Les bassins de la Seine et de la Somme font exception : les teneurs, déjà élevées, continuent d'augmenter. Les concentrations en nitrates dans les départements d'outre-mer restent faibles.

Carte 5 ► Concentration moyenne en nitrates dans les eaux souterraines en 2011



### Moyenne par aquifère en 2011

En mg/l



Source : agences de l'Eau et offices de l'Eau – BRGM, banque Ades (réseaux RCS, RCO), 2012 – SOeS, aquifères d'après la BDRHFV1 du BRGM, Traitements SOeS, 2013.

Les secteurs de contamination des nappes d'eau souterraine sont sensiblement les mêmes que ceux des cours d'eau. Mais, de façon générale, les teneurs sont plus élevées dans les nappes, du fait de la lenteur du renouvellement des eaux souterraines et de l'infiltration retardée, sur plusieurs années, des nitrates vers les nappes.

Des pesticides, et dans une moindre mesure les autres micropolluants, sont présents dans la quasi-totalité des cours d'eau et des eaux souterraines, même si leurs concentrations sont parfois très faibles.

## La pollution de l'air

Les émissions françaises de polluants atmosphériques sont en baisse sur la période 1990-2012 pour l'ensemble des substances : particules, oxydes d'azote, dioxyde de soufre, métaux lourds... Ces évolutions résultent en grande partie de normes d'émission plus contraignantes.

Sur cette période, les concentrations moyennes annuelles en dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) ont diminué fortement. Celles en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et en particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM<sub>10</sub>) ont également baissé, hormis à proximité du trafic automobile où elles restent stables. Les concentrations moyennes annuelles d'ozone (O<sub>3</sub>) ont, elles, légèrement augmenté.

Malgré ces évolutions globalement favorables, la France est régulièrement confrontée à des dépassements des seuils réglementaires pour plusieurs polluants, notamment pour les PM<sub>10</sub>, ainsi que pour le NO<sub>2</sub> et l'O<sub>3</sub>.

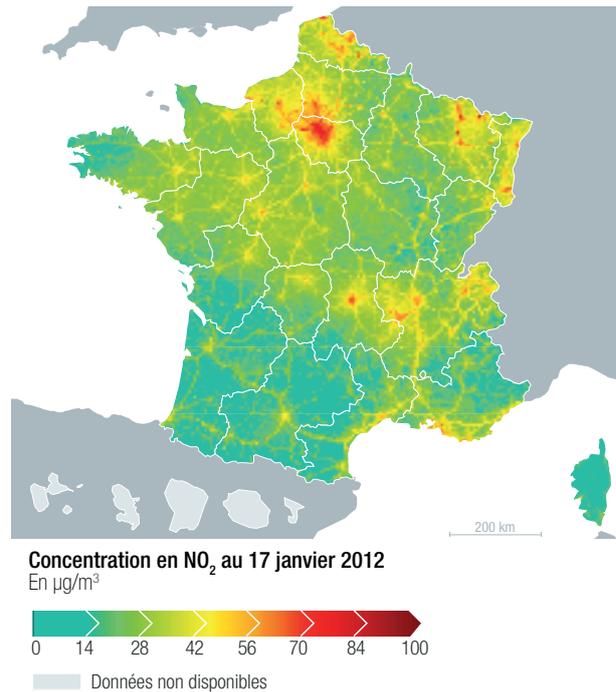
Les grandes agglomérations étant confrontées à des problèmes récurrents de qualité de l'air, un indice dit « indice Atmo », est calculé quotidiennement dans 60 agglomérations de plus de 100 000 habitants pour informer la population sur la qualité globale de l'air.

Les oxydes d'azote proviennent essentiellement du transport routier et des installations de combustion (chauffage urbain, installations destinées à produire de l'électricité, industrie, etc.). Le NO<sub>2</sub> pénètre dans les voies respiratoires profondes où il peut fragiliser la muqueuse pulmonaire et induire une vulnérabilité des enfants et des asthmatiques face aux agressions infectieuses.

Entre 1990 et 2012, les émissions de NO<sub>x</sub> ont baissé de 47 % notamment grâce au transport routier (-53 %) – en raison de l'équipement progressif des véhicules particuliers en pots catalytiques depuis 1993, de l'application de valeurs limites d'émission de plus en plus contraignantes (normes Euro) et du renouvellement du parc de véhicules. Cependant, ces améliorations ont été freinées par une hausse du trafic de 32 % depuis 1990 et par la diésélisation du parc automobile (61 % en 2011). Le transport routier demeure le principal émetteur de NO<sub>x</sub> en France en 2012 (55 %), l'industrie manufacturière étant le second (14 %).

Les concentrations de NO<sub>2</sub> dans l'air sont majoritairement suivies dans les zones urbaines. En effet, les concentrations les plus élevées sont généralement observées à proximité des axes routiers. Le NO<sub>2</sub> peut être responsable de la dégradation de la qualité de l'air, particulièrement en hiver. Chaque année, des épisodes de pollution au NO<sub>2</sub> sont observés, comme

Carte 6 ► Épisode de pollution en dioxyde d'azote



Source : PREVAIR.

en janvier 2012. La carte représente les moyennes des concentrations de fond de dioxyde d'azote en France, durant l'hiver 2012. Elle met en évidence l'influence des grandes villes et des axes routiers les plus importants.

Liées principalement aux émissions du trafic routier et aux activités industrielles, les concentrations les plus fortes de NO<sub>2</sub> sont localisées sur les zones urbanisées et dégradent significativement la qualité de l'air des grandes agglomérations comme Paris et Lyon. Le nord-est de la région Rhône-Alpes, du fait de ses spécificités orographiques conjuguées au trafic important, a des teneurs moyennes en NO<sub>2</sub> relativement élevées.

Les régions avec des complexes industriels importants sont également affectées, notamment la Haute-Normandie, le Nord-Pas-de-Calais et la Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les températures froides et les faibles épaisseurs hivernales de la couche limite atmosphérique qui freine la dispersion des polluants, sont principalement responsables des différences saisonnières. En effet, les conditions hivernales favorisent l'accumulation des polluants à proximité du sol, notamment lors des situations anticycloniques. L'été, la dispersion verticale est plus importante, permettant une dilution du NO<sub>2</sub> plus efficace dans la basse troposphère et améliorant ainsi la qualité de l'air dans les villes. Cela étant, la répartition géographique des sources ne varie pas et les zones les plus affectées demeurent d'une saison à l'autre.

## Des menaces de plus long terme

### Des territoires susceptibles d'être confrontés à de fortes tensions sur la ressource en eau

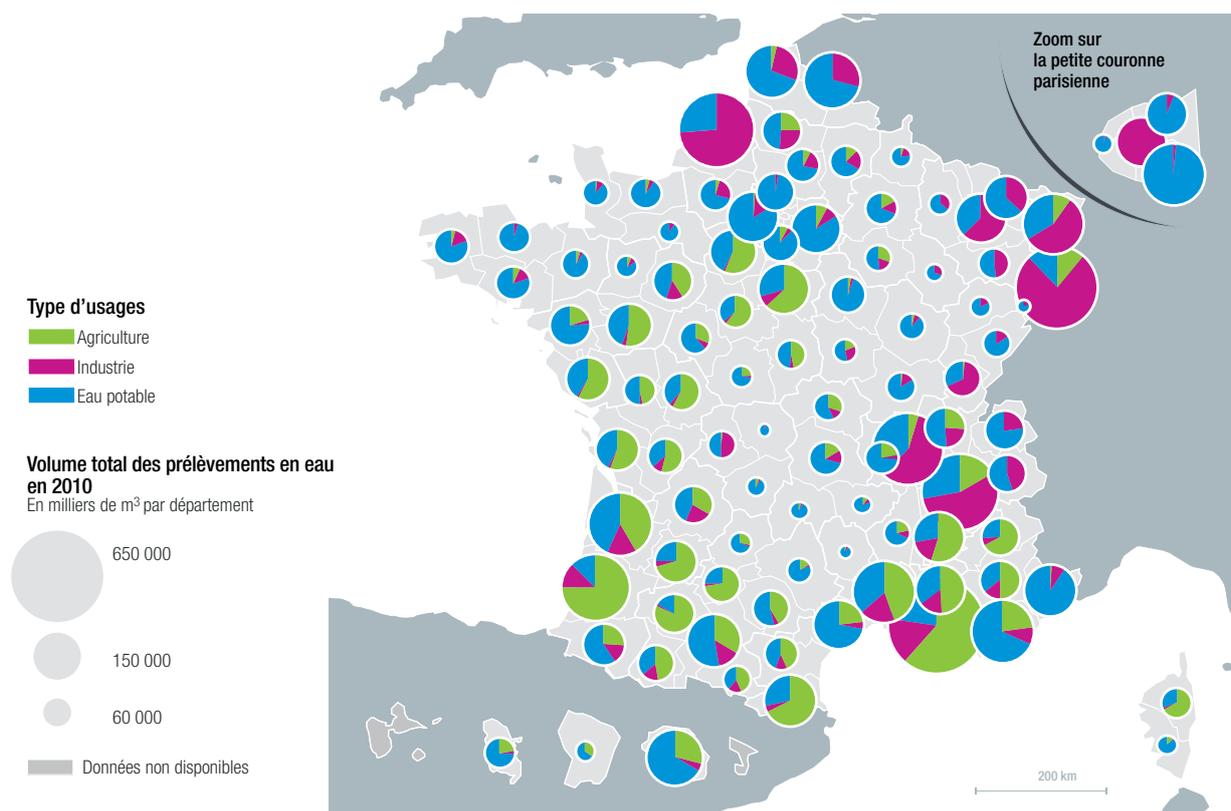
Des prélèvements dans les eaux de surface et les eaux souterraines sont effectués pour satisfaire les besoins des activités agricoles, industrielles, de production d'énergie et d'eau potable; ils sont donc très dépendants du tissu économique.

En 2010, près de 61 % du total des prélèvements en eau relèvent du secteur de l'énergie. Toutefois, on estime que 93 % de ces prélèvements sont restitués aux cours d'eau dans lesquels ils ont été prélevés. L'agriculture prélève 11 % des volumes d'eau, et l'alimentation en eau potable

près de 19%. Les prélèvements d'eau potable sont plus importants dans les régions les plus peuplées et à forte fréquentation touristique, telles que l'Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur ou encore Rhône-Alpes.

Malgré une relative abondance des ressources en eau en France, certaines rivières et nappes sont confrontées à des déséquilibres ponctuels, saisonniers ou chroniques. En effet, certains usages, et notamment l'irrigation, sont concentrés sur des périodes où la ressource est moins abondante, voire rare. La conjonction, en période printanière ou estivale, d'une forte demande et d'une faible disponibilité de la ressource peut donc conduire à de fortes tensions sur la ressource et à des restrictions d'usage.

Carte 7 ► Prélèvements en eau par usage en 2010, hors refroidissement des usines de production d'énergie



Source : SOeS, d'après Agences de l'eau et Offices de l'eau, 2010

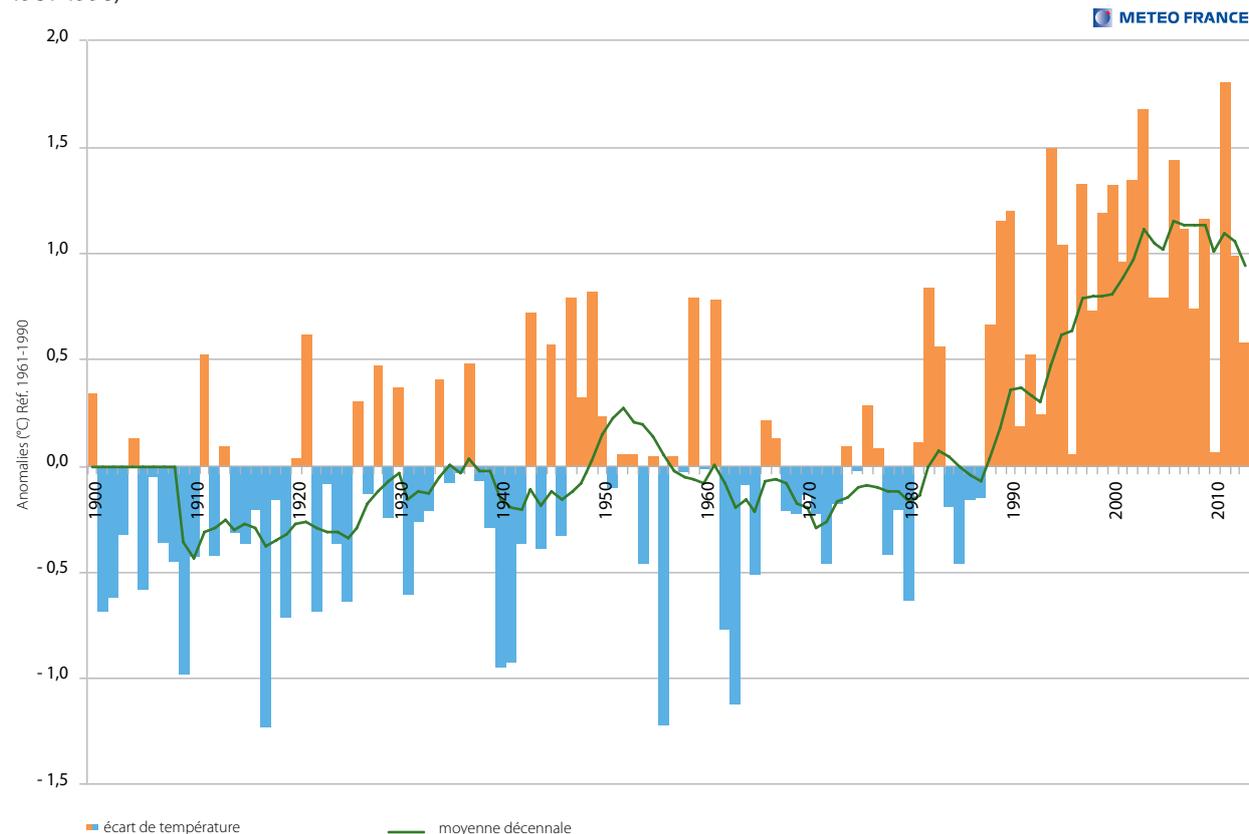
## Le réchauffement climatique

L'augmentation de la température de l'air est un des signes les plus visibles du changement climatique, en particulier durant ces dernières décennies.

En France métropolitaine, la hausse des températures moyennes de 1900 à 2013 atteint +1,3°C et se situe

au-delà de la moyenne mondiale de +0,85°C (source GIEC 2013) établie sur la période 1850 à 2012 sur l'ensemble des surfaces continentales et océaniques. En outre-mer, les données disponibles font état d'une élévation légèrement moindre qu'en métropole. Ainsi, sur la période 1955 à 2012, la tendance à la hausse des températures moyennes en Guyane est de 0,26°C par décennie contre 0,29°C en métropole.

**Graphique 2** ► Évolution de l'anomalie de température moyenne sur la France, de 1900 à 2013 (référence à la normale 1961-1990)



Source : Météo France

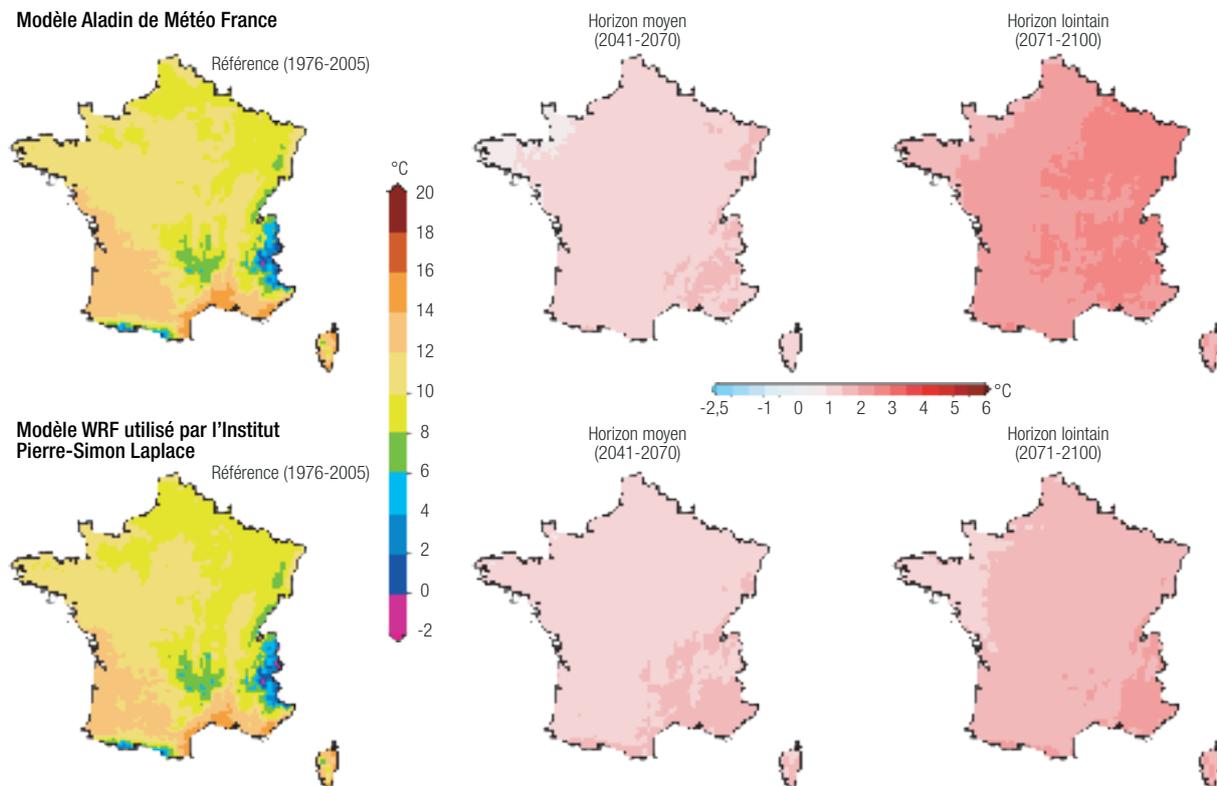
Note de lecture : En bleu, les années plus froides que la période de référence; en orange les années plus chaudes.

L'évolution de la température moyenne annuelle sur la France métropolitaine est représentée sous forme d'écart à la moyenne de la période 1961-1990. On retrouve les mêmes caractéristiques que pour l'évolution à l'échelle mondiale : le réchauffement des températures moyennes est très net. Jusqu'au milieu des années 1980, l'écart est le plus souvent négatif : la température moyenne annuelle est le plus souvent inférieure à la moyenne de la période 1961-1990. À partir de la fin des années 1980, les températures moyennes annuelles augmentent rapidement et l'écart est systématiquement positif. En France, les 10 années les plus chaudes depuis 1900 sont toutes postérieures à 1989. L'année 2011, avec un écart de +1,8°C par rapport à la moyenne 1961-1990 est l'année la plus chaude de la série, battant le précédent record de 2003 (+1,7°C).

Au cours du XXI<sup>e</sup> siècle, les effets du changement climatique se manifesteront, non seulement, par une hausse de température moyenne, mais aussi par une évolution de la fréquence des événements extrêmes. Il est prévu que certaines conséquences, déjà observables aujourd'hui, s'accroissent dans le futur :

- forte augmentation du nombre de jours de vagues de chaleur, diminution des extrêmes froids, particulièrement sur le nord-est du pays, et augmentation des épisodes de sécheresse, principalement sur une large partie sud du pays;
- la montée du niveau des océans, l'aggravation et l'extension des zones exposées au risque des feux de forêt vers le nord et en altitude.

**Carte 8 ► Anomalies de température moyenne quotidienne à deux horizons : écart entre le scénario et la période de référence (1976-2005)**



Source : DRIAS, scénarios régionaux avec une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO<sub>2</sub> (RCP 4.5).

Les cartes représentent la température à 2 mètres du sol en moyenne annuelle, simulée par les deux modèles climatiques régionaux français (CNRM<sup>5</sup> et IPSL<sup>6</sup>) sous scénario RCP 4.5 profils représentatifs d'évolution des concentrations des gaz à effet de serre.

Les résultats sont présentés pour plusieurs horizons temporels (colonnes) : une période de référence sur le XX<sup>e</sup> siècle ainsi que deux horizons de projections sur le XXI<sup>e</sup> siècle.

La hausse des températures moyennes annuelles simulée par les deux modèles climatiques est comprise entre +1 et +2°C en milieu de siècle et atteint +2 à +3°C en fin de siècle (selon la référence 1976-2005).

En France, deux modèles climatiques globaux ont été développés, par le CNRM et par l'IPSL. Ils diffèrent principalement par la composante atmosphérique. Le modèle CNRM-CM3 utilise « Arpège-Climat », une version du modèle de prévision météorologique de Météo France spécifiquement adaptée pour les études climatiques. La composante atmosphérique du modèle de l'IPSL est « LMDZ », modèle spécifiquement développé par le Laboratoire de météorologie dynamique pour les études du climat terrestre et des atmosphères planétaires. La structure générale des deux modèles, CNRM-CM3 (Salas y Mélia *et al.*, 2005) et IPSL-CM4 (Marti *et al.*, 2005), est la même.

5 CNRM-GAME : Centre national de recherche climatologique, unité de recherche de Météo France et du CNRS.

6 IPSL : Institut Pierre-Simon Laplace, recherche en sciences de l'environnement regroupant neuf laboratoires.

## ► UNE DIMINUTION DE L'ENNEIGEMENT EN MONTAGNE

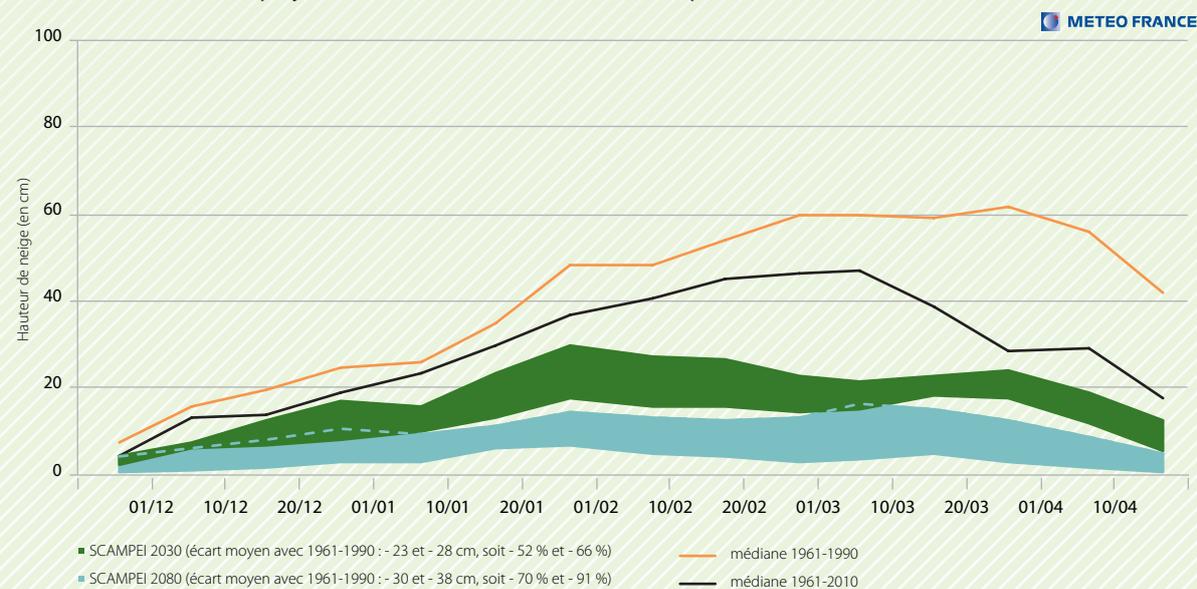
Pour estimer l'impact du réchauffement sur l'enneigement dans les massifs montagneux français, le Centre d'études de la neige (équipe du CNRM-GAME, UMR 3589) a recours aux outils de modélisation utilisés pour la prévision opérationnelle du risque d'avalanche : SAFRAN, système d'analyse des conditions météorologiques en montagne, et CROCUS, modèle d'évolution du manteau neigeux.

Dans le cadre du projet SCAMPEI<sup>7</sup> soutenu par l'Agence nationale pour la recherche, plusieurs scénarios climatiques ont été utilisés, à partir de différentes hypothèses d'émission de gaz à effet de serre (A1B, A2 et B1 selon GIEC<sup>8</sup> 2007) et de plusieurs modèles de climat (ALADIN de Météo-France, LMDZ de l'IPSL, MAR du CNRS). Ces résultats ont ensuite été adaptés aux zones de montagne afin de tenir compte des spécificités du relief.

Les résultats montrent une incertitude importante qui traduit la dispersion des scénarios en termes de localisation et d'intensité du réchauffement et d'évolution des précipitations. Certaines tendances sont malgré tout communes à tous les scénarios : ainsi, la diminution de l'enneigement est générale, marquée pour la période 2020-2050, très marquée pour la fin du siècle. Les résultats

de cette étude mettent en évidence une forte disparité en fonction de la position géographique, avec en particulier une distinction forte entre les territoires les plus septentrionaux (Jura, Alpes du Nord) et les territoires situés plus au sud où le déficit de neige attendu est beaucoup plus significatif. Les zones d'altitudes basse et moyenne sont les plus fortement touchées, car leur température moyenne en hiver est assez proche de 0°C. L'augmentation de la température de l'air se traduit par une nette diminution du ratio des précipitations neigeuses par rapport aux précipitations totales, d'où des quantités de neige au sol moins importantes. Ce réchauffement se traduit aussi par un enneigement plus tardif à l'automne (sols plus chauds) et une fonte accélérée au printemps (exemple des Pyrénées). Ainsi, la réduction des hauteurs de neige printanières à 1 800 m atteint 50 % pour le milieu du siècle, de l'ordre de 80 % à la fin du siècle (exemple des Alpes). Les durées d'enneigement continu à la même altitude sont réduites de 20 % en 2020-2050, 40 % en 2070-2100. À plus haute altitude, des réductions sont aussi notables, mais elles sont moins fortes en raison du climat moyen plus froid.

**Graphique 1** ► Évolution de l'enneigement moyen au cours de l'hiver sur le massif des Pyrénées à l'altitude de 1 800 m simulée dans le cadre du projet SCAMPEI, aux horizons 2030 et 2080, par référence aux normales 1961-1990 et 1981-2010



Source : Météo France. Statistiques basées sur les analyses SAFRAN et les scénarios SCAMPEI 2030 et 2080.

7 SCAMPEI : Scénarios Climatiques Adaptés aux zones de Montagne : Phénomènes extrêmes, Enneigement et Incertitudes.

8 GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat.

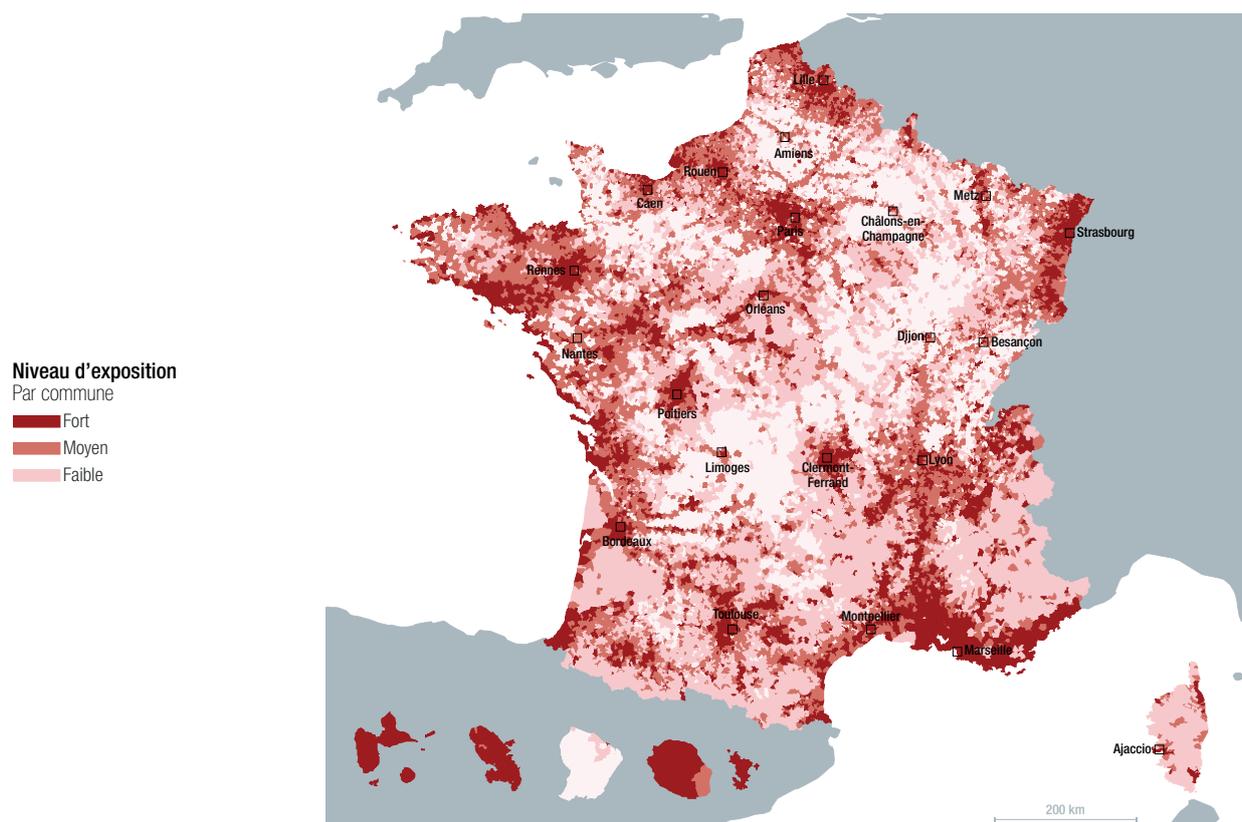


## Des territoires susceptibles de voir leur exposition aux risques naturels aggravée par le changement climatique

En 2013, 74 % des communes françaises sont exposées au moins à un risque climatique (inondations, feux de forêt, tempêtes et cyclones, avalanches, mouvements de terrain) pour lequel l'intensité et la fréquence des aléas

sont susceptibles d'être amplifiées par le changement climatique. Cette exposition est moyenne pour 30 % et forte pour 16 % des communes, soit près de 5 700 communes, DOM compris. Les régions les plus exposées sont l'Alsace, la Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Île-de-France, la Bretagne, la Guadeloupe, Mayotte, la Réunion et la Martinique. Les régions les moins exposées sont le Limousin, la Guyane, la Picardie, la Champagne-Ardenne et la Bourgogne.

Carte 9 ► Exposition des populations aux risques climatiques en 2013



Sources : Medde, Gaspar, 2013 – Insee RP 2009 (2007 pour Mayotte) - ©IGN, BD Carto®, 2011. Traitements : SOEs, 2013.

## La mobilisation des territoires pour un développement durable

Issu du Sommet de Rio de 1992, l'Agenda 21 local est l'outil des collectivités locales et des territoires pour mettre en œuvre, à leur échelle, la transition vers un mode de développement durable. Démarche d'amélioration continue visant une évolution du modèle de développement du territoire à moyen et long termes, l'Agenda 21 vise à faire participer les acteurs locaux et les habitants à la réflexion sur l'avenir du territoire et à l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'actions partagés. Il repose sur cinq finalités essentielles auxquelles doivent contribuer les actions et projets de développement durable qui en découlent : l'épanouissement humain et l'accès pour tous à une bonne qualité de vie; la lutte contre le changement climatique et

la protection de l'atmosphère; la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources; l'emploi, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations; la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le nombre de nouveaux Agendas 21 locaux engagés en France croît régulièrement depuis le milieu des années 2000. Depuis 2006, 470 collectivités et territoires ont été reconnus Agenda 21 local en France (302 communes, 90 intercommunalités, 16 pays, 26 départements, 7 régions, 29 Parcs naturels régionaux). Près de 1 100 collectivités sont engagées dans une démarche Agenda 21.

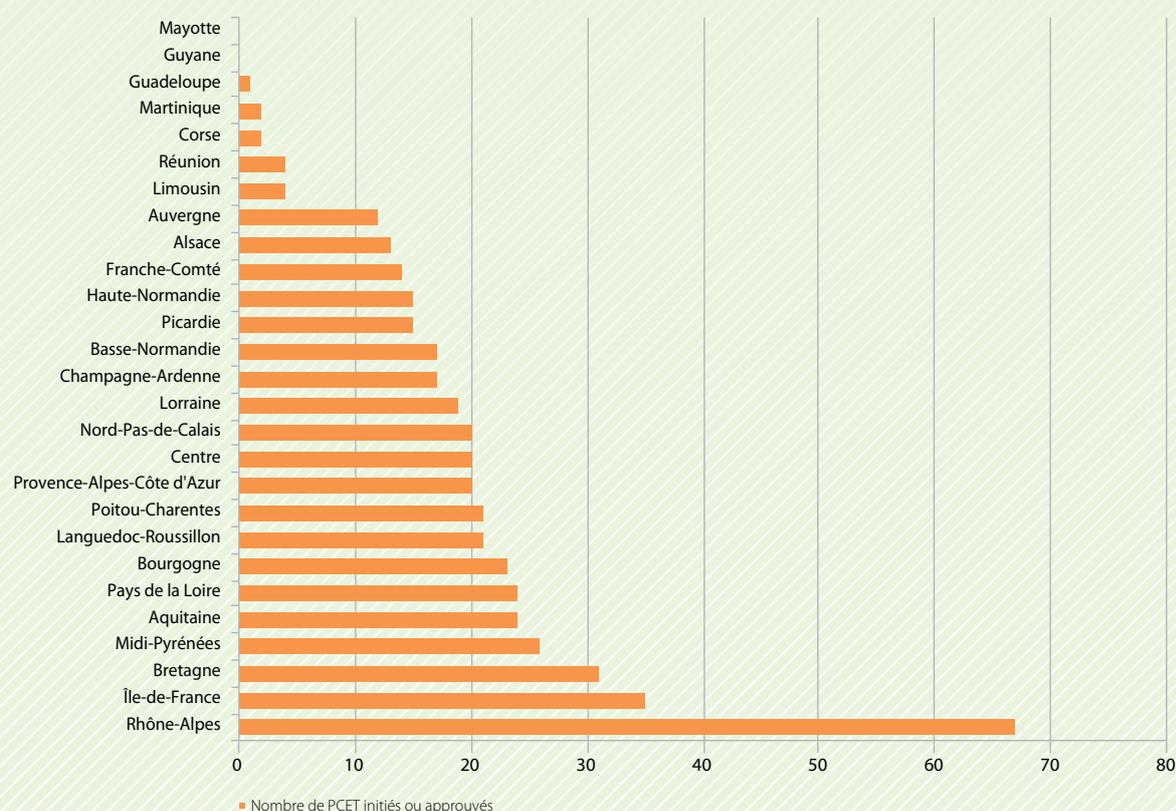
### ► L'INTÉGRATION DE LA PROBLÉMATIQUE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Depuis le plan Climat national de 2004, les collectivités sont incitées à élaborer des plans Climat territoriaux déclinant, dans leurs compétences propres, une véritable politique climatique et énergétique locale. La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, a généralisé cette démarche et rendu obligatoire l'approbation d'un Plan Climat-Énergie territorial

(PCET) pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Les PCET sont des projets territoriaux poursuivant deux finalités : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (ou leur atténuation) et l'adaptation aux évolutions du climat (modification de la politique territoriale sur le long terme).

En novembre 2014, 464 PCET sont initiés ou élaborés.

Graphique 1 ► Les PCET initiés ou approuvés, par région au 2 novembre 2014



Source : Ademe, novembre 2014.

## La mise en place d'aires protégées

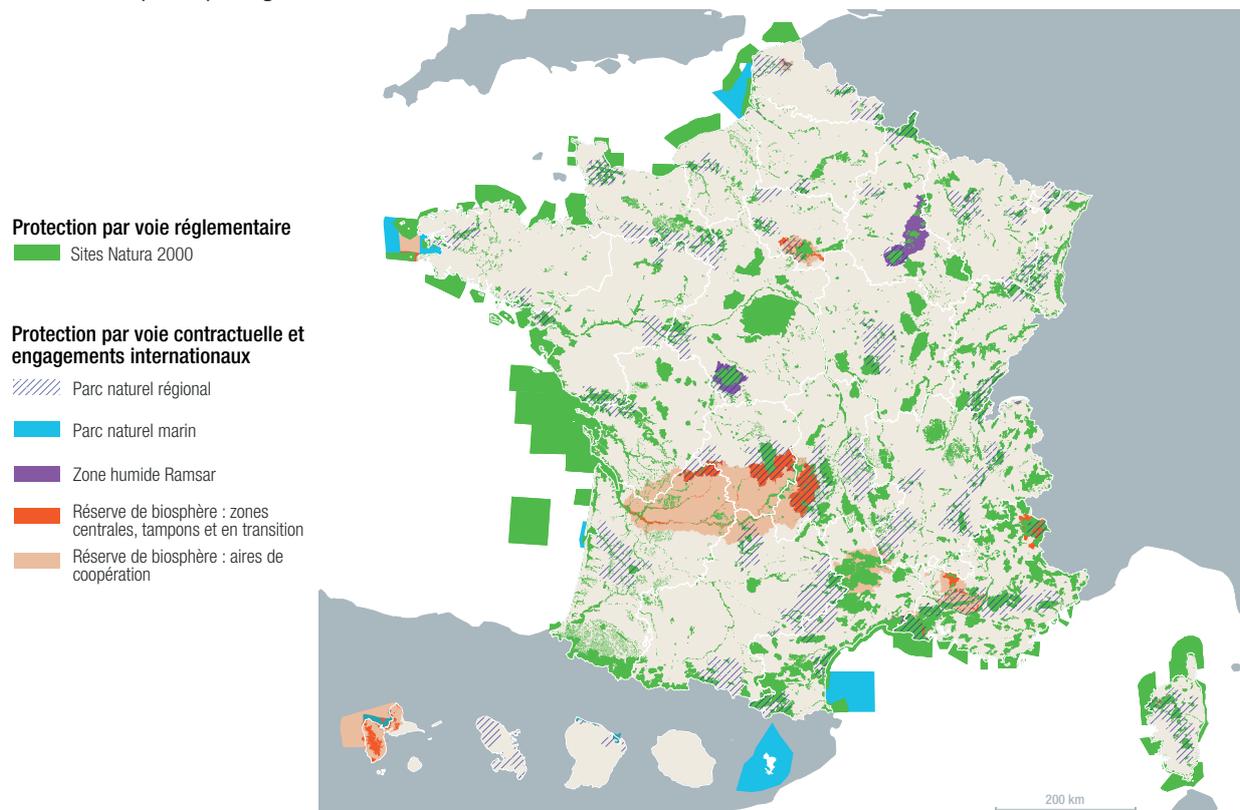
Pour enrayer la perte de **biodiversité**, des mesures de protection des espaces naturels et des espèces sont mises en place en France.

Sur la période 1998-2013, les aires protégées par voie réglementaire en métropole ont vu leur nombre progresser de 44% et leur surface de 40%. Leur partie terrestre couvre ainsi 1,37% du territoire métropolitain et leur partie marine, 0,46% des eaux sous juridiction française

métropolitaine. Sur la même période, le nombre d'aires protégées par voie contractuelle et engagements internationaux (Ramsar<sup>9</sup>, etc.) a progressé de 67% en métropole et de 72% en termes de surface. En 2013, ces protections couvrent 20% du territoire métropolitain et 23% de l'outre-mer.

Initié au début des années 2000, le réseau Natura 2000 couvre, en 2013, 12,6% du territoire terrestre métropolitain et 12,2% des eaux sous juridiction française métropolitaine.

Carte 10 ► Espaces protégés en 2013



Sources : MNHN, bases SPN, 2013.

9 Convention relative aux zones humides d'importance internationale, adoptée le 2 février 1971, pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides.

## La prévention des risques naturels

Les inondations représentent deux tiers des événements naturels graves survenus en France. Depuis 1992, leur fréquence augmente. L'accroissement des coûts des catastrophes n'est pas seulement lié à l'augmentation de la fréquence des sinistres ; il découle également de l'augmentation des enjeux et des richesses dans les zones à risque, suite au développement de l'urbanisation.

Ainsi, près de 22 000 communes sont exposées au risque d'inondation. En 2009, environ 6,8 millions de personnes sont exposées au risque d'inondation par cours d'eau et près de 850 000 personnes sont potentiellement exposées à la submersion marine.

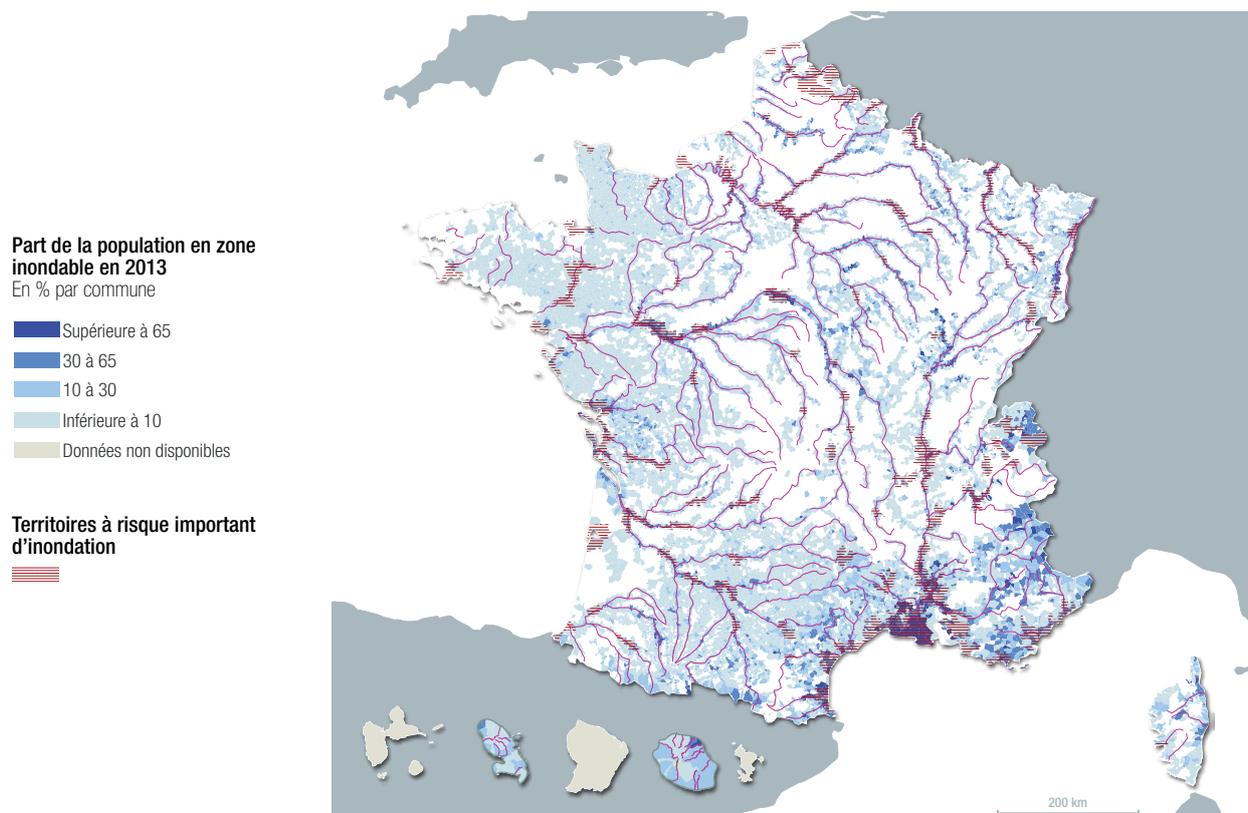
Les quatre départements les plus exposés en nombre de personnes sont le Rhône, l'Isère, les Hauts-de-Seine et les Alpes-Maritimes (plus de 300 000 personnes en zone inondable dans chacun de ces départements). Les départements du Rhône et des Alpes-Maritimes détiennent, en outre, le plus de logements situés en zone inondable

(plus de 200 000 logements). 17% de la population, soit 139 000 personnes, sont situés en zone inondable à la Réunion et 10% en Martinique, soit 41 000 personnes.

L'implantation historique des activités industrielles et commerciales – et donc de la population à proximité de l'axe privilégié de la Seine au sein de l'agglomération parisienne – explique la forte exposition de la population des Hauts-de-Seine au risque inondation par cours d'eau. Parmi les dix communes les plus exposées en nombre d'habitants en région parisienne figurent trois communes des Hauts-de-Seine : Asnières-sur-Seine, Gennevilliers et Colombes.

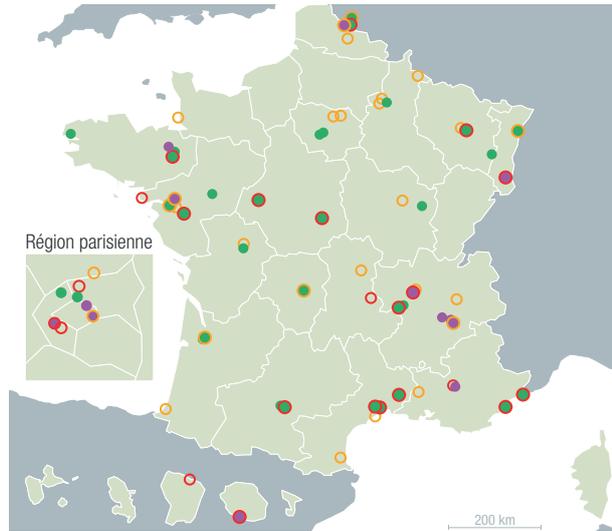
Depuis 1995, près de 11 500 plans de prévention des risques naturels (PPRN) ont été approuvés. Ces plans réglementent l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis : interdiction de construire, possibilité de construire seulement sous certaines conditions, etc. Par ailleurs, 122 territoires à risque important d'inondation font actuellement l'objet d'élaboration de plans de gestion des risques d'inondation.

Carte 11 ► Part de la population communale en zone inondable et territoires à risque important d'inondation (TRI)



Sources : Medde, Cartorisque, 2013 – DREAL, DDT(M), zone inondable, 2013 – Insee, RFL et RP 2009 – ©IGN – Insee, Contours IRIS®, 2008 – ©IGN, BD Carto®, 2008.  
 Traitements : SOeS, 2013. TRI : DGPR, CETE Méditerranée, 2012 – ©IGN, BD Carto®, 2011.

Carte 12 ► Palmarès ÉcoQuartiers 2013 et lauréats des appels à projets 2009 et 2011



**Projets d'ÉcoQuartiers**

- Projet labellisé ÉcoQuartiers en 2013
- Projet "engagé dans la labellisation"

**Lauréats de l'appel à projets**

- En 2011
- En 2009

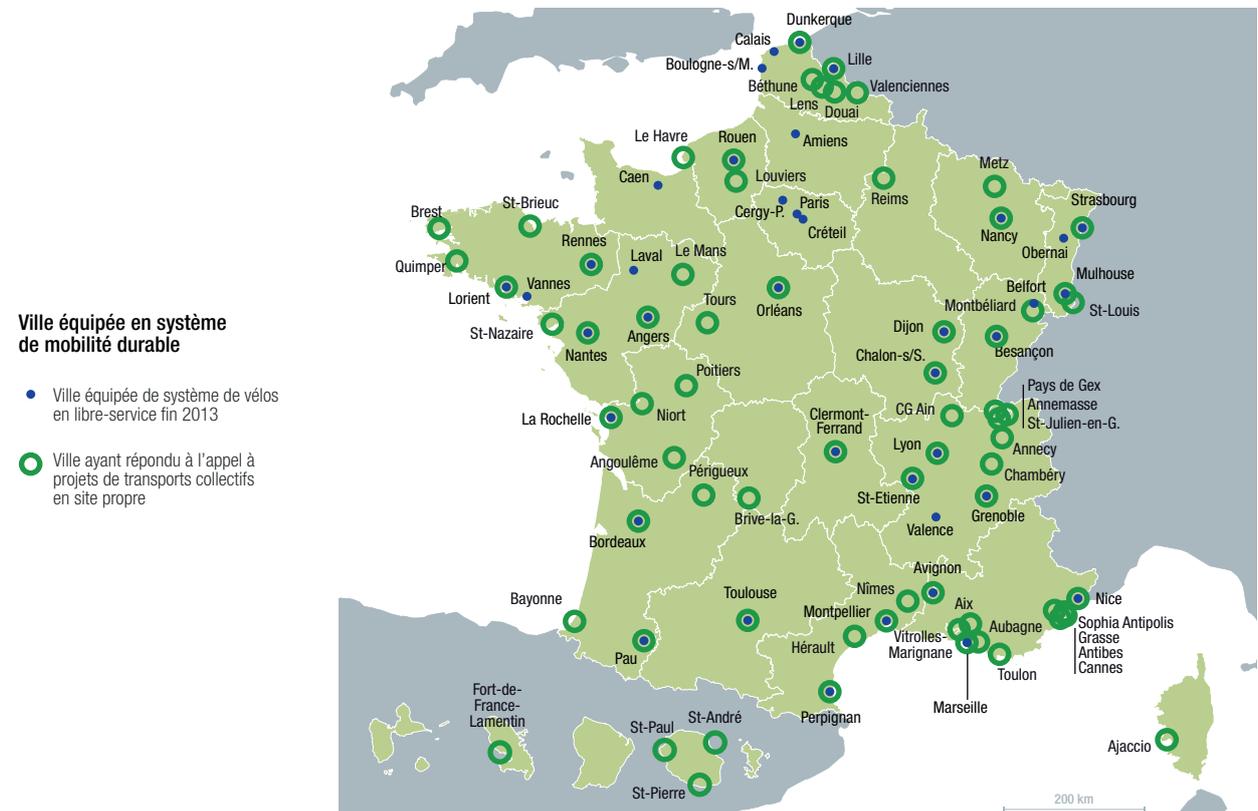
Source : DGALN.

**Des territoires qui s'orientent vers la mobilité durable**

Utilisée pour près de deux tiers des déplacements, la voiture demeure le mode dominant pour les trajets locaux. Elle concerne plus de 80 % des distances parcourues. Toutefois, sa part modale est en recul dans la majorité des grandes agglomérations françaises.

Les réseaux de transports en commun des agglomérations de plus de 250 000 habitants ont connu une hausse de fréquentation de 30 % entre 1999 et 2009. Durant cette période, près de 450 km de lignes de transports en commun en site propre ont été construites. Fin 2013, 6 agglomérations (Paris, Lille, Lyon, Toulouse, Marseille, Rennes) sont dotées d'un métro et 25 d'un réseau de tramway. Sur l'ensemble du territoire national, les transports urbains en autobus circulaient, fin 2012, sur un réseau total de 54 000 km. Entre 2010 et 2013, les distances parcourues par ces lignes de bus urbains ont progressé de 25 % en province. Dans le cadre des appels à projets du plan Ville durable visant à aider les collectivités locales à accélérer le développement des transports collectifs en site propre, près de 130 projets ont, par ailleurs, été retenus.

Carte 13 ► Systèmes de vélos en libre-service et projets de transports collectifs en site propre financés suite aux appels à projets nationaux



**Ville équipée en système de mobilité durable**

- Ville équipée de système de vélos en libre-service fin 2013
- Ville ayant répondu à l'appel à projets de transports collectifs en site propre

Source : Medde-DGITM pour les transports collectifs (appels à projets en 2009 et 2011). Exploitants des systèmes de vélos en libre-service, 2013. Traitements : SOeS, 2014.

De même, l'offre de vélo en libre-service (vélopartage) se développe. Si elle ne concerne aujourd'hui que 35 agglomérations françaises, elle se révèle emblématique du changement qui s'est opéré au cours des dix dernières années en matière de cyclisme urbain. Dans de nombreuses villes, une place à part entière est désormais accordée aux vélos. Cinq ans après la mise en place du système Vélib', 40% des 300 000 déplacements cyclistes quotidiens se font par ce biais à Paris et dans les communes limitrophes. À Strasbourg, la part des déplacements effectués en vélo dans le centre-ville atteint 15%.

La réorientation des projets de territoires conciliant développement local et préservation de l'environnement

participe à l'essor des modes de déplacement alternatifs à la voiture. Début 2013, près de la moitié du territoire est couvert par un SCoT approuvé ou en cours d'élaboration contre 30% en 2005. Ainsi, début 2013, près de 60% des communes (72% de la population française) sont couvertes par un SCoT contre 38% en 2005. Dans le même temps, le nombre d'Éco-quartiers augmente. Initiée en 2008, la démarche nationale Éco-quartier a connu un succès auprès des collectivités à l'occasion des appels à projets organisés en 2009 et 2011, qui ont permis de reconnaître plus de 500 projets exemplaires (160 en 2009 et 394 en 2011) dans leur programmation et leur réalisation mais aussi dans leur capacité à être des leviers sur la ville durable. ■

## Définitions

**Habitat et espèces d'intérêt communautaire** : Sur la base d'inventaires et d'études scientifiques, l'Union européenne a identifié sur son territoire, les espèces animales, végétales et les milieux « en danger de disparition », « vulnérables », « rares » ou « endémiques » : sur son territoire. Estimés « d'intérêt communautaire », ils bénéficient de mesures de conservation au titre de Natura 2000.

**Biodiversité** : La biodiversité représente l'ensemble du monde vivant dans lequel se distinguent trois niveaux d'organisation : la diversité génétique, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes. Le concept de biodiversité inclut également les différentes interactions au sein de ces trois niveaux.

**Superficie agricole utilisée (SAU)** : Superficie comprenant les grandes cultures (céréales, les cultures industrielles telles que le colza ou le tournesol), les cultures fourragères (maïs, betterave, luzerne), les prairies, les légumes, les fleurs, les cultures permanentes (vigne ou arbres fruitiers). Sont également inclus les jardins familiaux et les jachères. En revanche, le sol des bâtiments, les cours, les landes, les divers taillis, bois ou encore les étangs n'appartiennent pas à la SAU.

**Taux d'artificialisation des sols** : Les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs), par opposition aux espaces agricoles, aux forêts ou milieux naturels, zones humides ou surfaces en eau.

## Bibliographie

CGDD-SOeS, « L'environnement en France », *RéférenceS*, octobre 2014.

CGDD-SOeS, « Bilan de la qualité de l'air en 2013 en France », *RéférenceS*, octobre 2014.

CGDD-SOeS, « L'occupation des sols », *RéférenceS*, juin 2010.

CGDD-SOeS, « Les Français et la biodiversité : une attention de plus en plus soutenue en dépit d'une connaissance encore diffuse », *Le Point Sur* n° 55, juin 2010.

CGDD-SOeS, « Données de synthèse sur la biodiversité », *RéférenceS*, mai 2010.

CGDD-SOeS, « La France vue par CORINE Land Cover : outil européen de suivi de l'occupation des sols », *Le Point Sur* n° 10, avril 2009.

Datar, « Rapport d'étude sur la Typologie des espaces ruraux et des espaces à enjeux spécifiques (littoral et montagne) par l'UMR CESAER (Inra/AgroSup Dijon), l'UMR ThéMA (Université de Franche-Comté/CNRS), l'UR DTM (Cemagref) et l'UMR METAFORT (AgroParisTech/Cemagref/Inra/VetAgroSup) pour le compte de la Datar, novembre 2011 », synthèse dans *Territoires en mouvement* n° 7, 2012.

IAU-IdF, « Économie francilienne : quelle robustesse face à une inondation majeure », *Note rapide* n° 534, février 2011.

IAU-IdF, « Urbanisation et zones inondables : les risques encourus », *Note rapide* n° 557, juillet 2011.

ONCEA, « Panorama de la quantification de l'évolution nationale des surfaces agricoles », *Rapport de l'Observatoire national de la consommation des espaces agricoles*, mai 2014.

## 2 | Énergie et territoires

La maîtrise de la consommation d'énergie est un enjeu environnemental important, au regard des émissions de gaz à effet de serre, pour lequel la France a souscrit à des engagements internationaux dans le cadre du protocole de Kyoto et du paquet Énergie-Climat de l'Union européenne. Pour activer au niveau local des leviers de politique énergétique, il est nécessaire de comprendre les facteurs susceptibles d'expliquer des différences de consommation ou de production. Ainsi, les spécificités des structures productives, les différences de climat, les densités de population ou encore les modes de chauffage contribuent à expliquer les disparités de consommation d'une région à l'autre. De même, le potentiel productif énergétique, la disponibilité des ressources fossiles ou naturelles ou encore la possibilité d'implanter des structures productives ont une incidence sur le niveau de production.

Les nouvelles filières de production d'énergies renouvelables, tant électriques que thermiques, se sont développées, telles que l'énergie éolienne mais aussi le biogaz, le bois-énergie, les biocarburants ainsi que, plus récemment, le solaire photovoltaïque. Même si la part de ces nouvelles filières reste encore limitée, leur essor, bien qu'encore assez récent, a considérablement modifié l'offre énergétique des régions.

Enfin, au-delà des enjeux économiques, la mise en regard des consommations finales et de la production soulève la question de la sécurité d'approvisionnement, du stockage et des réseaux de transport et de distribution.

### La consommation finale d'énergie par secteur

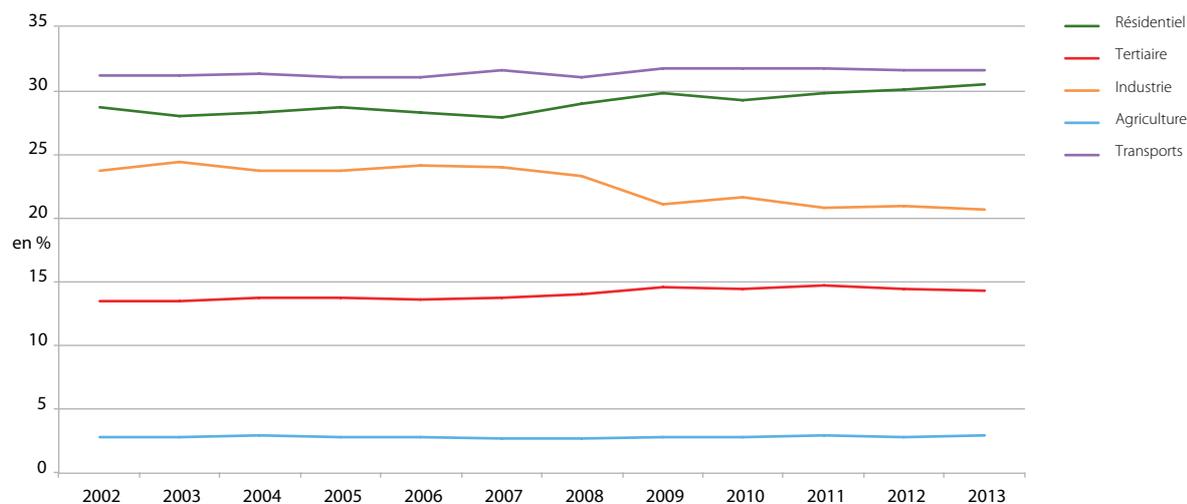
En 2013, la **consommation finale d'énergie, corrigée des variations climatiques**, a été de 154 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep), en baisse de 1 % par rapport à 2012. Néanmoins, cette baisse est moindre que pendant les années porteuses d'avant la crise de 2008, et pas encore au niveau de l'objectif inscrit dans la loi de 2005 qui fixait les orientations de politique énergétique et visait une réduction de 2 % par an de l'intensité finale d'énergie d'ici à 2015.

En 2013, les secteurs résidentiel et tertiaire ont consommé 69 Mtep, soit 45 % de la consommation finale d'énergie à usage énergétique en France. Les deux tiers sont consommés dans le résidentiel, un tiers dans le tertiaire. 60 % de l'énergie consommée par le résidentiel-tertiaire sont consacrés au chauffage, 25 % à l'électricité spécifique (éclairage, climatisation...) et 15 % aux autres usages, essentiellement eau chaude sanitaire et cuisson.

La consommation finale d'énergie de l'industrie diminue de 2,1 % en 2013 (31,8 Mtep). Relativement stable entre 1990 et 2008, elle a chuté de près de 13 % avec la crise économique de 2009, atteignant son plus bas niveau depuis l'origine des séries en 1970. La baisse de l'**intensité énergétique** s'explique pour 87 % par l'amélioration des processus technologiques et pour 13 % par un changement structurel du secteur industriel. La sidérurgie et la chimie contribuent pour moitié au repli de l'intensité énergétique industrielle.

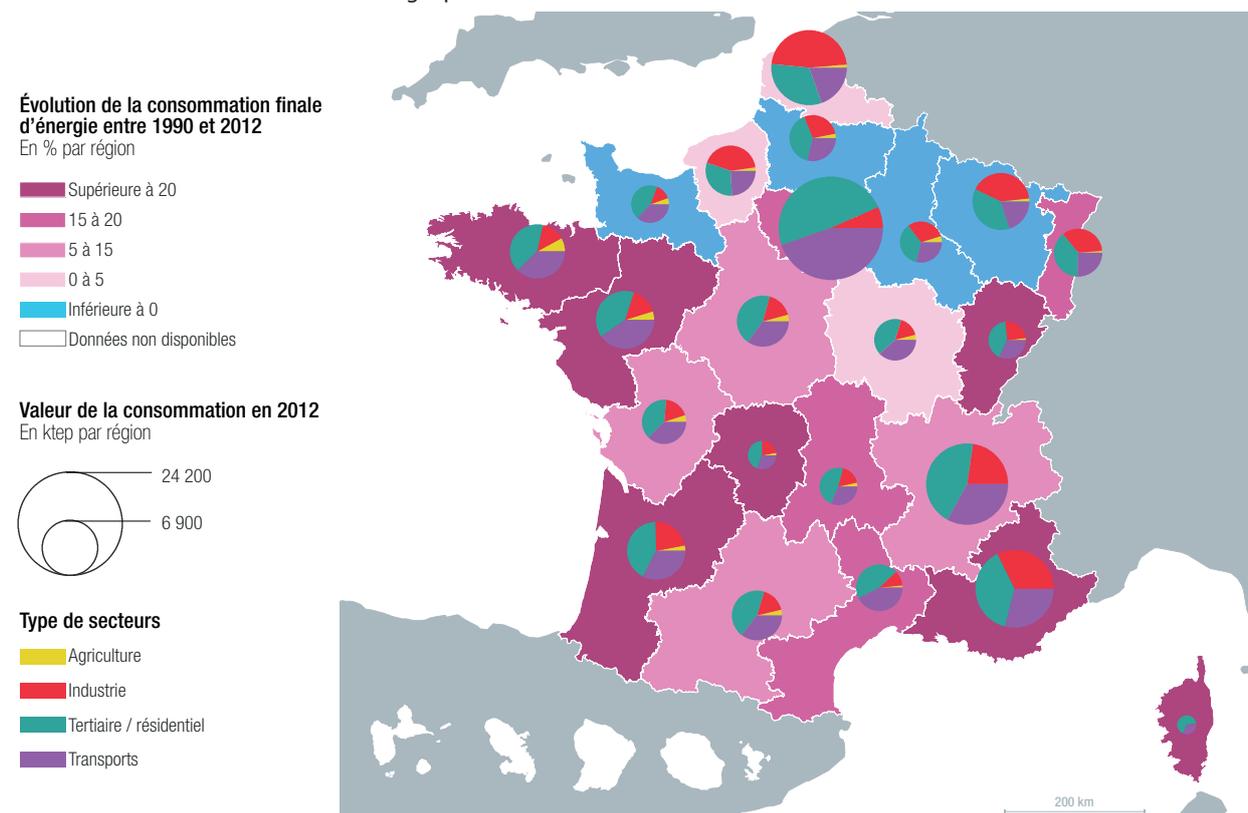
Même si la consommation finale énergétique ne semble plus augmenter désormais que dans le secteur résidentiel, les transports restent le premier secteur consommateur d'énergie.

Graphique 1 ► Évolution du poids des secteurs dans la consommation totale d'énergie entre 2002 et 2013



Source : SOeS, d'après les sources par énergie.

Carte 1 ► Consommation finale d'énergie par secteur en 2012 et évolution 1990-2012



Source : SOeS, 2012.

## ► LES DÉTERMINANTS DE LA CONSOMMATION FINALE D'ÉNERGIE

La consommation finale d'énergie dépend de plusieurs facteurs, notamment du poids relatif des différents secteurs consommateurs (transports, résidentiel, industrie...). La consommation finale d'énergie ne se limite pas à la consommation domestique des ménages; elle englobe également les consommations de toutes les activités économiques, à l'exception des consommations de la branche énergie. Les écarts régionaux reflètent ainsi les disparités démographiques et les spécificités des structures productives (le tertiaire étant, par exemple, moins consommateur d'énergie que l'industrie). L'évolution des consommations résulte ainsi de celle des différents facteurs, notamment de la transformation du tissu économique, de l'amélioration de l'efficacité énergétique et des choix de localisation des acteurs.

De même, des conditions climatiques différenciées contribuent à expliquer les écarts de consommation d'une région à l'autre. Ainsi, un hiver rigoureux se traduit par un recours plus important au chauffage et, à l'inverse, une période de canicule va davantage solliciter la climatisation – même si l'impact de cette dernière sur la consommation électrique n'est pas encore visible au niveau national. L'analyse de l'évolution des consommations intègre cet effet de variabilité du climat. À défaut de pouvoir établir au niveau régional des données de consommation finale d'énergie corrigées des variations climatiques, les données réelles sont ici comparées pour deux années d'indice de rigueur climatique très proche (<1).

En 2012, la consommation réelle d'énergie<sup>1</sup> en France métropolitaine atteint environ 24 Mtep en Île-de-France, 15 Mtep en Rhône-Alpes, 12 Mtep en Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces quatre régions représentent plus de 40% de la consommation métropolitaine, ce qui correspond au poids de leur population. Les régions du Nord se distinguent par une baisse ou une évolution relativement faible de leur consommation d'énergie (moins de 5%) entre 1990 et 2012, deux années de rigueur climatique voisine; cette progression modérée s'explique par la baisse enregistrée dans le secteur industriel, même si ce secteur reste un consommateur important dans ces régions. Selon les activités, les améliorations technologiques induisant des économies d'énergie s'ajoutent au repli économique du secteur.

**La consommation finale totale d'énergie** progresse dans toutes les autres régions. La hausse est la plus forte (30% et plus) en Corse, puis dans le Limousin, Aquitaine, Pays de la Loire, Bretagne, Franche-Comté et PACA.

## Le poids de l'énergie dans le budget des ménages français en 2013

En 2013<sup>2</sup>, les dépenses courantes d'énergie des ménages ont encore augmenté, mais à un rythme ralenti (+1,3% contre +7,2% entre 2011 et 2012). La facture annuelle dépasse ainsi les 3 200 euros en moyenne par ménage, une augmentation de plus de 40 euros par rapport à 2012.

Cette augmentation est entièrement due aux dépenses d'énergie dans le logement (chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson, usages électriques) qui ont augmenté de 6% – tout de même deux fois moins vite qu'en 2012. Ceci est essentiellement la conséquence de la poursuite de la hausse des prix de l'énergie hors carburants : +6,5% pour l'électricité et les réseaux de chaleur, +3,9% pour le gaz. Les conditions météorologiques ont également pu jouer : elles ont présenté des températures proches de la référence trentenaire, mais néanmoins légèrement moins clémentes qu'en 2012, avec des mois d'hiver particulièrement froids en début d'année. La facture énergétique pour le logement a ainsi dépassé 1 800 euros en moyenne par logement, plus de 100 euros supplémentaires qu'en 2012.

**Tableau 1 ► Dépense moyenne en énergie par ménage, de 1973 à 2013**

En euros 2010	1973	1990	2002	2010	2011	2012	2013
Électricité, gaz et autres combustibles	1 303	1 446	1 524	1 592	1 429	1 521	1 549
Carburant	1 725	1 812	1 543	1 514	1 213	1 158	1 144
<b>Total énergie</b>	<b>3 028</b>	<b>3 258</b>	<b>3 067</b>	<b>3 106</b>	<b>2 641</b>	<b>2 679</b>	<b>2 693</b>

Source : calculs SOeS d'après Insee, Comptes nationaux base 2010, et SOeS, Comptes du logement 2013.

Note de lecture : En 2010, les ménages français ont dépensé en moyenne 3 106 euros pour leur énergie. Si les prix de l'énergie n'avaient pas augmenté entre 2010 et 2013, ils auraient dépensé en 2013, 2 693 euros en moyenne, soit une diminution en volume.

1 Il s'agit de la consommation finale d'énergie, non corrigée des variations climatiques, des utilisateurs finals des différents secteurs de l'économie.

2 Extrait du *Bilan énergétique de la France pour 2013* – CGDD Références, juillet 2014

*A contrario*, la dépense de carburant moyenne par ménage a diminué de plus de 60 euros en 2013 par rapport à 2012, nettement sous la barre de 1 400 euros frôlée en 2012. En effet, pour la première fois depuis leur chute de 2009, les prix des carburants ont diminué de 2,6%.

Au total, les ménages français ont ainsi consacré 92 milliards d'euros courants à leurs achats d'énergie, soit 9,7% de leurs dépenses totales.

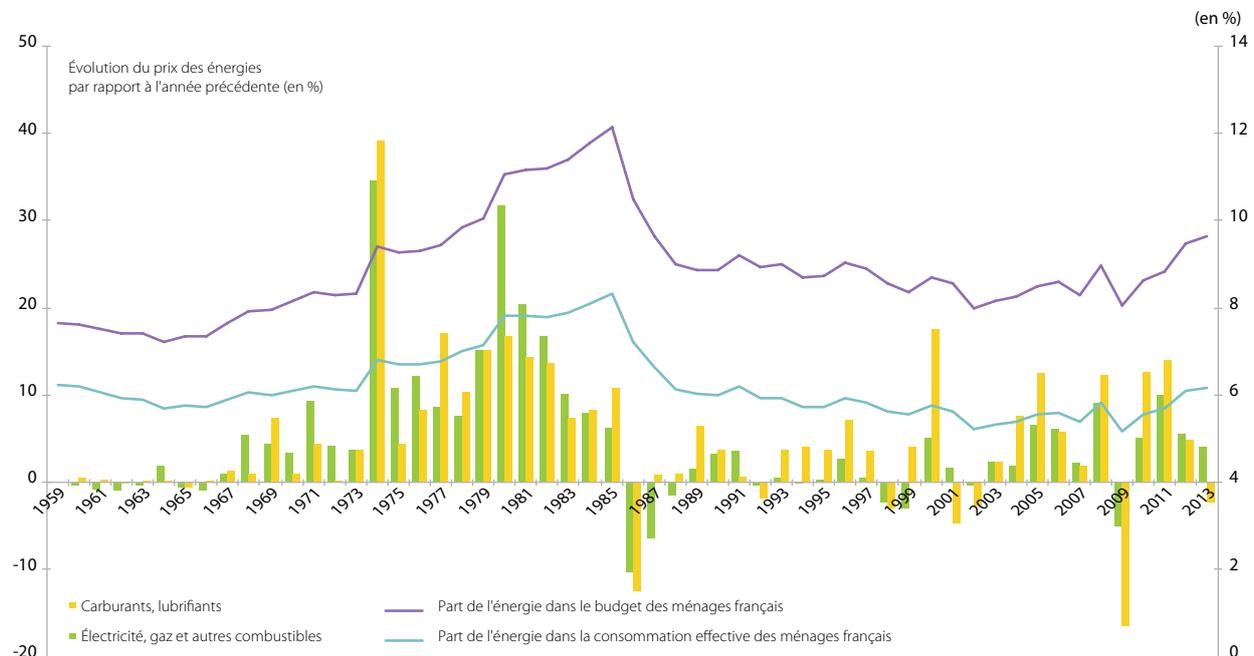
En 2013, les dépenses énergétiques ont représenté 6,2% de la consommation effective des ménages français, un niveau qui n'avait pas été atteint depuis 1991.

**Graphique 2 ► Dépense moyenne en énergie par ménage, de 2011 à 2013**



Source : calcul SOeS d'après Insee, Comptes nationaux base 2010, et SOeS, Comptes du logement 2013.

**Graphique 3 ► Consommation effective des ménages par fonction aux prix courants de 1960 à 2013**



Source : calculs SOeS d'après Insee, Comptes nationaux base 2010, et SOeS, Comptes du logement 2013.

Note de lecture : La ligne pleine bleue représente la part des dépenses énergétiques (électricité, gaz et autres combustibles, carburants et lubrifiants) dans la consommation effective des ménages. La ligne en pointillé représente leur part dans le budget des ménages. Le budget des ménages est ici calculé comme les dépenses des ménages au sens de la Comptabilité nationale, dont les loyers imputés et les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) ont été retranchés. La consommation effective intègre non seulement ces deux éléments, mais aussi les consommations correspondant à des dépenses individualisables faites par les institutions sans but lucratif au service des ménages et par les administrations publiques en matière, par exemple, de santé, d'enseignement, d'action sociale. Le « budget » ainsi calculé est proche de ce que déboursent directement les ménages pour leur consommation courante, tandis que la « consommation effective » approche ce dont bénéficient les ménages, y compris ce qui est payé par l'ensemble de la collectivité. Les bâtons verts représentent l'évolution du prix de l'électricité, gaz et autres combustibles, par rapport à l'année précédente; les bâtons jaunes, l'indice pour les carburants et lubrifiants. En 2013, les prix de l'ensemble électricité, gaz et autres combustibles ont ainsi augmenté de 4 points par rapport à 2012, tandis que ceux des carburants et lubrifiants diminuaient de 2 points.

## La consommation finale d'énergie par type d'énergie

En 2013, au niveau France métropolitaine, les produits pétroliers demeurent la première forme d'énergie consommée. Ils représentent 41 % de la consommation

finale énergétique corrigée des variations climatiques, devant l'électricité (25 %) et le gaz (21 %). La part des énergies renouvelables thermiques et de la valorisation des déchets, en progression continue, atteint 10 %, alors que le charbon ne constitue qu'un peu plus de 3 % du total de cette consommation.

Graphique 4 ► Répartition de la consommation finale énergétique par forme d'énergie, de 1973 à 2013



Source : Calculs SOeS, d'après les sources par énergie.

### ► LA STRATÉGIE EUROPE 2020

En mars 2010, la Commission européenne a présenté sa nouvelle stratégie sur dix ans, destinée à relancer l'économie européenne. Intitulée «Europe 2020», celle-ci prolonge la stratégie de Lisbonne et vise à développer une croissance «intelligente, durable et inclusive». L'Union a fixé cinq objectifs à atteindre d'ici 2020 et chaque État membre a adopté ses propres objectifs nationaux, en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale, d'énergie ainsi que de lutte contre les changements climatiques. Ces deux derniers domaines d'intervention sont composés des «sous-objectifs 3 fois 20» :

- une réduction de 20 % au moins des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE par rapport à 1990, année de référence;
- une couverture de 20 % de la consommation énergétique finale brute de l'UE au moyen de sources renouvelables;
- une réduction de 20 % de la consommation énergétique primaire par

rapport aux projections grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique (rapport entre l'énergie directement utilisée et l'énergie consommée).

Ces objectifs moyens ont été déclinés pour chaque État membre selon sa propre situation. La France a fixé un objectif de 23 % d'énergie renouvelable dans sa consommation finale brute à l'horizon 2020. En 2013, cette part s'élève à 14,2 %.

En termes d'efficacité, approchée ici par l'intensité énergétique (consommation finale d'énergie par unité de PIB), la France affiche des performances meilleures que la moyenne européenne. Entre 1990 et 2013, l'intensité énergétique finale a diminué en moyenne de 1,1 % par an. La loi de programmation du 13 juillet 2005 fixant les orientations de politique énergétique a donné comme objectif de porter ce rythme annuel de baisse à -2 % dès 2015 et à -2,5 % d'ici à 2030.

## La production régionale d'électricité

En 2013, l'**électricité primaire** (électricité nucléaire et énergies renouvelables électriques provenant des installations hydrauliques, éoliennes et photovoltaïques) représente plus de 85 % de la production d'énergie primaire en France ; les énergies renouvelables thermiques et les déchets, 13,5 %. Moins de 2 % restants correspondent aux productions résiduelles de charbon, de gaz et de pétrole.

En 2013, la **production nette du parc électrique** français a été de 551 térawatt-heure (TWh) en France métropolitaine. Comme elle est aux trois quarts issue des centrales nucléaires, sa concentration territoriale résulte de l'implantation de ces centrales le long des fleuves (Rhône, Loire, Seine et Moselle) ou en bord de mer.

En 2012, 65 % de la production métropolitaine d'électricité provient de cinq régions – Rhône-Alpes, Centre, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais et Lorraine – qui alimentent 70 % de la production nucléaire. Les centrales thermiques classiques sont également concentrées dans ces mêmes régions, hormis le Centre. En leur adjoignant Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Île-de-France, ces six régions représentent environ 70 % de la production totale des centrales thermiques classiques en 2012. La production d'électricité hydraulique est encore plus concentrée, puisqu'elle provient à 80 % de quatre régions en 2012 : Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Alsace.

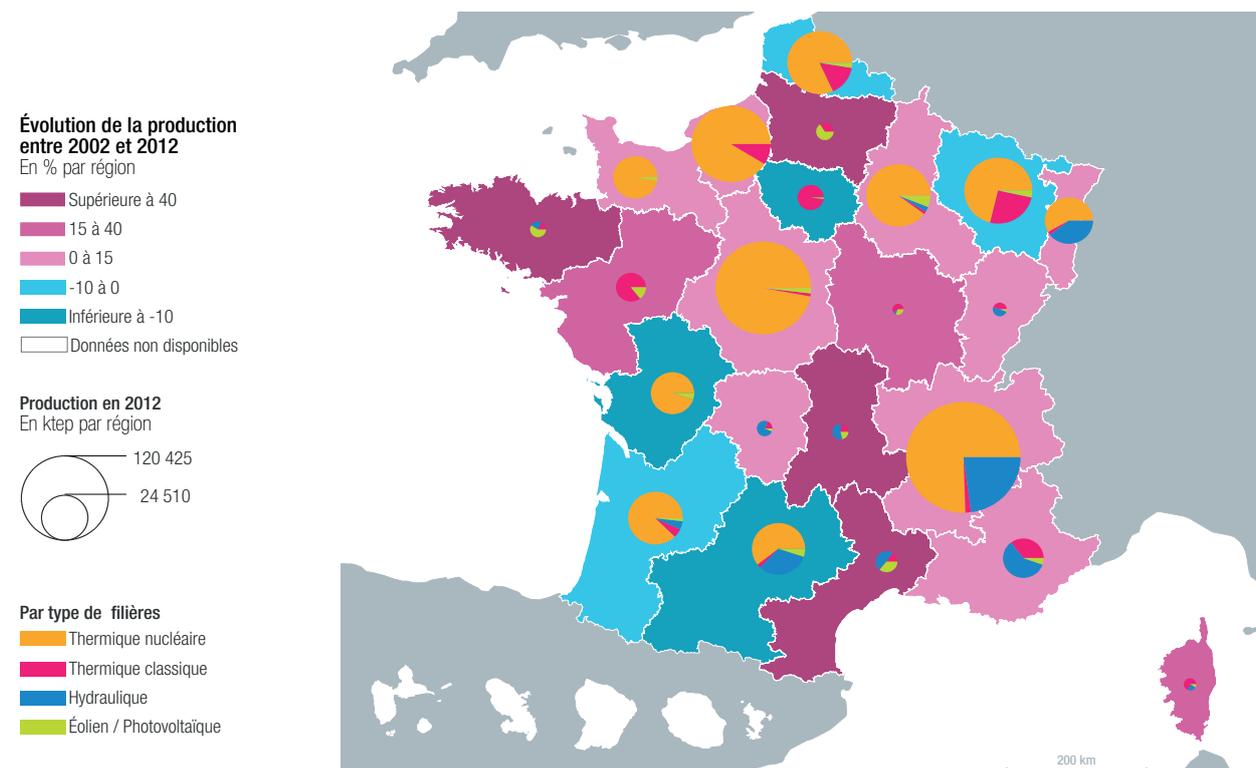
### ► LES DÉTERMINANTS DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

La présence de ressources nécessaires à la production d'énergie explique son inégale répartition sur le territoire : eaux de refroidissement pour le nucléaire, dénivelés des fleuves pour l'hydraulique, espaces forestiers pour le bois, ... L'implantation historique des grands sites industriels, qui s'est traduite par des besoins énergétiques importants, a joué un rôle dans la localisation des facteurs de production.

Au-delà de la localisation des ressources et de leur capacité potentielle, le niveau de production dépend du degré d'utilisation de ces ressources. L'aptitude d'une structure de production à fournir de l'énergie dépend aussi des conditions climatiques : de la pluviosité pour l'hydraulique, de l'ensoleillement pour le photovoltaïque, de la fréquence et de l'intensité des vents pour l'éolien ; de la disponibilité des centrales nucléaires, notamment en fonction de la durée des opérations de maintenance...

En France, entre 2002 et 2012, la production totale d'électricité a augmenté de près de 3 %. Au final, en 2013 comme en 2012, la moindre disponibilité du parc nucléaire a été compensée par la production des filières renouvelables (hydraulique, éolienne et photovoltaïque), favorisées par des conditions météorologiques propices.

Carte 2 ► Production totale d'électricité par filière en 2012 et évolution entre 2002 et 2012



Source : SOeS enquête annuelle sur la production d'électricité, 2012.

## Développement de la production d'électricité renouvelable

La France s'est engagée à atteindre une part de 23 % d'énergie renouvelable dans sa consommation finale brute d'énergie en 2020. Pour y parvenir, elle encourage en particulier le développement de la production d'électricité renouvelable. Depuis quelques années, les différentes mesures de soutien ont induit une évolution majeure tant sur la quantité produite que sur sa répartition. En effet, de nouvelles filières se sont développées, telles que l'énergie éolienne et plus récemment le solaire photovoltaïque. En 2012, la production d'électricité renouvelable provient pour 70 % de l'hydraulique, dont le potentiel de développement reste limité ; pour 18 %, de l'éolien ; pour 7,5 %, de la biomasse (déchets renouvelables, bois-énergie, biogaz) et pour 5 % du solaire photovoltaïque. À ce jour, l'énergie marémotrice et la géothermie électrique représentent moins de 1 % du total. Même si la part de ces nouvelles filières reste encore limitée, leur récent essor a considérablement modifié le profil de production énergétique des régions.

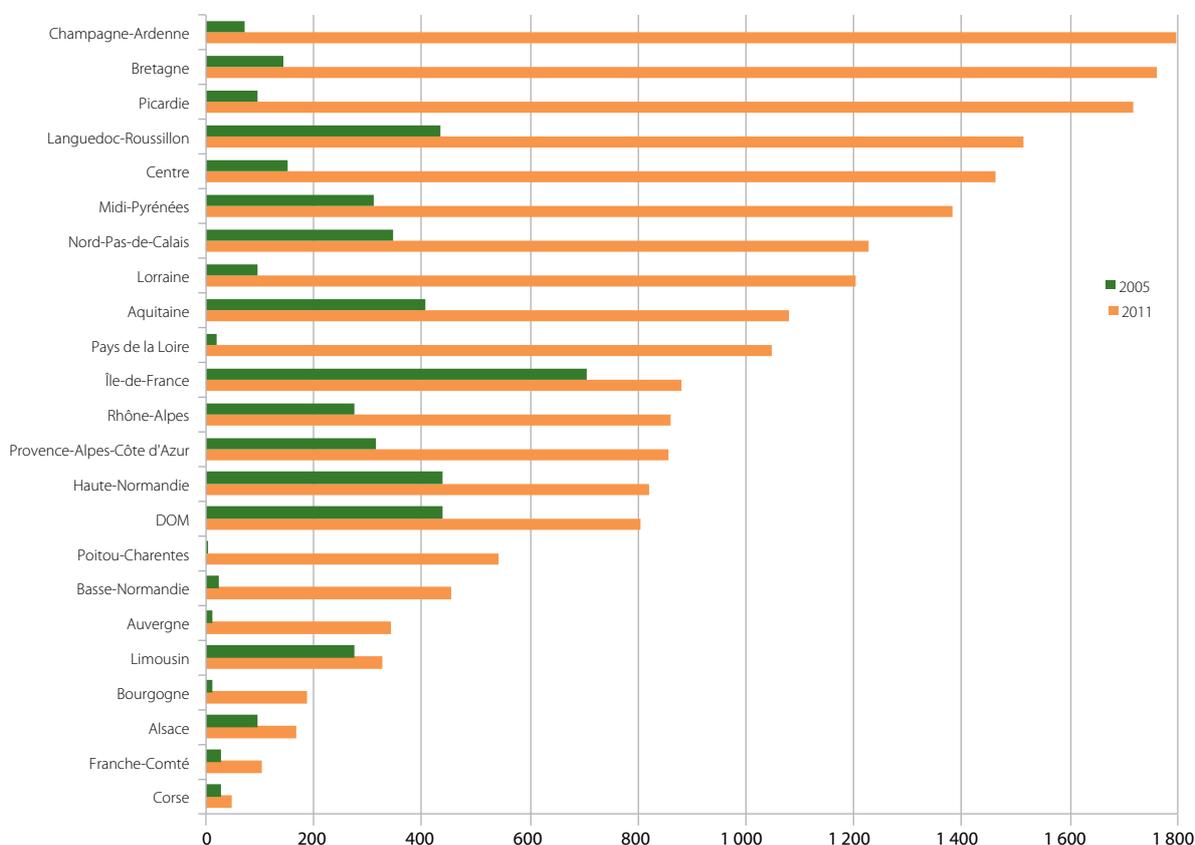
La production d'électricité d'origine renouvelable est de 84 TWh en 2011. Elle a progressé de 17 % entre 2005 et

2011 avec la montée en puissance des nouvelles filières. Sur cette période, tandis que la production hydraulique recule de 5 %, l'éolien a été multiplié par 11 et l'électricité issue de la biomasse s'est accrue de 47 %.

En 2011, dix régions ont produit plus de 1 TWh d'électricité d'origine éolienne, photovoltaïque, géothermique ou issue de la biomasse. Il s'agit des régions Champagne-Ardenne, Picardie, Languedoc-Roussillon, Centre, Midi-Pyrénées, Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Aquitaine et Pays de la Loire. La plupart de ces régions avaient une part d'électricité renouvelable très faible en 2005 et ont enregistré une progression de plus de 1 TWh entre 2005 et 2011. C'est le cas de la région Champagne-Ardenne, qui a fortement développé son parc éolien. Sa production hors hydraulique a progressé de plus de 1,7 TWh et sa part d'électricité renouvelable atteint désormais 12 % de sa production électrique.

Pour d'autres régions, la progression de la production d'électricité hors hydraulique a été faible entre 2005 et 2011. Elle est ainsi inférieure à 0,2 TWh dans six régions de métropole : Corse, Franche-Comté, Alsace, Bourgogne, Limousin, et Île-de-France. Dans ces régions, la part d'électricité renouvelable stagne, voire diminue, sur la période.

Graphique 5 ► Évolution de la production brute d'électricité renouvelable, hors énergie hydraulique et marémotrice, entre 2005 et 2011 par région, en GWh



Source : SOeS, enquête sur la production d'électricité.

La Champagne-Ardenne reste la région qui dispose du **parc éolien total installé** le plus important (16 % de l'ensemble de la production), avec 1284 mégawatt (MW) raccordés au 31 décembre 2013 ; la Picardie, la Bretagne et le Centre la suivent. Ces quatre régions regroupent à elles seules la moitié de la puissance raccordée. À l'inverse, sept régions métropolitaines ainsi que les DOM possèdent moins de 50 MW de capacités éoliennes raccordées et totalisent moins de 3% du parc total. En 2013, de nouveaux parcs éoliens ont vu le jour dans 13 des 22 régions métropolitaines. Mais seuls 5% de la puissance éolienne ont été installés dans la moitié sud de la France.

Le **facteur de charge** est le rapport entre l'énergie effectivement produite et l'énergie qu'aurait pu produire une installation si cette dernière fonctionnait à sa capacité maximale pendant la période considérée.

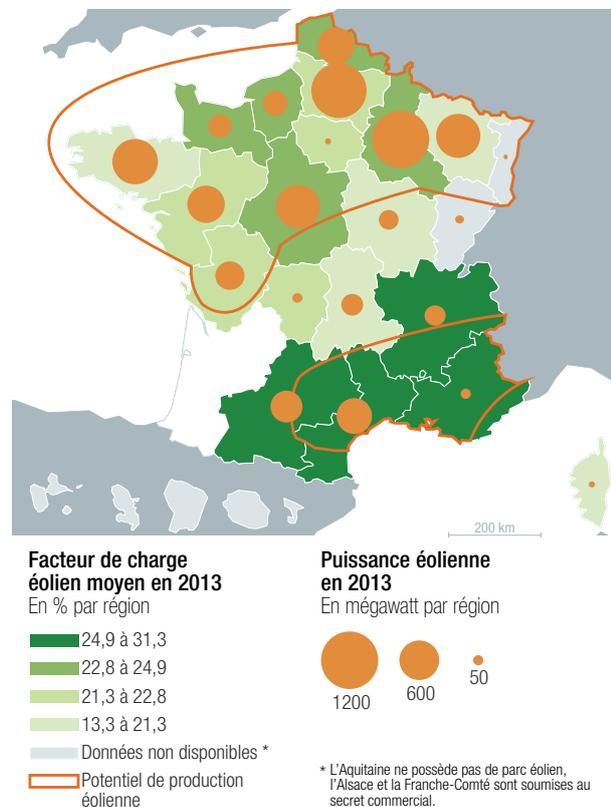
Au cours de l'année 2013, les facteurs de charge régionaux témoignent de conditions plus favorables dans

le sud-est de la France (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes), conduisant à une production de plus de 27% de la capacité potentielle. En 2013, le facteur de charge le plus élevé (31,3%) se situe en Languedoc-Roussillon.

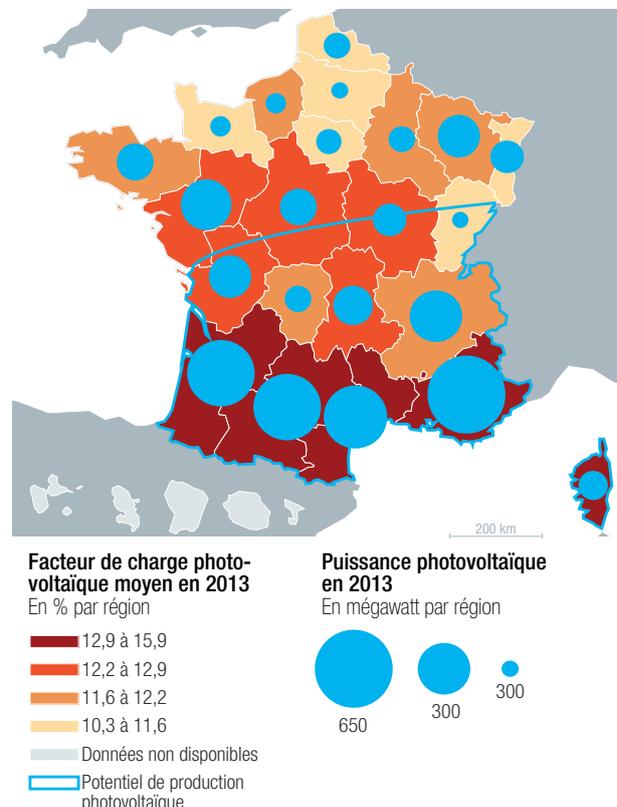
La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est en tête du classement en termes de puissance photovoltaïque raccordée aux réseaux avec près de 664 MW, suivie par les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon qui dépassent les 400 MW raccordés chacune. Ces quatre régions concentrent 44% de la puissance raccordée. Le facteur de charge est particulièrement élevé dans ces régions du sud, ainsi qu'en Corse. C'est en région Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'il est le plus élevé (15,9%).

En 2013, le parc s'accroît dans l'ensemble des régions, hormis en Guyane. Près de 14% des nouvelles installations de l'année ont été raccordées dans des régions situées au nord de la Loire (hors Pays de la Loire et Centre).

Carte 3 ► Puissance éolienne raccordée et facteur de charge moyen



Carte 4 ► Puissance photovoltaïque raccordée et facteur de charge moyen



Sources : Puissances éolienne et photovoltaïque : SOeS, d'après ERDF, RTE, EDF-SEI et les principales ELD ; facteurs de charge et potentiel de production : RTE, Panorama des énergies renouvelables 2013.

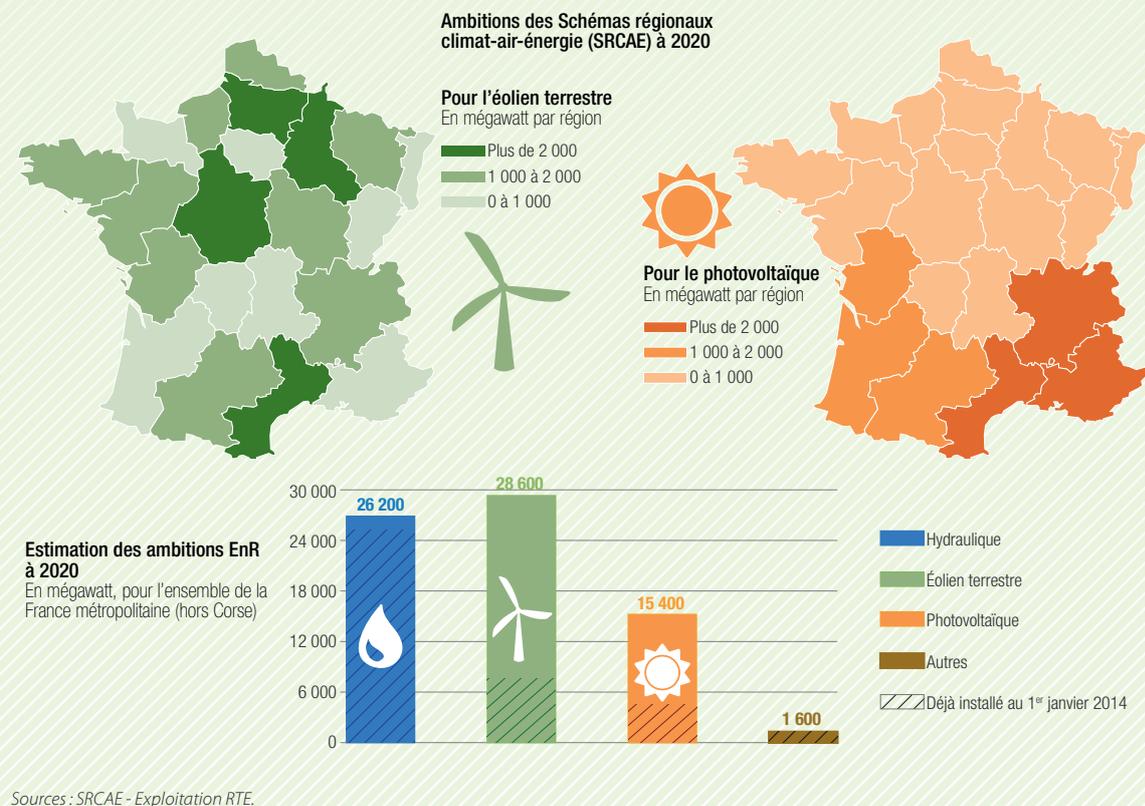
## ► LES SCHÉMAS RÉGIONAUX CLIMAT-AIR-ÉNERGIE (SRCAE)

La comparaison des consommations ou des productions d'énergie entre les régions n'est pas pertinente pour évaluer leurs performances respectives ; en effet, les disparités observées traduisent des spécificités structurelles de climat, de tissu économique, de ressources naturelles. En revanche, il est intéressant d'analyser ces indicateurs et d'en comprendre les déterminants pour définir dans quelle mesure chaque région peut contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux. Les Schémas régionaux Climat-Air-Énergie (SRCAE) inscrits dans le volet territorial du Grenelle de l'environnement présentent notamment des objectifs à 2020 en termes de capacité installée

des énergies renouvelables par région. Ils sont copilotés par le préfet de région et le président du conseil régional, en concertation avec les acteurs concernés pour définir des objectifs quantitatifs et qualitatifs à l'échelle de chaque région.

Pour le photovoltaïque, les ambitions affichées dans les schémas publiés ou mis en consultation sont naturellement élevées dans le sud de la France, particulièrement dans les régions du sud-est. Les ambitions dans l'éolien terrestre sont davantage réparties sur le territoire ; elles sont importantes en Picardie, Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon et dans la région Centre.

Carte 1 ► Ambition des SRCAE publiés et en projet au 1<sup>er</sup> juin 2014

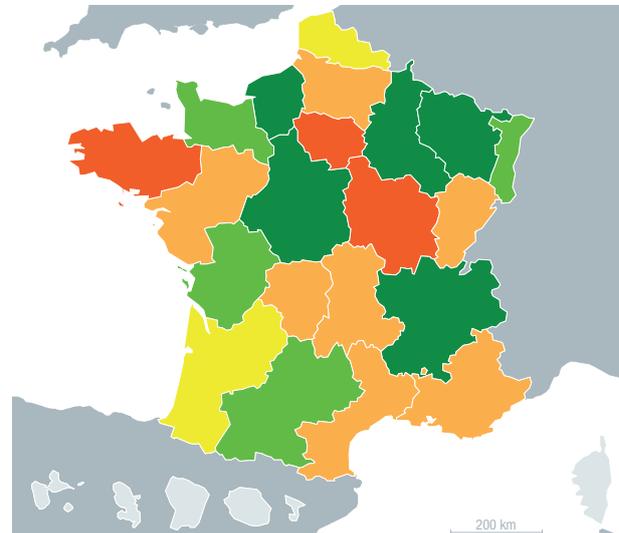


## La production et la consommation régionales d'électricité

L'électricité ne se stockant pratiquement pas, l'équilibre entre la production et la consommation doit être effectif à tout instant. Pour assurer cet équilibrage permanent, la force du réseau est d'assurer l'adéquation entre une offre de production de plus en plus diversifiée (montée en puissance des énergies renouvelables) et une demande également variable, l'optimisation de l'exploitation de la production passant aussi par les échanges avec les pays frontaliers.

Le rapport entre la production totale et la consommation totale d'électricité par région en 2013 varie de 7% en Île-de-France (consomme 14 fois plus qu'elle ne produit) à 392% en Champagne-Ardenne (produit 4 fois plus qu'elle ne consomme), et pour une région sur deux la consommation excède la production. Le réseau de transport assure l'équilibre sur l'ensemble des régions. Ce taux de couverture peut être illustré par le décompte du nombre de jours pendant lesquels une région est déficitaire. Ainsi, en 2013, neuf régions sont importatrices d'électricité chaque jour de l'année : Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Franche-Comté, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Picardie, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur ; quatre sont toujours exportatrices : Champagne-Ardenne, Centre, Haute-Normandie et Rhône-Alpes. Ces situations sont un peu variables d'une année sur l'autre, entre autres en fonction des conditions climatiques et des aléas de production.

Carte 5 ► Rapport production/consommation en 2013



Rapport production/consommation d'électricité en 2013

Par région

- Production supérieure au double de la consommation
- Production comprise entre 120% et 200% de la consommation
- Production équivalente à la consommation
- Production entre 20% et 80% de la consommation
- Production inférieure à 20% de la consommation
- Données non disponibles

Source : RTE, Bilan électrique 2013.

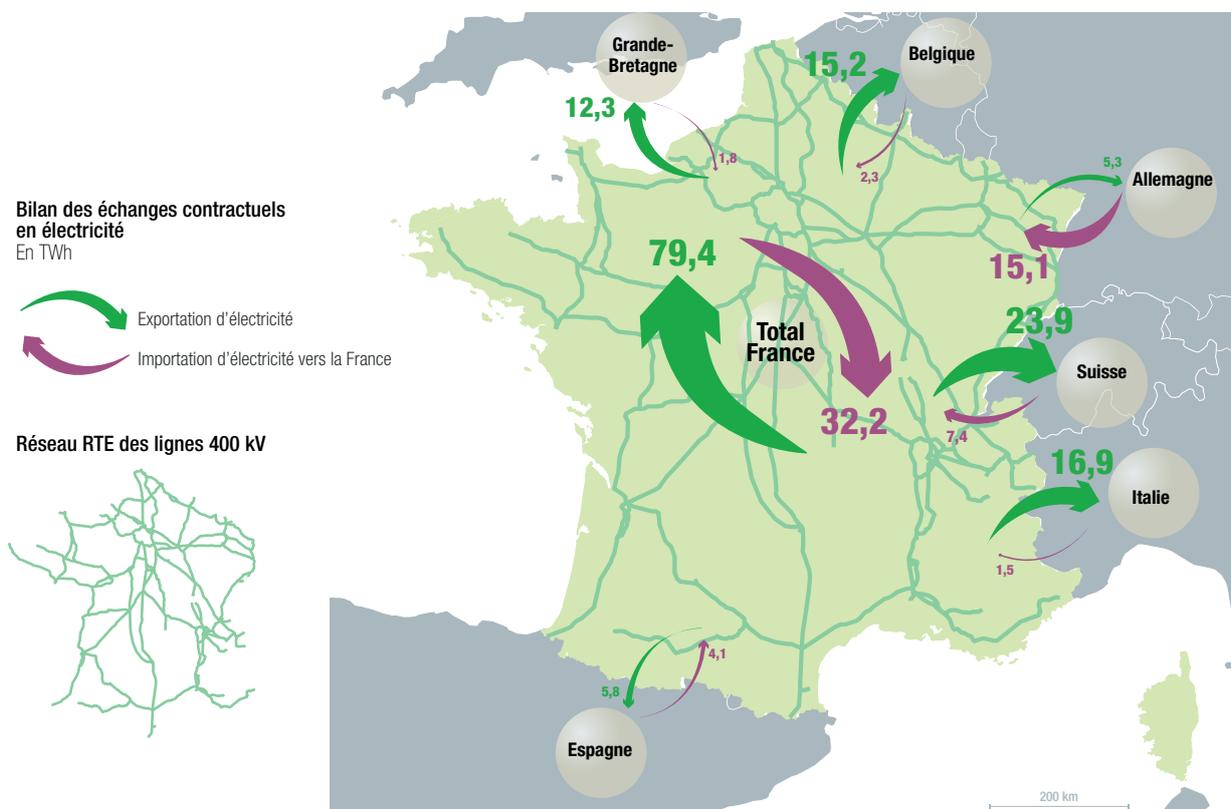
## L'interdépendance électrique des territoires

Reflet de la densité démographique et de l'activité économique, la consommation est inégalement répartie sur le territoire. Certaines régions affichent une consommation plus de cinq fois supérieure à leur production – Bourgogne, Bretagne, Franche-Comté, Île-de-France – alors que d'autres produisent deux fois plus que leur consommation – Centre, Lorraine, Champagne-Ardenne et Haute-Normandie. Comme les moyens de production

sont rarement situés dans les zones géographiques où les consommations sont élevées, il en ressort une grande disparité entre les régions quant à leur aptitude à couvrir tout ou partie de leur consommation. Le réseau de transport permet de compenser les déséquilibres.

En 2013, les échanges contractuels avec les pays frontaliers se traduisent par un solde exportateur positif pour la France, porté par les échanges avec la Suisse, l'Italie, la Belgique et la Grande-Bretagne. À l'opposé, le bilan des échanges avec l'Allemagne demeure importateur. ■

Carte 6 ► Bilan des échanges contractuels import-export par région



Source : RTE, Bilan électrique 2013.

## Définitions

**Consommation d'énergie primaire** : Consommation totale d'énergie telle qu'elle est fournie par la nature, avant transformation. Cette consommation comprend l'énergie consommée pour transformer et acheminer l'énergie, y compris les pertes, et la consommation finale, celles des utilisateurs finals.

**Consommation énergétique finale** : Consommation de toutes les branches de l'économie, à l'exception des quantités consommées pour produire ou transformer l'énergie. Elle ne comprend pas non plus les pertes de distribution des lignes électriques. Dans la consommation finale, on distingue la consommation non énergétique – dans laquelle les énergies sont utilisées en tant que matières premières – de la consommation finale énergétique.

**Consommation corrigée des variations climatiques** : Consommation corrigée des variations de température. La consommation observée avant toute correction est en général appelée *consommation réelle*.

**Énergie finale ou disponible** : Énergie livrée au consommateur pour sa consommation finale (essence à la pompe, électricité au foyer, gaz pour chauffer une serre...).

**Intensité et efficacité énergétique** : L'intensité énergétique se définit comme le rapport entre la consommation énergétique finale et la production industrielle. L'efficacité énergétique est le rapport inverse. Plus l'intensité énergétique diminue, plus l'efficacité énergétique s'accroît. Pour une production constante, une amélioration de l'efficacité énergétique correspond à une réduction de la consommation énergétique pour un même service rendu.

**Production d'électricité primaire** : Comprend l'électricité d'origine nucléaire et l'électricité primaire renouvelable (hydraulique, éolienne, photovoltaïque).

**Production nette d'électricité** : Production mesurée à la sortie des centrales, c'est-à-dire déduction faite de la consommation des services auxiliaires et des pertes dans les transformateurs des centrales.

**Énergie renouvelable** : Énergie dérivée de processus naturels en perpétuel renouvellement. Il existe plusieurs formes d'énergies renouvelables, dérivées directement ou indirectement du soleil ou de la chaleur produite au plus profond de la Terre, notamment : l'énergie générée par le soleil, le vent, la biomasse et la biomasse solide, la chaleur terrestre, l'eau des fleuves, des lacs, des mers et des océans, le biogaz et les biocarburants liquides. On distingue l'énergie renouvelable électrique de l'énergie renouvelable thermique. L'énergie renouvelable électrique comprend l'électricité hydraulique, éolienne, marémotrice, le solaire photovoltaïque et la géothermie à haute température. L'énergie renouvelable thermique comprend le bois de chauffage (ramassé ou commercialisé), la géothermie valorisée sous forme de chaleur, le solaire thermique actif, les résidus de bois et de récoltes, les biogaz, les biocarburants et les pompes à chaleur, les déchets urbains et industriels biodégradables (quelle que soit leur nature).

**Le facteur de charge** est le rapport entre l'énergie effectivement produite et l'énergie qu'aurait pu produire une installation si cette dernière fonctionnait à sa capacité maximale pendant la période considérée.

**Le parc installé** représente le potentiel de production de l'ensemble des équipements installés (ou raccordés) sur un territoire donné (national ou régional).

## Bibliographie

CGDD-SOeS, « Tableau de bord éolien-photovoltaïque au premier trimestre 2014 », *Chiffres et statistiques* n° 522, mai 2014.

CGDD-SOeS, « Objectifs énergétiques Europe 2020 : la France doit poursuivre ses efforts pour les énergies renouvelables », *Chiffres et statistiques* n° 547, août 2014.

CGDD-SOeS, *Chiffres et statistiques* n° XX sur les données régionales d'énergie, à paraître début 2015.

CGDD-SOeS, « Les consommations finales d'énergie en région », *Le point sur* n° 70, janvier 2011.

CGDD-SOeS, « La production d'électricité en région », *Le point sur* n° 119, mars 2012.

CGDD-SOeS, « Le bilan énergétique de la France en 2012 : une consommation en baisse sous l'effet de la morosité économique », *Le point sur* n° 168, juillet 2013.

CGDD-SOeS, « Le bilan énergétique de la France en 2013 : une hausse de la consommation qui en masque la baisse continue », *Le point sur* n° 192, juillet 2014.

CGDD-SOeS-Datar, « Des indicateurs de développement durable pour les territoires », *Repères*, janvier 2014.

Datar, « Les territoires français au regard des objectifs de la stratégie Europe 2020 », *Europ'Act*, septembre 2013.

Medde-DGEC, « Panorama énergies-climat », 2014.

RTE, « Bilan électrique 2013 », 2014.

RTE, « Panorama des énergies renouvelables 2013 », janvier 2014.

## 3 | Jeunesse

Depuis le début des années 2010, la France se positionne parmi les premiers pays européens en matière de fécondité, avec un taux d'environ 2 enfants par femme. Même si ce chiffre connaît un ralentissement ces dernières années, les 800 000 naissances par an seront autant d'élèves et de nouveaux actifs sur le marché du travail dans les années à venir, et constituent ainsi un atout potentiel pour l'économie française dans une Europe vieillissante.

En 2011, la répartition sur le territoire français des 5,6 millions de jeunes âgés de 18 à 24 ans est différente de celle de la population totale et elle varie d'une classe d'âge à l'autre. Les territoires urbains, dotés de pôles universitaires et bien équipés en infrastructures, demeurent des territoires attractifs pour l'ensemble des jeunes, étudiants ou actifs.

### Les jeunes majoritairement présents dans les territoires densément urbanisés

En 2013, les jeunes de 18 à 24 ans constituaient un peu moins de 8,3 % de la population de l'Union européenne à 28 États membres (UE 28), la France se situant proche de cette moyenne, avec 8,4 % de la population.

Rapportés à la population des régions françaises, les 18-24 ans sont plus présents en Guyane (10,3 %), à la Réunion (10 %), en Île-de-France (9,4 %) et dans le Nord-Pas-de-Calais (9,2 %). L'échelle régionale masque une tendance plus générale de la localisation des jeunes, majoritairement présents dans les territoires densément urbanisés, à proximité des capitales régionales et dans les grandes aires urbaines<sup>1</sup> – comme Paris, Lyon, Marseille-Aix, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg, Montpellier, Grenoble, Rouen et Nancy – qui

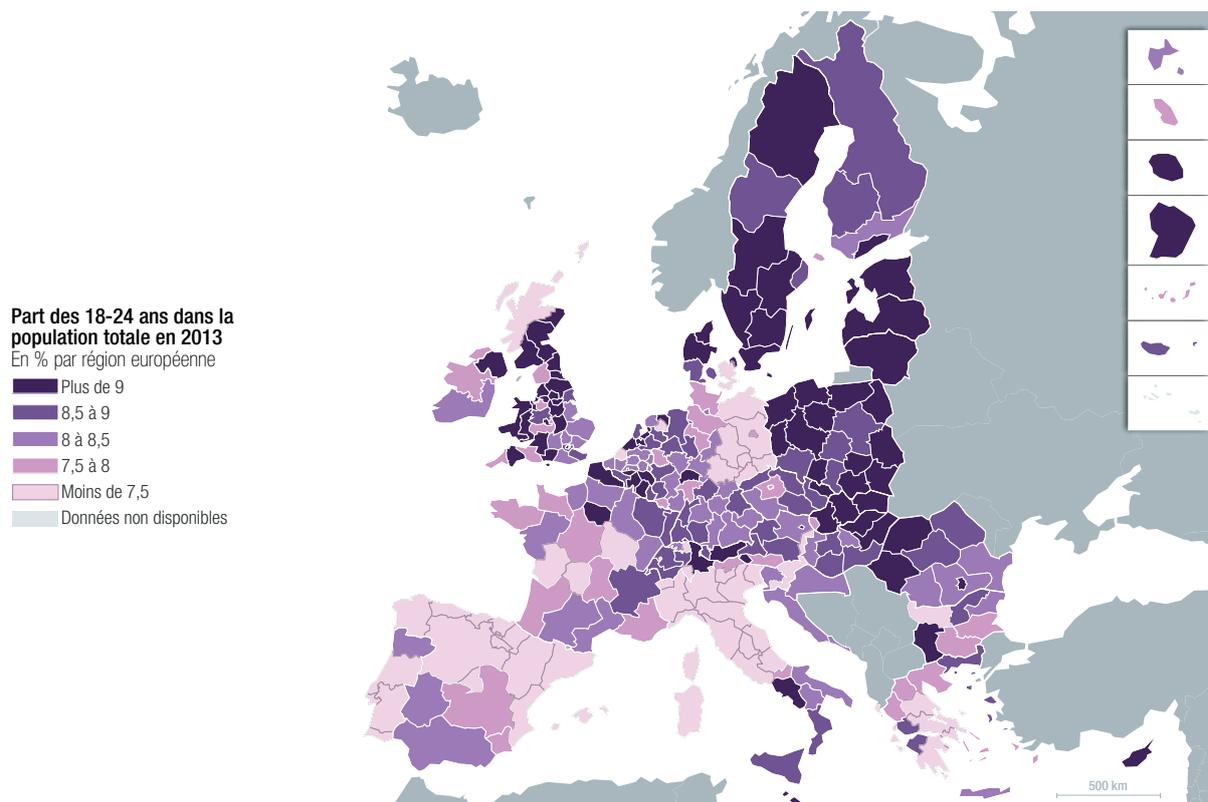
concentrent la moitié des 18-24 ans, mais seulement un tiers de la population totale.

La répartition géographique des moins de 17 ans est identique à celle de l'ensemble de la population, les jeunes vivant alors le plus souvent chez leurs parents.

Entre 18 et 24 ans, les jeunes en études supérieures ou en début de vie active se concentrent dans les grandes villes. Trente d'entre elles regroupent les trois quarts des étudiants de métropole. À partir de 25 ans, la plupart des jeunes ont terminé leurs études. Seuls 2,8 % des 25-29 ans les poursuivent. Ces jeunes adultes entrent dans la vie active et restent dans les principaux pôles d'activité économique.

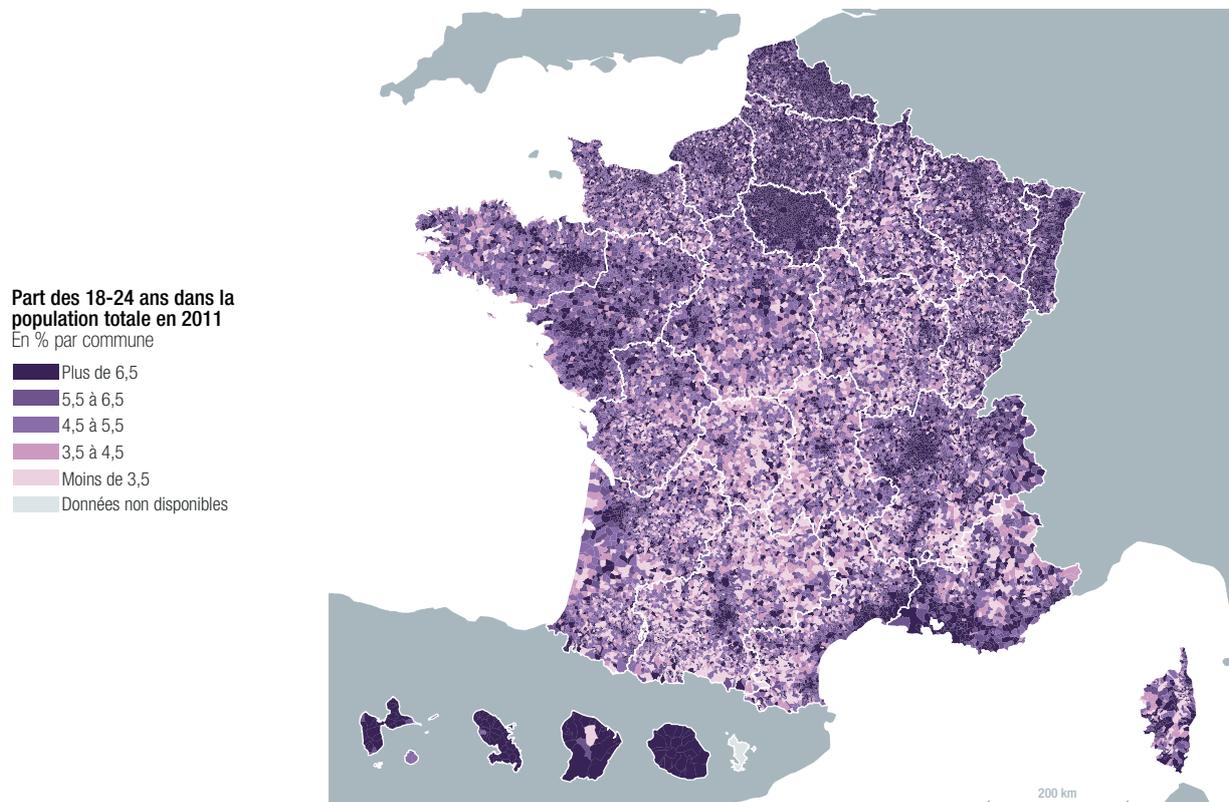
1 D'après le zonage en aires urbaines 2010 défini par l'Insee, une « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois et des communes des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Carte 1 ► Part des jeunes de 18-24 ans dans les régions européennes en 2013



Source : Eurostat, 2013.

Carte 2 ► Part des jeunes de 18-24 ans par commune en 2011



Source : Insee, RP 2011.

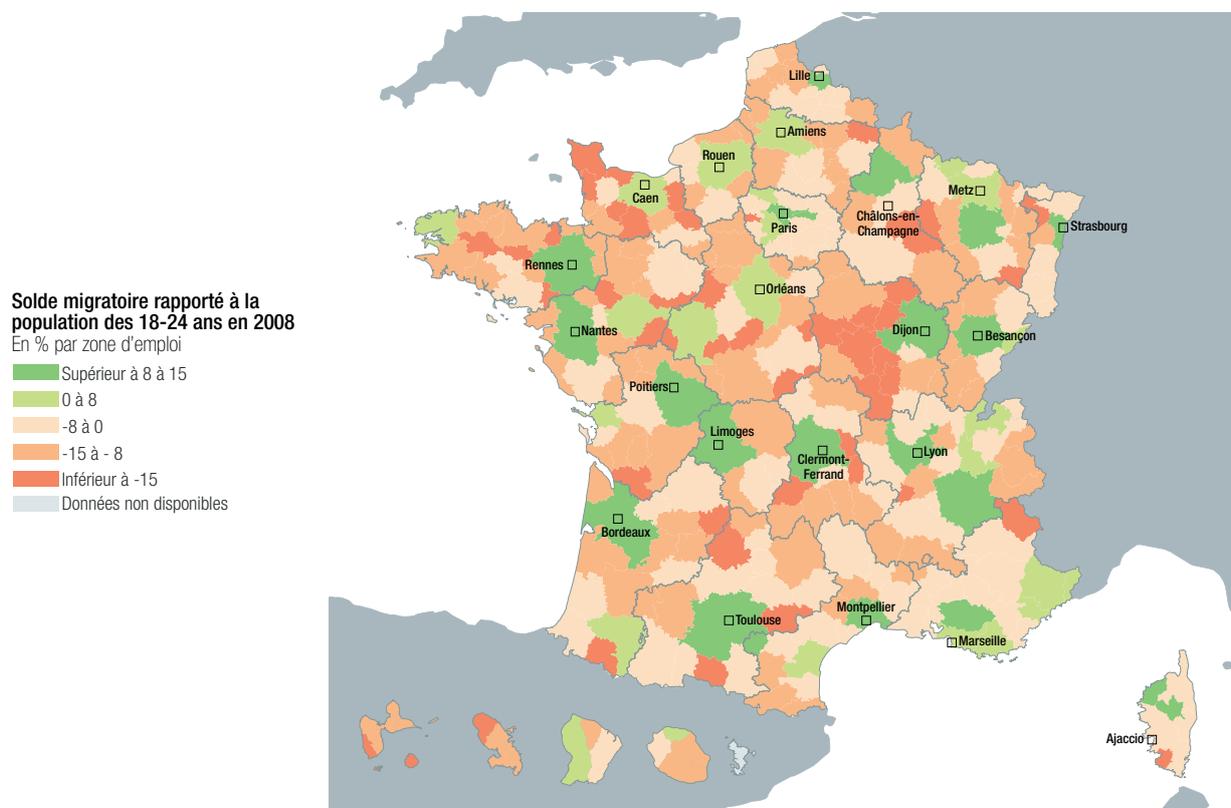
## Des jeunes très mobiles entre 18 et 24 ans, attirés par des territoires urbains et dotés d'universités

C'est principalement entre 18 et 24 ans que les individus sont les plus mobiles : 31 % des 18-24 ans résidaient dans une autre zone d'emploi cinq ans auparavant. La période des études et d'entrée dans la vie active ainsi que l'installation en couple et la constitution d'une famille rendent les jeunes mobiles.

Les zones d'emploi du quart ouest et du centre-ouest comptent une forte proportion de jeunes nouveaux

arrivants. Il en est de même pour les zones comportant une capitale régionale – comme Rennes, Toulouse, Poitiers, Montpellier – ou pour des territoires souvent dotés d'une grande métropole universitaire, comme Grenoble. Les jeunes adultes sont attirés par les régions urbaines bien équipées en infrastructures universitaires et disposant d'un marché du travail étendu et varié.

Carte 3 ► Solde migratoire rapporté à la population des jeunes de 18-24 ans, en 2008



Source : Insee, RP 2008. Traitement Bureau de l'observation des territoires - CGET.

Note de lecture : Les zones d'emploi de Paris, Lille ou encore Rennes ont vu davantage d'arrivées de 18-24 ans que de départs ; en Bourgogne, toutes les zones d'emploi, sauf celle de Dijon, ont un solde migratoire des 18-24 ans déficitaire.

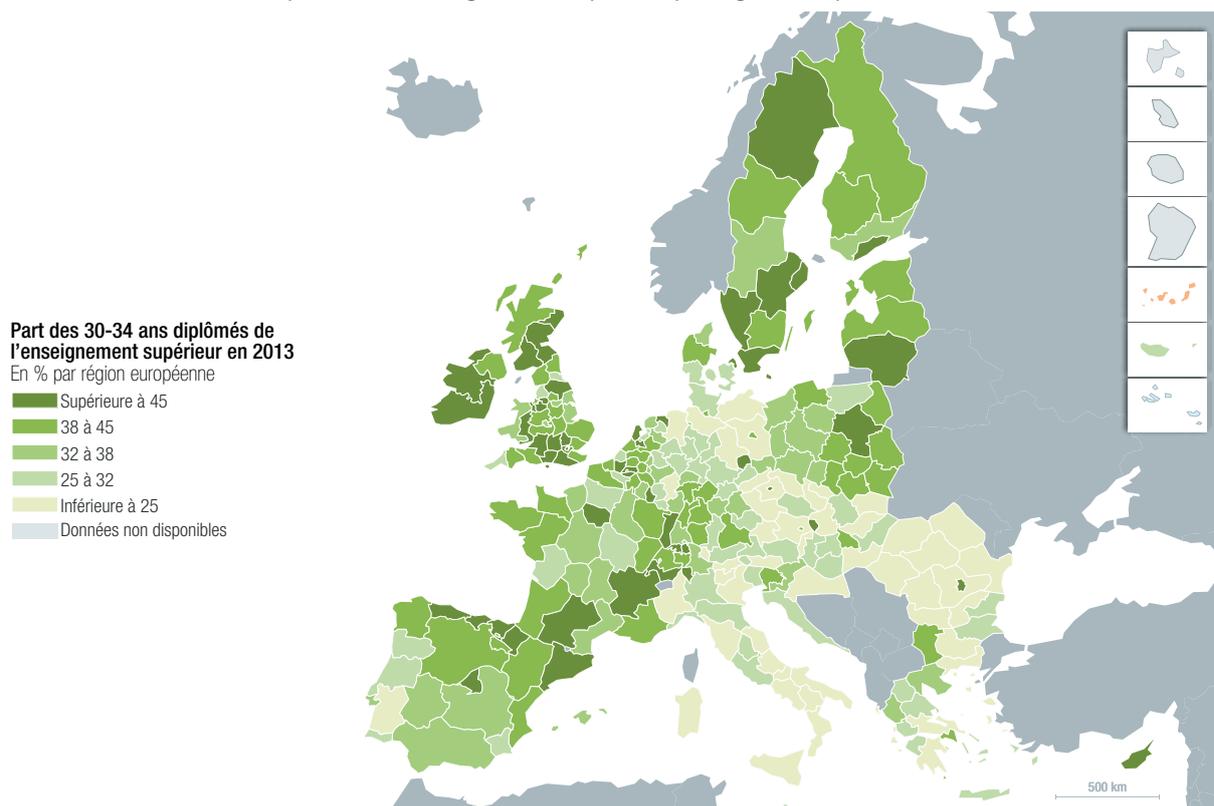
## Des régions françaises se distinguant par des proportions élevées de jeunes diplômés

Le capital humain désigne l'ensemble des compétences, qualifications, aptitudes et expériences accumulées par un individu. En favorisant l'insertion sociale et l'emploi, il est un gage de moyens pour faire face aux défis économiques, environnementaux et sociaux. Il constitue un facteur d'adaptation à l'économie et d'insertion sociale.

Les niveaux d'éducation, approchés par les **taux de diplômés de l'enseignement supérieur des 30-34 ans**, varient fortement d'une région à l'autre, en particulier au sein des régions européennes. Dans les trois quarts des États membres de l'UE à 28, la région capitale est celle qui enregistre le plus fort taux. Il est de plus de 55 % dans dix régions (Inner London, Outer

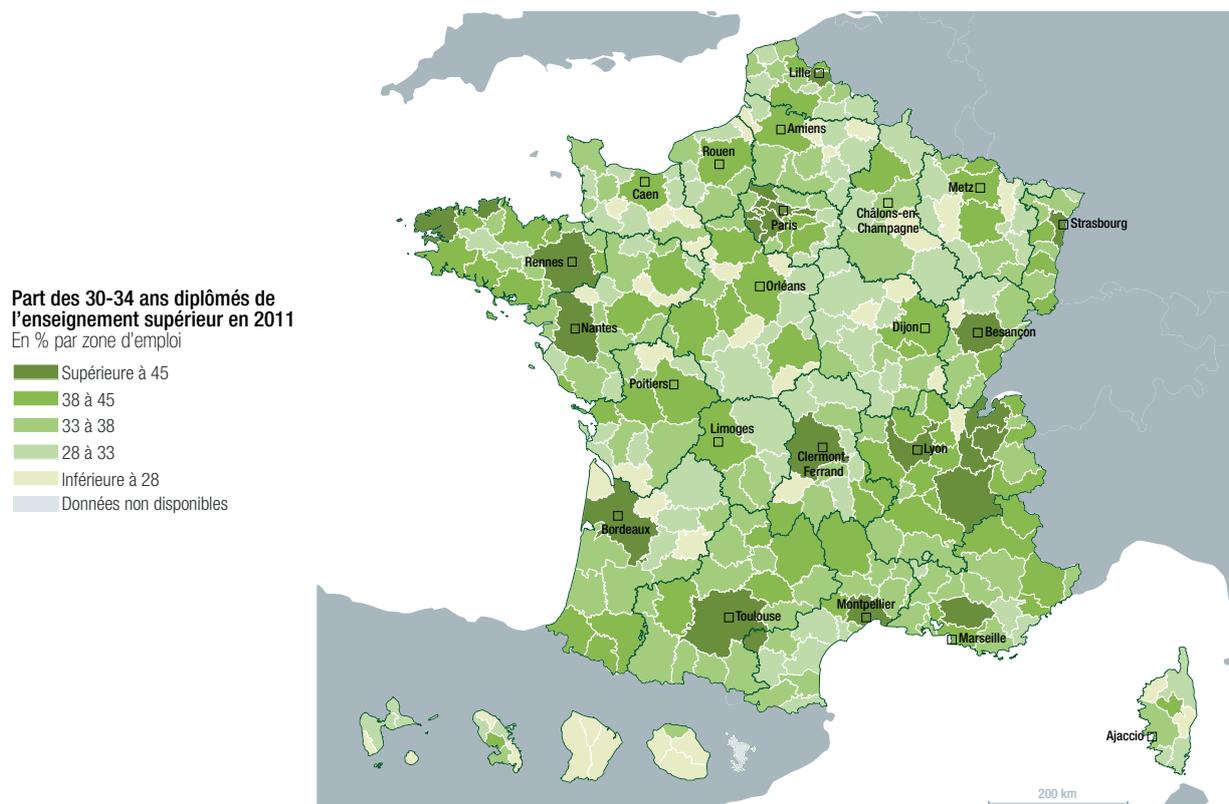
London et Eastern Scotland, province du Brabant wallon en Belgique, Pays basque espagnol, Utrecht aux Pays Bas et les régions capitales du Danemark, de la Suède et de la Finlande), mais il est inférieur à 15 % dans une région tchèque ainsi que dans une région roumaine. En 2013, la moyenne pour la France métropolitaine (44,1 %) est supérieure à celle de l'UE 28 (36,9 %). Sept régions françaises se situent au-dessous de la moyenne européenne, contre quatre en 2010 : Picardie, Poitou-Charentes, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Haute-Normandie, Limousin et Languedoc-Roussillon, avec des taux allant de 30,7 % à 36,2 %. Les taux les plus élevés concernent l'Île-de-France, Rhône-Alpes et l'Alsace, où ils dépassent les 47 %.

Carte 4 ► Part des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur, par région européenne (2013)



Source : Eurostat, 2013.

Carte 5 ► Part des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur, par zone d'emploi (2011)



Source : Insee, RP 2011.

Les disparités sont également marquées à l'échelle des zones d'emploi. C'est autour des grandes agglomérations attractives et dotées d'une offre de formation diversifiée que les taux de diplômés du supérieur sont les plus élevés, avec plus de 50% : Paris et les zones d'emploi de l'ouest de l'Île-de-France, Lille, Toulouse, Lyon, Nantes, Grenoble, mais aussi Annecy et Aix-en-Provence. C'est dans ces territoires que l'on retrouve des jeunes actifs aux emplois les plus qualifiés (cadres, professions intermédiaires). Les zones d'emploi autour de Caen, Reims, Orléans, Metz, Dijon, Limoges, Clermont-Ferrand ou encore Bordeaux, ont une proportion de diplômés du supérieur modeste, entre 25 et 30%. Ce faible niveau de qualification des

jeunes adultes trouve en partie son origine dans le déficit migratoire des jeunes, en particulier des plus diplômés, et dans un contexte économique peu favorable, comme dans les zones d'emploi d'outre-mer.

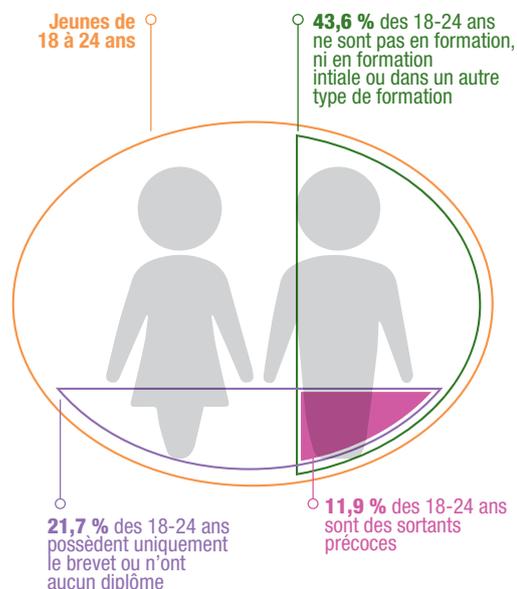
Dans les zones d'emploi méridionales, notamment littorales, en Languedoc-Roussillon, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Aquitaine, la forte attractivité, qui s'accompagne d'un développement tourné davantage vers l'économie résidentielle, se traduit par des arrivées nombreuses de main-d'œuvre souvent peu qualifiée. Ce phénomène contribue à tirer le taux de diplômés du supérieur vers le bas dans les zones d'emploi où l'activité touristique est importante.

## Environ 530 000 jeunes Français sont sortis prématurément du système scolaire et de la formation en 2011

La répartition géographique des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur permet d'identifier des territoires dynamiques et compétitifs. À l'inverse la **part des jeunes sans diplôme** et la **part des jeunes non insérés (ni en emploi ni en études)** sont deux indicateurs de difficultés potentielles – au regard des enjeux de l'insertion sociale et du développement humain – pour entrer dans l'économie de la connaissance.

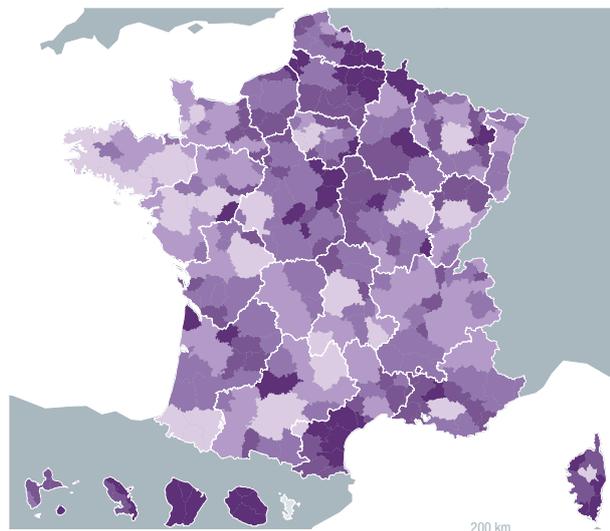
En France, la **part des 18-24 ans ayant quitté prématurément le système scolaire et la formation** s'élevait à 11,9% en 2011, selon Eurostat. Supérieur à la cible (10%) visée par l'Union européenne pour 2020, le taux de décrochage scolaire place la France en bas du tableau, en 20<sup>e</sup> position parmi les 28 pays de l'UE.

**Graphique 1** ► En 2011, 11,9% des jeunes âgés de 18 à 24 ans sont des sortants précoces



Source : MEN-DEPP.

**Carte 6** ► Part des jeunes de 15 à 24 ans sans diplôme



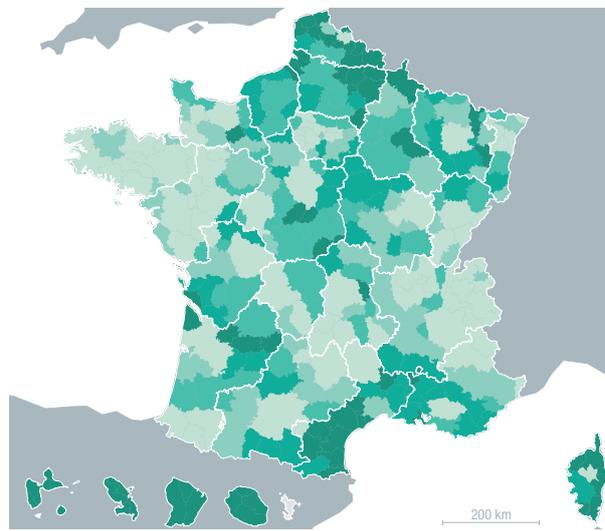
**Part des jeunes de 15 à 24 ans sans diplôme en 2011**

En % par zone d'emploi

- Supérieure à 13
- 11 à 13
- 9 à 11
- 7 à 9
- Inférieure à 7
- Données non disponibles

Source : Insee, RP 2011.

**Carte 7** ► Part des jeunes de 15 à 24 ans non insérés



**Part des jeunes de 15-24 ans non insérés en 2011**

En % par zone d'emploi

- Supérieure à 21
- 19 à 21
- 17 à 19
- 15 à 17
- Inférieure à 15
- Données non disponibles

Source : Insee, RP 2011.

L'indicateur des sortants de formation initiale sans aucun diplôme ou avec uniquement le brevet des collèges permet de quantifier le faible niveau d'études au moment clé où les jeunes entrent sur le marché du travail. En 2011, la part de jeunes de 15 à 24 ans sans diplôme est comprise entre 4,6 % (zone d'emploi de Rennes) et 25,6 % (zone d'emploi de Calvi-L'Île-Rousse), avec une moyenne nationale de 8,9 %.

Dans les DOM, elle est comprise entre 10,7 % (Basse-Terre, en Guadeloupe) et 42,6 % (Saint-Laurent, en Guyane), avec une moyenne beaucoup plus élevée qu'en métropole (17,7 %). Les zones d'emploi des grandes aires urbaines sont marquées par de faibles taux de jeunes sans diplôme, avec quelques exceptions (dans le Nord et le Languedoc-Roussillon).

En revanche, les zones d'emploi situées en Île-de-France, à la frontière de la Suisse, en Rhône-Alpes, au sud du Massif Central, en Pays de la Loire et en Bretagne, se distinguent dans l'ensemble par de faibles taux, souvent inférieurs à

10 %. La géographie des jeunes non insérés, à savoir ni en emploi ni en études, est sensiblement similaire.

Les facteurs explicatifs tiennent à la fois aux contextes économiques, sociodémographiques et aux spécificités en matière de formation.

Le contexte économique et social de ces zones d'emploi peut présenter des difficultés en termes d'environnement plus ou moins propice à la réussite scolaire : montée du taux de chômage, faiblesse du niveau de vie médian. Le chômage est susceptible d'agir directement sur l'échec scolaire, à travers l'image du marché du travail et la rentabilité attendue des études, notamment pour les jeunes peu ou pas diplômés. Les problèmes d'emploi rencontrés par les adultes peuvent décourager les jeunes de poursuivre des études. Un faible niveau de vie peut agir comme un frein à mener une scolarité dans de bonnes conditions. Les bas revenus peuvent affecter la scolarité en contraignant les dépenses de toutes natures, y compris de matériel éducatif.

## ► LA STRATÉGIE EUROPE 2020 EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Les objectifs chiffrés d'Europe 2020 sont déclinés en objectifs nationaux spécifiquement définis pour chaque État membre, en fonction de sa situation relative par rapport à l'objectif concerné.

Dans le cadre du dialogue entre la France et la Commission, les objectifs fixés à la France en matière d'éducation ont été les suivants : « réduire le taux de décrochage scolaire à 9,5 % et atteindre 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans ». Au regard des objectifs européens, en 2013, la part des jeunes Français de 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur atteint 44 %, plaçant la France parmi les pays les plus performants de l'Union européenne (cible à 40 %) et de l'OCDE, mais les disparités entre territoires sont fortes. Les hommes sont moins en avance que sur les femmes dans ce domaine : 39,5 % contre 48,5 %. Les régions Midi-Pyrénées et Île-de-France se distinguent par une part supérieure à 50 % de jeunes diplômés d'enseignement supérieur. Aucune région de métropole ne se situe en dessous de 31 %. Avec 11,5 % de « sorties précoces » du système scolaire parmi les

18-24 ans en 2012, la France se rapproche de la cible des 10 % visée par l'Union européenne pour 2020. L'objectif est de favoriser l'insertion sociale et l'employabilité par l'éducation et la formation.

Six régions (Bretagne, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Limousin, Auvergne et Île-de-France) ont atteint la cible européenne ou s'en approchent. À l'opposé, la part de « sorties précoces » dépasse 16 % dans les régions Picardie, Corse et les DOM.

Cet indicateur est relativement stable depuis 2003. Le taux de sortants précoces est plus important chez les hommes que chez les femmes.

La proportion de jeunes ayant interrompu leurs études secondaires avant la dernière année du second cycle a diminué entre 2000 et 2005 pour se stabiliser ensuite jusqu'en 2009. En 2010, cette proportion enregistre une hausse. Si la France a rattrapé en grande partie son retard, il reste que le pourcentage de jeunes de faible niveau d'études est stable ces dernières années et demeure supérieur à celui des pays du nord de l'Union européenne.

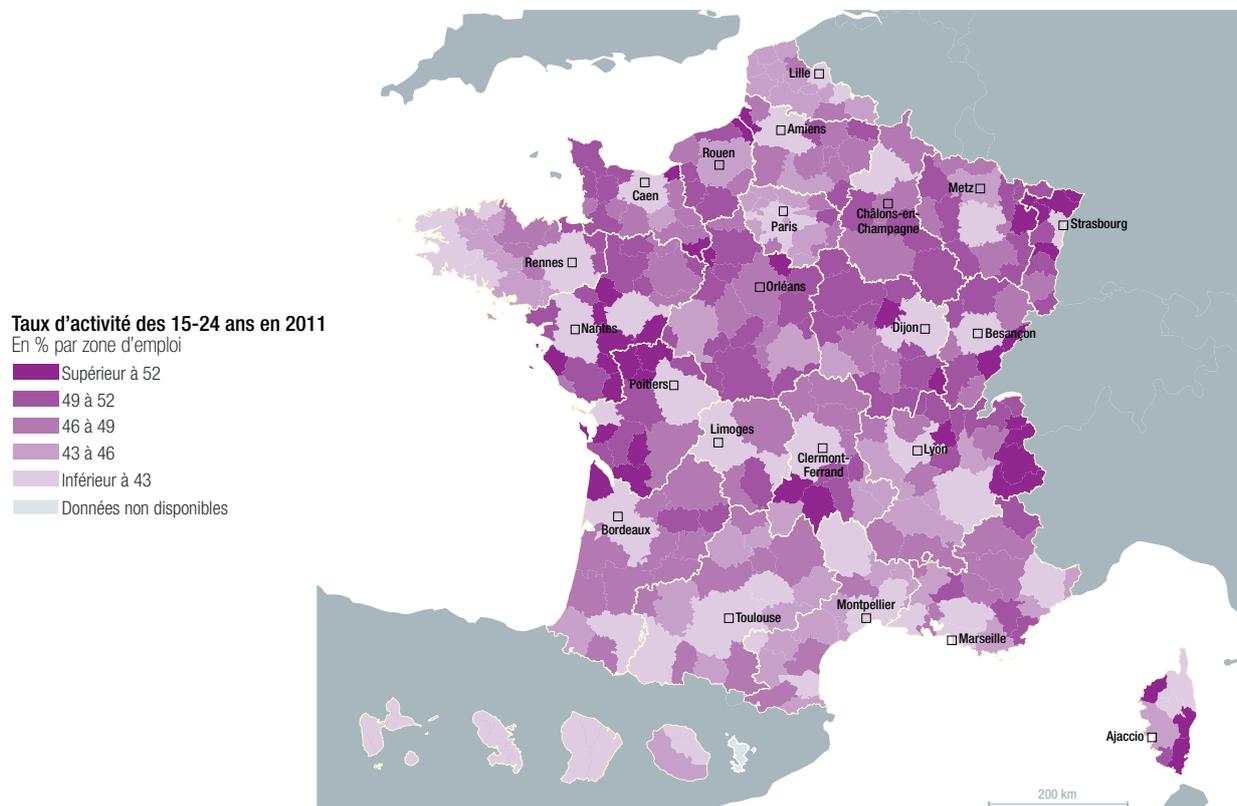
## Des jeunes actifs de plus en plus tard sur le marché du travail

Nombreux à poursuivre des études, les jeunes sont peu présents sur le marché du travail : en 2011, 44 % des 15-24 ans en France et 37,5 % dans les DOM sont actifs, c'est-à-dire en emploi ou au chômage selon les critères du Bureau international du travail (BIT).

Les **taux d'activité les plus bas chez les jeunes** se retrouvent dans les zones d'emploi dotées de grandes métropoles et, donc, de pôles universitaires : à Lille, Montpellier, Aix-en-Provence ou encore Marseille. Dans les DOM, cette faible proportion s'explique, notamment, par une forte part de jeunes non insérés.

Ce sont les jeunes les plus diplômés qui entrent naturellement le plus tard sur le marché du travail; par conséquent, ils sont relativement moins représentés parmi les actifs de 15-24 ans. À l'inverse, les moins diplômés sont plus nombreux à être actifs. Avec l'allongement de la durée des études, le taux d'activité des jeunes entre 15 et 24 ans a beaucoup diminué avant 1995, d'abord pour les 15-19 ans puis, à partir du début des années 1980, pour les 20-24 ans. ■

Carte 8 ► Taux d'activité des jeunes de 15-24 ans par zone d'emploi



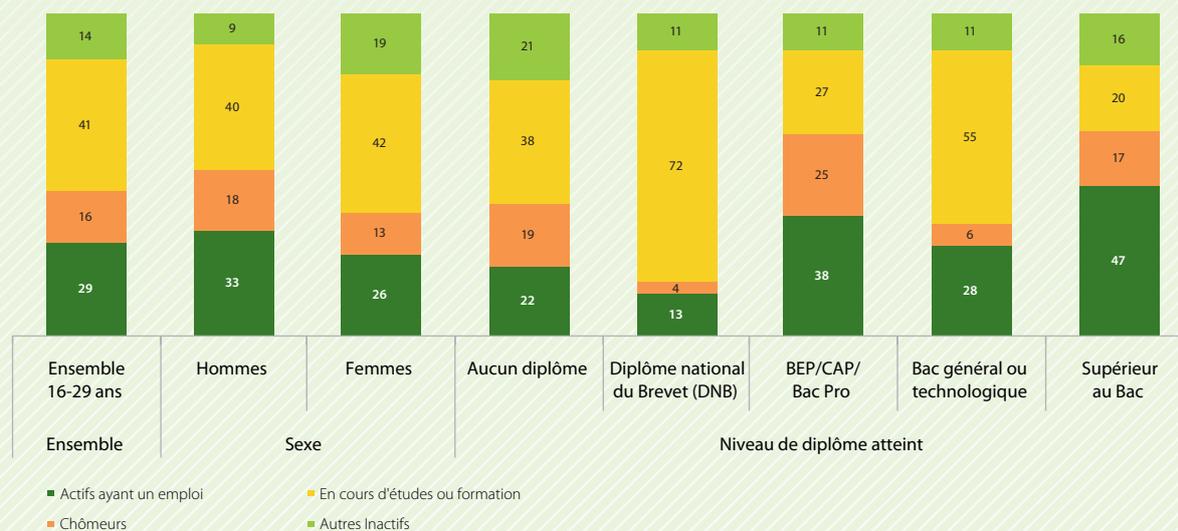
Source : Insee, RP 2011.

## ► L'ACCÈS AU MARCHÉ DE L'EMPLOI, UN VÉCU DIFFICILE DANS LES ZONES URBAINES SENSIBLES

Les jeunes résidents des ZUS souffrent d'un accès à l'emploi difficile. Ainsi, seuls 29% des jeunes de 16 à 29 ans occupent un emploi et un sur six se déclare au chômage, le taux de chômage atteignant 36%. De façon générale, les femmes et les faibles niveaux d'études sont plus exposés au non-emploi. Lorsqu'ils sont en emploi, les jeunes des ZUS occupent très majoritairement un poste avec un faible niveau de qualification et sont sous-représentés dans le secteur public par rapport aux 30 ans et plus. En sortant plus souvent de manière précoce du système scolaire avec peu de qualifications, leurs difficultés sur le marché du travail s'accroissent. Lorsqu'ils occupent un emploi, les jeunes en ZUS peuvent rencontrer des conditions de travail plus difficiles (précarité de l'emploi, temps partiel, faibles responsabilités, etc.). Moins de 50% des jeunes de 16 à 29 ans sont actifs (en emploi ou au chômage), taux qui est encore plus faible chez les femmes (39%) et pour les jeunes ayant un faible niveau de qualification. Cette inactivité est principalement

due à la poursuite d'études ou de formation (41%). Lorsqu'ils sont en recherche d'emploi, les jeunes résidant en ZUS éprouvent des difficultés qui se cumulent : la rareté des offres, un manque d'expérience ou de relations. Un jeune sur dix en recherche d'emploi déclare avoir rencontré des difficultés dans ses recherches du fait de son quartier de résidence. Toutefois, un jeune sur sept déclare n'être ni en emploi, ni au chômage, ni en formation. Cette proportion atteint plus de 20% chez les jeunes n'ayant obtenu aucun diplôme. Sur l'ensemble des 16-29 ans, trois jeunes sur dix ne sont ni en emploi ni en poursuites d'études (chômeurs et autres inactifs), ce taux étant le plus élevé pour les moins qualifiés (40% des sans-diplôme). Par rapport à leurs aînés, les jeunes de 16 à 29 ans en emploi montrent, sous certains aspects, plus de flexibilité dans leurs conditions de travail (travail plus fréquent le week-end ou le soir). Pour autant, les jeunes sont très majoritairement satisfaits de leur emploi (à plus de 80%).

**Graphique 1** ► Situation des jeunes de 16 à 29 ans résidant en ZUS vis-à-vis de l'emploi (au sens du BIT), selon le sexe et le niveau de diplôme



Source : Observatoire national de la politique de la ville, rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2013.

## Définitions

**Part des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur :** Cet indicateur prend en compte les 30-34 ans non scolarisés, titulaires d'un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de santé, d'infirmier(ère), ou d'un diplôme universitaire de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, d'un doctorat. Il est exprimé en pourcentage et rapporté à la population de cette classe d'âge.

**Part des jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire :** Le taux de décrochage scolaire représente la part des 18-24 ans ne suivant ni études ni formation, et sans diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle autre que le brevet des collèges.

**Part des jeunes sans diplôme :** L'indicateur est le rapport entre les individus âgés de 15 à 24 ans qui ne poursuivent ni études ni formation et n'ont obtenu ni CAP, ni BEP, ni diplômes de rangs plus élevés, et l'ensemble de la population de la même classe d'âge.

**Part des jeunes non insérés :** L'indicateur est le rapport entre les personnes de 15 à 24 ans qui ne sont pas inscrites dans un établissement

d'enseignement secondaire ou supérieur et n'ont pas d'emploi, et l'ensemble de la population âgée de 15 à 24 ans.

**Taux d'activité des jeunes :** C'est le rapport entre le nombre d'actifs et l'effectif total de cette classe d'âge. La population active comprend celle ayant un emploi (ou population active occupée) et les chômeurs.

Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans l'une des situations suivantes :

- exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;
- aider un membre de leur famille dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

**Taux de migration :** Solde migratoire apparent (entrées nettes des sorties) rapporté à la population de référence.

## Bibliographie

**BACCAÏNI B.**, « Recensement de la population de 2006 – Les migrations entre départements : le Sud et l'Ouest toujours très attractifs », *Insee Première* n°1248, juillet 2009.

**BACCAÏNI B.**, « Les flux migratoires interrégionaux en France depuis cinquante ans », in *INED Population* volume 62, 2007.

**BEFFY M., LEPRÉVOST É., MARTINELLI D.**, « Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007 - Formation et emploi des jeunes dans les régions françaises », *Insee Première* n° 1219, janvier 2009.

**BERNIER M., MARIN L.**, « Des départements d'outre-mer marqués par les difficultés sociales et les inégalités », *Compas études* n°9, Centre d'observation de la société, 2013.

**BOUDESSEUL G., CARO P., GRELET Y., VIVENT C.**, « Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage », *Cereq*, MEN-DEPP, 2014.

**LE RHUN B., MINNI C.**, « Insertion des jeunes sur le marché du travail : évolution récente du chômage selon le niveau de diplôme », *Note d'Information* 12.09, mai 2012.

**LE RHUN B., POLLET P.**, « Diplôme et Insertion professionnelle », *France, portrait social*, Insee références édition 2011.

**MEN-DEPP**, « Sortants sans diplôme et sortants précoces – Deux estimations du faible niveau d'études des jeunes », *Note d'information* 12.15, septembre 2012.

**MEN-DEPP**, *Géographie de l'école* n° 11, 2014.

**ONZUS**, Observatoire national des zones urbaines sensibles, *Rapport 2013*, novembre 2013.

# 4 | Vieillesse de la population

En France, la population vieillit, comme dans le reste de l'Europe, même si les indicateurs de natalité et de fécondité restent orientés très favorablement. Ce phénomène de vieillissement se présente de façon hétérogène selon les territoires : il est particulièrement aigu dans les espaces de faible densité dont certains sont attractifs pour la population âgée, alors que d'autres voient vieillir leur population présente. Devant ces changements démographiques, les territoires sont diversement dotés en capacité d'accueil et de prise en charge du risque de dépendance, pour lequel les besoins iront croissants.

## La France dans l'Europe : plus jeune que la moyenne, grâce à un vieillissement par le haut

Deux phénomènes peuvent entraîner le vieillissement d'une population : le rétrécissement de la base de la pyramide des âges ou l'allongement de l'espérance de vie qui « prolonge » le haut de cette pyramide. En Allemagne, par exemple, les deux facteurs sont concomitants ; en France, c'est essentiellement l'augmentation de la durée de vie qui est à l'origine du vieillissement de la population. On parle

d'un vieillissement « par le haut » puisque la population de moins de 65 ans croît régulièrement depuis 1968, mais moins rapidement que celle des classes d'âge élevé. Par exemple, depuis 1968, la population des plus de 85 ans progresse de 3,4 % en moyenne chaque année (contre 0,6 % en moyenne pour toute la population) et a donc quadruplé, pour atteindre plus de 1 700 000 en 2011.

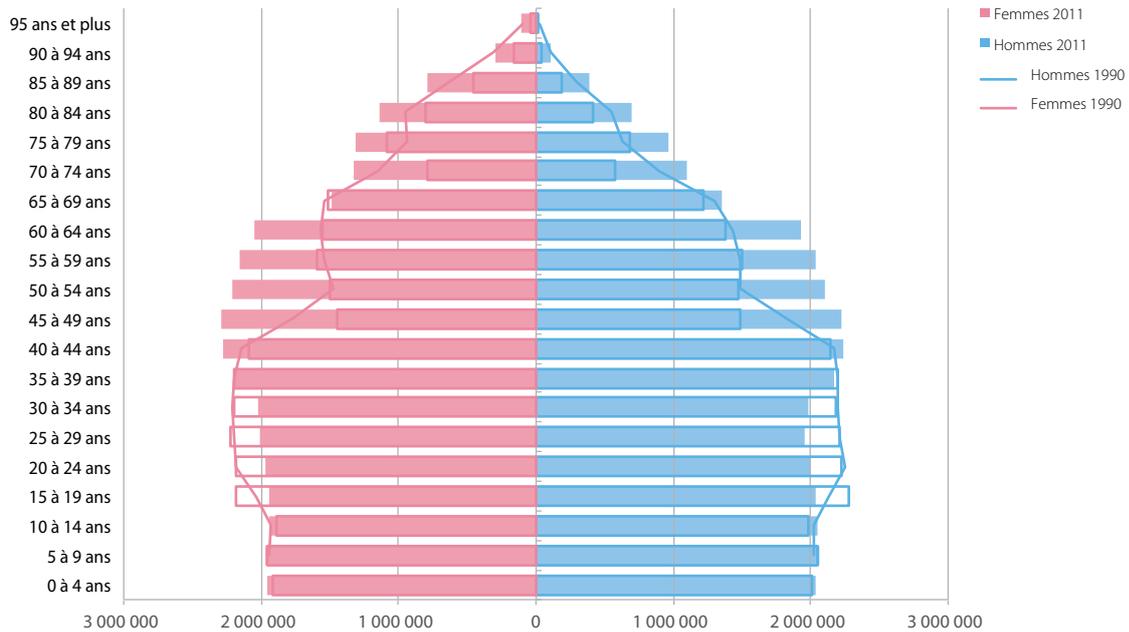
Graphique 1 ► Contributions des différentes classes d'âge à la croissance démographique annuelle



Source : Insee, données harmonisées du recensement de population (RP), 1968 à 2011.

Note de lecture : Entre 2006 et 2011, la croissance de la population atteint 0,56 % en moyenne par an. Cette augmentation est due à la croissance de la population de moins de 25 ans à hauteur de 0,04 points, tandis que l'augmentation du nombre des plus de 85 ans contribue à hauteur de 0,14 points.

Graphique 2 ► Pyramide des âges de la France (1990-2011)

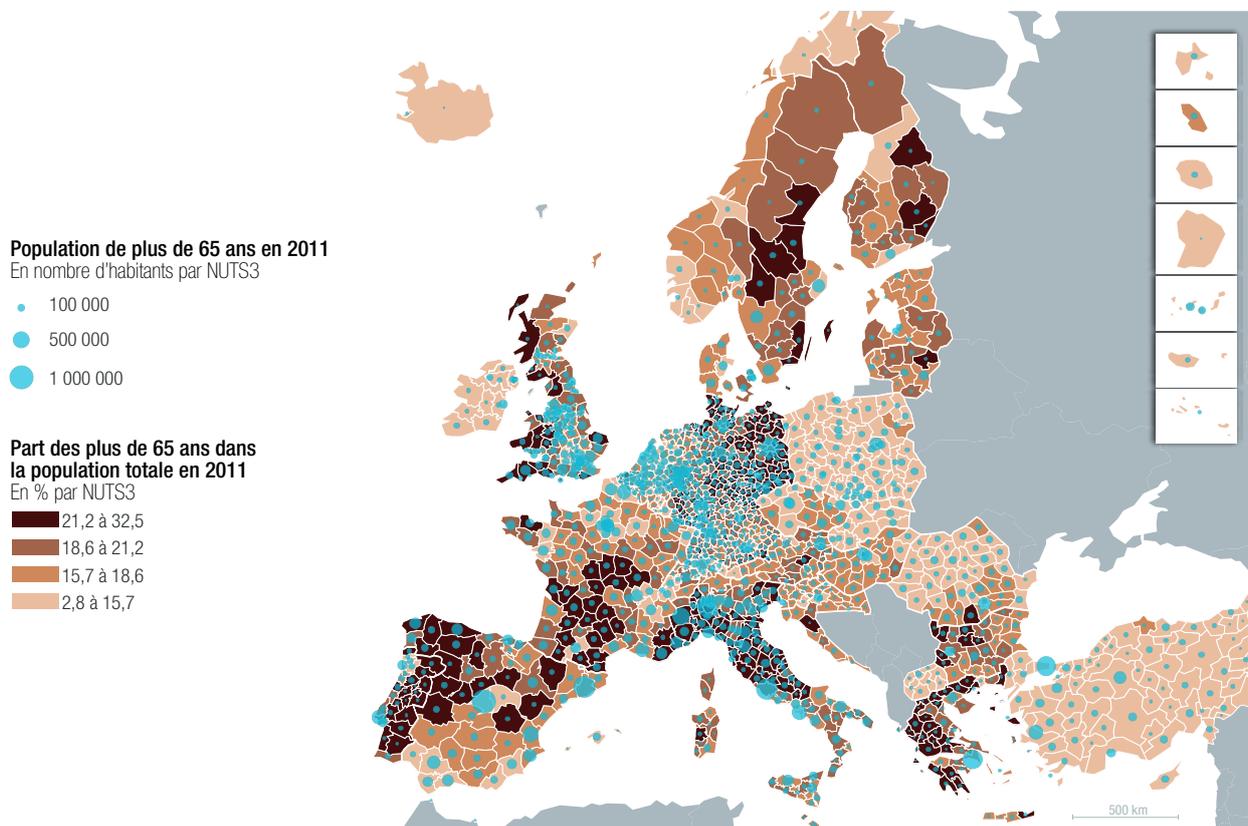


Source : Insee, RP 1990 et 2011.

En 2011, la part des plus de 65 ans est plus faible en France que la moyenne européenne : 16,7 % contre 17,6 %. Cette situation est essentiellement due à la vigueur démographique de la France qui se manifeste, entre autres, par

un taux de fécondité élevé. Les pays d'Europe centrale et orientale sont les plus jeunes, alors que l'Allemagne, le Portugal et la Grèce comptent une part de personnes âgées plus élevée.

Carte 1 ► Nombre et part des plus de 65 ans en Europe



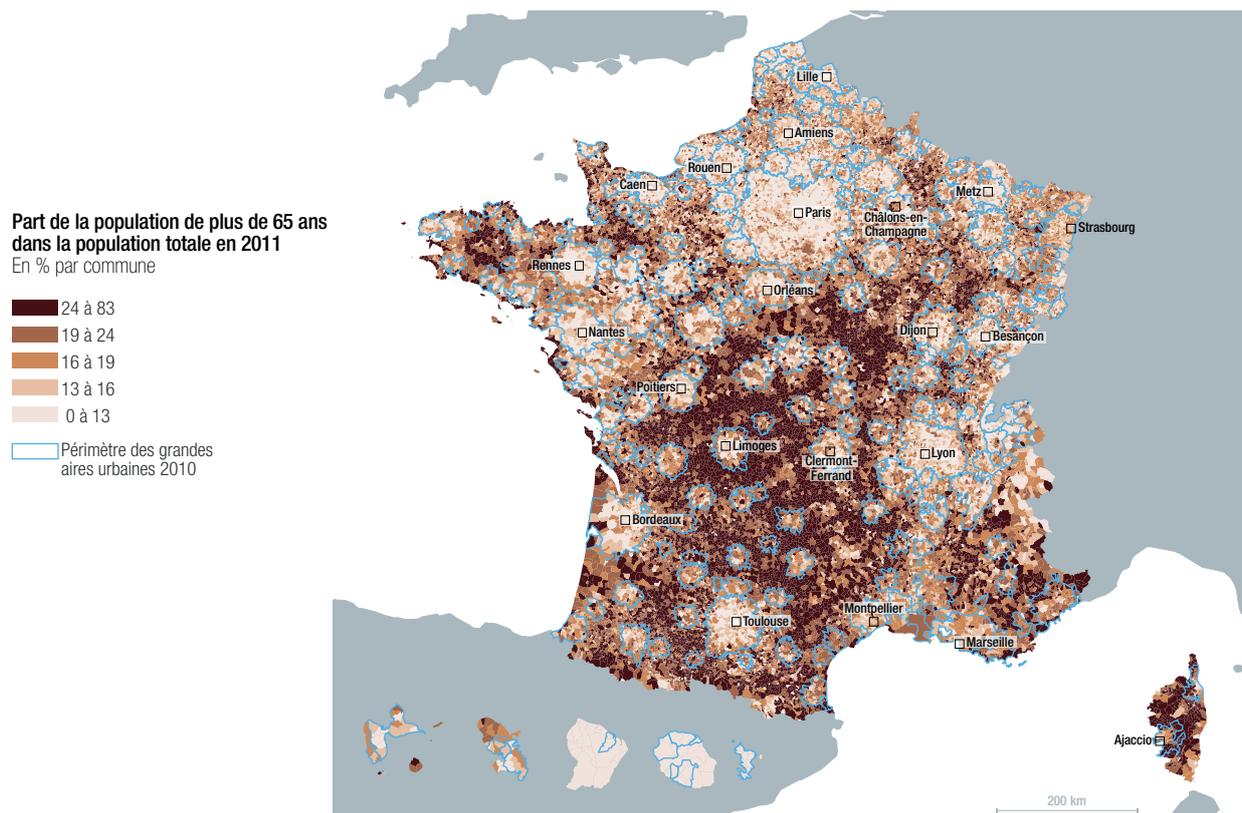
Source : Eurostat, 2011.

## Les territoires peu denses concentrent davantage de personnes âgées

Les personnes de plus de 65 ans sont plus fortement représentées dans les espaces à faible densité démographique et d'emploi. Leur proportion est particulièrement forte dans le quart sud-ouest de la France, notamment

en Auvergne, Limousin, mais aussi en Corse. En revanche, cette proportion est très faible dans le cœur des grandes aires urbaines où se concentrent davantage les ménages jeunes et actifs.

Carte 2 ► Part de la population âgée de plus de 65 ans (2011)



Source : Insee, RP 2011.

Les évolutions démographiques récentes remettent en cause cette spécificité de territoires plus ruraux : la part de personnes de plus de 65 ans se réduit entre 1999 et 2011 dans les espaces de faible densité, alors qu'elle progresse

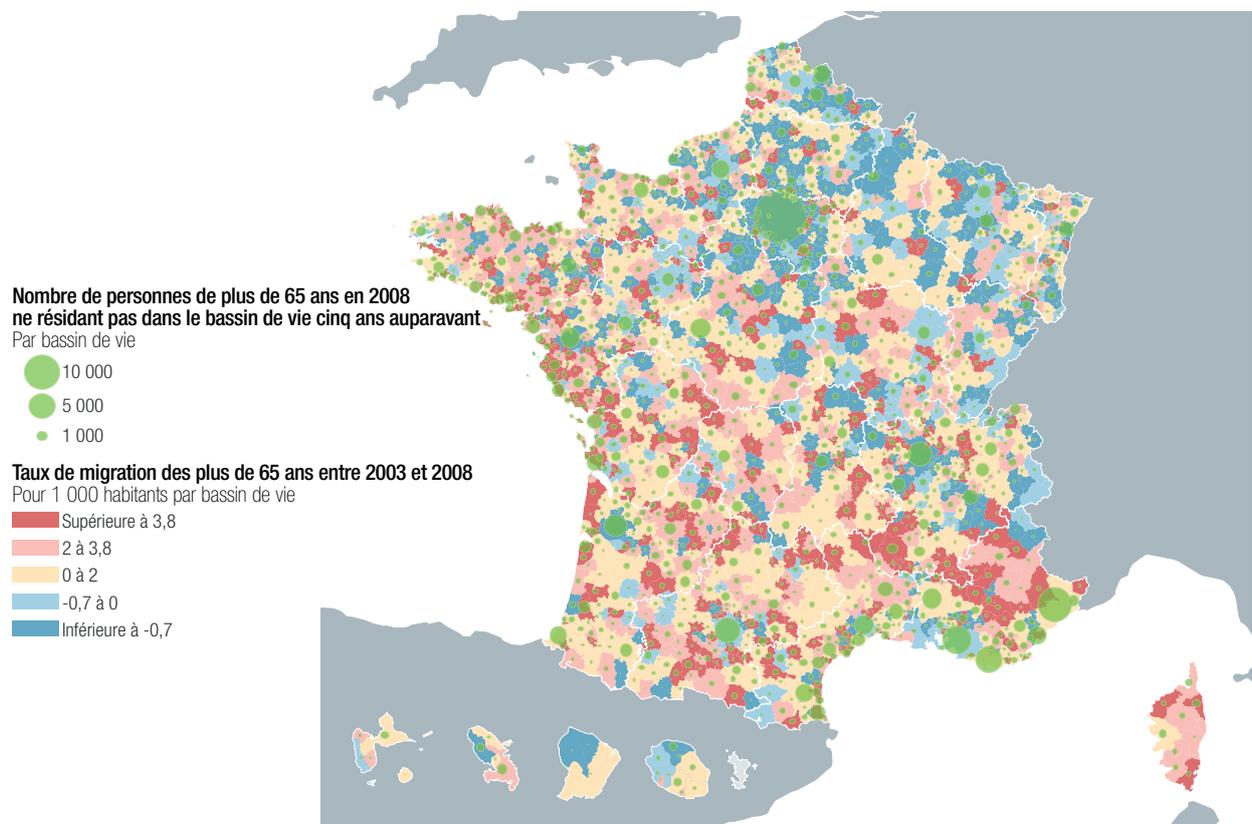
dans les centres urbains. Les espaces frontaliers de l'est de la France, particulièrement l'Alsace, voient cette population croître significativement. C'est également le cas pour la région parisienne, notamment dans sa partie ouest.

## Vieillesse au nord, attractivité du sud

L'augmentation de la part de la population des plus de 65 ans n'a cependant pas la même origine partout. Les migrations des personnes âgées révèlent une préférence marquée pour les territoires peu denses, mais également littoraux ou méridionaux. Les centres urbains perdent davantage de résidents de plus de 65 ans qu'ils n'en attirent. De même, le quart nord-est de la France est très peu attractif pour ces populations. Comme à l'échelle de

l'Europe, deux profils de vieillissement émergent pour les territoires dont la proportion de personnes âgées augmente : au sud et à l'ouest, cette augmentation est alimentée par l'arrivée de nouveaux résidents appartenant à cette classe d'âge. Au nord et à l'est, cette augmentation est davantage due au vieillissement des populations en place et à la faible attractivité de ces régions pour les plus jeunes.

Carte 3 ► Taux de migration des plus de 65 ans (2003-2008)



Source : Insee, RP 2008.

Note de lecture : Le cercle représente le nombre de personnes de plus de 65 ans des bassins de vie qui n'y résidaient pas cinq ans auparavant. L'aplatissement représente le solde migratoire des plus de 65 ans rapporté à la population des plus de 65 ans (pour 1000 habitants).

## Les personnes âgées plus souvent seules dans le Nord-Est et en Bretagne

La proportion de personnes âgées vivant seules (hors personnes vivant en communauté) est élevée dans les centres urbains : dans le bassin de vie de Paris, elle atteint par exemple 37 %, ce qui représente 490 000 personnes seules de plus de 65 ans. On retrouve le même phénomène dans les autres capitales régionales, mais également au sein d'espaces très peu denses comme les bassins du Morvan, de la Meuse ou du centre de la Bretagne. En revanche, les régions du Sud-Ouest, d'Alsace et de Corse comptent une proportion significativement faible de ces personnes. Ces résultats dépendent

largement du contexte démographique et social, qui détermine la forme des solidarités intergénérationnelles ; elles dépendent également des structures de prise en charge des personnes âgées : le nombre de personnes seules est généralement plus élevé dans les zones où l'accessibilité aux établissements d'hébergement est moindre. En effet, nombreux sont les bassins de vie, dans les espaces peu denses, où la part de personnes âgées vivant seules est plus élevée et où l'accessibilité aux établissements d'hébergement pour personnes âgées est plus faible.

Carte 4 ► Part des personnes de plus de 65 ans vivant seules (2011)

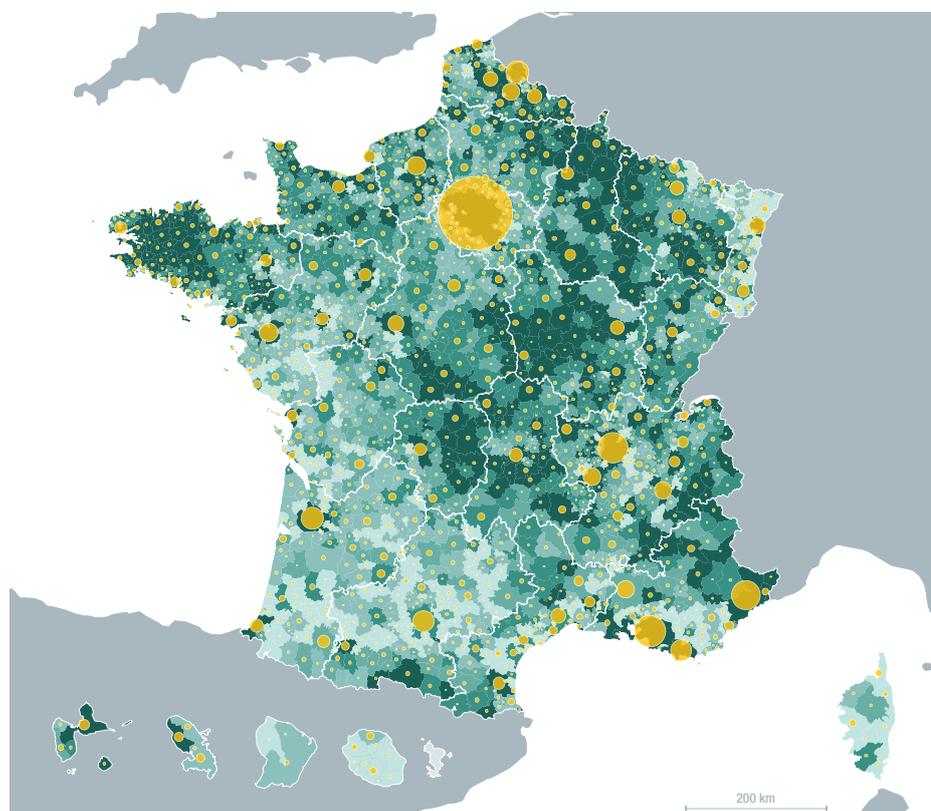
### Nombre de personnes de plus de 65 ans vivant seules en 2011

Par bassin de vie



### Part de la population de plus de 65 ans vivant seule en 2011

En % par bassin de vie



Source : Insee, RP 2011.

Note de lecture : L'indicateur est calculé sur la population des ménages et exclut donc les personnes en communauté (majoritairement EHPAD ou logements-foyers...).

## Les EHPAD sont des équipements de proximité, dont l'accessibilité varie en fonction des territoires

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) proposent, à fin 2011, près de 600 000 places, pour des résidents le plus souvent dépendants au sens des critères d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (Volant, 2014). Or, la situation géographique est, pour les personnes âgées, le premier critère de choix de leur établissement.

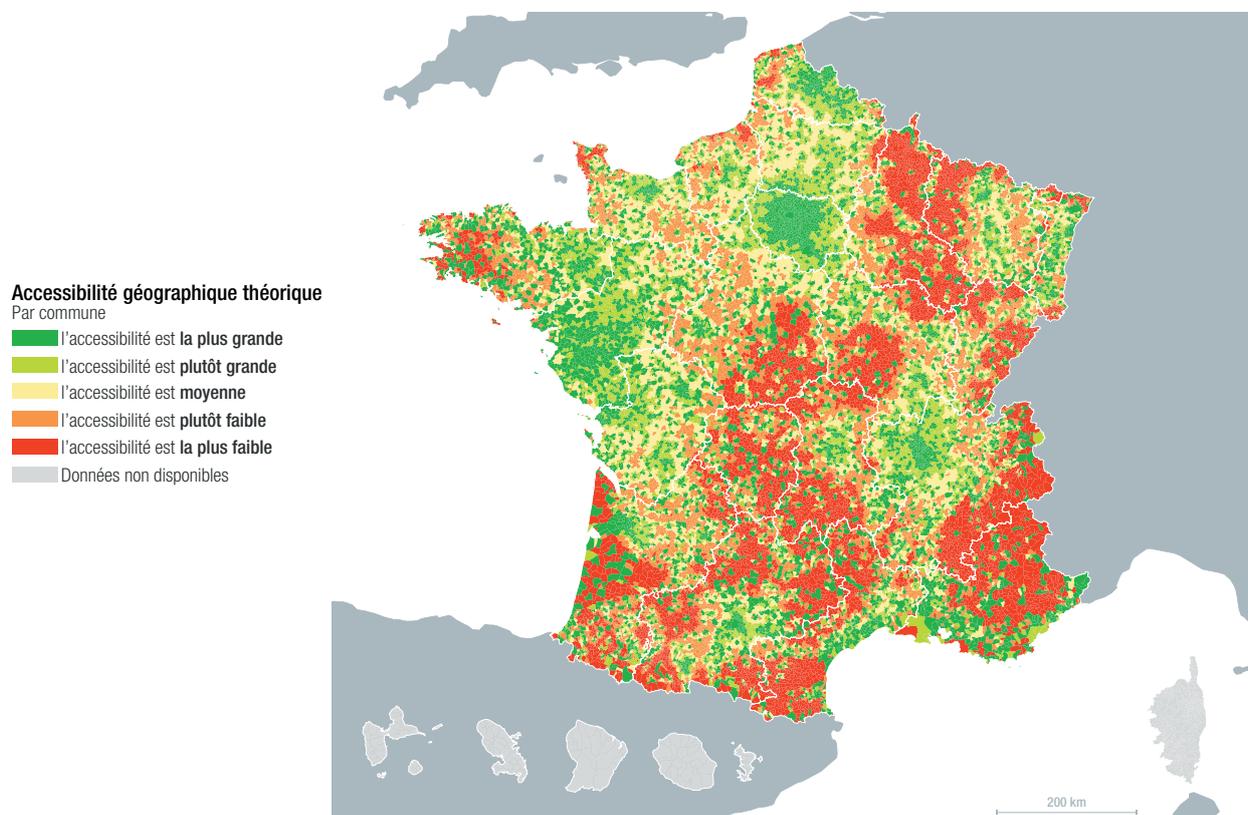
Fin 2011, 96 % des bassins de vie de France métropolitaine en sont équipés. Fin 2011, les trois quarts des personnes

âgées résidant dans un EHPAD disposaient de ce type de structure dans leur commune.

Toutefois, l'accessibilité géographique théorique – c'est-à-dire la facilité avec laquelle les personnes peuvent avoir accès à un EHPAD – dépend non seulement de la distance, mais aussi de la disponibilité des places. Celle-ci est approchée par le taux d'équipement dans la commune, c'est-à-dire le nombre de places rapporté à la population âgée de 75 ans ou plus (Ramos-Gorand, 2013).

Les régions les plus accessibles sont un large nord et ouest de la France, et un territoire qui s'étend de l'Alsace à la vallée du Rhône. Théoriquement, les EHPAD des communes de la façade méditerranéenne sont plutôt accessibles.

Carte 5 ► Accessibilité géographique aux EHPAD en 2011, par commune



Sources : DREES (EHPA 2011), INSEE (RP2010) distancier Odomatrix, source cartographique Arctique.

Définition : L'accessibilité d'une personne âgée à un établissement dépend de la distance entre sa résidence et les EHPAD environnants, ainsi que du taux d'équipement des communes d'implantation de ces structures

Note de lecture : Plus une commune apparaît en vert foncé, plus les personnes âgées de la commune ont de facilité, par rapport aux personnes âgées des autres communes, à trouver une place dans un EHPAD à proximité de leur domicile. Inversement, plus une commune apparaît en rouge, plus les personnes âgées qui y résident ont de difficultés à trouver une place : la discrétisation retenue est celle des quintiles : le nombre de communes est le même dans chacune des cinq classes.

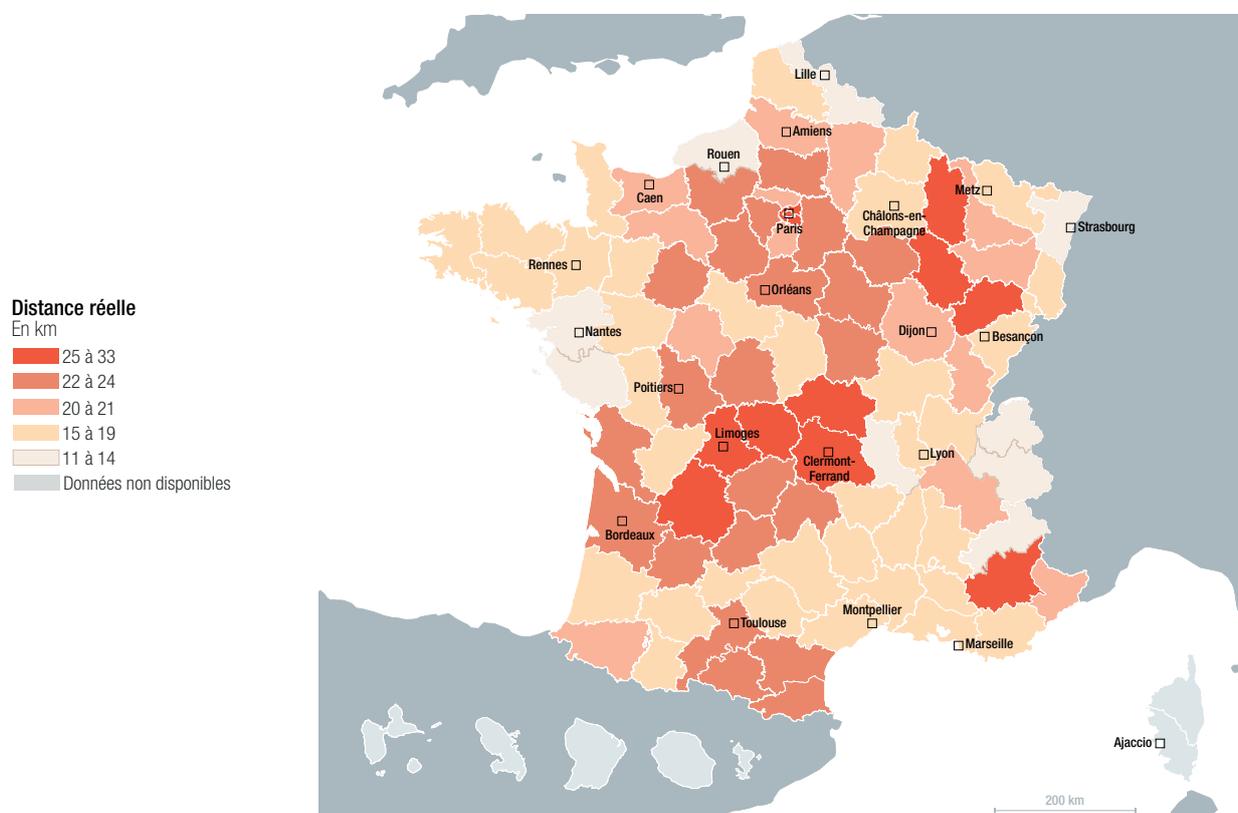
## Les personnes âgées, lors de leur entrée en EHPAD, restent à proximité de leur ancien lieu de vie

Dans les faits, bien que les personnes ne s'orientent pas clairement vers l'établissement le plus proche, elles restent à proximité de leur ancien lieu de vie : la moitié des personnes parcourt 7 km ou moins ; plus des trois quarts, 20 km ou moins.

L'accès dépend de la proximité géographique, de la possibilité d'avoir une place, mais aussi d'autres contraintes et

d'arbitrages personnels : Des trajets plus longs à parcourir pour rejoindre les établissements marquent certains départements qui apparaissent pourtant accessibles, en particulier dans les zones urbaines (Ramos-Gorand, Volant 2014). Cela pourrait être en lien avec une contrainte plus forte de l'offre (listes d'attentes, établissements plus onéreux) ou les choix des personnes (rapprochement familial...). Par ailleurs, on peut considérer l'accessibilité géographique du point de vue des proches : les temps de trajet lors des visites peuvent se révéler relativement contraignants.

**Carte 6** ► Distances parcourues, entre chefs-lieux de communes (en km), selon le département d'origine des résidents en EHPAD fin 2011



Sources : DREES, enquête EHPA 2011 ; distancier Odomatrix, cartographie Arctique.  
Champ : EHPAD ouverts fin 2011.

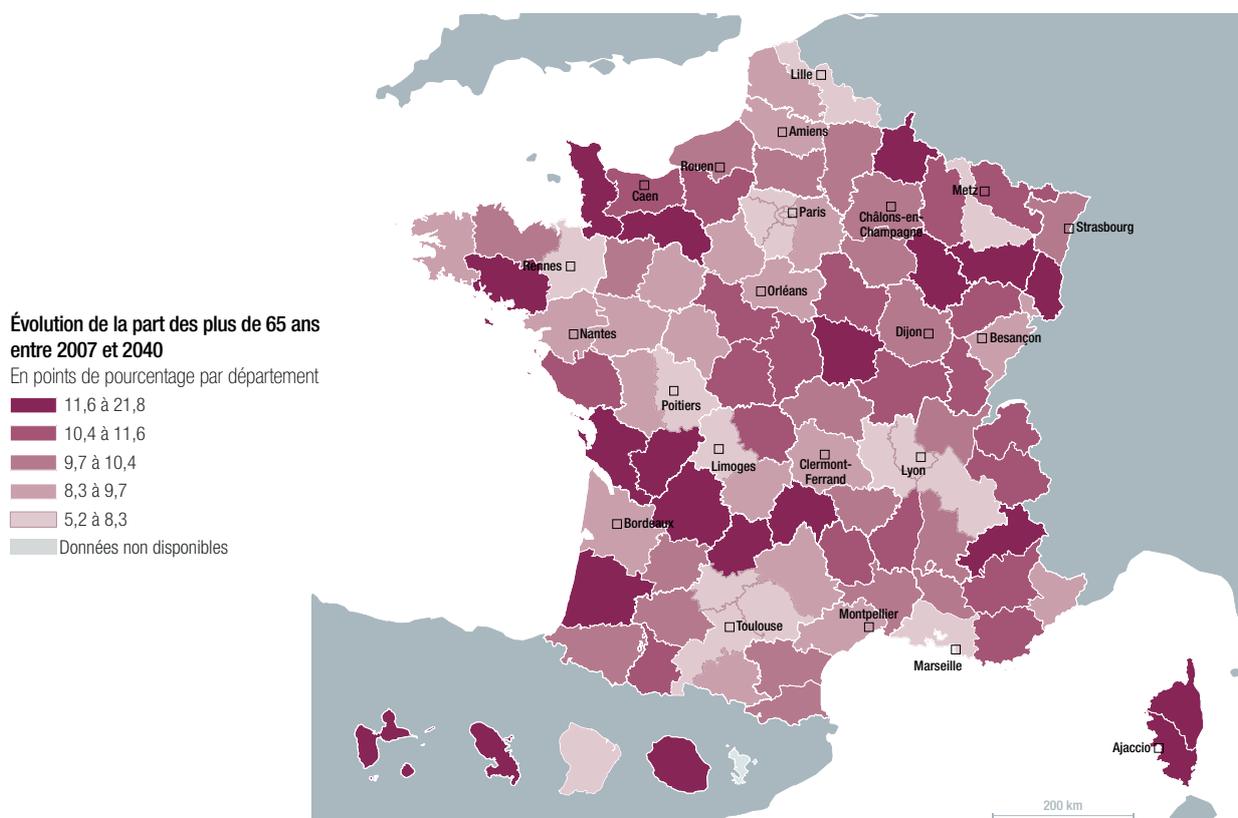
Note de lecture : On utilise le troisième quartile. Il s'agit de la distance sous laquelle se situent les trois quarts des distances les plus faibles qu'ont parcourues les résidents, et donc de la distance au-delà de laquelle se situe le quart des distances les plus élevées. Au moins trois quarts des résidents originaires des départements qui figurent en clair ont parcouru moins de 15 km pour rejoindre l'établissement où ils résident à la fin 2011. Inversement, au moins un quart des résidents originaires des départements qui figurent en foncé ont parcouru 25 km ou plus pour rejoindre l'EHPAD où ils demeurent à la fin 2011.

## Les tendances actuelles se prolongent

Les projections de population à horizon 2040 montrent une forte progression de la part des personnes de plus de 65 ans en France : elle sera de plus de 10 points de pourcentage à horizon 2040 pour la moitié des départements et pourra atteindre 22%. Cette croissance devrait renforcer le clivage actuel en affectant avant tout les territoires de faible densité, tandis que les centres urbains resteraient

plus jeunes. Par ailleurs, l'âge moyen augmentant sensiblement sur la même période, le risque de dépendance serait accru pour une part significative de la population, obligeant ainsi les territoires à disposer d'infrastructures ou de dispositifs d'aides plus nombreux pour la prise en charge des populations concernées. ■

Carte 7 ► Évolution de la part de 65 ans et plus dans la population entre 2007 et 2040



Source : Insee, modèle Omphale 2010, scénario central.

## ► UN ENJEU DE L'ALLONGEMENT DE LA VIE : LE RISQUE DE DÉPENDANCE

Tableau 1 ► Espérance de vie à la naissance et à 65 ans par sexe, en France et en UE à 28

	France			UE 28		
	hommes	femmes	écart	hommes	femmes	écart
e0	78,7	85,4	6,7	77,5	83,1	5,6
e65	19,1	23,4	4,3	17,7	21,1	3,4

Source : Eurostat, 2012.

L'espérance de vie à la naissance continue d'augmenter dans les pays européens, principalement sous l'effet de la baisse de la mortalité aux âges élevés. Dans l'Union européenne, la différence d'espérance de vie entre les femmes et les hommes a diminué depuis 1990, en raison de l'amélioration plus rapide de l'espérance de vie des hommes. L'espérance de vie des Françaises (85,4 ans en 2012) est largement supérieure à celle des Européennes (83,1 ans). Seules les Espagnoles vivent aussi longtemps. L'espérance de vie des hommes (78,7 ans) se situe également au-dessus de la moyenne européenne (77,5 ans) et au même niveau que la moyenne de l'Europe des 18. L'écart entre hommes et femmes se réduit davantage avec l'âge : à 65 ans, l'écart d'espérance de vie entre hommes et femmes n'est plus que de 4,3 ans. Ce rattrapage des hommes s'explique par une baisse de leur mortalité aux âges actifs. Les femmes et les hommes ont surtout gagné des années de vie après 60 ans.

Devant l'allongement de l'espérance de vie, comprendre si les années supplémentaires le sont en bonne santé ou en état de dépendance est devenu un enjeu de santé publique, tant pour l'organisation des soins et des services à la personne que pour des enjeux sociaux et économiques : augmenter la participation sociale des plus âgés, le taux d'emploi des 50-65 ans ou l'âge de départ à la retraite, nécessite de préserver la santé et l'autonomie. Même si la majorité des personnes âgées vieillissent sans incapacités, le risque de perte d'autonomie physique et psychique augmente avec

l'avancée en âge. Un soutien au quotidien peut devenir indispensable et ce fort vieillissement futur laisse présager un important accroissement des besoins de prise en charge de la dépendance : d'autant plus que les années de vie gagnées sont principalement des années vécues seul. Ainsi, en France, 69% des personnes âgées dépendantes habitant seules ont recours à l'aide d'un professionnel, contre 39% de celles vivant en couple ou avec d'autres personnes (Souliez, 2012).

Les niveaux d'espérance de vie et d'espérance de vie en bonne santé sont liés aux expositions à toutes sortes de risques (maladies ou accidents), mais elles tiennent aussi aux différences de ressources individuelles, environnementales ou sociales dont chacun dispose pour se protéger, repérer puis soigner les problèmes de santé et conserver une bonne qualité de vie. Les progrès médicaux autant que les campagnes protection et de sensibilisation ont des répercussions sur la mortalité. De même, des progrès en matière de prévention et de gestion des troubles fonctionnels peuvent contribuer à retarder la perte d'autonomie et à limiter les années de vie marquées par des incapacités lourdes ou de la dépendance.

Si les femmes ont encore une espérance de vie plus longue que les hommes à 65 ans, ces quatre années de plus ne leur permettent pas de résister plus longtemps aux problèmes de santé handicapants. À 65 ans, elles peuvent compter en moyenne sur 9,9 ans en pleine santé contre 9,7 ans pour les hommes.

## Bibliographie

**BEAUMEL C., BREUIL-GENIER P., DAGUET F.**, « Vue d'ensemble - Les âges de la vie : vingt ans d'évolutions », Insee, *Regards sur la parité*, édition 2012.

**BLANCHET D., LE GALLO F.**, « Baby-boom et allongement de la durée de vie : quelles contributions au vieillissement ? », *Insee Analyses* n° 12, septembre 2013.

**CAMBOIS E., MESLÉ F., PISON G.**, « L'allongement de la vie et ses conséquences en France », *Regards Croisés sur l'Économie*, 2009.

**CAMBOIS E., ROBINE J.-M.**, « Pour qui la retraite sonnera ? Les inégalités d'espérance de vie en bonne santé avant et après 65 ans », Ined, 2011.

**CAMBOIS E., ROBINE J.-M.**, « Les espérances de vie en bonne santé des Européens », Ined - *Population & Sociétés* n° 499, avril 2013.

**JAGGER C., WESTON C., E., OYEN H.-V., NUSSELDER W, DOBLHAMMER G., et al.**, « Inequalities in health expectancies at older ages in the European Union : findings from the Survey of Health and Retirement in Europe (SHARE) », *Eur J Community Health*, 2010 (Submitted).

**LE BRAS H., TODD E.**, « Le mystère français », *La République des idées/La Découverte*, 2013.

**RAMOS-GORAND M., VOLANT S.**, « Accessibilité et accès aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes en 2011 », *Drees - Études et Résultats* n° 891, septembre 2014.

**RAMOS-GORAND M.**, « Accessibilité de l'offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées : enjeux territoriaux », *Drees - Dossier Solidarité Santé* n° 36, janvier 2013.

**SIEURIN A., CAMBOIS E., ROBINE J.-M.**, « Les espérances de vie sans incapacité en France », Ined - *Document de travail* n° 170, 2011.

**VOLANT S.**, « L'offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2011 », *Drees - Études et Résultats* n° 877, février 2014.